

# l'architecture



Une couche de plâtre de **1 cm.** sur les deux faces  
d'une cloison, résiste au feu pendant **3 heures**

Une cloison de carreaux de plâtre au mâchefer  
de 6 cm. sans enduit, résiste **2 heures.**

Résistance portée à **2 h. 20**, avec une couche de  
plâtre de 1 cm. sur la face exposée au feu.

Résistance portée à **3 heures**, avec une couche  
de plâtre de 1 cm. sur les deux faces.

Essais officiels enregistrés sous le N° 18 au Service de Prévention de l'Incendie



# LE PLÂTRE

*rempart contre l'incendie*

MISSI ANDRÉ LEHUP ARENS

SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE PLÂTRE - 11, RUE ALFRED-ROLL, PARIS-17° - TÉL. : GAL. 76-05

Edité par les Membres du Groupement de Propagande

# 66

# l'architecture d'aujourd'hui

André BLOC directeur général,  
Pierre VAGO président du comité de rédaction,  
Alexandre PERSITZ rédacteur en chef

27<sup>e</sup> Année Juillet 1956

Tirage : 15.000 exemplaires  
Diffusion contrôlée par l'O.J.D.

Ce numéro : France : 1.200 Fr.  
Etranger : 1.250 Fr.

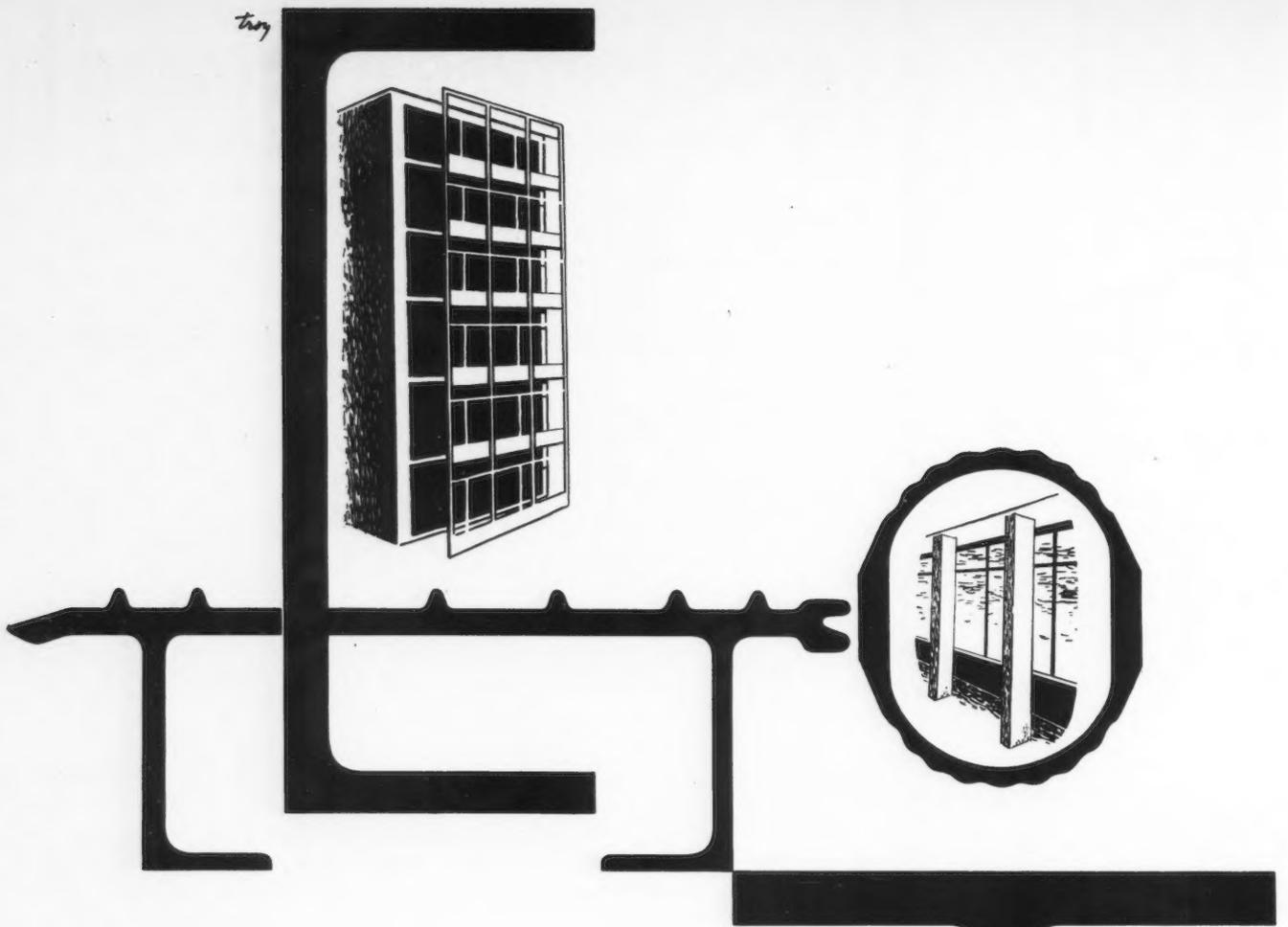
## habitations collectives

Numéro réalisé sous la direction d'Alexandre PERSITZ par Danielle VALEIX

5, Rue Bartholdi, Boulogne (Seine)  
Tél. : Mollitor 61-80 et 81  
C.C.P. Paris 1519.97

Directeur de la publicité : A. Margueritte

Abonnement 1 an (6 numéros) :  
France et Union Française : 4.800 Fr.  
Allemagne : D.M. 67,50  
Belgique : 775 Fr. belges  
Suisse : 70 Fr. suisses  
Autres Pays : 18 dollars



## PROBLEME DIFFICILE ?

une solution  
LES PROFILÉS DE GRANDE SECTION  
*en alliages d'aluminium*

### EXEMPLES D'APPLICATIONS

Platelages de ponts  
Etançons et rallonges de mines  
Longerons de wagons  
Grosses charpentes métalliques  
Constructions navales

NOS SERVICES TECHNIQUES SONT A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTATIONS  
L'ALUMINIUM FRANÇAIS 23 rue Balzac, Paris - Tél. WAG. 86-90

## † EMMANUEL PONTREMOLI

La nouvelle du décès de l'architecte Emmanuel Pontremoli a profondément peiné ceux qui l'ont connu et surtout ses élèves qui l'aimaient et qui l'admiraient.

Ils l'aimaient parce qu'il leur a consacré non seulement toute son activité, mais aussi tout son cœur; ils l'admiraient parce que sa vie a été pour eux un constant exemple de dignité et de grandeur. Sa profonde culture, le rayonnement de son intelligence, son libéralisme, son mépris de la médiocrité lui avaient donné une autorité devant laquelle tous s'inclinaient, quelles que soient leurs convictions artistiques.

Il était, avant tout, un grand Patron, passionné de son métier d'éducateur, attentif à chacun, n'imposant jamais ses propres conceptions parce que toujours respectueux de la personnalité humaine. Aussi, ses élèves ont, sans doute, suivi des voix différentes; mais, ce qu'ils ont de commun, c'est cette dévotion à leur Maître et cette immense reconnaissance de leur avoir appris beaucoup plus qu'un simple enseignement d'école, en leur montrant tout ce qui faisait la valeur d'un humanisme.

B. H. ZEHRFUSS.

## † JEAN CHARLES MOREUX

Jean-Charles Moreux, architecte en chef du palais du Louvre, membre du Comité de Patronage de « L'Architecture d'aujourd'hui », vient de mourir.

Homme d'esprit et de culture, il fut, il y a plus de trente ans, un actif sympathisant du mouvement moderne d'architecture. Il s'en était détaché ensuite pour s'adonner de plus en plus à un éclectisme empreint d'une certaine préciosité.

Il se spécialisa dans les habitations individuelles, les aménagements intérieurs et l'art des jardins: villa à Chambourcy pour M. Spitzmüller, jardins de l'hôtel « Shepherd » au Caire, etc. Il était depuis quelques années architecte en chef du Louvre et c'est à lui qu'est due la nouvelle présentation de la galerie Médicis et des galeries adjacentes. Apprécié dans les milieux officiels, il s'occupait de différentes ambassades et instituts français à l'étranger. Il avait été chargé du lycée de jeunes filles de Neuilly et le nouveau lycée français de Rome lui avait été également confié.

## DISTINCTION

Nous apprenons que M. Jacques Duvaux, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Architectes, vient d'être élevé à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de l'Éducation Nationale. Toutes nos félicitations.

## L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE PROVINCE

L'Association des Architectes de Province vient d'élire pour Président M. Michel Dameron, que nous félicitons bien vivement.

## CONFEDERATION GENERALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

La Confédération Générale des Architectes Français, Union Syndicale des Groupements d'Architectes, 100, rue du Cherche-Midi, à Paris, vient d'élire son nouveau Bureau qui est composé comme suit :

Président : Aimé Malecot; Premier Vice-Président : Lucien Billard; Vice-Présidents : Pierre Barthe, Stéphane Claude, Michel Dameron, André Mornet, Charles Recoux; Secrétaire général : Jacques Barge; Secrétaire général adjoint : Edmond Vigier; Trésorier : Charles Paquet; Trésorier adjoint : Charles Mathieu; Archiviste : Henry Marmorat.

## SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LA SEINE

L'Assemblée Générale du Syndicat des Architectes de la Seine, réunie le 2 juillet dernier, vient d'élire son Bureau :

Président : A. Croize; Vice-Présidents : J. Bargiacelli, J. Labourdette, G. Pinqusson, R. Vissuzaine; Secrétaire général : J. Ballard; Secrétaire général adjoint : O. Lesne; Trésorier : R. Louard; Archiviste : C. Tambute.

# LE PROBLÈME DE PARIS

Nous avons à plusieurs reprises (voir A.A. n° 58, 59 et 63) abordé les importants problèmes que pose l'agglomération parisienne et publié les avis et projets d'un certain nombre de personnalités. Nous donnons aujourd'hui les avis émis d'une part par M. Sudreau, Commissaire à la Construction et à l'Urbanisme et, d'autre part, par Le Corbusier.

## DECLARATION DE M. PIERRE SUDREAU

C'est au cours d'une allocution prononcée devant le Conseil Economique que M. Pierre Sudreau a précisé la position actuelle de l'Administration face aux difficultés à résoudre pour aménager la Région Parisienne. Nous en donnons ci-dessous de larges extraits.

Il faut stabiliser l'agglomération parisienne et obtenir très rapidement l'arrêt de l'afflux permanent et désordonné de population vers Paris. Il ne servirait à rien d'établir un plan d'aménagement de la Région Parisienne, un plan d'urbanisme, un plan de circulation, si une congestion continuelle de Paris devait sans cesse remettre en cause les données du problème. Paris ne doit pas absorber toute la vitalité française, elle doit être une capitale équilibrée. Enfin, toutes les opérations d'urbanisme doivent conner à la ville l'aisance qui lui permettra de renforcer son rôle de carrefour mondial.

M. Sudreau a ensuite donné un schéma de principe pour l'équipement urbain de la Région Parisienne :

1. Les plans de la ville future doivent prévoir, en dehors de grands axes de distribution rapide, des voies de pénétration et de communication, extérieures aux îlots et aux quartiers. Il faut, par contre, à l'intérieur des îlots d'habitation, ne laisser pénétrer que des circulations de dessertes (au pas). Ainsi, ces îlots urbains résidentiels pourront être, à notre époque de civilisation mécanisée, un lieu de tranquillité et de détente.

2. L'école doit être d'un accès facile, à l'intérieur de l'îlot urbain, afin d'éviter toute traversée dangereuse.

3. L'implantation judicieuse de centres commerciaux avec des voies d'accès pour l'approvisionnement, des parkings, des circulations piétonnières sur le front des étalages.

4. Les espaces libres, publics ou privés, réaligneront les intercommunications nécessaires entre les blocs d'habitation. Les cours n'existeront plus, mais, dans un espace aéré et ventilé, trouveront place des aires de jeux, des plateaux d'évolution, de petits terrains d'éducation physique, des jardins de repos, des promenades ombragées, des bâtiments culturels ou sociaux.

## DECLARATION DE M. LE CORBUSIER

Le Mouvement « Villes Radieuses » avait organisé le 7 juin à Paris, sous la présidence de M. Claudius Petit, une réunion sur le thème « Paris Ville Radieuse? Propositions de Le Corbusier ».

Au cours de cette conférence, A. Wogenscky, collaborateur de Le Corbusier, rappela les principes mêmes de la réalisation et de l'organisation des « villes radieuses ». Il aborda ensuite leur application à l'agglomération parisienne.

Par ailleurs, Le Corbusier, en désaccord avec les idées tendant à créer à l'extérieur de Paris un nouveau centre, pense qu'au contraire le cœur de Paris doit rester à son emplacement historique et qu'il importe de lui redonner de la vitalité.

Il affirma d'ailleurs lui-même sa position dans une déclaration que nous publions ci-dessous :

« Je tiens à donner exactement ma pensée sur ce qu'est Paris; comment Paris peut en sortir et, enfin, quel chemin prendra la réforme.

1° Paris, ville radio-concentrique millénaire, est une roue dont les rayons ne s'arrêtent pas aux fortifs de Napoléon mais vont toucher les portes des mers ou les capitales des pays étrangers. Ces rayons sont les routes. Ces routes sont des cheminements fatidiques dès leur naissance et maintenus tels par les siècles.

Les routes vont à Bordeaux, à Marseille, vont à Genève, à Strasbourg, à Bruxelles, vont au Havre, vont à Brest, etc., etc... Il est impossible

C'est à travers cette trame que nous devons lancer la reconquête de Paris et « repenser » la Région Parisienne.

C'est une vaste politique de reconquête urbaine qui permettra de tenir compte des derniers progrès de l'urbanisme.

Mais la résurrection doit s'étendre au-delà de Paris. Il faut construire en banlieue des unités résidentielles qui contribueront à transformer les conditions de vie.

Ces « Grands Ensembles » doivent être de véritables greffes sur un corps malade. Répartis en couronne autour de Paris, à faible distance du centre, ils doivent contribuer à régénérer les tissus usés de la banlieue.

La coexistence des structures anciennes et nouvelles rendra plus irrésistible le besoin de confort, et, par une sorte de « réaction en chaîne », nous osons espérer que la Ville vieillie fera peu neuve.

M. le Préfet vient de déposer un mémoire vous proposant la création de deux Sociétés d'Équipement, au Nord et au Sud de l'agglomération. Ces sociétés auront pour but de préparer l'implantation et l'aménagement de « Grands Ensembles ».

Nous pensons entreprendre, dans les prochains mois, à travers la Région Parisienne, la création de plusieurs « Grands Ensembles », villes nouvelles de 15.000 à 20.000 habitants, équilibrées, c'est-à-dire comportant des zones industrielles dans lesquelles pourront travailler les habitants.

Ces unités résidentielles doivent, en effet, nous permettre d'atteindre un triple objectif: donner l'élan dont nous venons de parler; augmenter la capacité de logements dans la Région Parisienne; permettre immédiatement le déplacement de petites industries qui se trouvent éparses à travers Paris et qui accepteraient volontiers, comme dans toutes les grandes villes du monde, de sortir de la Cité à condition de rester dans son aire commerciale.

Il ne s'agit pas de créer selon le style britannique des villes satellites dans la périphérie de la Région Parisienne. Il s'agit essentiellement d'une œuvre de régénération, de remise en ordre de l'agglomération parisienne.

de déplacer le moyeu d'une roue. Le moyeu constitue le centre et le centre est un lieu permanent.

2° L'examen de l'occupation du territoire par les « trois établissements humains » de la civilisation machiniste, c'est-à-dire par :

a) Les « unités d'exploitation agricole »,  
b) Le « cités-linéaires industrielles de transformation »,

c) les « villes radio-concentriques des échanges (gouvernement, idées, marchandises) ».

permet de prendre ces initiatives :

Transférer l'industrie sous forme de cités linéaires au long des trois routes de terre, d'eau et de fer toujours conjugués dans la géographie terrestre et lieux de passage des matières premières et des produits fabriqués; vider ainsi Paris-tentaculaire d'un surplus de population vouée aujourd'hui à un va-et-vient insensé à l'intérieur de l'agglomération; reconquérir ainsi les « conditions de nature » dans l'habitation et dans le travail.

3° Ceci amorcera le mouvement, — le grand mouvement, — la dislocation conduisant à une reprise de possession des territoires nécessaires à une civilisation irrémédiablement machiniste. Retrouvant les conditions de nature, elle retrouvera aussi l'assiette fondamentale qui unit l'homme au cosmos.

Telle est ma déclaration de principe.



**SCHWARTZ  
HAUTMONT**

TR

# DÉFENSE DE LA PROFESSION

## A PROPOS DE LA LOI-CADRE ALLOCATION DE M. SUDREAU

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil Général de la Seine, M. Sudreau a également analysé les réformes promises par la loi-cadre en reprenant point par point les difficultés qu'elle veut tenter de résoudre. Nous en donnons ci-après de larges extraits.

1° Pour faire face aux difficultés techniques, la loi-cadre a prévu essentiellement la mise en route de programmes de construction pluri-annuels portant sur cinq ans. Il s'agit de créer un marché régulier et ordonné du bâtiment qui permettra aux entreprises d'établir des plans de charge corrects et d'amortir des équipements modernisés ; aux fabricants de matériaux, de standardiser leurs fournitures ; aux maîtres d'ouvrages, d'obtenir de meilleures conditions.

2° Bien qu'on puisse les rattacher à quatre ou cinq types connus, les procédures d'expropriation, à l'heure actuelle, sont multiples et diverses. On a dénombré plus de cent textes autorisant l'emploi dans telle ou telle condition de l'une ou l'autre des procédures-types. Les formes de la déclaration d'utilité publique préalable à toute expropriation sont extrêmement variées selon les textes particuliers édictés sans plan d'ensemble, selon les départements ministériels intéressés, au gré des circonstances.

Il est donc indispensable de revenir à des règles simples, connues de tous, en même temps que d'alléger des formalités désuètes qui n'ont souvent pour effet que de retarder la prise de possession des biens expropriés et le paiement des indemnités. La loi-cadre a prévu une procédure d'expropriation plus simple et plus rapide sans que, toutefois, les droits des expropriés puissent être lésés, leur situation pouvant au contraire être améliorée.

3° Mais la loi-cadre s'attaque spécialement aux problèmes administratifs de la Région Parisienne pour laquelle le Gouvernement demande la promotion, pendant cinq ans, d'un programme d'H.L.M. important pour combler un retard intolérable dans la construction de logements locaux. D'autre part, le Gouvernement est décidé à susciter un plan décennal d'équipement qui ordonnera pour les années à venir tout le développement économique et social de la Région Parisienne.

Parmi les mesures particulièrement importantes, la loi-cadre demande « que le Gouvernement soit autorisé à prendre toutes dispositions pour alléger le contrôle administratif exercé sur les collectivités locales, notamment sur la Ville de Paris et le Département de la Seine, et supprimer ou adapter les dispositions du régime particulier de ces deux collectivités qui sont de nature à contrarier ou ralentir la réalisation des opérations, en d'autres termes, l'assouplissement de la tutelle ».

Enfin, « le Gouvernement est autorisé à déterminer les conditions dans lesquelles les dispositions précédentes seront appliquées à la Région Parisienne, compte tenu de ses problèmes et de ses institutions particulières ; à créer éventuellement tous organismes nécessaires à cet effet, à adapter s'il y a lieu les structures administratives existantes ; à promouvoir, en accord avec les collectivités intéressées, un programme à long terme de grands travaux d'aménagement ».

## EXAMEN DU PROJET

Ainsi que l'a fort bien souligné M. Sudreau, il est évident qu'une réforme s'impose et qu'une refonte des textes administratifs est nécessaire. On ne peut donc que louer un principe de révision totale des structures légales et législatives qui régissent actuellement la construction et la paralysent.

A propos du plan quinquennal, M. Chochoy, Secrétaire d'Etat à la Reconstruction, a évoqué également les moyens qui pourraient s'exercer dans un tel programme : recherche et utilisation des types et des modules ; organisation méthodique des études ; rationalisation des chantiers ; industrialisation des techniques ; économie de main-d'œuvre ; groupement des maîtres d'ouvrage ». On peut se demander si de telles méthodes, dont on parle depuis longtemps et dont la nécessité est évidente, ne demanderaient pas,

(Suite page IX.)

« Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark. »

« Hamlet », SHAKESPEARE.

Le 16 août 1956, un grave effondrement d'immeuble s'est produit rue Garnier à Neuilly-sur-Seine, ne provoquant heureusement que des dégâts matériels. Il s'agissait d'un immeuble de 5 étages sur rez-de-chaussée, d'une quinzaine de mètres de façade construit par une entreprise importante selon un système de murs porteurs en béton caaverneux, utilisé à partir du premier étage tant en façade qu'en mitoyenneté. L'ossature médiane était en béton armé, les planchers en dalles pleines reposaient sur une poutre de répartition coiffant les trumeaux.

C'est peu de temps après la terminaison de la terrasse que la façade s'écroula à partir du 3<sup>e</sup> étage, entraînant le rabattement à la verticale de toutes les dalles de planchers qui restèrent

solidaires de l'ossature médiane B.A. intacte.

Au moment où nous mettons sous presse aucun résultat d'expertise définissant les causes de l'accident et les responsabilités encourues n'est connu, et rien ne prouve encore que la responsabilité de l'architecte chargé de cette opération soit engagée.

Cependant, le 18 août, le journal parisien « Combat » publiait en première page et sous un titre retentissant une déclaration de M. Philippe Monin, député, ancien ministre et membre de la Commission de la Reconstruction à la Chambre des Députés, que nous reproduisons in-extenso ci-dessous.

(Suite page IX.)

## L'ÉBOULEMENT DE NEUILLY POURRAIT SE REPRODUIRE

DECLARATION DE M. PHILIPPE MONIN, DEPUTE, ANCIEN MINISTRE, MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION, PARUE DANS LE JOURNAL PARISIEN COMBAT DES 18-19 AOUT 1956.

J'avais remarqué depuis longtemps, nous dit M. Monin, que ce sont toujours les mêmes architectes qui obtiennent l'agrément des ministères intéressés et des administrations compétentes pour tous les grands travaux. Or, ces quelques architectes ont des chantiers dans le monde entier. Certains ont, en ce moment, pour des milliards de francs de travaux en France, en même temps qu'ils en ont partout ailleurs, et l'un d'eux dirige même en ce moment des travaux gigantesques à Tokyo. Or, il est absolument impossible de mener à bien tant de choses à la fois.

C'est pourquoi, dès le 1<sup>er</sup> août, par la voie du Journal Officiel, j'avais demandé au secrétaire d'Etat à la Reconstruction : « Les grands ensembles résidentiels qui viennent d'être décidés dans la région parisienne répondent à une nécessité. Mais leur efficacité ne dépend-elle pas cependant en grande partie de la rapidité et du degré de perfection avec lesquels ils seront réalisés ? De là l'importance du choix des architectes qui, plus que jamais doivent se rappeler les dispositions de l'article 6 du décret du 24 septembre 1941, ainsi conçu : « L'architecte doit limiter le nombre des missions professionnelles qu'il accepte simultanément à la possibilité matérielle que leur importance, et le lieu de leur exécution lui laissent d'exercer dans chacune d'elles l'inter-vention PERSONNELLE qu'elles exigent. »

« M. Monin demande donc au ministre : 1° les conditions dans lesquelles ont été ou seront désignés les architectes responsables de l'ensemble de chacune de ces opérations ; 2° la liste nominative de ces architectes. »

En effet, personne n'a jamais dressé une liste des architectes auxquels les différents départements ministériels confient des tâches ; aucune coordination n'existe entre les services.

D'autre part, j'ai observé qu'à l'étranger, et plus spécialement en Allemagne et aux Etats-Unis, où l'on construit beaucoup, il existe un contrôle effectif de la construction. Alors qu'en France il n'existe, quand il existe, qu'un contrôle a posteriori.

Un contrôle existe théoriquement chez nous quand le gros œuvre est terminé. A ce moment-là, même s'il y a des maléfices dans la construction, elles n'empêchent pas la délivrance du certificat de conformité. Celui-ci, en effet, est donné à l'architecte, ou aux personnes qui ont établi la demande du permis de construire, en ne tenant compte que de l'emplacement et des dimensions des portes et des fenêtres, de la hauteur des plafonds, en un mot en ne se préoccupant de savoir que si la réalisation de l'immeuble est conforme

aux plans établis pour obtenir l'autorisation de construire.

Mais lorsque les services étudient cette demande d'autorisation de construire, ils ne précisent pas quelle sera l'épaisseur des murs, ou si les piliers portants monteront bien jusqu'au sixième étage.

Ainsi, à Neuilly, les piliers ne montaient que jusqu'au troisième. On a ensuite coulé sur des murs sans résistance des planchers en béton. Le permis de construire n'exige pas d'engagements qui permettent d'éviter des incidents de cette sorte.

D'autre part, les services officiels qui travaillent à l'heure actuelle sur la résistance des matériaux le font dans l'abstrait. On ne leur soumet pas de plans de construction ; ils ne font qu'étudier la qualité théorique des matériaux.

On nous opposera l'art. 98 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation : « Le préfet, les fonctionnaires du M.R.L. et leurs délégués, peuvent à tous moments visiter les constructions en cours et procéder aux vérifications qu'ils jugent utiles. »

Je demande qu'au mot peuvent on substitue le mot doivent. Il est inadmissible que le contrôle ne soit fait, s'il y en a un, que lorsque le gros œuvre est terminé. Comme en Allemagne et aux Etats-Unis, il faut qu'à différentes reprises des contrôles très sérieux aient lieu au cours de la construction, et, au besoin, chaque fois que l'on monte un nouvel étage.

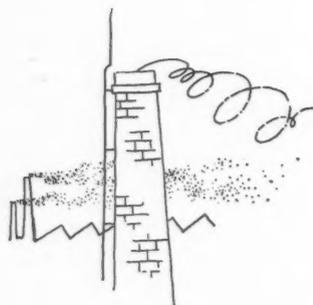
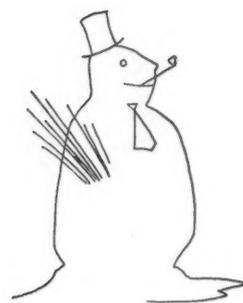
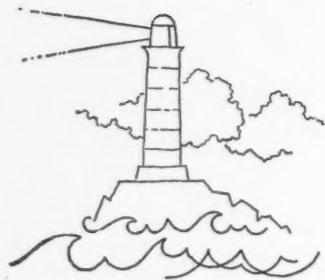
Qu'on songe en effet aux conséquences de tout cela. Dans deux mois, l'immeuble qui s'est effondré à Neuilly aurait été habité ; il pouvait y avoir une quarantaine de victimes.

De plus, nous ne savons pas si des accidents de ce genre ne vont pas se reproduire, les architectes étant partout, sauf où ils devraient être. Ne parlons pas de la résistance de ces immeubles en cas de bombardement, ou même de simple petite secousse sismique, du passage d'un avion à réaction. Quelqu'un qui s'y suiciderait au gaz pourrait faire en même temps causer involontairement la mort de tous les habitants de l'immeuble.

Enfin, cela représente un gaspillage affreux du gros effort financier consenti par le pays pour la reconstruction. A Neuilly, par exemple, on va être obligé d'étayer ce qui reste de l'immeuble, pour le démolir ensuite de fond en comble.

Supposons que, dans un cas analogue, la société constructrice se trouve dans une situation financière délicate, que vont devenir les gens qui auront payé leur appartement d'avance ? Et où trouvera-t-on l'argent nécessaire pour reconstruire la maison effondrée ?

Que de telles situations puissent se produire ne prouve-t-il pas qu'il y a « quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark ? »



**PLUIE, NEIGE, HUMIDITÉ...**  
sont sans action sur  
**L'ALUMINIUM.**

L'Aluminium a un excellent comportement vis-à-vis des agents atmosphériques.

L'Aluminium se recouvre au contact de l'air d'une pellicule d'alumine qui le protège contre les attaques corrosives de l'atmosphère.

Des couvertures en aluminium, examinées après quarante années de service, présentent un parfait état de conservation.

**légèreté - facilité de pose**  
**durée - isolation thermique**

---

# ALUMINIUM

La Section Architecture de nos Services Techniques est à votre entière disposition pour vous renseigner gracieusement sur toutes les applications de l'Aluminium dans la construction.

L'ALUMINIUM FRANÇAIS - 23, RUE BALZAC - PARIS - WAG. 86-90

cependant, pour leur propre mise au point, un programme préalable de cinq ans.

Mais l'ensemble du projet de loi-cadre prévoit d'autres dispositions qui ne sont pas sans soulever de sérieuses inquiétudes. Il a déjà été procédé par décret à la réduction de l'attribution de la prime à 600 francs, aboutissant à un abaissement de la surface des logements et des prix-plafonds pour des raisons dites d'économie de guerre. Le projet envisage également la limitation du nombre des permis de construire dans certains départements et, pour permettre l'affectation de toute la main-d'œuvre nécessaire à des programmes présentant un caractère social évident et utilisant des procédés de haute productivité, il prévoit que les autres travaux pourront faire l'objet d'une autorisation préalable. Celle-ci, a précisé M. Chochoy, serait délivrée par une commission spécialisée constituée à cet effet.

En fait, le projet de loi-cadre « confiant au gouvernement le pouvoir de procéder par simples décrets à des modifications du Code civil », selon l'expression de M. Lecœur, aboutirait à donner les pleins pouvoirs à l'Administration. Et c'est cet arbitraire administratif qui nous paraît extrêmement dangereux, car il risque de mener rapidement à un dirigisme total avec tous les risques qu'il comporte.

On a parlé de loi d'exception et d'économie de guerre. S'il s'agit d'une loi d'exception, elle doit être limitée dans sa durée, ce dont les textes officiels en font pas mention.

Sans prendre position sur le principe même de l'institution d'une économie de guerre, notons cependant que celle-ci présuppose la mobilisation de toutes les forces de la Nation et il semble que si les sacrifices s'imposaient il aurait fallu sacrifier le superflu et non l'essentiel. L'industrie du bâtiment est une industrie vitale pour le pays; la frapper seule constitue une erreur fondamentale que ne peut justifier l'intérêt général qui, au contraire, réclame son plein développement.

A. A.

#### ASSOCIATION FRANCE-U.R.S.S.

Au cours de son Assemblée plénière, qui s'est tenue sous la présidence de M. Georges Huisman, la Commission d'Architecture et de Construction de l'Association France-U.R.S.S. a présenté un texte définissant ses buts et ses activités: répondre à la curiosité des techniciens et du public français pour tout ce qui touche à la construction en Union Soviétique, accroître les connaissances mutuelles entre les deux pays dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture. Elle a ensuite entendu une conférence de M. Vassiliev, chef adjoint du département de la construction du Comité d'Etat de la Construction sur « les conditions de la création architecturale en U.R.S.S. ». Il s'est penché en particulier sur les problèmes suivants: les projets types, l'organisation de la profession, les nouvelles tendances de l'architecture soviétique.

Par ailleurs, la Commission d'Architecture de l'Association, dans le cadre des buts qu'elle s'est fixés, a organisé un voyage en U.R.S.S. auquel a été invitée une délégation de cinq architectes français.

Cette délégation était composée de MM. Bricet, Directeur des Services de l'Aménagement du Territoire pour la Seine-et-Oise, Kopp, représentant du Syndicat des architectes de la Seine, Perrotet, architecte-conseil de la Fédération Française des maisons de jeunes et de la culture, Pison, architecte-conseil du M.R.L. et du Ministère de l'Agriculture, Tournant, architecte du remembrement du Havre.

#### SYNTHÈSE DES ARTS.

Notre correspondant aux Etats-Unis, M. Paul Damaz, vient de publier aux Editions Reinhold à New-York un intéressant ouvrage traitant de l'important problème de la synthèse des arts. Nous ne pouvons malheureusement, faute de place, en rendre compte dans le présent numéro, mais nous tenons à le signaler dès maintenant à nos lecteurs. Un compte rendu bibliographique détaillé en sera fait dans notre prochain numéro.

Prenant pour prétexte l'accident relaté, l'auteur de ces déclarations attaque principalement la profession d'architecte en général dans des termes qui acquièrent une exceptionnelle gravité venant d'une personnalité dont les fonctions présupposent une particulière compétence en matière de construction. Au cas même où la responsabilité de l'architecte de l'immeuble effondré serait établie il semble extraordinaire d'en tirer des conclusions qui mettent en cause l'ensemble des architectes français.

Le titre de cet article insinue que d'autres catastrophes du même genre que celle de Neuilly peuvent se reproduire et M. Monin pense que la responsabilité en serait imputable aux architectes!

En fait, M. Monin s'élève essentiellement contre le système de répartition des grands travaux confiés par le M.R.L. et d'autres administrations à un « nombre restreint » d'architectes qui, d'après lui, ne pourraient dans ces conditions s'occuper d'une façon efficace du contrôle de l'exécution.

Sans prendre parti sur ce point particulier, il semble nécessaire de rappeler à ceux qui ne disposent pas, de toute évidence, d'éléments d'information suffisants, que l'architecte « n'est pas tenu d'assumer une surveillance permanente d'exécution » qui en fait seule permettrait de déceler tous vices de constructions.

S'il est normal que l'architecte conserve toute sa responsabilité pour les vices de conception, il n'en demeure pas moins que la responsabilité des vices d'exécution n'est pas de son domaine, et le citer comme seul responsable nous paraît partiel et injustifié.

« Les architectes sont partout sauf où ils devraient être », déclare péremptoirement M. Monin. Ils ne sont malheureusement pas à la Chambre des Députés pour parler en connaissance de cause de leur profession. Mais les architectes sont effectivement dans l'obligation de perdre leur temps au détriment de leur tâche essentielle de créateur et de constructeur parce que la prolifération d'une bureaucratie administrative les contraint à un travail stérile et n'ayant aucun rapport avec une action positive.

La politique poursuivie actuellement par l'Administration vise d'ailleurs à enlever progressivement aux architectes non seulement le contrôle de l'exécution, mais encore la conception technique elle-même... Nul n'ignore, en effet, dans les milieux professionnels que, dans des cas de plus en plus nombreux, des procédés et systèmes de construction sont imposés aux architectes et que le choix de l'entreprise leur échappe, bien qu'ils soient a posteriori légalement liés avec elle dans une responsabilité conjointe.

Sans doute, les dommages résultant de l'accident de Neuilly sont-ils regrettables, mais des pertes et des gaspillages infiniment plus importants ont été causés dans le domaine du bâtiment ces dernières années par des décisions administratives en contradiction formelle avec les avis et les conseils des architectes.

Les architectes, dans leur immense majorité, remplissent en France des tâches difficiles au milieu de contraintes multipliées et dans le cadre de plus en plus étroit des possibilités d'action qui leur sont laissées. Cependant les accidents graves dont la responsabilité pourrait leur être imputée sont d'une extrême rareté.

Une campagne de dénigrement systématique est menée depuis quelque temps contre eux, il

leur appartient de réagir enfin vigoureusement par la voix de leurs organismes professionnels.

« To be or not to be, that is the question. »

A. A.

Nous reproduisons ci-après le texte de la lettre qui a été adressée par le Président du Syndicat des Architectes de la Seine, M. A. Croizé, au journal « Combat » :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Dans votre journal paru le samedi 18 août, vous avez publié en première page un article concernant l'écroulement d'un immeuble à Neuilly-sur-Seine. Le texte de celui-ci, basé sur une déclaration de M. le député Monin, ne traite pratiquement que du rôle des architectes et l'effondrement de l'immeuble de Neuilly y apparaît comme une faute due exclusivement à ces derniers.

C'est pourquoi le Syndicat des Architectes de la Seine a jugé utile d'intervenir auprès de vous.

Nous déplorons ce malheureux accident et il n'entre pas dans nos attributions de nous prononcer sur les causes et encore moins sur le partage des responsabilités. Ceci est la tâche d'experts spécialisés.

Mais, pour condamner les architectes et en admettant justifiés les reproches sévères présentés par M. Monin, il serait juste de savoir s'ils avaient reçu mission de surveillance de chantier. Sinon, le jugement exprimé par M. Monin ne s'appliquerait pas en l'espèce quant à la mise en œuvre.

Si le client leur a confié une mission complète, il est important de ne pas confondre le rôle de l'architecte avec celui d'un chef de chantier ni avec celui de l'exécutant.

Comme le médecin, l'architecte ne peut être responsable que de ses propres actes et de ce qu'il a prescrit. Il ne peut en aucune manière être incriminé d'un vice caché survenu pour des raisons indéterminées.

Dans le cas précis de Neuilly, il semble que l'on soit en présence d'un phénomène extrêmement rare, assez comparable à la rupture d'une pièce en mécanique, sans que pour cela la pièce défaillante ait été mal calculée ou mal exécutée.

L'essieu d'un boggye cédant brusquement lorsque le train roule à 140 km. à l'heure ou la barre de direction d'une automobile neuve qui se rompt, entraînent souvent des catastrophes sans que l'on songe à condamner tous les cheminots, du Directeur général de la S.N.C.F. au simple lampiste ou tous les fabricants d'automobiles.

Avant de discréditer toute une profession, il serait sage d'apprécier les réalités: des immeubles de toute nature et 200.000 logements environ sont construits annuellement en France. Au regard, combien se produit-il d'accidents?

Et pourtant le manque de main-d'œuvre, de matériaux, les crédits faibles, le contrôle étroit de l'Administration, contrairement à ce qu'avance M. le député Monin, conditionnent péniblement l'action de bâtir.

Aussi, nous vous prions, monsieur le Rédacteur en Chef, de bien vouloir insérer cette réponse dans votre prochaine édition afin que l'opinion publique ait une idée juste de notre profession qui est digne de confiance.

Croyez, monsieur le Rédacteur en Chef, à nos sentiments les plus distingués.

André CROIZÉ,  
Président du Syndicat  
des Architectes de la Seine.

#### CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉDIFICATION DE DEUX MONUMENTS À NANTES :

Un concours d'idées doté de quatre prix de 100.000 à 500.000 francs vient d'être ouvert par la ville de Nantes en vue de l'édification de deux monuments commémoratifs en bas-relief. Chaque concurrent qui en fera la demande recevra le dossier complet servant de base au concours. Il est souhaité que les artistes s'expriment sans contrainte dans les seules limites fixées par le programme. Ces limites sont larges et si la com-

position en bas-relief est strictement exigée, aucun interdit ne frappe l'art non figuratif, non plus que l'art figuratif. Les artistes français sont seuls appelés à concourir.

Les inscriptions sont reçues soit directement soit par correspondance. Elles doivent être adressées à M. le Maire de la Ville de Nantes (Hôtel de Ville). Le dernier délai pour le dépôt des projets est fixé au 15 décembre 1956.

Charlotte Perriand  
Jean Prouvé

Galerie Steph Simon

Editions de série

10 Boulevard Saint-Germain  
Paris - Cœur 10-11

pour équipement des collectivités :

chambres et réfectoires de  
cités universitaires et internats  
amphithéâtres de facultés et lycées  
salles de réunion  
bibliothèques  
meubles de bureaux

pour équipement d'habitations collectives :

Les rangement incorporés normalisés



CONCOURS INTERNATIONAUX

Nous rappelons que les programmes des concours suivants ont été soumis pour approbation à l'U.I.A. et sont considérés comme satisfaisants (dans certains cas, après modification apportée par les organisateurs à notre demande) :

— Concours pour l'Opéra de Sydney (Australie) :  
Organisateurs : Le Gouvernement de l'Etat de New South Wales. La date d'inscription est close depuis le 15 mars 1956. Date de remise des projets 3 décembre 1956.

— Concours pour l'aménagement des abords de la cathédrale de Cologne (Allemagne) :  
Organisateurs : La Ville de Cologne.  
Adresse : Staedtebauamt, Stadthaus, Gürzenichstrasse, Cologne.  
Date de remise des projets : 31 août 1956.

— Concours pour l'aménagement de la place des Nations, Genève :  
Organisateurs : Département des Travaux Publics du Canton de Genève.  
Adresse : 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.  
Date de remise des projets : 15 avril 1957.  
L'U.I.A. a désigné pour la représenter au sein du Jury, Sir Patrick Abercrombie.

— Concours pour le Palais du Parlement à Rangoon (Birmanie) :  
Organisateurs : Le Gouvernement de Birmanie.  
Adresse : The 1st Secretary, The Embassy of the Union of Burma, 19A, Charles Street, Londres W.I.  
Date de remise des projets : sera communiquée ultérieurement, ce concours n'étant pas encore lancé.

— Concours pour la Basilique de Syracuse (Italie) :  
Organisateurs : Comitato Cittadino pro Santuario della Madonna delle Lacrime.  
Adresse : Viale Cadorna, 1 - Syracuse.  
Date de remise des projets : a été prorogée jusqu'au 31 janvier 1957.

Nous rappelons que nous n'avons pas pu obtenir entière satisfaction de la part des organisateurs, et que si l'U.I.A. n'a pas cru pouvoir interdire la participation à ce concours, son règlement n'est malheureusement pas conforme à la réglementation internationale sur trois points : composition du Jury - arbitrage de l'U.I.A. en cas de conflit - cas où il ne serait pas donné suite au projet.

CONCOURS POUR LE NOUVEAU MUSEE D'ALEP

Le 23 mai 1956 s'est réuni à Damas, le Jury, composé de la façon suivante :

M. le Dr Sélim Abdul-Hak, Directeur Général des Antiquités, Président.

MM. A. Tabet, Président du Syndicat des Architectes du Liban ; R. Christ, Délégué de l'U.I.A. ; B. Oulabi, Directeur des Bâtiments aux Travaux Publics ; B. Hakim, Représentant le Bureau Technique d'Alep ; N. Chehade, Représentant le Syndicat des Architectes d'Alep ; F. Seirafi, Conservateur du Musée d'Alep et R. Razzaz, Architecte de la Direction Générale des Antiquités.

La Direction Générale des Antiquités a reçu 31 projets anonymes émanant d'architectes appartenant aux onze pays suivants : Grande-Bretagne, France, Italie, Allemagne, Belgique, Suisse, Yougoslavie, Chine, Egypte, Liban et Syrie.

Vingt-et-un projets ont été écartés au cours des 3 premières séances. La 3<sup>e</sup> séance du 24 mai a été consacrée à l'élaboration d'une liste des critères qui seront pris en considération dans l'étude des projets restants. Quatre séances ont été consacrées à l'examen détaillé des projets retenus. A la huitième séance, le Jury a passé au vote. Le résultat suivant, scellé par la signature du Président et des membres du Jury a été obtenu :

Premier prix : n° 29 à l'unanimité.  
Second prix : n° 4 à la majorité.  
Troisième prix : n° 30 à la majorité.

Et par un vote unanime le Jury émet les deux recommandations suivantes à l'intention des organisateurs de ce concours :

— Le Jury recommande à la Direction Générale des Antiquités d'utiliser le projet du premier prix comme base d'exécution, et d'essayer de s'entendre avec l'auteur pour l'établissement du projet d'exécution.

— Au cas où l'exécution de l'un des trois projets primés s'avérerait impossible, le Jury propose de prendre le projet n° 15 classé 4<sup>e</sup> comme base pour l'étude de l'exécution.

Enfin, le Jury procède à l'ouverture des enveloppes qui révèle comme suit, les noms des concurrents primés :

Premier prix (5.000 L.S.) : Projet présenté par MM. Bregovac et Richter (Yougoslavie).

Deuxième prix (3.000 L.S.) : Saquin, Johannet, Moutard, Brusson et Garet (France).

Troisième prix (2.000 L.S.) : Andrault, Helmy et Farat (France).

Quatrième prix (1.000 L.S.) : Berger (France).

Cinquième prix (1.000 L.S.) : Laufray, de Latour d'Auvergne et Hereng (France).

Sixième prix (1.000 L.S.) : Andry, Tschumi et Ciaque (Suisse).

Septième prix (1.000 L.S.) : Fueg (Suisse).

Huitième prix (1.000 L.S.) : Schumann et Linert (Allemagne).

La Direction Générale des Antiquités a organisé une exposition de tous les projets au Musée National de Damas, puis à Alep.

COMITE DE L'HABITAT

Le Comité de l'Habitat a tenu sa 12<sup>e</sup> session le 16 mai 1956. Ont participé à cette session des représentants de vingt-quatre pays. M. Gorynski (Pologne) a été élu président.

Le Comité a présenté une proposition du Secrétariat tendant à apporter certains changements à la structure et aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires. Il a été décidé que : le Comité continuerait de collaborer étroitement avec les organisations internationales non gouvernementales spécialisées, et notamment avec le C.I.B. ; que l'on aurait recours le plus souvent possible aux rapporteurs que les gouvernements voudraient bien désigner ; que des réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de l'étude de certaines questions seraient convoquées toutes les fois que cela paraîtrait opportun ; que le groupe de travail pour l'étude des mesures propres à promouvoir la politique du logement et le groupe de travail du coût de la construction seraient supprimés ; que le Comité était bien le lieu où il convient d'examiner les questions de principe comme l'établissement du programme de travail, la création ou la suppression des groupes de travail spéciaux, l'examen des conclusions de ces groupes, etc. ; enfin, qu'il ne devait pas y avoir normalement plus de deux séries de réunions consacrées au logement chaque année.

ALGERIE

L'Assemblée Générale du Conseil Régional d'Algérie de l'Ordre des Architectes, qui s'est tenue à Alger le 6 juin 1956, a approuvé à l'unanimité, la motion suivante :

« L'Assemblée, considérant le succès remporté par la participation de l'Algérie au Congrès international des Architectes de La Haye en 1955, adresse à Marcel Lathuillière, délégué par l'Algérie à l'U.I.A., ses félicitations pour l'activité qu'il a déployée au cours de ces compétitions internationales pour le plus grand bien des intérêts de la profession et de l'œuvre française réalisée en Algérie par les architectes ;  
« Adresse au Président et au Bureau de l'U.I.A. leurs félicitations pour les buts qu'ils poursuivent et les assurent de leur adhésion totale aux principes et à l'idéal qu'ils défendent devant l'opinion mondiale. »

ALLEMAGNE

Le Bundestag vient de voter deux lois nouvelles destinées à favoriser la construction de logements. L'une se propose de remédier, à l'aide de nouvelles mesures qui mettent l'accent sur des constructions sociales et les foyers familiaux, à la pénurie de logements qui reste encore considérable malgré le nombre imposant d'habitations construites ces dernières années. La deuxième prévoit l'établissement d'une statistique concernant les conditions de logements et de location ainsi que du besoin de logements. On espère obtenir toutes les données nouvelles qui surgissent chaque jour et sont susceptibles d'avoir une répercussion sur les plans de construction (Bulletin de l'Office de Presse et d'Information du Gouvernement Fédéral).

Le 15 juin dernier, M. Pierre Vago a fait un exposé sur l'« Urbanisme français d'aujourd'hui », à la Société des Architectes et Ingénieurs de Düsseldorf.

U.R.S.S.

Au cours du XX<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste de l'U.R.S.S., il fut longuement question du plan d'aménagement de la banlieue de Moscou. D'après la « Kosomolskaya Pravda », il s'agirait de la construction autour de la capitale de douze agglomérations de 40 à 60.000 habitants. Ces cités-satellites seraient édifiées dans les vastes forêts entourant Moscou, dans de bonnes conditions d'hygiène. Les sites forestiers seraient respectés et les problèmes de l'embellissement recevraient des solutions rationnelles. Chaque agglomération comportera des blocs de 10 à 12 immeubles de 3 à 4 étages, disposés en fer à cheval autour d'un verger et reliés entre eux par des boulevards. Des jardins d'enfants, des terrains de sports, des pistes et tremplins de ski seront aménagés à proximité de chaque agglomération. Rivières et lacs seront utilisés pour les sports nautiques. Ces agglomérations ne seront pas simplement des « villes-dortoirs » où les ouvriers viendront passer la nuit. Elles posséderont leurs propres industries, magasins, salles de spectacles, centres administratifs et institutions culturelles.

V<sup>e</sup> CONGRES INTERNATIONAL DES TECHNICIENS DE LA SANTE PUBLIQUE

Le cinquième Congrès International des Techniciens de la Santé, qui s'est déroulé du 5 au 8 juin 1956 à Paris, a obtenu un très grand succès. Vingt-cinq nations étrangères y furent représentées, des centaines de congressistes y assistèrent.

L'après-midi du 6 juin fut réservée au thème suivant : « l'architecture et l'équipement des établissements hospitaliers ». A cette séance, prirent la parole les architectes Maître et Lebrat sur « la structure fonctionnelle de l'Hôpital (avec les Docteurs Bridgman et Ferrand) ; Lopez sur les « matériaux nouveaux dans la construction des Hôpitaux ».

Une discussion passionnée se développa autour du thème « la structure fonctionnelle de l'Hôpital », et plus particulièrement sur le programme. Le Docteur Ferrand préconisa la mise en place de « programmistes » spécialistes, techniciens hospitaliers, chargés d'établir les programmes à remettre aux architectes. Un confrère belge exposa qu'à son avis ces « programmistes » devaient être des architectes et que par ailleurs le soin d'étudier et de construire les hôpitaux devait être dévolu à des architectes spécialistes.

Lopez (délégué de l'U.I.A.) intervenant à titre personnel, réfuta ce double point de vue ; selon lui, les architectes ne revendiquaient pas la responsabilité du programme, qui devait être établi par le maître de l'ouvrage et ses autorités de tutelle avec la collaboration de tous les techniciens intéressés à la réalisation : médecins, ingénieurs, architectes ; d'autre part, les architectes ne souhaitaient pas la spécialisation, ayant reçu une éducation à tendance universaliste ; ils entendaient pouvoir traiter des sujets les plus divers, aidés par des techniciens spécialisés.



## INFORMATIONS DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

### ASSEMBLEE STATUTAIRE ET V<sup>e</sup> CONGRES DES U.I.A.

L'Assemblée statutaire aura lieu à Moscou les 23 et 24 août 1959.

Le V<sup>e</sup> Congrès de l'U.I.A. s'y tiendra également du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre 1957. Le thème du Congrès est le suivant : « Construction et reconstruction des villes, 1945-1957. »

Une publication relative aux travaux du Congrès sera publiée par l'U.I.A. Cette publication constituera la suite de l'ouvrage « Habitation 1945-1955 », édité à l'occasion du Congrès de La Haye. Sa rédaction sera réalisée sous le contrôle de l'U.I.A. par un Comité de rédaction désigné par le Comité exécutif. Son édition sera assurée sous la responsabilité du Comité organisateur du Congrès. L'Exposition itinérante de l'U.I.A., une Exposition illustrant les rapports du Congrès, ainsi que les projets de concours entre étudiants des écoles d'architecture, organisé par l'U.I.A., seront présentés à Moscou pendant la durée du Congrès.

Seront admis comme membres ordinaires du Congrès : les architectes membres des sections de l'U.I.A.; les membres des Associations d'architectes des pays non membres de l'U.I.A.; les délégués des Associations dont l'activité s'exerce dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, et les invités du Comité Directeur.

En dehors des architectes, seront admis comme « observateurs » : les délégués des organisations internationales; les délégués des gouvernements; les délégués des collectivités publiques, villes, services techniques, organisations professionnelles, etc.; les étudiants en architecture et les représentants de la presse, écrite et parlée.

Les travaux du Congrès seront dirigés par un Comité Directeur présidé par le Président du Congrès et composé des membres du bureau de l'U.I.A. Dans toutes les questions concernant les séances, discussions et conclusions, la décision appartient au Comité Directeur. L'organisation matérielle et technique du Congrès sera confiée à un Comité Organisateur, présidé par le Président du Congrès et désigné par la Section soviétique de l'U.I.A.

Le Congrès comprendra : des exposés (rapports, conférences, communications) et des séances de discussion.

Les exposés sur les divers aspects du thème du Congrès seront faits par des conférenciers invités par le Comité Directeur. Les conclusions, rédigées par le Comité de Coordination désigné par l'U.I.A., seront soumises, pour approbation, au Congrès, au cours de la séance de clôture. Les langues officielles du Congrès sont : l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Le Comité Organisateur pourvoiera à la traduction simultanée en ces quatre langues, ainsi qu'en allemand. Pour le texte officiel des conclusions et résolutions, l'emploi de la langue française est de rigueur.

Chaque séance de travail sera dirigée par un Bureau, composé d'un Président et d'un Vice-Président désignés par l'U.I.A., et d'un Secrétaire désigné par la Section soviétique de l'U.I.A. Ce Bureau est chargé de l'organisation pratique des travaux ainsi que de la rédaction des procès-verbaux de séance. Chaque congressiste pourra prendre la parole dans les discussions, mais le maximum de temps accordé à chaque orateur sera de dix minutes et celui-ci ne pourra reprendre la parole sur le même sujet au cours de la séance, à moins que le Président n'en décide autrement. Le rapporteur général présentera les problèmes qui feront l'objet des travaux du Congrès. Avec le concours du Comité de Coordination, il présentera à la séance de clôture les conclusions des débats. Aucune résolution ou vœu ne se rapportant pas directement aux thèmes ou travaux du Congrès ne sera pris en considération.

(Extrait du Règlement.)

### REUNION DE VARSOVIE

La Fédération des Architectes Polonais a reçu à Varsovie du 18 au 24 juin 1956 un certain nombre de Membres du Comité d'organisation et de rapporteurs du prochain congrès de Moscou ainsi que les membres de la Commission d'Urbanisme de l'U.I.A.

Etaient présents à cette réunion :

Pour la Commission des rapporteurs

MM. Vago, Secrétaire Général de l'U.I.A.; Abrossimov, Président du V<sup>e</sup> Congrès de l'U.I.A.; Vouga; Van Hove; Mme Syrkus.

MM. Alabian; Baranov; Chkvarinov; Colleini; Van Eesteren; Heaume; Hoa; Ling; Tonneff; Urbina.

Pour la Commission de l'Urbanisme

MM. Gutton; Skibniewski; Hoechel; Novotny; William-Olsson; Perpina; Vlassov.

Ainsi que les urbanistes polonais :

MM. Ciborowski; Dziewulski; Jankowski; Malisz; Marcewski; Zaremba et l'urbaniste tchécoslovaque Stanek.

Ces considérations ont fait l'objet d'un questionnaire détaillé en 54 articles auxquels les sections nationales sont invitées à répondre d'une façon précise.

L'ensemble des documents recueillis, accompagnés de plans et schémas graphiques, sera publié par les soins de l'Académie d'Architecture de l'U.R.S.S. et constituera ainsi un tableau synoptique des réalisations d'urbanisme de l'heure présente dans l'ensemble du Monde contemporain.

On devine l'intérêt que pourra présenter cette confrontation internationale d'idées et de réalisations de notre époque. D'autres sujets importants et, notamment celui de la présentation des plans d'urbanisme par un système graphique unique sur le plan international ont été abordés et menés à bien. Ainsi la lecture du rapport, de même que la visite de l'exposition qui prolongera les exposés faits au Congrès, en seront facilités pour les participants.

Ces commissions ont discuté un certain nombre de points relatifs à l'organisation du V<sup>e</sup> Congrès de l'U.I.A. qui doit avoir lieu à Moscou en 1957; elles se sont spécialement penchées sur le texte de l'enquête qui a été dès maintenant adressé à toutes les sections nationales.

Cette enquête portera sur : le plan, l'aspect économique, social et législatif de la réalisation, l'aspect technique de la réalisation, etc.

Le Plan : ses aspects fonctionnel et esthétique

La documentation recueillie présentera des exemples caractéristiques de villes nouvelles et de villes reconstruites.

Partout les créateurs ont eu à résoudre des problèmes analogues, à vaincre des difficultés souvent identiques; partout les auteurs de plans, instruits des erreurs tragiques des villes du XIX<sup>e</sup> siècle et formés à l'école de l'urbanisme né avec ce siècle, ont proposé des solutions qui s'écartent délibérément des idées admises jusque-là. Ils ont eu à affronter des obstacles qui n'ont pas permis partout la réalisation intégrale de leurs projets. Mais, dans l'ensemble, des villes sont nées qui ont un visage essentiellement nouveau. Un résultat est là, dont il est possible et nécessaire de tirer dès maintenant un premier enseignement.

Ces cités ont-elles répondu à l'attente de leurs auteurs? Leur conception fonctionnelle qui modifie fondamentalement les règles de composition traditionnelle, peut-elle être considérée comme un succès au double aspect fonctionnel et esthétique? Des lois se dégagent-elles? De quels facteurs a-t-on négligé de tenir compte et à quels facteurs a-t-on donné trop d'importance?

Dans votre pays quels sont, en général, les principes majeurs de la construction des villes? Quelles sont les réalisations les plus importantes? Quels sont les problèmes les plus urgents à résoudre?

Les sections nationales de l'U.I.A. sont invitées, en outre, à répondre d'une façon très con-

cise et dans la mesure de leurs propres expériences et possibilités, au questionnaire qui présente des problèmes en face desquels se trouvent aujourd'hui les urbanistes, un tableau d'ensemble qu'il n'a pas paru possible de réduire. En présentant les villes choisies comme illustrations des réponses aux enquêtes, les Sections suivront, dans la mesure du possible, l'ordre de ce questionnaire.

Aspect économique, social et législatif de la réalisation

Le plan d'urbanisme, dans sa conception déjà, est soumis à des conditions préalables qui découlent de certains facteurs d'ordre législatif, administratif, économique et social.

Dans la réalisation du plan, ces facteurs interviennent sous un aspect différent : ils sont les moyens de la réalisation; ils peuvent en être également les entraves.

Presque partout, une législation nouvelle, inspirée de principes originaux, quelquefois préparée de longue main, ailleurs improvisée, a été appliquée et en quelque sorte mise au banc d'essai. Les conditions administratives (centralisation des pouvoirs ou, au contraire, fractionnement de l'autorité), jouent un rôle important. Les mesures économiques, comme celles qui concourent au financement sont parfois décrétées d'autorité, parfois confiées à l'initiative privée. Dans le premier cas elles courent le risque de se révéler artificielles, dans le second cas de manquer d'efficacité. Les exigences sociales et culturelles de l'urbanisme semblent échapper aux définitions.

A cet ensemble de questions, les rapporteurs désignés seront invités à donner une réponse à la lumière des données recueillies par l'enquête. Il appartiendra au Congrès de rassembler dans ce domaine le fruit des meilleures expériences, à défaut d'une prise de position qui ne pourrait être que hâtive et superficielle.

Aspect technique de la réalisation : apport de l'industrie à la production des bâtiments

La réalisation des plans d'urbanisme soulève des problèmes techniques nombreux.

Reprenant une fois encore, à la suite des expériences qui se poursuivent d'année en année, le thème de l'industrialisation du bâtiment, les architectes veulent confronter les expériences qu'ils ont acquises dans la construction des vastes ensembles réalisés avec le concours de l'industrie.

Cette confrontation se fera sur la base d'ensembles concrets, exposés, loyalement, en détail, et insistant notamment sur les aspects suivants :

La cité d'habitation : rigidité ou variété des types d'édifices ou de logements,

L'exécution : nature des parties industrialisées.

La production : ampleur, rapidité, coût.

L'aspect social : expériences, enquêtes.

Ces réunions se sont tenues dans une extraordinaire atmosphère de cordialité et il faut rendre hommage aux responsables de la Fédération Polonaise des Architectes qui ont organisés d'une façon remarquable le séjour de leurs hôtes en Pologne.

Ils ont su en effet adjoindre aux séances de travail des visites du plus haut intérêt qui ont conduit les participants à travers la Silésie, à Stalinogrod puis à Cracovie, et qui leur ont permis, en un laps de temps très réduit, de mesurer l'énorme effort que fait ce pays sur le plan de l'Urbanisme, la lumineuse intelligence qui préside à ses conceptions, l'audace de ses réalisations et la réussite certaine qui apparaît au bout du chemin comme la plus valable récompense de l'effort créateur consenti par tous nos confrères polonais. Adressons-leur amicalement, avec nos remerciements pour leur si sympathique accueil, toute notre admiration pour leurs travaux d'urbanisme en souhaitant que la plastique architecturale contemporaine leur permette d'exprimer, à l'échelle grandiose où ils travaillent, le visage de notre époque.

A.-G. HEAUME.

ANTI-ACIDE

INUSABLE

ANTIDERAPANT

DALLES et PAVÉS



Aspect du silifer grossi 20 fois

DE REVÊTEMENT

# LE SILIFER

77, RUE SAINT-LAZARE — PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE : TRInité 43-36 et 43-37

# CONCOURS A DEUX DEGRES POUR L'EDIFICATION DU THEATRE DE CAEN

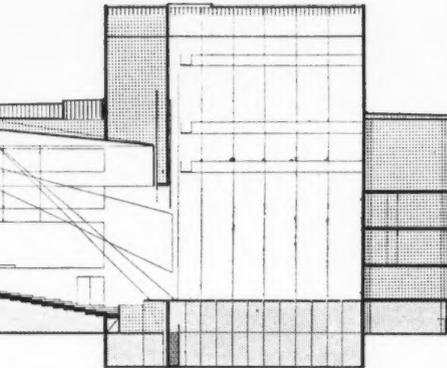
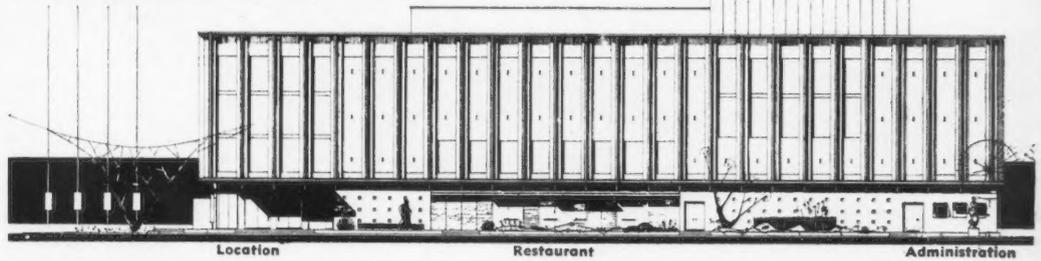
PREMIERS PRIX ET EXECUTION : A. BOURDONNAIS, F. CARPENTIER - TROISIEME PRIX : BIENVENU

Le projet A est caractérisé par la forme ronde de la salle en amphithéâtre avec son complexe gradins-loges. La forme circulaire permet une organisation plus large, plus souple, plus enveloppante de l'action, un espace ouvert sans limites fixes. L'absence de murs latéraux a permis d'organiser cet espace théâtral où les spectateurs participent à l'action et entourent l'acteur.

Par ses gradins et ses loges, la salle crée son propre décor, et répond au souci d'éviter une architecture rigide et cubique, faite de murs plans et froids. Selon les nécessités de la mise en scène, le cadre peut varier de 8 à 16 m en largeur comme en hauteur grâce au manteau mobile côté scène, et à des panneaux mobiles côté salle.

Le théâtre offre quatre possibilités : Salle réduite de 388 places, pouvant fonctionner indépendamment grâce aux accès latéraux ; elle est obtenue en développant un rideau lamellaire à transparence acoustique ; Salle de 888 personnes, correspondant à l'amphithéâtre complet ; dans ce cas, les loges seraient fermées par des écrans. Salles de 1.050 à 1.200 personnes : un ou deux rangs de loges, ajoutés à l'amphithéâtre.

La solution à laquelle s'est ralliée le Jury va permettre aux deux architectes intéressés de rechercher une disposition définitive ayant pour bases le principe de la salle ronde du Projet A, l'organisation générale et le rythme de façade du Projet B. Mais c'est seulement d'une étude nouvelle élaborée en étroite collaboration que naîtra le parti architectural du projet qui sera présenté dans deux mois.

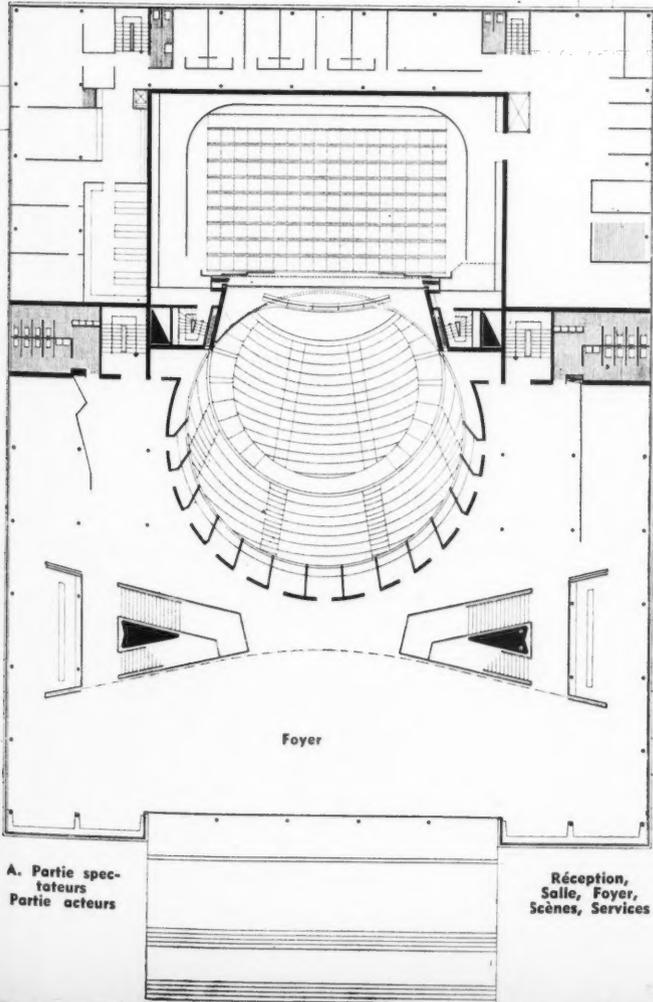


Le projet B est établi sur un plan rectangulaire compact formant en élévation un grand parallélépipède, sur un rez-de-chaussée en retrait.

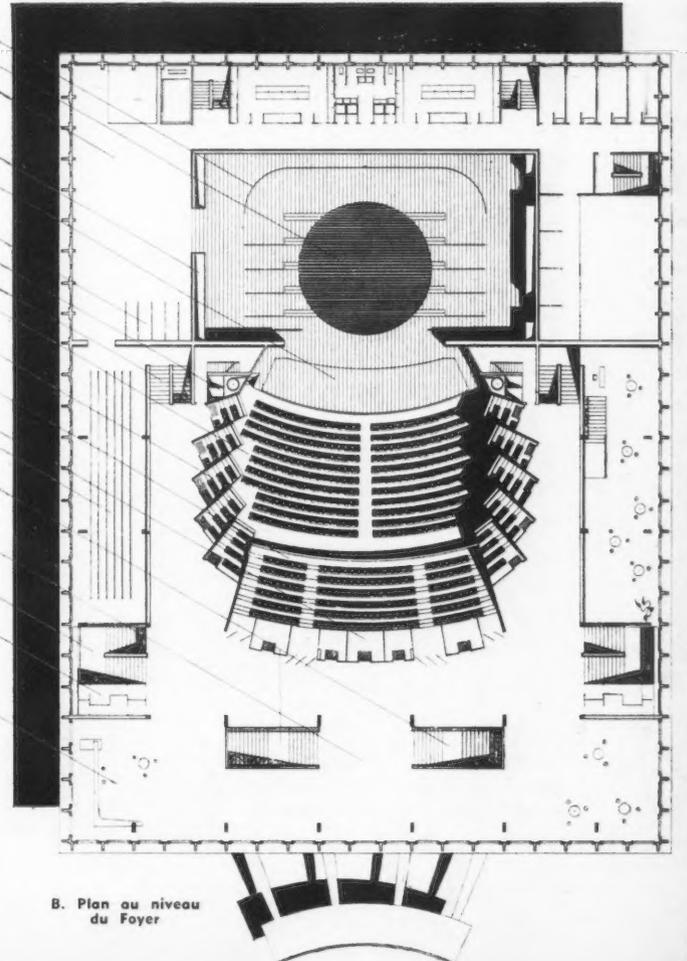
Ce rez-de-chaussée comporte toutes les parties vivantes : services d'entrée, accès administration, restaurant, boutiques de vente et d'exposition, etc., créant une animation constante sur les artères qui bordent le théâtre.

Sur une hauteur de 12 m. au-dessus du rez-de-chaussée s'élève une façade uniforme formant portique ; suspendues par les poutrelles supérieures de la construction, les façades travaillent en susente. Ce portique est muni de verres doubles isolants ou de murs à double parois, exprimant en façade la distribution intérieure et créant un effet de pleins et de vides en rapport avec les reculs dus à la largeur des artères avoisinantes. Seules émergent de ce quadrilatère la salle et la cage de scène. Le mouvement du public à l'intérieur est visible de la place grâce au foyer sur trois étages, fermé par de vastes baies vitrées.

PROJET A  
A. BOURDONNAIS, arch. C. DEMANGEAT, scén. J.-M. HERENG, ing.



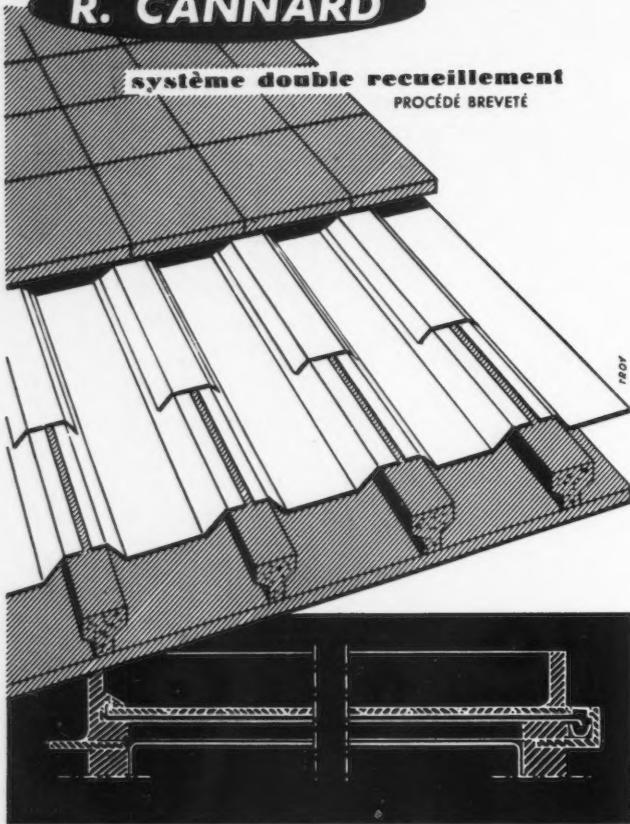
PROJET B. F. CARPENTIER



# TOITURES TERRASSES

**R. CANNARD**

**système double recueillement**  
PROCÉDÉ BREVETÉ



ATLANTE 7 69

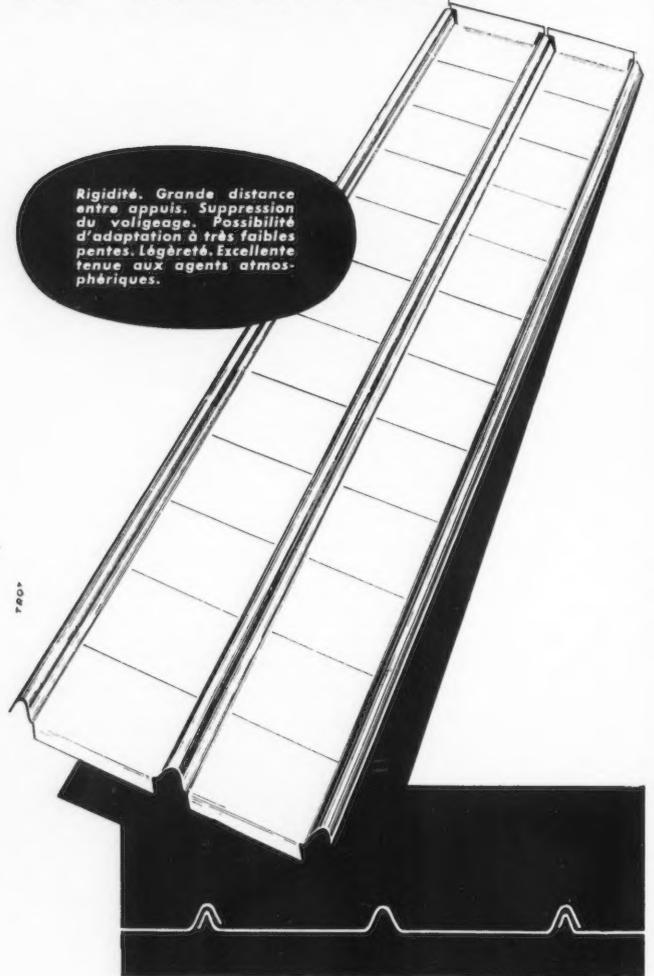
- Recueillement extérieur (eaux pluviales) constitué par les dalles béton.
- Recueillement intérieur (infiltration par fissuration, condensation) constitué par un ensemble d'éléments en aluminium sous-jacent.
- Étanchéité parfaite dans le temps.
- Réalisation rapide et économique en toute saison.
- Recueillement non gélif et imputrescible adapté à tout climat et toute température.
- Légèreté, isolation, insonorisation.

LICENCIÉ ET AGENT EXCLUSIF DE VENTE  
66, AVENUE MARCEAU, PARIS (8<sup>e</sup>) - TÉL. : BALzac 54-40

**STUDAL**

# bac autoportant **TRIONDAL** EN ALUMINIUM

Rigidité. Grande distance entre appuis. Suppression du voilage. Possibilité d'adaptation à très faibles pentes. Légèreté. Excellente tenue aux agents atmosphériques.



ATLANTE 835

- Élément de couverture de grande longueur permettant de couvrir un versant sans joint transversal.
- La nervure longitudinale assure une plus grande rigidité.
- Étanchéité totale sur de faibles pentes grâce à l'absence de joints transversaux.
- Pose rapide limitée au serrage de quelques tire-fonds.

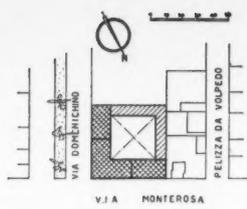
66, AVENUE MARCEAU PARIS 8<sup>e</sup> TÉL BAL. 54-40

**STUDAL**

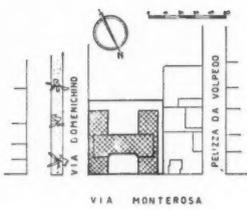
## HISTOIRE D'UN PLAN MASSE

Nous avons remarqué dans le numéro 54 de la revue italienne Edilizia Moderna la présentation d'une étude d'immeuble construit à Milan. Il nous a semblé intéressant de montrer, au moment où vient d'être publié le nouveau règlement appelé à régir la construction dans le Département de la Seine et plus spécialement dans l'agglomération parisienne, les possibilités offertes, dans l'intérêt du décongestionnement et de l'aération du site urbain, par une conception intelligente des masses construites.

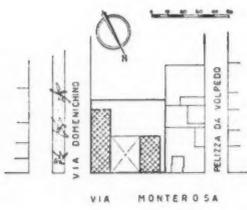
Dans l'exemple milanais quatre projets ont été successivement étudiés pour un programme demandant au départ l'exploitation optimale d'un terrain d'angle par la construction d'un immeuble à appartements de caractère représentatif et de grand confort. Le projet A, de 42.000 m<sup>2</sup> de volume et de 30 m. de hauteur, correspond à l'exploitation traditionnelle de ce genre de terrain et est conforme aux règlements édilitaires de la ville. Il comporte une cour intérieure et des murs aveugles en mitoyens dominant les constructions voisines. Le projet B, pour un volume sensiblement égal et une hauteur de 34 m., propose un immeuble en H s'inscrivant toujours dans les gabarits autorisés. Dans ces deux premiers projets la façade principale sur l'avenue est au Nord. Dans le projet C deux tours parallèles trop rapprochées, d'un volume global de 35.000 m<sup>2</sup> et 40 m. de haut, sont reliées à leur base par un bâtiment commercial d'un étage sur rez-de-chaussée. Finalement, grâce à une dérogation obtenue de la ville et à des accords conclus avec les voisins, le projet définitif D a abouti à une tour de 53 m. de hauteur avec locaux commerciaux sur toute la surface du terrain à un étage sur rez-de-chaussée. La hauteur de 53 m. accordée est de 23 m. supérieure au plafond normalement imposé. Ce dernier projet, de 30.000 m<sup>2</sup> seulement contre 42.000 m<sup>2</sup> du projet A, n'en représente pas moins une exploitation intelligente du terrain par la valorisation de toutes les habitations et la correction de leur orientation. Malgré la grande hauteur, il n'augmente pas sensiblement la densité d'occupation à l'hectare.



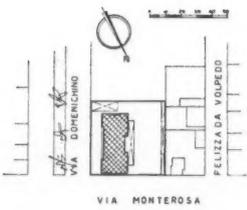
A. Solution réglementaire : Hauteur 30 m. Volume 41.605 m<sup>3</sup>.



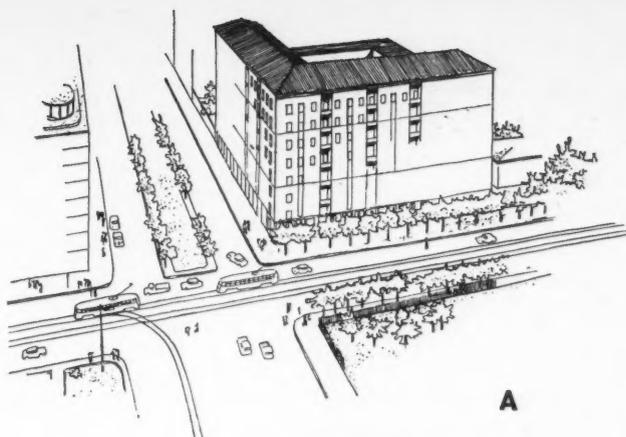
B. Projet en H : Hauteur 34 m. Volume 40.600 m<sup>3</sup>.



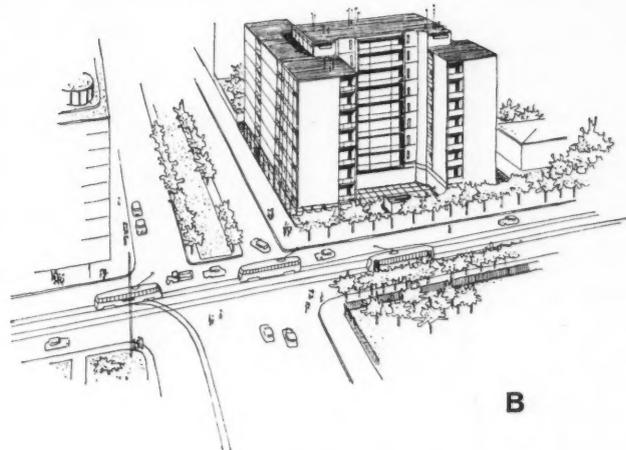
C. Projet de deux tours (Mattioni, architecte) : Hauteur 40 m. Volume 35.200 m<sup>3</sup>.



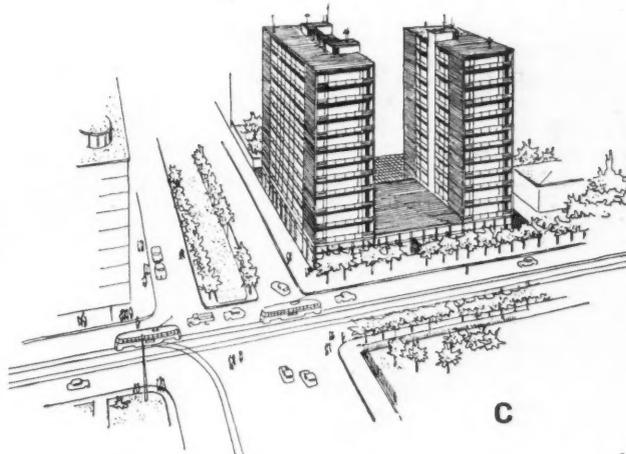
D. Projet définitif (Mattioni, architecte) : Hauteur 53 m. Volume 30.000 m<sup>3</sup>.



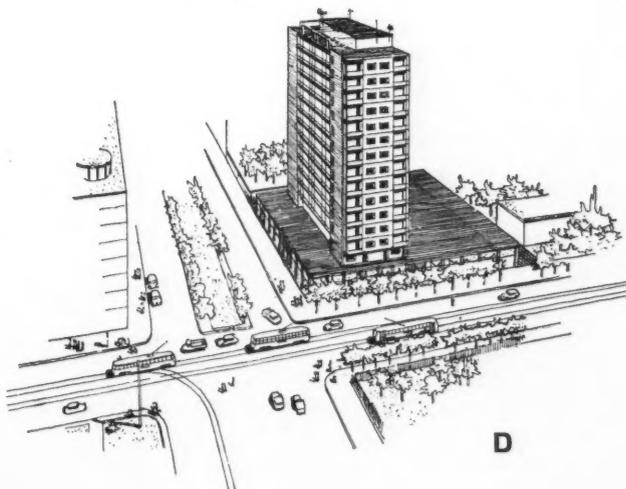
A



B



C



D

## JOURNÉE MONDIALE DE L'URBANISME

C'est le 8 novembre 1956 que se tiendra à Caracas le prochain « Jour Mondial de l'Urbanisme ». Rappelons que cette importante manifestation a pour but de donner l'occasion aux urbanistes du monde entier de se connaître et de mettre en commun leurs expériences et leurs connaissances pour essayer d'améliorer l'urbanisme contemporain international.

Toute correspondance au sujet de cette manifestation peut être adressée à notre correspondant au Venezuela : Carlos Raul Villanueva, Los Jabalillos, 27, La Florida, Caracas.

En outre, on suggère pour une meilleure coordination des travaux annuels de la Journée Mondiale de l'Urbanisme, la création de Comités permanents locaux. Toutes remarques et suggestions à ce sujet doivent être adressées à M. Carlos Maria della Paolera, Ombu 2907, Buenos Aires.

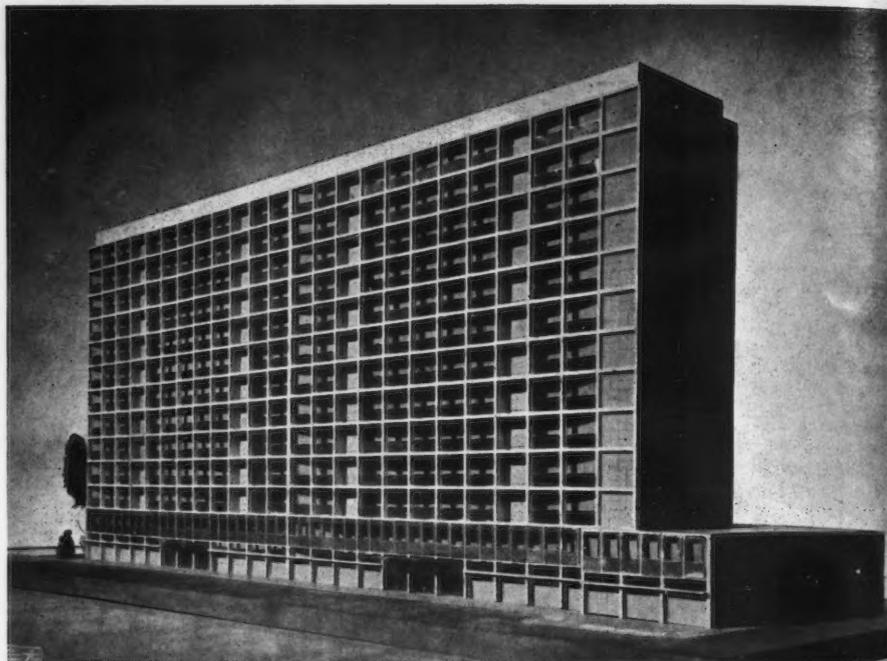
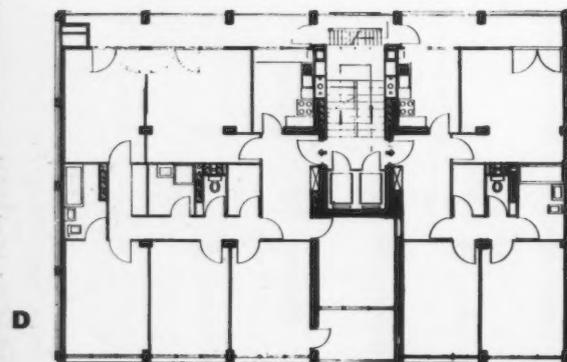
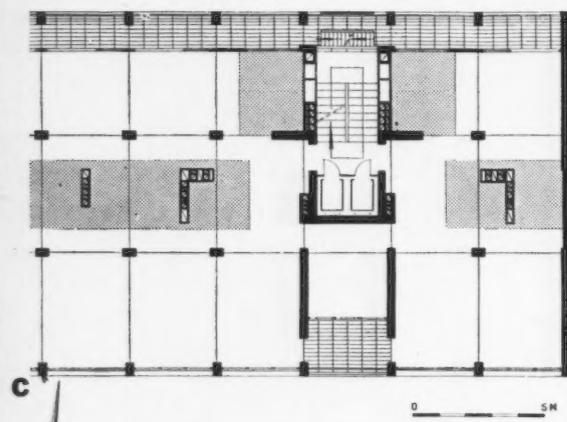
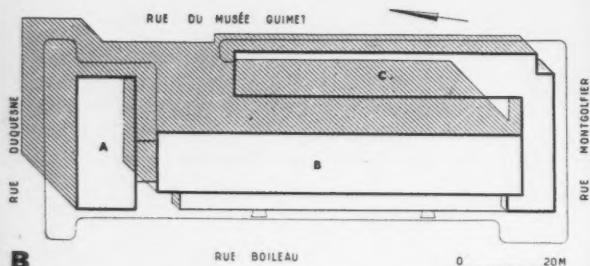
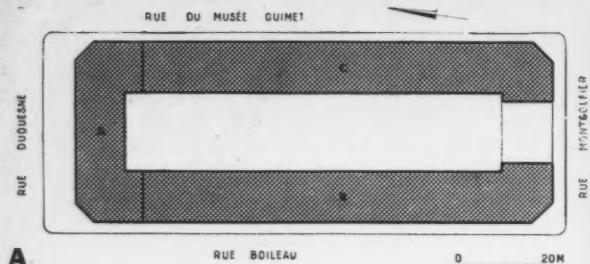
## CHAMBRE DES INGENIEURS CONSEILS DE FRANCE

On nous prie d'annoncer qu'au Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale de la Chambre des Ingénieurs-Conseils de France, le Bureau, pour l'exercice 1956-1957 a été constitué comme suit :

Président : G. Beau de Loménie.  
 Vice-Présidents : G. Bourgeois, F. Eernstein, G. Appert.  
 Secrétaire général : J. Lannes.  
 Trésorier : A. Cabrel.  
 Membres : A. Baudran, G. Bory, M. Charpentier, R. Euriat, W. Gachet, A. Guibert, J. Nicoletis, J. Paquier, O. Sauer, A. Tourainne, J. Venturni.

## ERRATUM

On nous prie de préciser que l'Ecole Henri Matisse, au Cateau, que nous avons publiée dans notre numéro 63, page XXIX, a été réalisée par trois architectes : Ernest Gaillard, chef de groupe, Jean Vergnaud et André Gaillard, collaborateurs.



**PROJET POUR LE GROUPE D'IMMEUBLES « LE MONTGOLFIER »,**  
 RENE GAGES, ARCHITECTE, RENE MERLIN, COLLABORATEUR.

Cet immeuble est à édifier sur des terrains appartenant en majorité aux Hospices civils de Lyon.

Les plans-masses des Hospices prévoyaient, à l'origine, sur ces terrains, des constructions en bordure des voies avec cour intérieure ouverte par un passage sur les rues.

Ce système impliquait, pour obéir aux différents gabarits de hauteur des rues avoisinantes, la construction de bâtiments en ordre continu mais de hauteurs différentes. Il a pu être dérogé à cette règle et l'ensemble de la construction se répartit beaucoup plus librement. Un recul important par rapport aux rues a permis d'élever douze étages.

Le rez-de-chaussée et le premier étage des bâtiments se prolongent par une construction basse, occupée par des bureaux et des garages, en bordure de deux rues.

Ce groupe d'immeubles étant destiné à la copropriété, les principes de base suivants ont été posés à l'origine de l'étude : liberté maximum de distribution des appartements ; volume construit sur une trame rigide et suivant un module précis ; position précise et interchangeable des éléments de distribution et d'évacuation des fluides.

L'ossature en béton armé bâtie sur une trame rigoureuse a permis l'utilisation de portées uniformes pour les dalles (4,00 x 3,00).

Cette standardisation de la structure entraînée, par voie de conséquence, la standardisation des éléments de remplissage de façades en aluminium (un type sur vide, un type sur loggia avec portes coulissantes).

Les distributions intérieures des appartements sont prévues en éléments secs préfabriqués. Les sols sont du type thermoplastique collés directement sur dalle talochée mécaniquement. Une batterie de deux ascenseurs rapides à commande pré-élective dessert chaque bloc vertical.

L'ossature B.A. sera laissée brute de décoffrage ; les remplissages des pignons seront en éléments préfabriqués moulés avec parement extérieur traité.

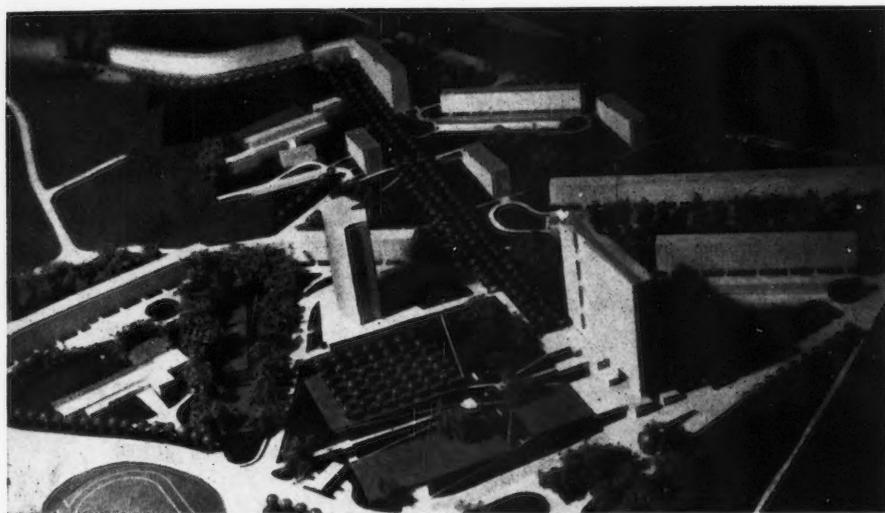
A. Plan-masse initial conforme aux gabarits imposés. B. Plan-masse adopté. C. Plan d'étage montrant l'ossature et la position fixe des sanitaires. D. Plan d'étage montrant la disposition des cellules (3 et 6 pièces). Maquette d'ensemble de l'immeuble.

**RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY.**

E. BEAUDOUIN, ARCHITECTE.

Nous publions dans ce numéro quelques détails sur les habitations d'étudiants de la Résidence universitaire d'Antony (v. p. 39). Au moment de mettre sous presse nous parvient la photographie ci-jointe qui montre l'état actuel de cette importante réalisation.





### UNITE RESIDENTIELLE / A FIRMINY

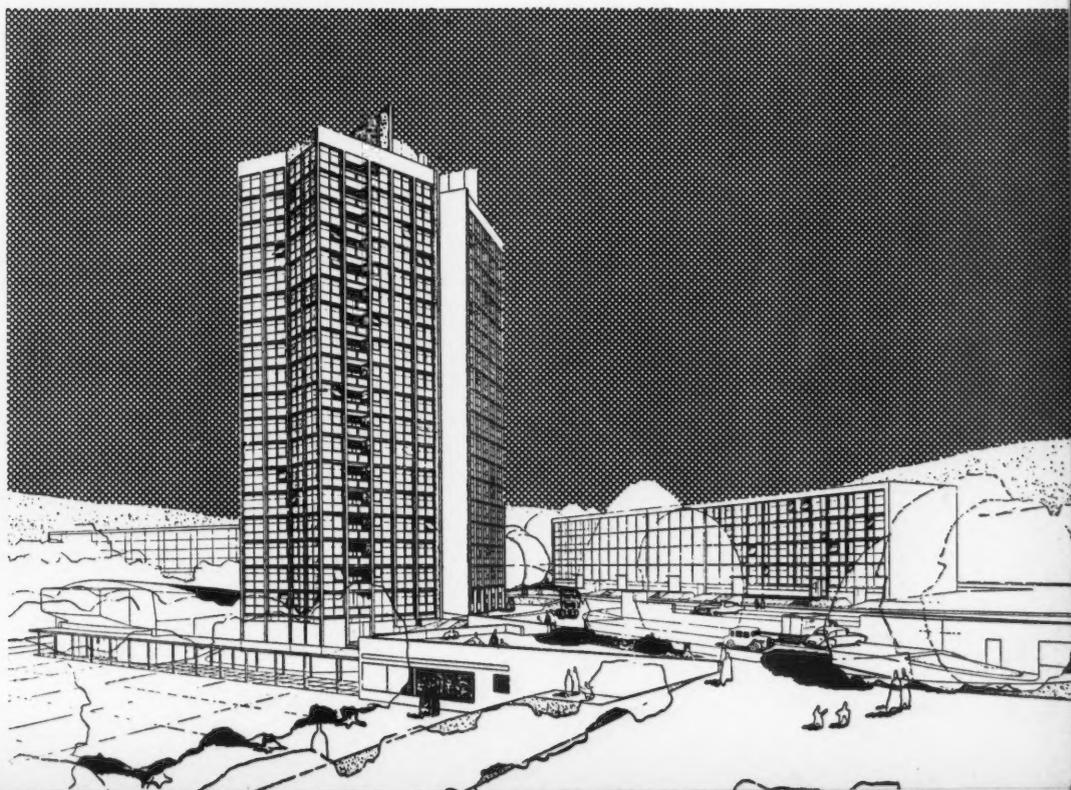
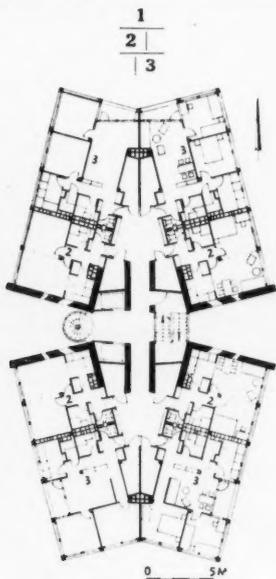
MARCEL ROUX ET ANDRE SIVE, ARCHITECTES  
CHEFS DE GROUPE  
CH. DELFANTE ET P. TYR, ARCHITECTES  
D'OPERATION

Dans le cadre du secteur industrialisé est entreprise la réalisation d'un quartier de 1.000 logements sur un terrain en pente douce.

750 logements occuperont des bâtiments de quatre niveaux tandis que deux bâtiments hauts grouperont les 250 autres logements. L'un des immeubles-tours, de 17 étages, est à galeries extérieures et abrite des duplex à demi-niveau. L'autre, de 18 étages, sera réalisé sur plan polygonal et abritera des deux et trois pièces.

On prévoit une large utilisation d'éléments de façade préfabriqués.

1. Perspective de l'immeuble de 17 étages. 2. Maquette d'ensemble. 3. Perspective de l'immeuble-tour de 18 étages sur plan polygonal groupant des deux et trois pièces. 4. Plan d'étage courant.



**POUR TOUS VOS PROBLÈMES D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU,**

**DES CANALISATIONS légères**

insensibles aux corrosions des eaux et du sol  
amortissant les coups de bélier  
sans toxicité  
de manipulation facile.

# AFCODUR

*chlorure de polyvinyle rigide*



- tubes allant jusqu'à 7 m 50
- avec prétulipage standard :  
jonction immédiate par emboîtement collé
- canalisations peu sensibles au gel
- pour une pression de service déterminée, le tube "Afcodur" pèse moins lourd et coûte moins cher.

# penaflex

*polyéthylène semi-rigide*



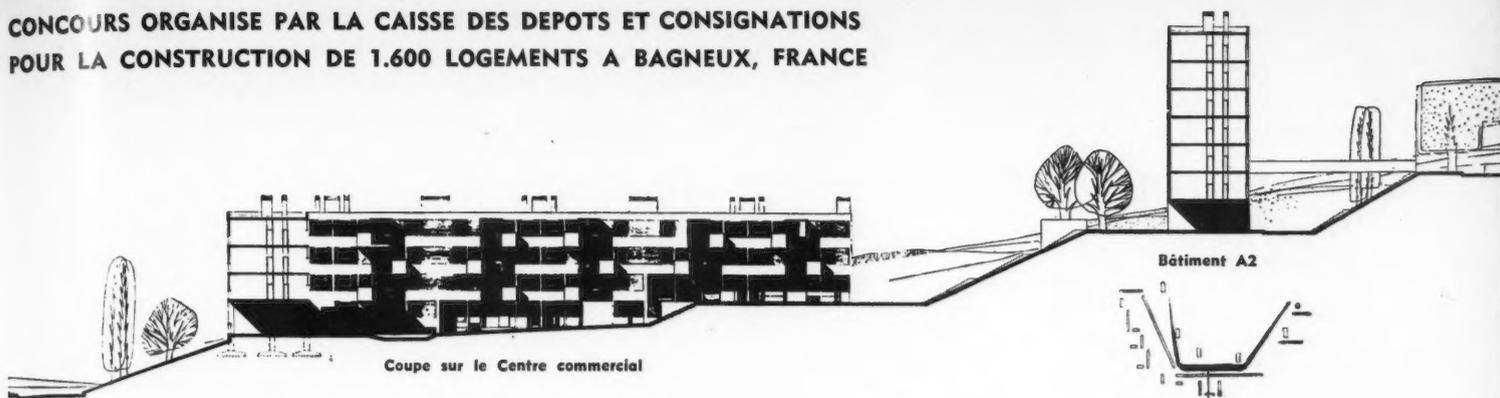
- livré en couronnes de grande longueur
- grande facilité de pose
- résistant totalement au gel

DOCUMENTATION :

**PECHINEY**

23, rue BALZAC - PARIS 8<sup>e</sup> - CAR. 54-72 - 64-10

# CONCOURS ORGANISE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 1.600 LOGEMENTS A BAGNEUX, FRANCE



PREMIER PRIX : V. BODIANSKY, INGENIEUR, G. GILLET ET A. GOMIS, ARCH.; C. BEURRET, J. FOURQUIN, J. GUERRY, E. MANO, ARCH. COLLABORAT.  
CONSEILS TECHNIQUES: PILLOT, CHAUFFAGE; SALOMON, ELECTRICITE; VALBUR, SANITAIRE. ENTREPRISES GENERALES : FOUGEROLLES ET LINVILLE

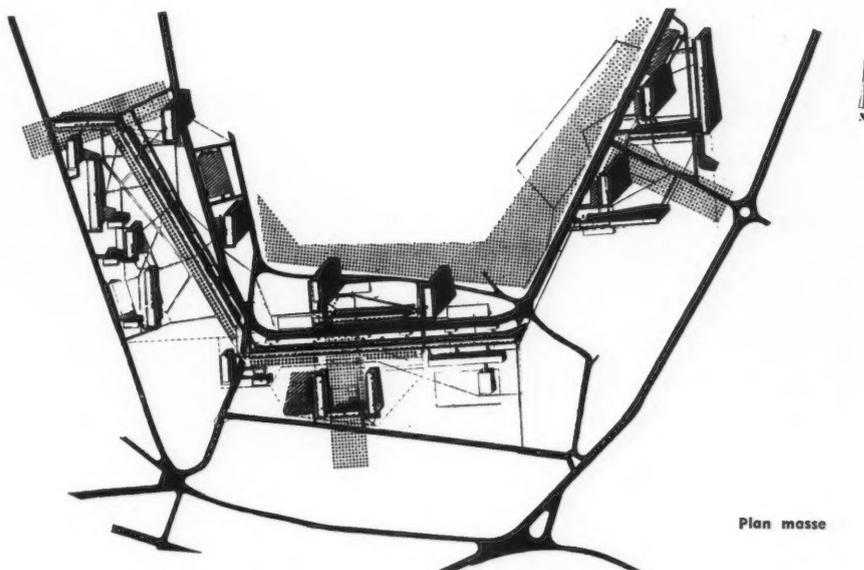
La Caisse des Dépôts et Consignations a lancé, il y a un an, un concours pour la construction de 1.600 logements à Bagneux. Ce concours étant à deux degrés: le premier degré avait pour but de choisir un ou plusieurs plans masse qui seraient imposés à tous les concurrents. Quarante-cinq équipes ont été appelées à participer. Le jugement a été rendu le 10 août 1955 et a eu comme résultat le choix d'un seul plan masse, celui de l'équipe Bodiansky-Gillet-Gomis (voir « A.A. », n° 62, novembre 1955, p. XV).

Dix équipes ont été choisies pour participer au deuxième degré qui comprenait les projets complets établis en collaboration avec les entrepreneurs. Ce deuxième degré a été jugé le 16 avril 1956 et a eu pour résultat le classement suivant:

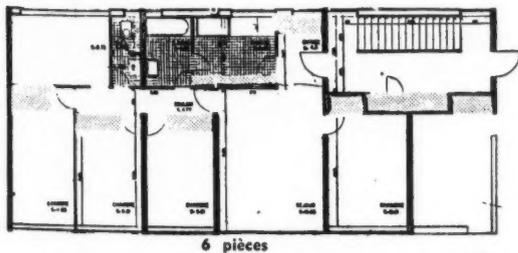
1. Bodiansky-Gillet-Gomis; 2. Pécoux; 3. Maddeline. L'exécution a été partagée entre les deux premiers, tandis que M. Maddeline se voyait confier un chantier important sur un autre terrain. Les travaux doivent commencer au mois de novembre.

Le terrain sur lequel est projeté cet ensemble se trouve sur les pentes d'une colline en forme d'éperon, située au Sud de Bagneux, entre les communes de Fontenay-à l'Ouest, de Sceaux, Bourg-la-Reine et Cachan à l'Est.

Six immeubles-tours de douze étages couronnent la partie supérieure du terrain, évitant ainsi de couper la vue sur la vallée ou de porter ombre sur les bâtiments moins élevés. Deux bâtiments longs de six étages, l'un à l'Ouest, l'autre au Sud, implantés en contrebas des tours, accusent la forme générale du terrain et bordent une longue promenade-terrace ceinturant celui-ci. Plus bas, sur des espaces et à des niveaux variables, des bâtiments de trois et cinq étages prennent place au milieu d'espaces verts. Enfin, des garages, parkings, centres commerciaux et écoles complètent cette composition et la rattachent aux constructions neuves environnantes.



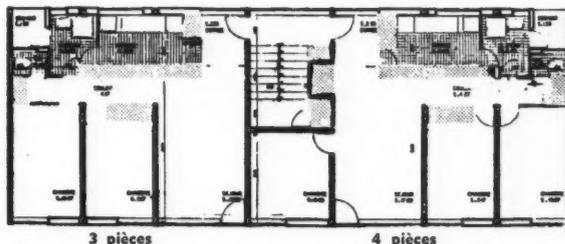
La rocade — promenade, liaison et distribution au centre de la composition — se raccorde au réseau routier de Bagneux, des communes environnantes et des accès desservant Paris. Un réseau routier intérieur permet l'accès à chaque bâtiment et sa desserte. L'ensemble est complété par des voies pour piétons cheminant au milieu des espaces verts. Des aires de jeu seront aménagées au pied des immeubles et loin de toute circulation automobile. Des garages sont prévus pour 400 voitures et des parkings pour 300. Les parkings sont situés à proximité de chaque groupe d'immeubles et leur surface est proportionnelle au nombre de logements qu'ils desservent. Les garages sont groupés le long de la rocade, mais distants des habitations.



6 pièces

LOGEMENTS NORD-SUD  
Bâtiment A2

6 pièces : 96 m<sup>2</sup> 18  
4 pièces : 66 m<sup>2</sup> 11  
3 pièces : 55 m<sup>2</sup> 72

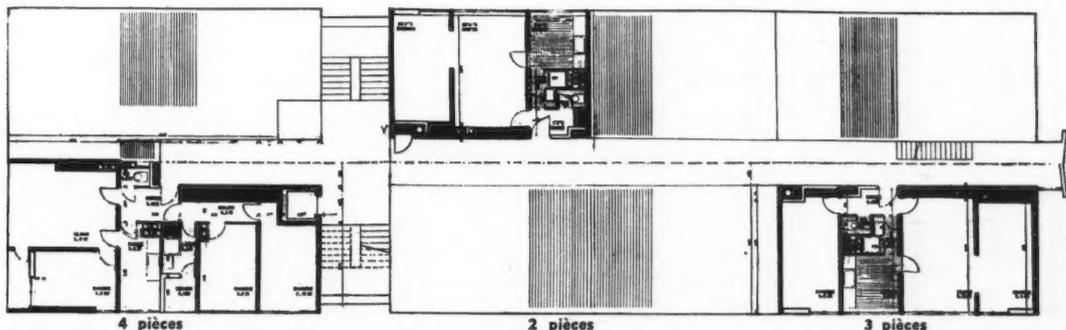


3 pièces

4 pièces

IMMEUBLES-TOURS

Sud



4 pièces

2 pièces

3 pièces

2 pièces : 41 m<sup>2</sup> 53  
3 pièces : 55 m<sup>2</sup> 14  
4 pièces : 67 m<sup>2</sup> 17



Le tapis est cloué sur une lambourde en bois, scellée dans le ciment, autour de la pièce.

# -Je vous le livre "tapis posé"! pour le même prix !

Voilà des mots qui font dresser l'oreille à un client. Or, si l'architecte pose le tapis dès la construction de l'immeuble, il peut lui demander la solution de deux de ses problèmes :

### UNE INSONORISATION IMPECCABLE

car le tapis supprime les bruits de pas et éponge les sons aériens,

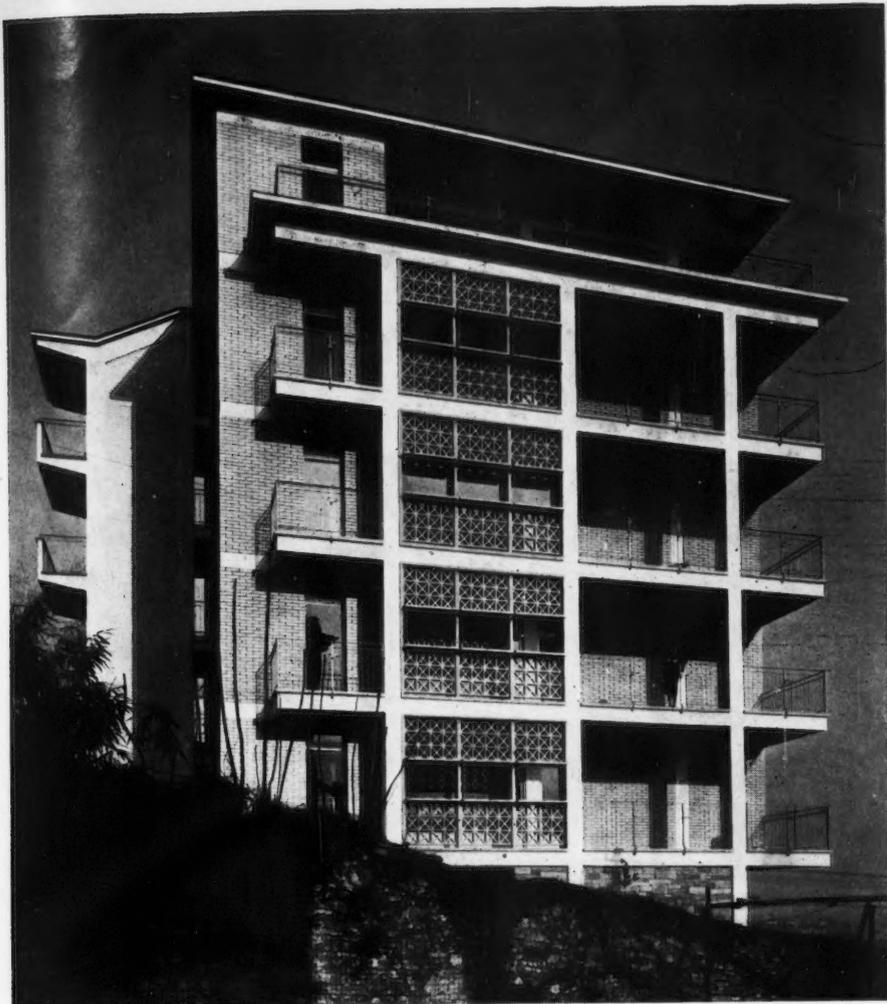
### UN REVÊTEMENT DE SOL LUXUEUX.

Les budgets réunis de ces deux postes vous permettent d'offrir à vos clients, au prix d'un plancher nu, une belle moquette. Elle sera posée directement sur ciment avec sa thibaude, et clouée sur une ceinture de tasseaux encastrés dans la chape autour de chaque pièce.

le tapis de laine  
c'est  
le mur du son.

le tapis de laine posé *directement* sur ciment

S.A.G.



**IMMEUBLE A LUGANO, SUISSE**  
CARLO ET RINO TAMI

Cet immeuble, qui domine la ville et bénéficie d'une large vue sur le lac de Lugano, abrite un appartement de luxe par étage.

Ossature en béton armé. Murs de remplissage en briques apparentes.

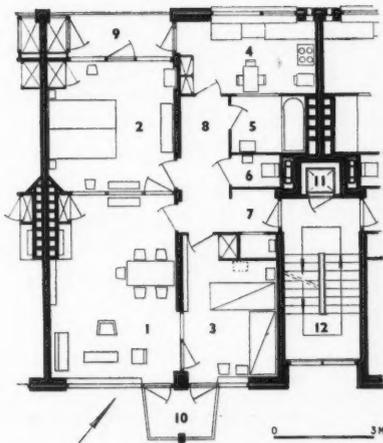


**HABITATIONS A LA HAYE**

F. OTTENHOF, ARCHITECTE EN CHEF

Dans un plan général d'ensemble prévoyant au total 12.000 appartements, un groupe de 504 appartements vient d'être réalisé à Morgenstond, faubourg de La Haye.

Les cellules, avec loggia et balcon, bénéficient d'un équipement très poussé par rapport aux standards habituels hollandais : ameublement complet de la cuisine, placards, etc. Les cloisonnements entre chambres sont démontables, permettant un changement de distribution au gré de l'occupant. Chauffage central individuel par chaudière dans la cuisine ; eau chaude par Cumulus.



Plan d'étage courant :

- 1. Salle à manger. 2. Chambre parents. 3. Chambre d'enfants. 4. Cuisine. 5. Salle de bains. 6. W.C.
- 7. Entrée. 8. Vestibule. 9. Loggia. 10. Balcon.
- 11. Ascenseur. 12. Escalier.

**CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE SAINTE-ANNE A NANCY**

Un concours est ouvert pour la construction d'une église paroissiale de 600 places avec chapelle d'hiver, salles de catéchisme et presbytère, à Nancy.

Ordre de grandeur de la dépense : 45 millions de francs (presbytère exclus).

Ce concours fait appel à tous les architectes ou équipes d'architectes français inscrits à l'Ordre.

Le nombre de projets présentés par un architecte ou une équipe d'architectes n'est pas limité, mais chaque projet devra faire l'objet d'un

envoi séparé. Le concours sera à un degré et anonyme. Le jury jugera sans appel.

La date d'envoi des projets est fixée au 3 janvier 1957.

Premier prix : exécution ; deuxième prix : 200.000 francs ; troisième prix : 100.000 francs.

Le programme détaillé avec documents topographiques sera envoyé sur demande à tous les candidats, contre une redevance de 1.000 fr. adressée à : Paroisse Sainte-Anne, 1, rue de Beau-regard, à Nancy. C.C.P. : 12.78 Nancy.



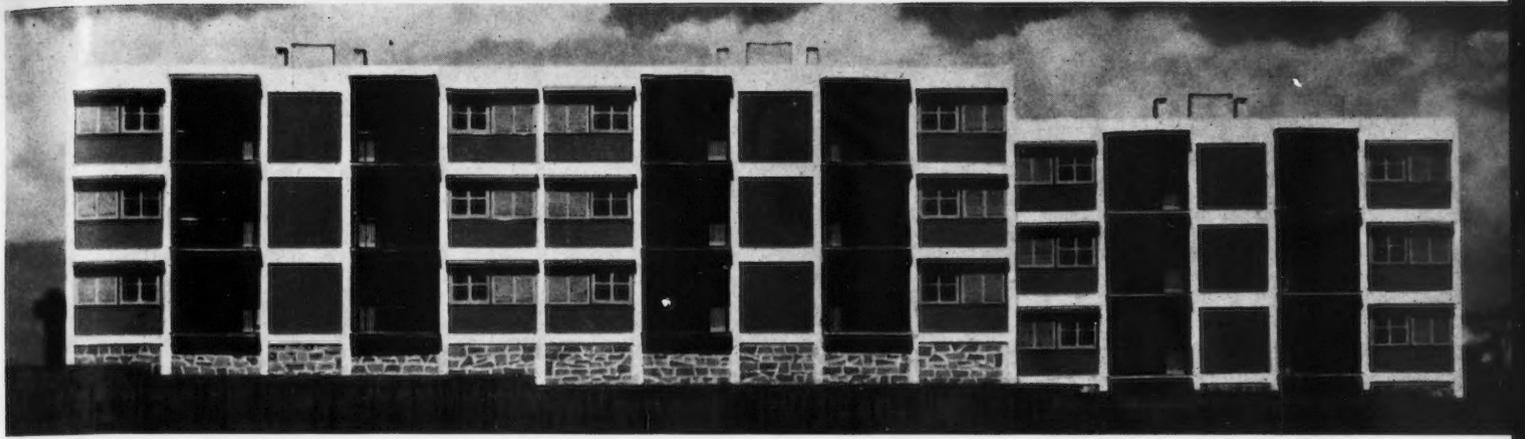
au service

de la plastique

architecturale

**SUPERBLANC**

S. A. DES CHAUX ET CIMENTS DE LAFARGE ET DU TEIL  
32, Av. de New-York, PARIS-16<sup>e</sup> KLÉ 72-00

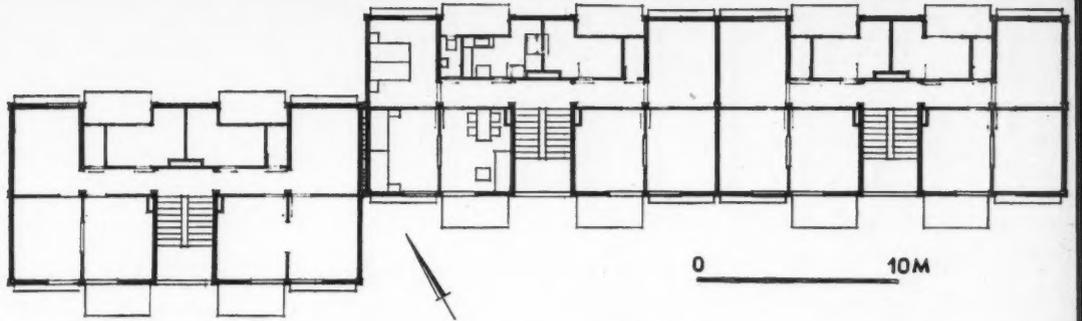


### HABITATIONS COLLECTIVES EN GRECE

A. KONSTANTINIDIS, ARCHITECTE

Ces habitations ouvrières d'un type nouveau sont actuellement en cours de construction, sous le contrôle de l'Etat à Athènes, Salonique, Patras et Pyrgos.

Ossature en béton armé coulé sur place; remplissage en briques.



### IMMEUBLES COLLECTIFS PAR ELEMENTS PREFABRIQUES EN POLOGNE

L. BORAWSKI, W. NOWAK, ARCHITECTES

Ce projet a été primé en novembre 1955 au concours de l'Institut de Rationalisation et de Technique du Bâtiment du Ministère de la Construction à Varsovie.

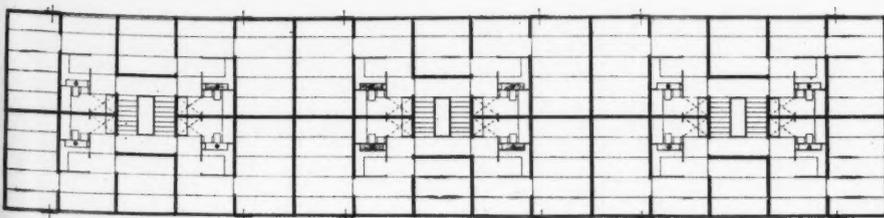
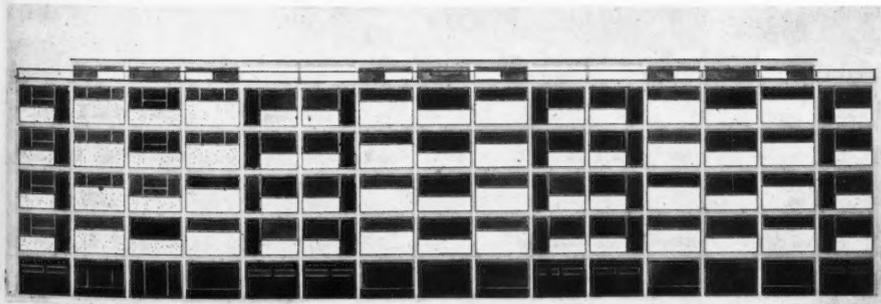
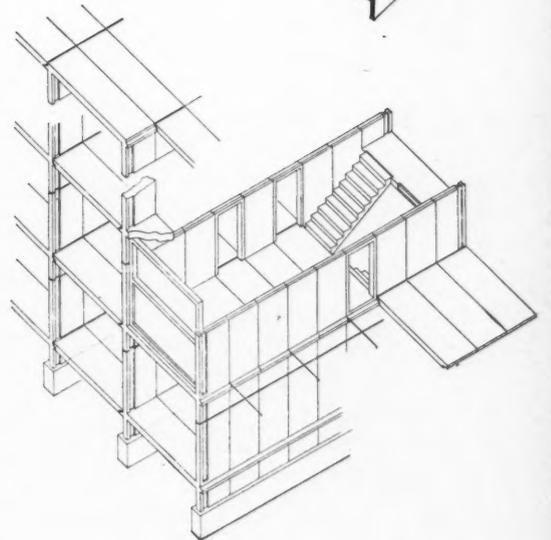
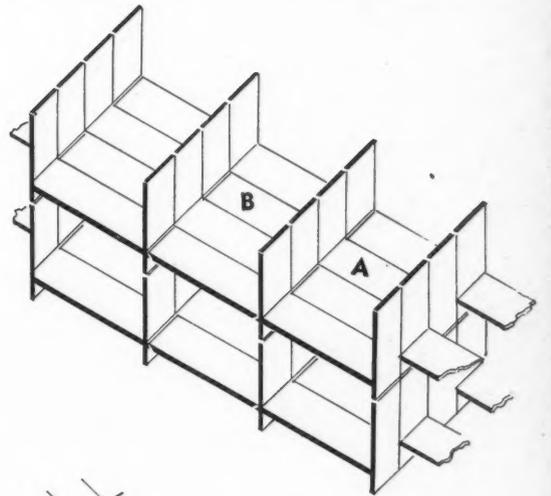
L'élément constructif, du type lourd, est en forme de H et comprend deux joues verticales porteuses reliées par un élément de plancher et des petites consoles latérales qui permet la réalisation d'une travée sur deux, la travée intermédiaire étant formée par une dalle reposant sur les consoles. Le concours exigeait une hauteur d'étage de 3,10 m., mais une variante de 2,60 m. a été étudiée.

Un certain nombre de types d'immeubles ont été prévus à partir de ce principe: type traditionnel

avec cuisine-coin de repas, type à cage d'escalier intérieure et cuisines-laboratoires, type à galeries avec petits logements d'une et deux pièces, type à galeries avec logements en duplex, habitations individuelles. Un bloc sanitaire type a également été mis au point.



1. Schéma type: A Élément H porteur; B. Travée porteuse. 2. Vue axonométrique. 3. Façade d'un type d'immeuble avec escalier intérieur. 4. Plan d'étage courant du même type d'immeuble.



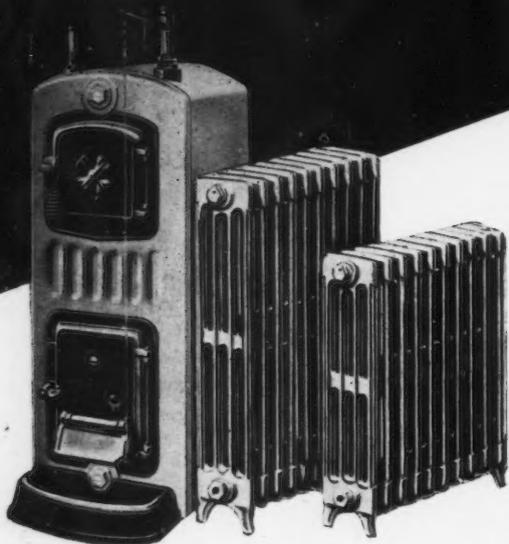
**CHAUFFAGE  
CENTRAL**



**"IDEAL-CLASSIC"**

**APPAREILS  
SANITAIRES**

**"Standard"**



Le Chauffage Central "IDEAL CLASSIC" concrétise le mode de chauffage **le plus pratique, le plus sain, le plus sûr, le plus économique.**

La gamme très étendue des Chaudières "IDEAL" s'établit entre 5.000 et 1.530.000 calories; elle est complétée par la magnifique série des Radiateurs "IDEAL NEO-CLASSIC" qui permet de réaliser ainsi des installations de chauffage central allant de l'appartement de deux pièces aux immeubles les plus importants construits à ce jour.

D'une blancheur immaculée, d'un fini irréprochable, les Appareils Sanitaires en Porcelaine Vitriifiée "STANDARD" — pâte très dure, vitriifiée dans la masse — **imperméable, incraquelable, inaltérable** conservent indéfiniment l'éclat du neuf.

La Porcelaine Vitriifiée "STANDARD" est la matière sanitaire répondant le mieux aux exigences de l'hygiène et de la salubrité modernes.

En couleur Vert Jade, Bleu Azur, Ivoire Médecis, Gris Platine ou Coralline, les Appareils Sanitaires "STANDARD" permettent de réaliser des ensembles d'un luxe délicat et raffiné.



**IDEAL-Standard**

149, BOULEVARD HAUSSMANN — PARIS (VIII<sup>e</sup>)

122

**PROJET D'IMMEUBLE A BETHNAL GREEN, LONDRES**  
**DRAKE ET LASDUN, ARCHITECTES**

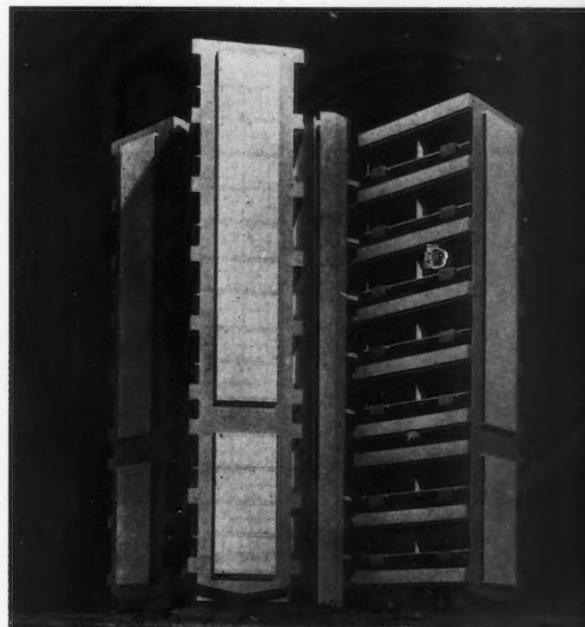
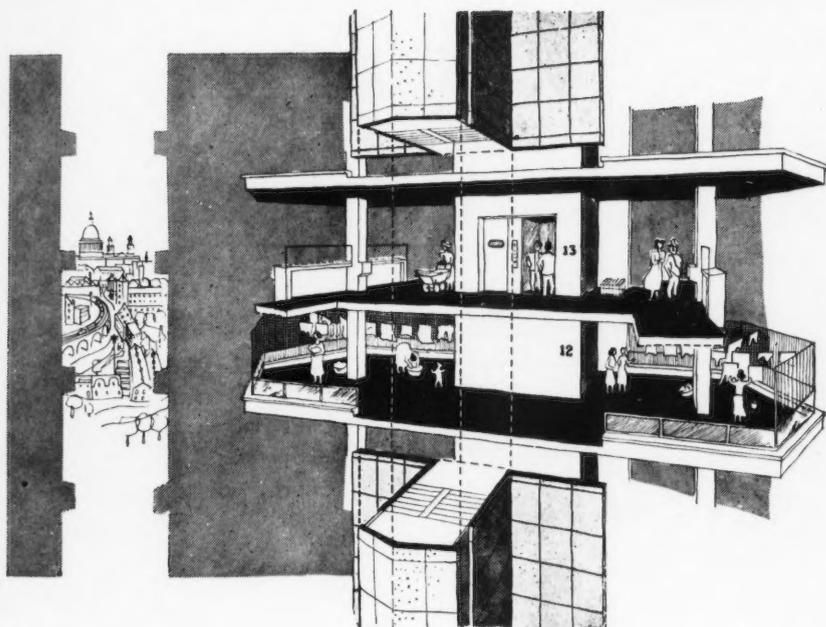
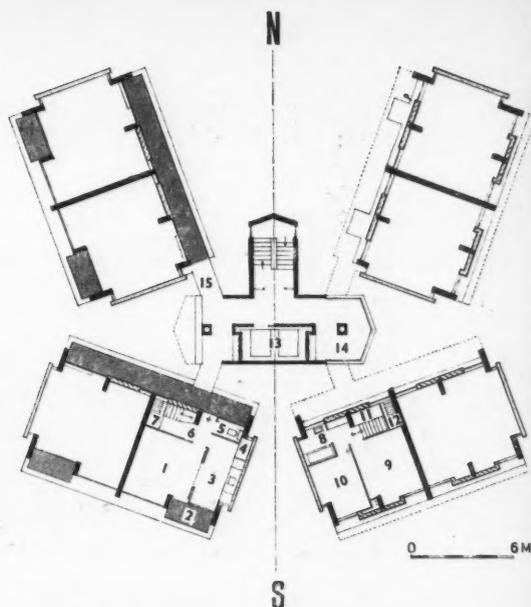
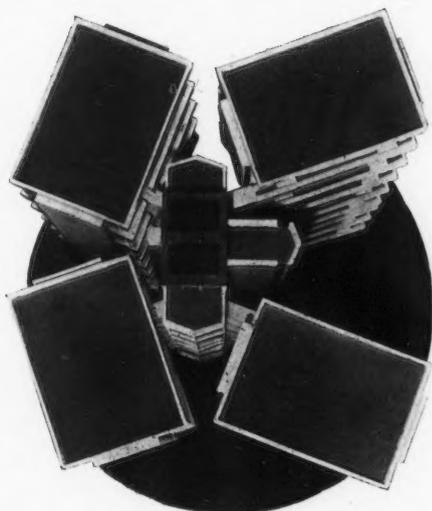
La conception de ce type de bâtiment correspond à un essai de désarticulation des masses permettant de faire pénétrer davantage l'espace extérieur dans la construction et de séparer les services communs. Ceux-ci forment l'épine dorsale de l'édifice et sont reliés aux appartements (du type duplex, à l'exception des studios du cinquième niveau) par des passerelles.

Chaque tour est en béton armé avec deux murs pignons et un mur intermédiaire porteurs.

Deux immeubles de ce type, groupant six appartements par étage sont en cours de réalisation actuellement, la construction de deux autres blocs, dans un autre quartier de Londres, vient de commencer. Ces derniers abriteront huit appartements par étage.

1/2  
3/4

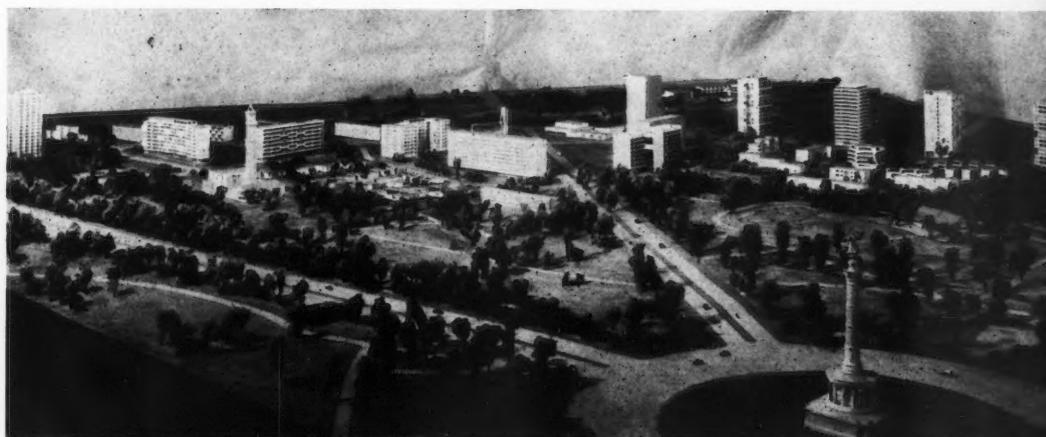
1 et 4. Deux vues de la maquette. 2. Plan d'étage du type à huit appartements par étage: 1. Séjour. 2. Loggia. 3. Cuisine-coin repas. 4. Garde-manger. 5. W.-C. 6. Hall d'entrée. 7. Escalier. 8. Salle de bains. 9 et 10. Chambre. 11. Dépôt. 12. Escalier de secours de la chambre à la galerie du niveau supérieur. 13. Ascenseurs. 14. Séchoir. 15. Galerie de liaison. 3. Schéma du noyau central montrant la distribution des services et les plates-formes-séchoirs.

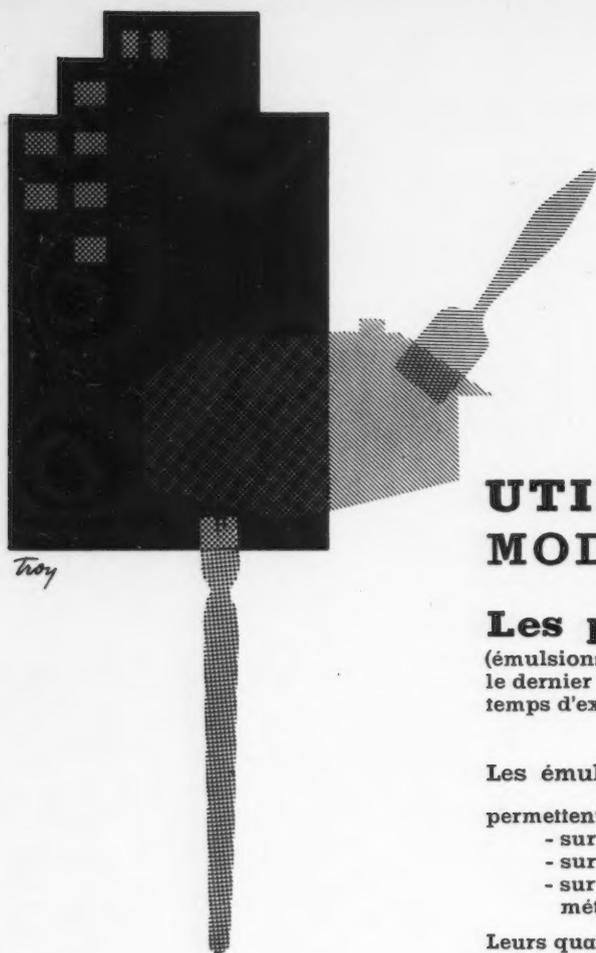


**RECONSTRUCTION DU QUARTIER HANSA A BERLIN**

Nous avons présenté dans notre n° 63 le projet de reconstruction du quartier Hansa à l'occasion de l'Exposition du Bâtiment, en 1957, à Berlin, et nous publions dans ce numéro en page 67 le projet d'immeuble des architectes Van den Broek et Bakema. En dernière heure nous parvient une nouvelle photographie de la maquette d'ensemble que nous présentons ci-contre.

Ainsi que nous le soulignons déjà dans notre n° 63 nous ne pouvons que déplorer la faiblesse du plan d'ensemble dans une réalisation dont l'idée de principe n'en reste pas moins très intéressante.





## UTILISEZ DES FINITIONS MODERNES ET RENTABLES

### Les peintures à base d'**AFCOLAC**

(émulsions aqueuses d'acétate de polyvinyle) vous permettent d'attaquer le dernier stade de votre œuvre dans les délais les plus courts, avec un temps d'exécution moindre, pour une durée d'utilisation plus longue.

### Les émulsions de résines synthétiques **AFCOLAC**

permettent la fabrication de peintures s'appliquant :

- sur toutes surfaces intérieures ou extérieures,
- sur murs ou plafonds (nus ou déjà peints),
- sur tous supports : ciment, plâtre (même frais), brique, pierre, métaux, bois, fibres compressées, papiers peints, tissus, etc...

Leurs qualités facilitent le travail de vos entrepreneurs et vous assurent de la satisfaction totale des usagers :

### A L'EMPLOI :

Rapidité de séchage (30 minutes par couche)

Facilité d'application : sans croisement, sans précautions

Multiplicité des moyens d'exécution : pinceau, rouleau, pistolet

Pouvoir couvrant permettant un rendement au m<sup>2</sup> exceptionnel

Possibilités de reprises invisibles même après séchage complet.

### A L'USAGE :

Inodores : pas d'évacuation des lieux

Permanentes : insensibles au vieillissement

Non oxydables : pas de jaunissement, meilleure tenue à la lumière

Inertes : inattaquées par les graisses, les alcalis doux, les acides

Non toxiques : peuvent être utilisées partout

Lavables : à l'eau savonneuse tout simplement.

**PECHINEY** | 23, rue Balzac - PARIS (8<sup>e</sup>)  
Tél. CAR. 54-72

#### BON A DÉCOUPER

Veillez m'adresser  
une documentation AFCOLAC

Nom

Adresse

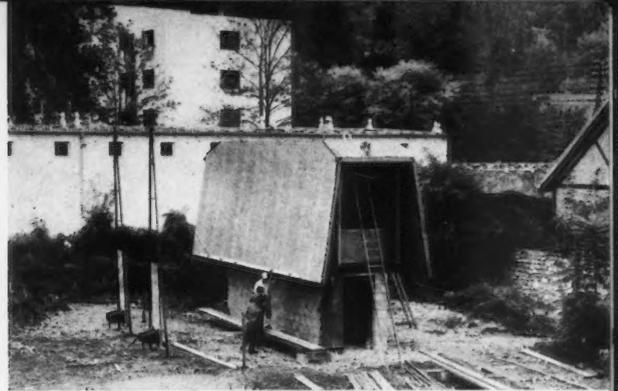
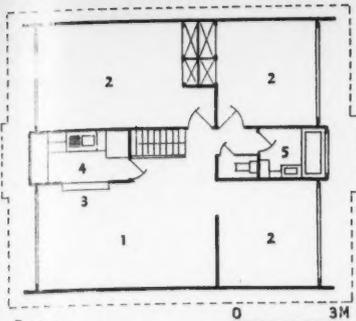


Photo Express

0 3M



### MAISON PRECONSTRUITE DESAGNAT

Le système consiste à fabriquer en usine une habitation entière qui est ensuite repliée pour le transport qui se fait d'un seul bloc sur une remorque à voie normale. On peut, en quelques heures, la placer sur des fondations et la déplier à ses dimensions définitives sur le terrain choisi.

Pour parvenir à cette facilité de transport, on a conçu un élément central, qui se comporte comme l'« épine dorsale » de la maison, de part et d'autre duquel viennent s'attacher les panneaux du toit, des murs et des planchers par l'intermédiaire de bandes de cuivre formant charnière. Ces parties latérales une fois dépliées reposent sur des tubes formant pilotis et créant un espace pour le garage ou une terrasse couverte. L'élément central est formé par la cuisine équipée, un escalier, un couloir de circulation, toutes les portes, le W.C., la salle de bains et les canalisations. L'élément central est posé sur un soubassement d'une hauteur de 2,50 m en maçonnerie traditionnelle et formant entrée avec escalier, espace de rangements, compteurs, chaufferie et buanderie.



1. La maison à l'arrivée sur le terrain, posée sur son soubassement central. 2. Dépliage des panneaux. 3. L'habitation terminée.

Plan : 1. Séjour. 2. Chambre. 3. Coin repos. 4. Cuisine. 5. Salle de bains.

### PREFABRICATION EN NORVEGE

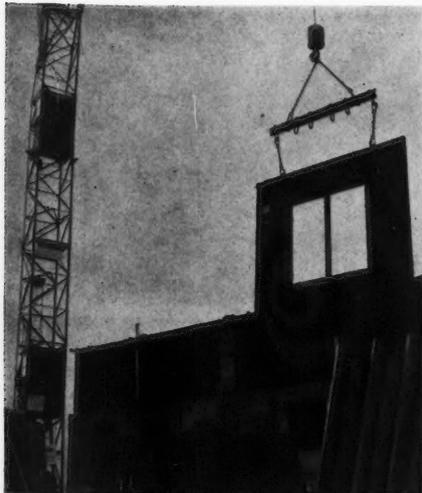
THOMAS TOSTRUP, ARCHITECTE EN CHEF

Une société coopérative norvégienne qui groupe à la fois l'entreprise de construction et le bureau d'études de ses réalisations vient de tenter l'expérience d'un chantier de préfabrication lourde avec panneaux de façade, murs de refends et planchers en dalles préfabriquées de grandes dimensions.

Le premier groupe réalisé comporte 224 logements de trois pièces dans des blocs de quatre étages sur rez-de-chaussée.



1. Mise en place des panneaux de façade. 2. Montage des murs et des planchers. 3. Vue de façade en cours de chantier.



SABLA

*comment  
construire  
plus vite  
et moins cher  
des maisons  
confortables*

PORTEUR SUR 4 ÉTAGES

TRES LEGER

RÉSISTANT

ISOLANT

SANS RETRAIT

**DUROX**

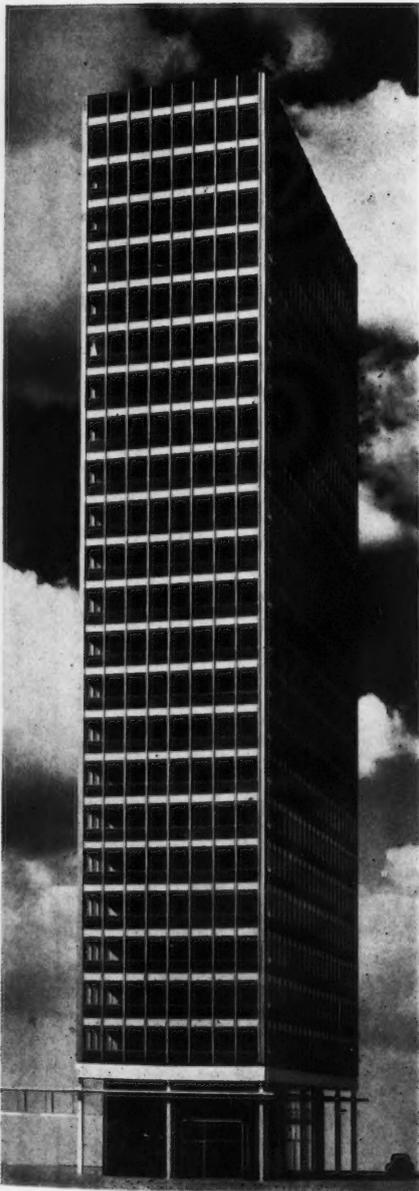
*béton léger  
autoclavé*

122 RUE LA BOÉTIE PARIS (8<sup>e</sup>) ÉLYSÉES 80-30  
1 RUE ALPHONSE-FOCHIER LYON GAILLETON 54-68



## PROJET D'IMMEUBLE DE BUREAUX A DUSSELDORF, ALLEMAGNE

PROJET DE SCHNEIDER-ESLEBEN, REALISATION EN COLLABORATION  
AVEC HERBERT KNOTHE



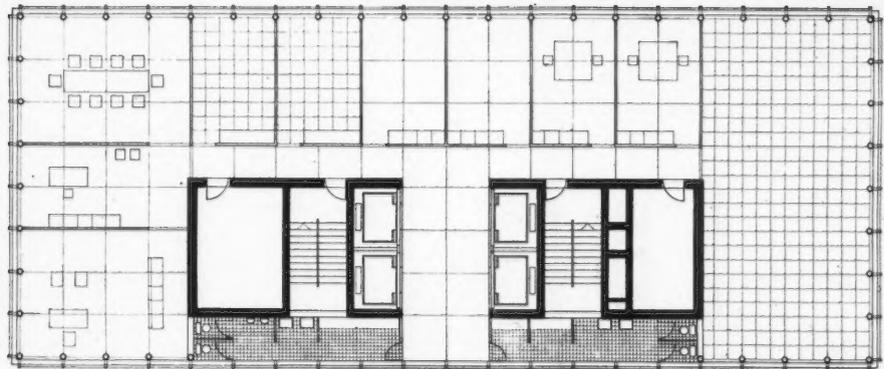
La construction de ce bâtiment situé au bord du Rhin et siège social d'une importante société industrielle fabriquant des tubes d'acier, a été attribuée sur concours. Elle est actuellement en cours de réalisation.

L'ancien siège de la société est l'œuvre de Peter Behrens et lorsqu'il fallut agrandir les bureaux il ne pouvait être question de surélever ce bâtiment. L'architecte a donc conçu un édifice indépendant, d'une hauteur de 24 étages en raison de l'exiguïté du terrain qui imposait une extension verticale. Il sera ainsi comme un accent dans la ville aux constructions plus basses.

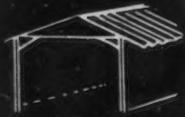
La partie centrale de l'édifice est en béton et l'ossature périmétrique en tubes d'acier. Parois extérieures en verre et panneaux d'acier émaillé en bleu et blanc dans des cadres d'aluminium. C'est le premier essai de telles parois en Allemagne.

1 | 3  
2 | 4

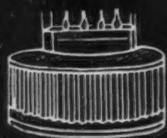
1. Maquette de l'immeuble dans son cadre. A gauche le bâtiment construit par Peter Behrens datant d'avant 1914. 2 et 3. Deux vues de maquette. 4. Plan d'étage courant.



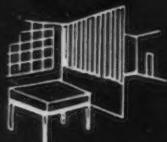
0 5



TOITURES



REVÊTEMENTS



CLOISONS

# MARCOLITE

POLYESTER RENFORCÉ



se scient



se clouent



se vissent

## POSTES OFFERTS AU PAKISTAN

L'Ambassade du Pakistan nous fait savoir que le Gouvernement du Pakistan de l'Est se propose d'engager, pour travailler à l'équipement urbain de ce pays, un urbaniste et quelques jeunes architectes pour une période de trois ans.

Les candidats au poste d'urbaniste doivent être titulaires :

- d'un diplôme d'urbaniste d'une Université ou d'un Institut reconnu ;
- d'un diplôme d'ingénieur civil d'une Université ou être membre de l'Institut Royal des Architectes Britanniques ou posséder un titre équivalent ;
- avoir au moins dix ans d'expérience dans l'urbanisme ;
- avoir apporté une contribution créatrice dans la profession ;
- avoir publié un ouvrage important sur la planification urbaine ;
- n'avoir pas plus de 45 ans.

Les candidats aux postes d'architectes collaborateurs doivent :

- être âgés d'au moins 27 ans ;
- être titulaires d'un diplôme d'architecture d'une Université reconnue ;
- être diplômés R.I.B.A. ou avoir un titre équivalent et, d'autre part, avoir au moins trois années d'expérience pratique comme architecte dans un service gouvernemental, un bureau d'architecture d'un service public ou dans l'agence d'un architecte connu. La préférence sera donnée aux architectes A.M.T.P.I. (Londres) ou équivalent.

Les candidats devront se présenter à l'Ambassade du Pakistan, 18, rue Lord-Byron, à Paris, les 6 et 7 septembre 1956, entre 9 h. 30 et 12 h. 30, munis de leurs références.

## RESULTATS DE CONCOURS A CREIL

Les concours organisés par la Ville de Creil pour la construction de groupes scolaires ont donné les résultats suivants :

Groupe scolaire Jean Biondi :

Premier prix, exécution : M. Danquillecourt.

Deuxième prix : M. Garnier.

Troisième prix : M. Rousseau.

Groupe scolaire du Beauvois :

Premier prix, exécution : M. Rousseau.

Deuxième prix : M. Garnier.

Troisième prix : M. Dubus.



## IMMEUBLE DE BUREAUX A LAUSANNE

J. TSCHUMI, ARCHITECTE

Nous avons assisté à la récente inauguration de l'immeuble de bureaux réalisé à Lausanne pour la Mutuelle Vaudoise Accidents.

Il convient de souligner la qualité architecturale et d'exécution de ce bâtiment qui répond à un programme complexe d'organisation du travail. L'architecte a su, d'une part l'insérer dans un site naturel particulièrement beau et, d'autre part, créer des lieux de travail à la fois fonctionnels et

agréables à partir de deux principes de base : libération totale des espaces intérieurs ; création de conditions matérielles optimum de travail par l'insonorisation, la climatisation et un équipement très poussé des installations techniques. L'ensemble donne, tant extérieurement qu'intérieurement, une impression d'espace.

Nous reviendrons en détail sur cette belle réalisation dans l'un de nos prochains numéros.

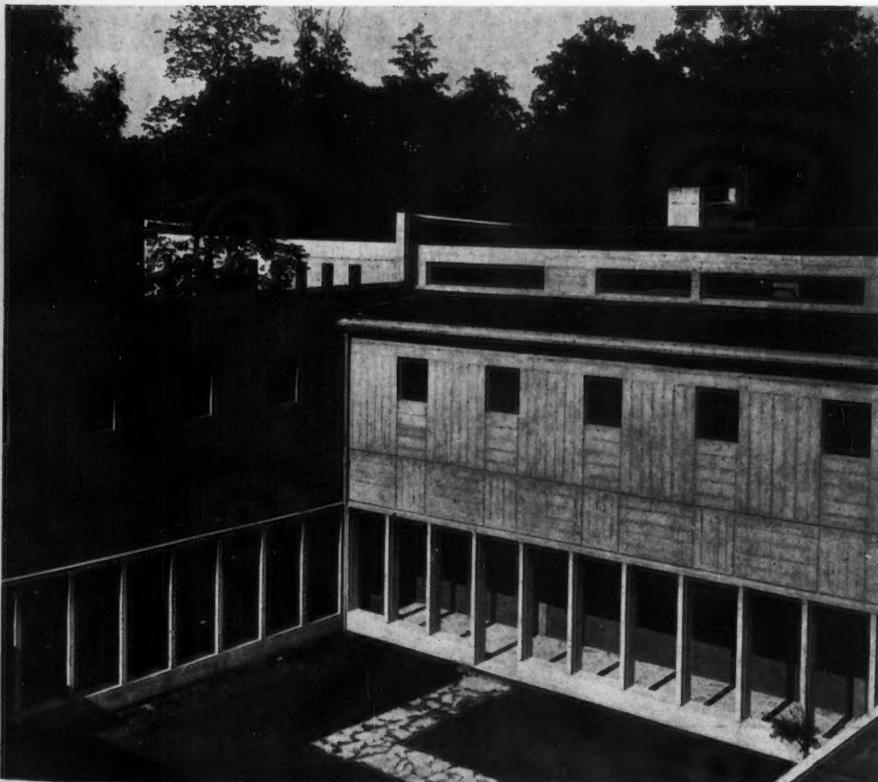


Photo Lucien Hervé

## MONASTERE DE LA CLARTE DIEU, ORSAY, FRANCE

L. ET X., ARSENE HENRY,

E. BESNARD-BERNADAC, ARCHITECTES

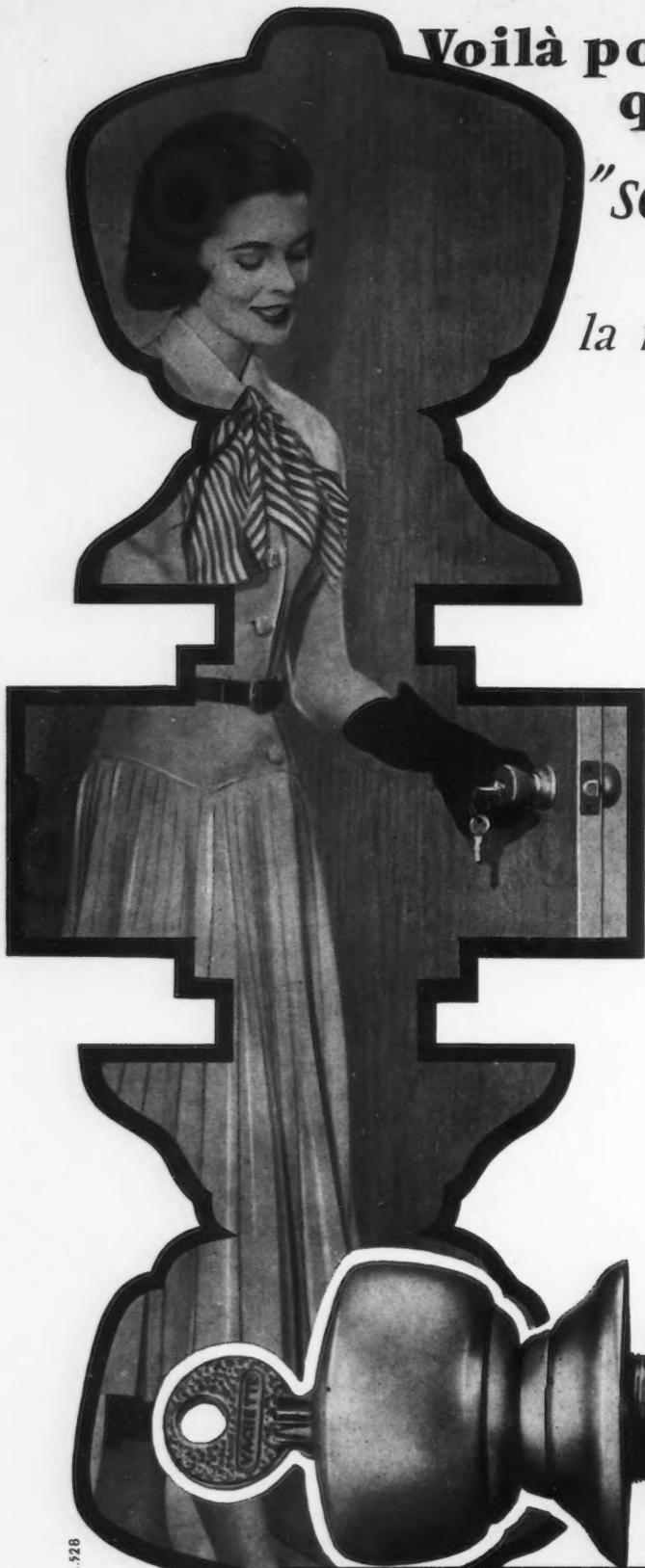
Il est rare à notre époque que soit proposée à des architectes la construction d'un monastère. Celui qui vient d'être réalisé à Orsay pour l'Ordre des Franciscains se situe dans un parc boisé sur un terrain descendant en légère pente vers une pièce d'eau.

Le programme demandait : chapelle et dépendance pour 100 religieux et 300 fidèles, des parloirs pour le public en visite, des cloîtres, des locaux communautaires (réfectoire et cuisine, bibliothèque, salle de travail et de conférences, salle de réunions, infirmerie), enfin les cellules pour 100 religieux.

Les murs extérieurs sont constitués par des voiles de béton armé de 8 cm d'épaisseur raidis et laissés brut de décoffrage. Les parements extérieurs sont réalisés à l'aide de coffrages en planches soignées, dont la dimension a été déterminée en vue d'un réemploi allant jusqu'à dix-huit fois. Cette forme très simple de traitement de la surface du béton a permis d'obtenir un jeu plastique intéressant en façade tout en restant dans la limite très stricte des prix imposés.

Nous reviendrons également dans un prochain numéro sur cette réalisation.

Ci-contre : vue du cloître.



**Voilà pourquoi j'aimerais  
que mon architecte  
"se penche" sur V.60**  
*la nouvelle serrure instantanée*

*Ce qui frappe d'abord dans V. 60 c'est sa ligne moderne et sobre, son aspect bien fini, avec ses boutons en cuivre.*

*Et puis... regardez... deux doigts et vous ouvrez : on dirait que V. 60 comprend vos moindres gestes... quelle incroyable douceur de fonctionnement ! Une poussée légère et la porte se ferme sans effort et sans bruit.*

*Plus besoin de verrou... un geste, et, de l'intérieur, vous bloquez le pêne de sûreté.*

*Adopter V. 60 c'est montrer à vos clients l'attention que vous portez à vos travaux jusqu'aux moindres détails.*

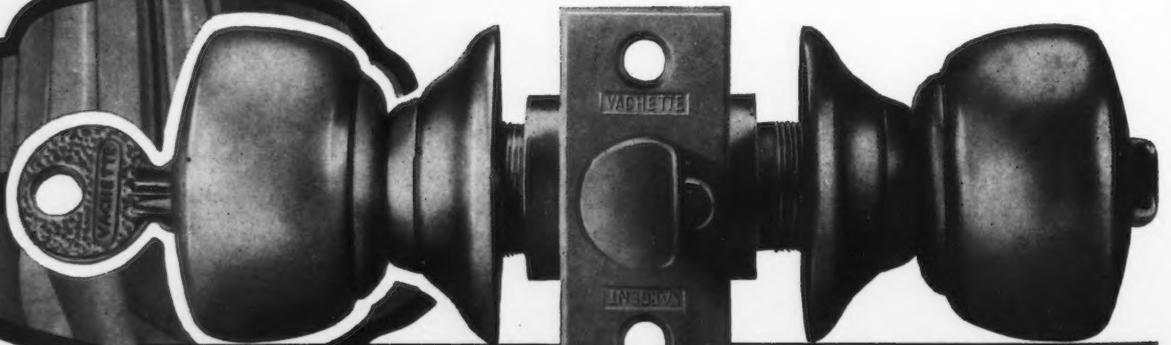
*Demandez la plaquette V. 60 Architecte. Elle vous révélera toutes les autres raisons de son succès aux U.S.A.*

**19.000.000 de serrures V.60 ont fait leurs preuves**

Avant d'être lancée en France la serrure V. 60 équipait 19 millions de portes aux U.S.A. Elles se sont révélées inviolables grâce aux 25.000 variations pour chaque clé. Toutes combinaisons de passe-partout possibles. En France, V. 60 est maintenant livrée en 3 modèles dont les éléments sont rigoureusement interchangeables. Présentation : cuivre poli, cuivre chromé ou mixte.

- **Bec de cane sans condamnation,**
- **Bec de cane à condamnation,**
- **Serrure de sûreté.**

Toutes les serrures V. 60 vont à droite ou à gauche en poussant ou en tirant, sur toutes les portes de 32 à 42 m/m. Et n'importe qui pose V. 60 en moitié moins de temps.



**VACHETTE**

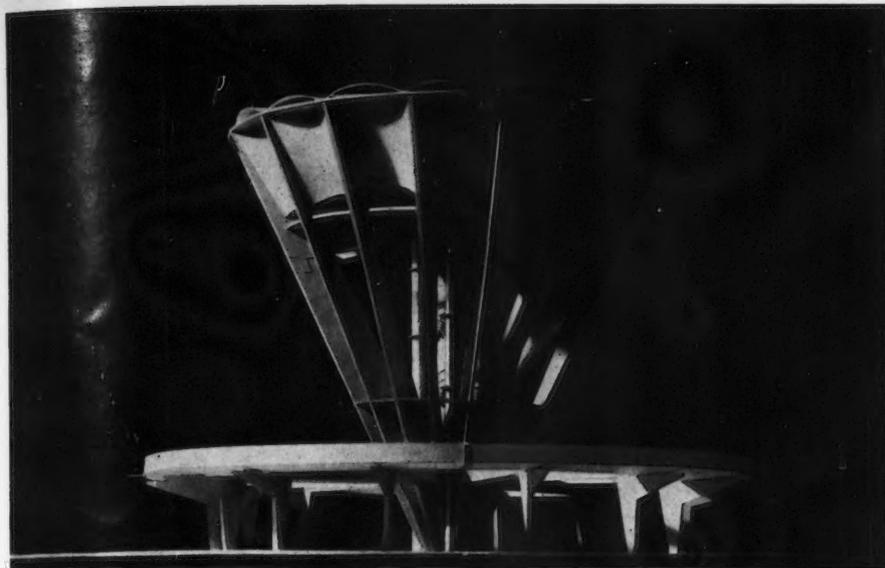
TROYES - Aube - FRANCE

**SARGENT**

Fabrication sous licence

NEW - HAVEN - U.S.A

PROVENTE VA. 528



Il s'agissait de réunir en une seule construction : un réservoir de 3.000 m<sup>3</sup> pouvant alimenter en eau tout un secteur de la ville et servir de réservoir d'équilibre au système général de Caen, un marché couvert de 1.500 m<sup>2</sup> et un centre administratif. Le parti architectural adopté dans le projet part de l'idée que le réservoir, lancé à 35 mètres de haut, doit avoir un faisceau de points porteurs assurant la stabilité, tandis que le marché couvert, au contraire, nécessite un plan libéré au maximum de poteaux intérieurs. Il fallait donc faire tenir un cône sur sa pointe, c'est-à-dire en assurer l'équilibre par des poutres rayonnantes de la couverture venant prendre appui sur des poteaux périphériques. Le schéma technique im-

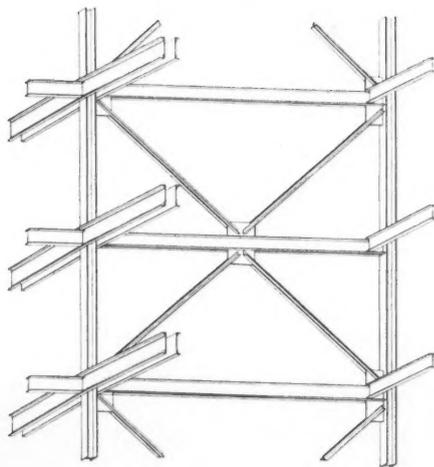
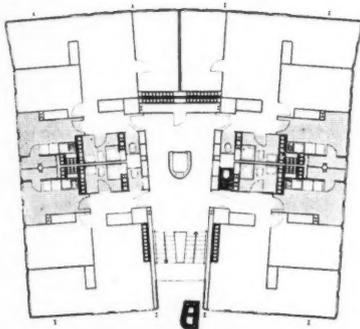
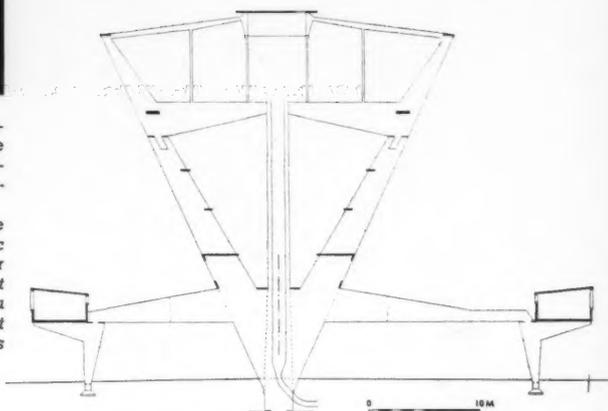
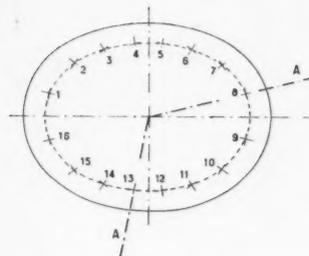
pose alors une rotule à la pointe du cône principal et l'encastrement des poutres de couverture du marché à un niveau tel que l'ensemble supérieur assure sa stabilité sur les seize poteaux- consoles périmétriques.

Le terrain rectangulaire impose la forme ovale du marché, tandis que le réservoir est un tronc de cône clos horizontalement et verticalement par des voutains conoïdaux de béton armé reportant charges et surcharges sur les poteaux-voiles du faisceau structural. La couverture du marché est une succession de voûtes minces rayonnantes avec dalles de verre incorporées.

Vue de maquette. Plan et coupe.

## RESERVOIR CENTRE COMMERCIAL DE CAEN, FRANCE.

G. GILLET, ARCHITECTE-CONSEIL  
R. SARGER, INGENIEUR-CONSEIL.



## IMMEUBLE-TOUR A VERNON.

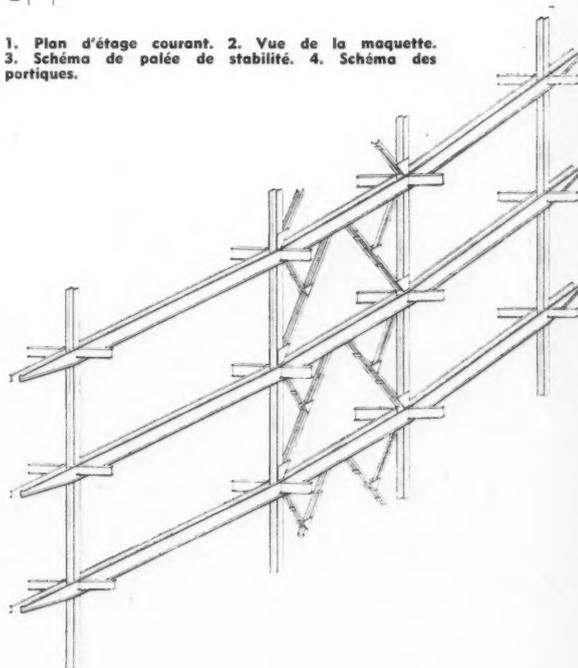
H. POTTIER, ARCHITECTE  
J. TESSIER, ASSISTANT TECHNIQUE.

1 | 3 |  
2 | 4

1. Plan d'étage courant. 2. Vue de la maquette. 3. Schéma de palée de stabilité. 4. Schéma des portiques.



Cet immeuble-tour, de 31 mètres et 10 niveaux, doit être réalisé au titre du secteur industrialisé. Il abritera 80 appartements de deux à quatre pièces. L'ossature est métallique avec éléments boulonnés comprenant 16 poteaux en H 20/20, deux files de poteaux intérieurs qui sont moisés à l'aplomb de chaque plancher et du comble par deux poutres à âme centrale; des solives entretoisant des portiques et les porteuses de rive en façade. La charpente est composée d'un solivage inférieur en I recevant le plafond du dernier étage et de pannelles supportant la couverture à faible pente type « Couvracier » ou similaire. L'escalier, à deux volées entre chaque étage, est entièrement métallique. La stabilité est assurée transversalement par deux parties verticales de contreventement et dans le sens longitudinal par les portiques.





**L'OXYDE DE TITANE**

pigment blanc à très haut indice de réfraction, confère aux peintures un pouvoir couvrant extraordinaire et une grande résistance aux intempéries.

POUR L'EXTÉRIEUR

l'oxyde de Titane Rutile, Type RT I

POUR L'INTÉRIEUR

l'oxyde de Titane Anatase  
Cachet Or EB

Nous ne fabriquons ni peintures,  
ni blancs broyés.

Veillez vous adresser à vos  
fournisseurs habituels.

★ L'OXYDE DE TITANE  
économise une couche.  
Il est le moins cher au m<sup>2</sup>.

**FABRIQUES DE PRODUITS CHIMIQUES DE THANN ET DE MULHOUSE**

S. A. AU CAPITAL DE 1.291.660.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET USINES A THANN (HAUT-RHIN) TÉL. 233 A 235

## ETUDE POUR UNE CITE SATELLITE AUX ETATS-UNIS.

PRESENTÉE PAR MAURICE SILVY

Entreprise dans le cadre des C.I.A.M. et suivant leur tradition, cette étude fut conduite en équipe internationale. C'est l'un des membres de cette équipe, M. Maurice Silvy, qui la présente ci-après :

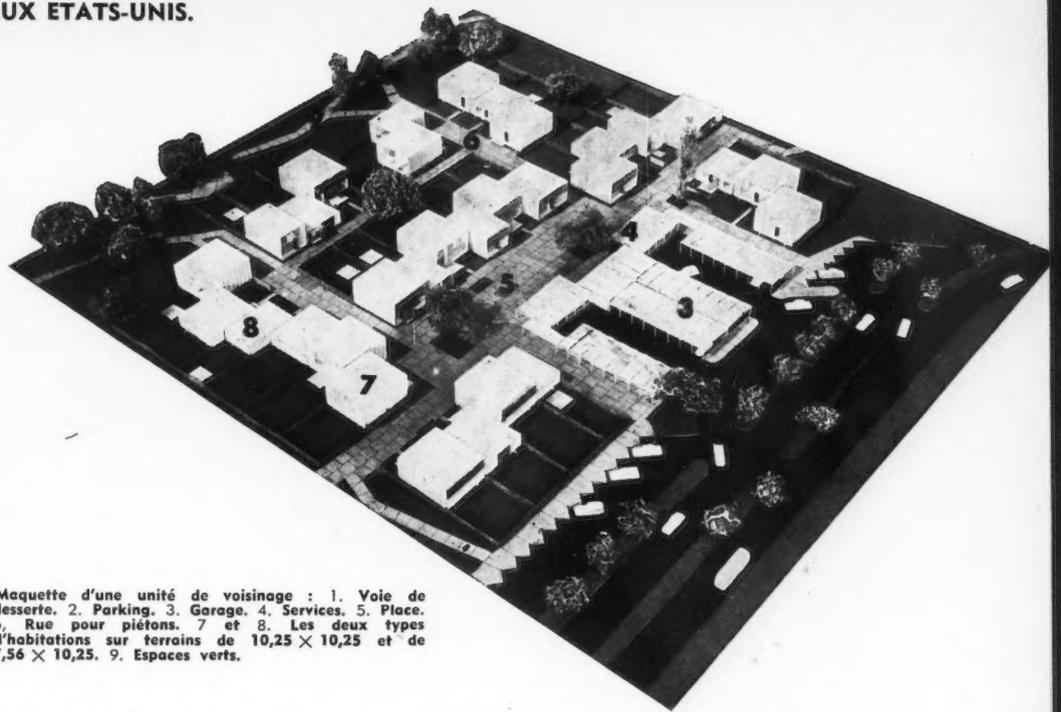
« Habiter est, on le sait, une fonction complexe, impliquant un réseau de relations variées qui débordent de beaucoup le cadre de la simple cellule d'habitation. Nous référant à l'échelon supérieur, celui de la Cité, nous situons le développement proposé dans une zone suburbaine reliée aux lieux de travail et à la métropole par des voies de transports rapides. D'une importance suffisante pour satisfaire d'elle-même à ses besoins élémentaires, la ville satellite est formée de vastes îlots desservis par des voies périphériques à trafic semi-rapide. Superposé au réseau routier existe un réseau pour piétons permettant de se rendre, sans conflit avec la circulation automobile, à n'importe quel point de la cité. Une densité élevée et les dimensions limitées de l'espace urbain ont permis de réduire ces distances dans des proportions acceptables.

L'îlot-type groupe trois cents familles avec une densité moyenne de dix-huit familles à l'hectare. Les habitations sont réparties en groupes de voisinage sur la périphérie, ménageant au centre un espace vert collectif.

L'unité de voisinage comportant une trentaine d'habitations est la cellule de base du tissu résidentiel. Elle est reliée d'une part à la voie de circulation automobile par son garage en commun et de l'autre aux espaces verts par un réseau de rues pour piétons. En son centre et à une distance qui ne dépasse pas cent mètres de chaque habitation, se trouve le groupe des services, avec tout l'équipement mécanique qui, aux Etats-Unis, est au service de la vie quotidienne.

Les habitations viennent s'intégrer dans les divisions parcellaires de l'unité de voisinage. En fait, chaque habitation comporte trois catégories d'éléments standards : le site, l'abri et les éléments intérieurs. Assemblés de diverses façons, mais selon des règles définies, ils permettent un grand nombre de variantes.

Le site est préparé à l'avance à l'échelon du groupe de voisinage. Il comporte une boîte de



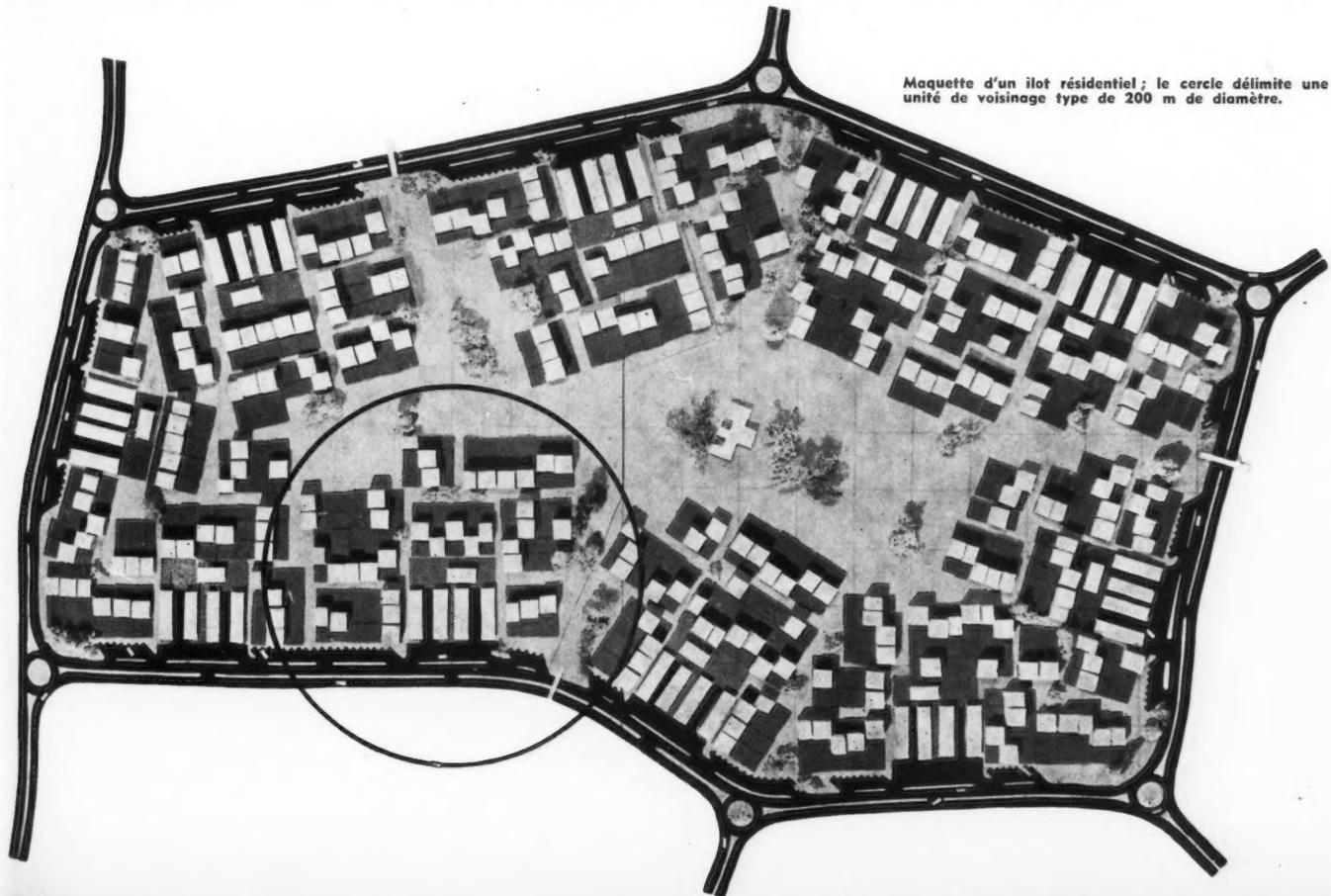
Maquette d'une unité de voisinage : 1. Voie de desserte. 2. Parking. 3. Garage. 4. Services. 5. Place. 6. Rue pour piétons. 7 et 8. Les deux types d'habitations sur terrains de 10,25 x 10,25 et de 7,56 x 10,25. 9. Espaces verts.

jonction pour les canalisations diverses et deux rails soigneusement mis à niveau sur des dés de béton pour les fondations.

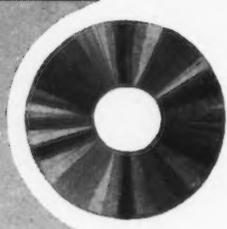
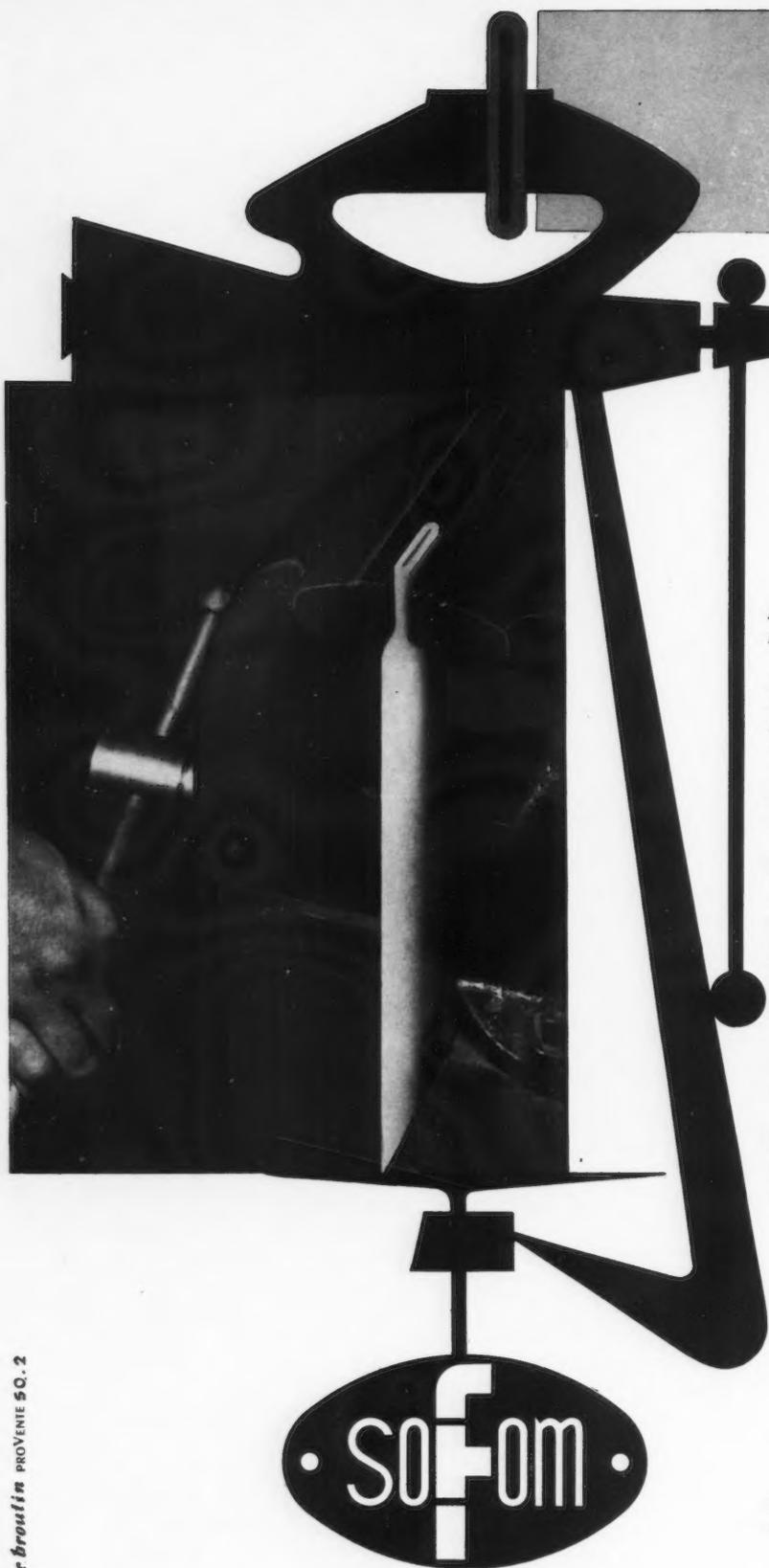
L'abri a la forme d'un cube. Assemblé près du site en un centre de montage et mis en place par héligrue, il est composé d'une ossature d'aluminium recouverte extérieurement d'une peau en matière plastique et intérieurement de panneaux interchangeables en matériaux divers. L'espace ménagé entre ces deux parois est rempli d'une mousse plastique servant à la fois d'isolant thermique et de raidisseur pour éviter les vibrations dues au vent. Un passage pour les canalisations y est réservé.

Les éléments intérieurs sont modulés sur une trame de 30 centimètres et peuvent être assem-

blés dans un nombre infini de variantes. Ils comportent : les cloisons, les placards, les escaliers, les planchers intermédiaires et enfin les blocs eau et cuisine avec leurs canalisations en attente. L'espace intérieur de chaque cellule d'habitation peut être complètement remodelé au fur et à mesure des besoins familiaux nouveaux et abriter jusqu'à six chambres à coucher au second étage pour la cellule de grande dimension. Astreints seulement à la règle d'un module commun et à un système simple de connexions standardisées, les éléments intérieurs seront le produit des diverses industries du bâtiment déjà existantes. Ils seront exécutés concurremment en une gamme variée de coloris de matériaux.



Maquette d'un îlot résidentiel ; le cercle délimite une unité de voisinage type de 200 m de diamètre.



# Faites une expérience

...

*Et vous comprendrez la supériorité du nouveau tuyau SOFOM rigide en C.P.V.*

*Serrez un tuyau rigide SOFOM dans un étau ; écrasez jusqu'à ce que les bords se touchent ; dévissez... Renouvelez l'opération. SOFOM résiste sans accuser la moindre amorce de rupture.*

*Cette expérience consacre la suprématie du tuyau rigide SOFOM.*

### **Une lampe à souder et une éponge**

...et SOFOM rigide prend les formes interdites aux matériaux traditionnels. Cintrage, manchonnage et collets battus sont exécutés en un temps record.

### **Aucune précaution**

...la haute résilience du tuyau SOFOM rend inutile les précautions de transport, de manipulation et de pose.

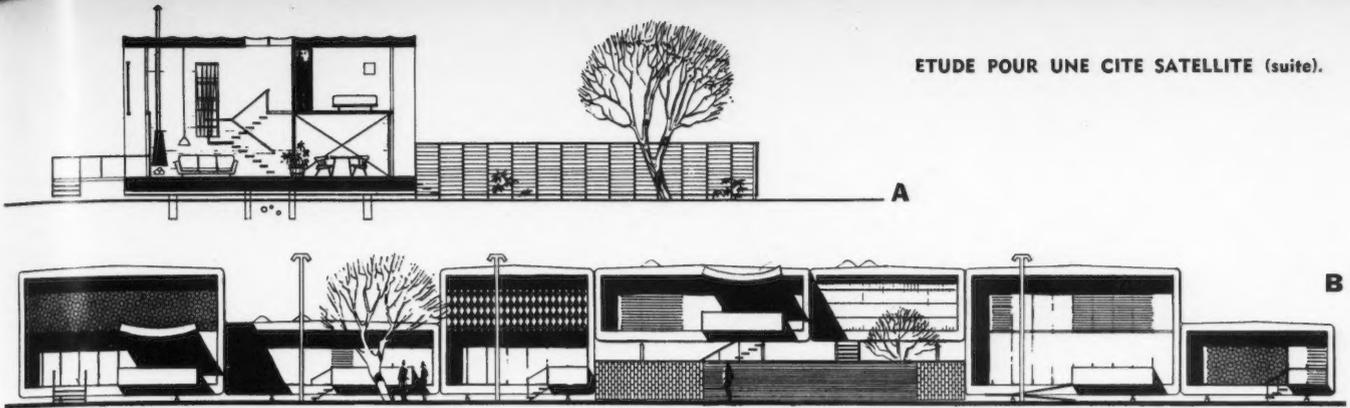
### **Et si léger !**

Un seul homme porte aisément plusieurs dizaines de mètres de tuyau rigide SOFOM.

**Vous qui cherchez des formules économiques et neuves, demandez à la succursale DAVUM de votre région les applications du tuyau SOFOM à vos problèmes particuliers.**

**TUYAUX RIGIDES SOFOM  
EN CHLORURE DE POLYVINYLE**  
SOCIÉTÉ **SOFOM**, 6, Rue Piccini, PARIS 16<sup>e</sup>  
Agent Général : **DAVUM**, 22, Boulevard Galliéni, 22  
**VILLENEUVE LA GARENNE (Seine)**  
Tél. : **PLAine 22-10**

*c. broussin PROVENTE 50.2*

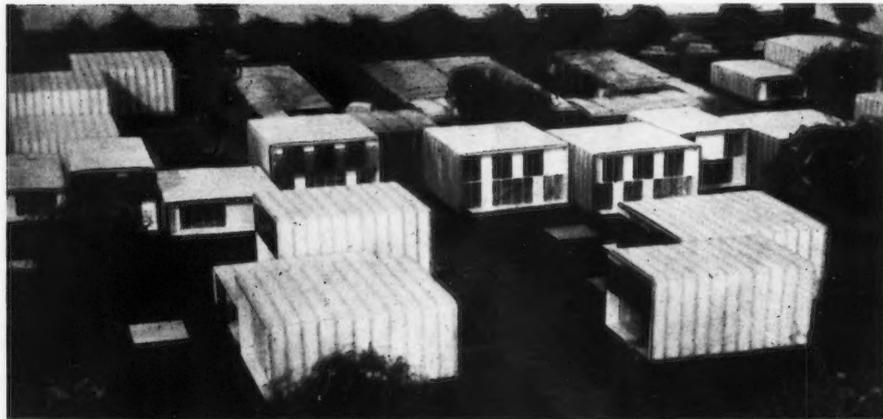
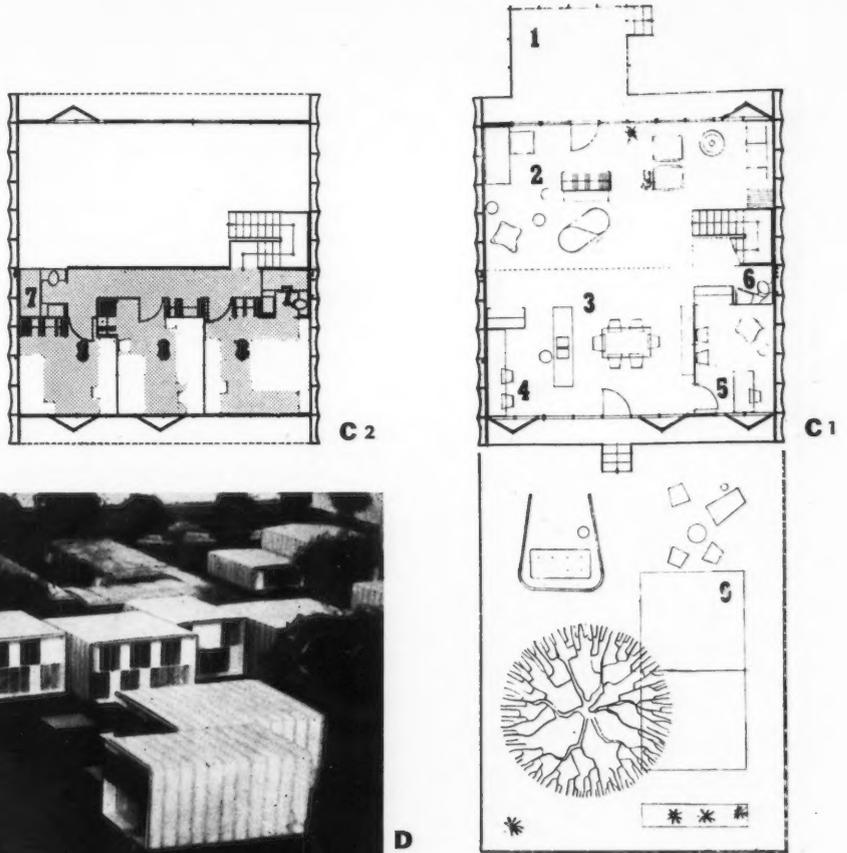


L'étude technique du projet a été entreprise avec l'aide des services du « Massachusetts Institute of Technology ». Il est complètement réalisable, tel quel, avec les moyens puissants dont dispose l'industrie pour la fabrication de produits de grande série.

Dans le contexte d'une société où l'individu est submergé par la masse, nous avons spécialement porté notre attention sur le fait de redonner une échelle humaine à l'organisation sociale.

Maurice SILVY.

A. Coupe. B. Elevation sur rue montrant la gamme des différents types d'abri possibles. C. Plan d'un type d'habitation (5 mm p. m). C<sub>1</sub>. Rez-de-chaussée. C<sub>2</sub>. Etage : 1. Portique. 2. Séjour. 3. Coin repos. 4. Cuisine. 5. Bureau. 6. Toilette. 7. Bains. 8. Chambre. 9. Jardin. Ces habitations, conçues pour répondre aux salaires assez élevés des Etats-Unis, sont de dimensions assez vastes, les promoteurs de ce projet ayant considéré l'espace comme un luxe primordial. D. Vue de maquette des habitations.



PROJET D'HABITATIONS EN HOLLANDE.

J. TRAPMAN, ARCHITECTE, BUREAU KLEBAVER. IR. VAN EIJK ET IR. PREIJ, COLLABORATEURS

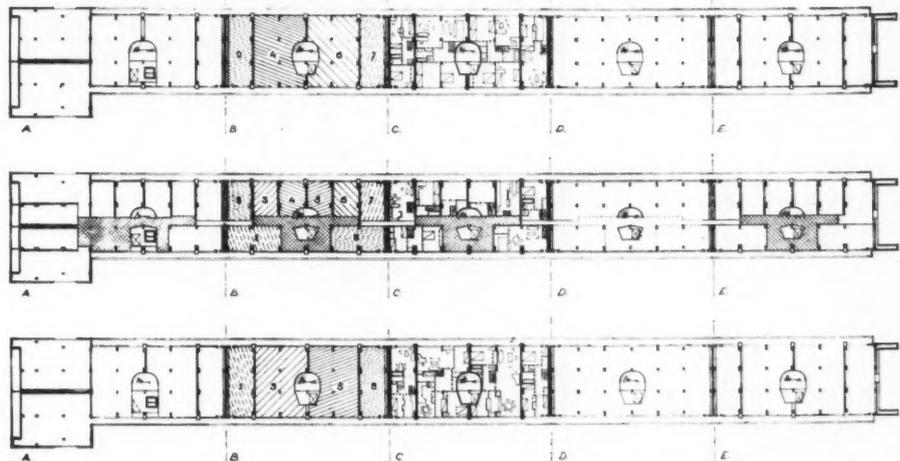
L'architecte a voulu créer des « habitations individuelles dans un cadre collectif » et, tout en répondant à des conditions économiques limitées, organiser des masses habitables à l'échelle humaine.

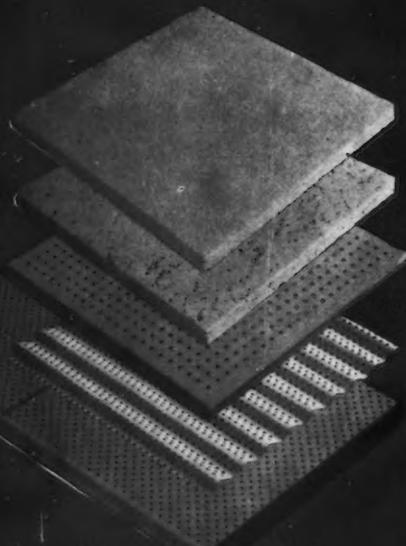
Le système développé s'appuie sur le principe d'une disposition en trois plans superposés accessibles à partir d'un palier central, disposition pouvant se répéter en hauteur.

L'étude de la construction prévoit une large utilisation d'éléments préfabriqués.

PLAN-TYPE.

A. Bloc Sud : dix appartements sont répartis sur les trois étages, mais d'autres subdivisions restent possibles. B. Bloc normal : huit appartements groupés autour d'un large palier. C. Autre disposition des cellules. D. Schéma des poteaux d'ossature. L'espace d'une travée est entièrement libre. E. Bloc Nord.





KILNOISE CAPILLAIRE

FISSURCOUSTIC

SONISOL ET  
SUPER-SONISOL  
bouveté

ALUMINIUM  
ONDULÉ PERFORÉ

ACIERCOUSTIC  
ÉMAILLÉ A CHAUD

**MA**

**COMPTOIR DE  
MATÉRIAUX  
ACOUSTIQUES**

95-99, rue d'Aguesseau  
BOULOGNE - sur - SEINE  
Tél. : MOLitor 68-91 - 79-88 - 32-98

Licencié général exclusif pour la France et l'Union Française  
Asbestospray Corporation Newark, U.S.A.

\* Asbestospray International. Marque déposée ASBESTOSPRAY  
sous le n° 191774 - n° du dépôt en France : 436.795

ISOLATION THERMIQUE - ISOLATION PHONIQUE - CORRECTION ACOUSTIQUE

*Projection*  
INDUSTRIELLE  
ET  
DÉCORATIVE



**ASBESTOSPRAY** \*

CONTROL DES CONDENSATIONS - PROTECTION CONTRE LE FEU

est le revêtement léger d'un matériau moderne isolant. Ce matériau est appliqué à l'aide d'un pistolet spécial qui, combinant les fibres minérales, les adhésifs à l'eau, projette l'ensemble sur la surface à protéger. La projection provoque dans la masse une multitude de petites cellules d'air et l'amalgame ainsi produit forme sur la surface à couvrir un matelas isolant, poreux et continu de la plus haute efficacité. Grâce à sa flexibilité, il résiste, sans fissures ni décollements, aux variations de température et aux vibrations.

Demandez notre liste de références.  
Devis et notices sur demande.

La 1<sup>re</sup> Biennale des Arts Plastiques du Théâtre, Exposition Internationale d'Architecture, Décors, Costumes, et Techniques du Théâtre, devra se réaliser dans le cadre de la IV<sup>e</sup> Biennale de Sao Paulo, prévue pour Septembre-Décembre 1957.

La Direction Exécutive du Musée d'Art Moderne de Sao Paulo établira le programme de l'exposition, dont l'administration et la direction resteront à son entière charge, et pourra, si nécessaire, nommer des préposés, soit individuels, soit représentés par des entités, avec pouvoirs définis dans l'acte de nomination, et prenant fin sur décision de ladite Direction.

**Exposition**

La 1<sup>re</sup> Exposition Biennale Internationale des Arts Plastiques du Théâtre sera constituée comme suit :

- salles pour les délégations officielles des pays participants qui auront reçu une invitation expresse de la part de la Direction Exécutive du Musée d'Art Moderne. Ces pays pourront dédier des salles spéciales à un ou plusieurs artistes, vivants ou décédés ; à des mouvements collectifs, écoles ou groupes, qui se distingueront par l'influence qu'ils exerceront sur le développement de l'art théâtral moderne ; et à des expositions didactiques s'étendant à l'époque classique à nos jours.
- salles spéciales dédiées à l'œuvre d'artistes étrangers, expressément invités par la Biennale et qui seront considérés « hors concours ».
- salles pour la représentation brésilienne, constituée par des artistes nationaux ou résidant au Brésil depuis plus de deux ans, travaillant dans des compagnies théâtrales, et spécialement invités par la direction du Musée.
- salles pour la représentation brésilienne d'artistes et mouvements amateurs, invités à prendre part à l'Exposition par la Direction du Musée.

**Architecture**

La partie Architecture comprendra spécialement :

- maquettes, dessins et photographies de salles de spectacles, en particulier des Théâtres et Auditorium de l'époque allant de 1900 à 1957, théâtres universitaires et rénovations de théâtres.
- une exposition didactique du Théâtre Grec jusqu'en 1900.

**Décors et costumes**

La partie Décors et Costumes comprendra spécialement :

- des croquis originaux, gravures, tableaux et « maquettes », uniquement représentant des travaux déjà réalisés.
- une exposition didactique, depuis le début des manifestations de ces arts jusqu'en 1957.

**Technique du théâtre**

La partie Technique Théâtrale comprendra spécialement :

- a) des dessins, appareillages, photographies et maquettes, y compris des projets de scènes de théâtre, dessins de machines théâtrales, études d'acoustique, etc.
- b) une exposition didactique de l'Histoire de la Technique Théâtrale, depuis ses débuts jusqu'en 1918.

**Représentations étrangères**

Le Secrétariat de la Biennale communiquera à chaque pays, en temps opportun, l'espace qui lui aura été réservé.

La Direction Exécutive du Musée d'Art Moderne sollicitera, d'une façon spéciale, aux pays participants, leur collaboration dans l'organisation des secteurs de la Biennale.

Les représentations étrangères se chargeront de l'envoi, au Secrétariat de la Biennale, des fiches collectives de leur délégation, des noms des artistes qui la composent, des notices biographiques d'un choix de photographies des œuvres qui y seront exposées, et d'une courte préface de la Section ; le tout destiné à la réalisation du Catalogue officiel. Le Secrétariat de la Biennale ne saurait assumer aucune responsabilité pour la non-publication des données ci-dessus, si celles-ci n'étaient pas parvenues le 15 avril 1957 au plus tard.

Les représentants officiels des pays invités à participer au concours recevront l'hospitalité pendant la durée de l'installation des salles respectives.

La Biennale maintiendra un poste de réception dans le port de Santos, Etat de Sao Paulo, Brésil, pour faciliter la réception des œuvres qui seraient envoyées par voie maritime, et un second poste à Sao Paulo, pour celles qui arriveraient par avion.

**Participation brésilienne**

La participation d'artistes nationaux ou résidant au Brésil depuis plus de deux ans, sera sollicitée par la Direction Exécutive du Musée, qui étudiera avec les intéressés les œuvres qui pourront le mieux les représenter.

**Délai de livraison**

Le matériel tant national qu'étranger, destiné à l'Exposition, devra être remis avant le 1<sup>er</sup> mai 1957.

**Récompenses et Jury**

La Biennale accordera des prix et des distinctions honorifiques aux artistes étrangers, nationaux et amateurs ; la liste en sera publiée avant janvier 1957.

Pour la distribution des prix et des distinctions, un jury spécial sera convoqué. Le nom des membres constituant ce jury spécial sera annoncé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1957. Les représentants officiels des délégations étrangères pourront faire partie de ce jury.

Le jury pourra s'abstenir d'accorder un ou plusieurs prix. Il se réserve également le droit de subdiviser ces prix.

Les décisions du jury seront sans appel.

Les prix seront distribués à la clôture de l'Exposition, après déduction, en espèces, des taxes légales en vigueur à ce moment-là.

**Règles générales**

Par la simple signature de la fiche d'inscription, les artistes se soumettent implicitement à l'observation de ce règlement, et à la décision sans recours du jury, et confèrent pleins pouvoirs à la Direction du Musée d'Art Moderne de Sao Paulo, en ce qui concerne la mise en place de leurs œuvres dans l'enceinte de l'exposition, et l'usage de ces dernières à des fins de divulgation et de documentation.

Les ajournements ou prorogations éventuels, qui pourraient être décidés par la Direction de la Biennale, n'altéreront ni ne limiteront, d'aucune façon, les dispositions du présent règlement.

Toute la correspondance devra être adressée à :  
Secretaria da Bienal do Museu de Arte Moderna - BTI  
Rua 7 de Abril, 230 — Sao Paulo, Brésil

L'architecte italien Erberto Carboni a dessiné ce nouveau fauteuil mis au point et diffusé par la Société Arflex. Ce modèle constitue une expression originale du siècle sous le signe du grand confort.

Ses caractéristiques inédites : structure en tubes étirés parkérisés, siège et dossier réunis par deux bras en fonte d'alliage léger, suspension sangles de caoutchouc et garniture en mousse de latex aérée confèrent au siège les plus grandes qualités fonctionnelles de légèreté, maniabilité, stabilité, robustesse, souplesse.



FAUTEUIL DELFINO. E. CARBONI, ARCHITECTE.

Structure en tube d'acier traité contre l'oxydation. Accoudoirs en alliage léger. Garniture en mousse de latex aérée. Suspension par sangles de caoutchouc. Système de fixation breveté. Habillage : brevet nouveau permettant d'habiller et de dévêtir le siège en quelques minutes.



TRIENNALE D'ART FRANÇAIS CONTEMPORAIN

ART ET TECHNIQUE 1956

Le 25 octobre prochain s'ouvrira au Pavillon de Marsan la première Triennale d'Art Français Contemporain. Cette manifestation répétée tous les trois ans montrera les dernières créations françaises dans le sens de la recherche des formes utiles avec tous les moyens de la technique moderne, dans le respect de la qualité.

L'exposition comprendra une présentation par équipes dirigées chacune par un maître d'œuvre ; ce choix a été établi en dehors de tout groupement : seul aura compté le créateur valable et son attachement aux formes propres à notre époque. Elle sera une synthèse de : organisation de l'espace architectural, équipement incorporé, équipement libre, éléments d'ambiance.

Sujets traités par les différentes équipes : Bureau d'un exportateur ; Salle de repos d'un centre médical ; Salle de séjour pour une musicienne ; Equipement et ambiance ; Cellules d'habitations à Orléansville ;

Etudes d'Urbanisme : Habitats à la Terre Adélie ; La Dame Blanche (maquette d'une ville étudiée par les lauréats du concours de Baugneux) ; Balcons Sémiramis (jardins suspendus pour immeubles collectifs) ; Présentation de meubles de série ; Etude rationnelle d'un logement pour jeune famille ; Le Siège ; Reliure Industrielle ; Art Graphique ; Sections de : Joaillerie, Orfèvrerie, Art religieux, Sculpture, Peinture, Tissus, Tapisserie, Céramique, Verrerie, Reliure, etc.

Soulignons également une technique entièrement originale d'« habillage » et de « déshabillage » du fauteuil qui résoud tout problème d'entretien.

Les créations Arflex marquent profondément le style contemporain ; définissent une ligne internationale promue au plus grand succès. Elles représentent ainsi les divers progrès plastiques et techniques réalisés à ce jour.

Signalons que les créations des principaux collaborateurs de la firme Arflex, les architectes : F. Albini, L. Belgioioso, G. Calza Bini, G. de Carlo, R. Menghi, C. Pagani, E. Peressutti, E. Pulitzer, N.E. Rogers, M. Zanuso sont désormais éditées à Paris par la Société Arflex France, 6, rue Gobert.

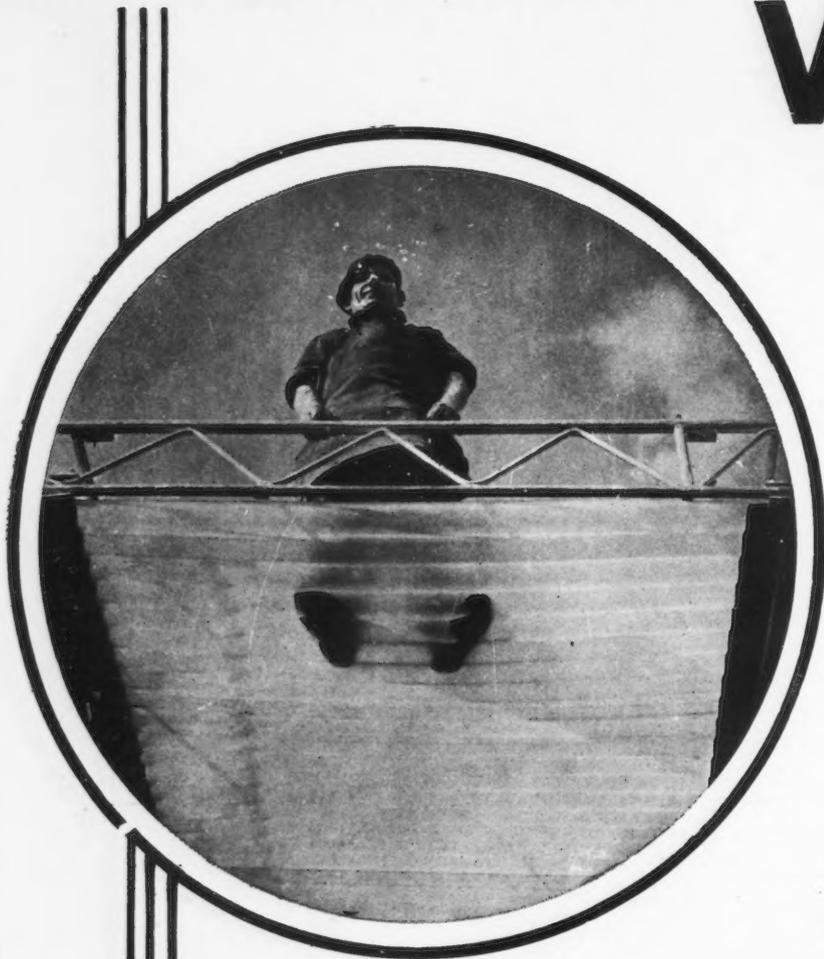
**UNE TECHNIQUE NOUVELLE**

**LA PLAQUE ONDULÉE  
ET TRANSLUCIDE**

**VITREX**

**SCOBALIT**

en Polyester stratifié



Tout ou partie d'un toit, d'un mur, d'une cloison,  
etc... peut transmettre de la lumière en substi-  
tuant la plaque Vitrex Scobalit aux matériaux  
conventionnels.

Documentation S. 44 gratuite sur demande

Matériau moderne aux applica-  
tions multiples : **toitures,**  
**avant-toits, marquises,**  
**pergolas, vitrages divers,**  
**auvents, balcons, cloisons,**  
**paravents, panneaux dé-**  
**coratifs, revêtements mu-**  
**raux, portes, lanterneaux,**  
**abris de jardin, etc.** Ses uti-  
lisations possibles à l'extérieur  
comme à l'intérieur ne sont limi-  
tées que par votre imagination.

**Légèreté :** 2 kgs 200 au mètre carré.

**Résistance élevée aux chocs,**  
à la flexion, à la traction **et aux**  
**intempéries.**

Faible transmission thermique.

**Peut supporter des charges de 300 kgs**  
**au mètre carré** (intervalles entre les pan-  
nes : 90-125 cm.).

**Teintes décoratives :** naturelle - jaune - bleue - verte - rouge.

**Facilité de pose :** se scie, se perce, se cloue, se visse, se boulonne au  
moyen d'un outillage ordinaire.

**PRODUCTION VITREX S. A.**

27, rue Drouot - PARIS - Pro. 03-03, 03-04

PAVILLON DU BOIS.

Le Pavillon du Bois, situé à proximité de la Grande Cascade, était caractérisé par la hardiesse de sa construction : trois fermes, d'une portée de 30 mètres, en bois lamellé et collé, reposant sur six points d'appui, en constituaient la charpente ; la surface couverte du hall atteignait 450 m<sup>2</sup>.

Le pavillon a été édifié par l'Union Nationale des Chambres Syndicales de Menuiserie, Charpente et Parquets, sous les auspices du Conseil Interfédéral du Bois et avec le concours des grands Groupements Professionnels du Bois, du Centre Technique du Bois et du Centre Technique Forestier Tropical.

Le Centre Technique du Bois présentait les projets primés au Concours de Menuiseries Extérieures en Bois et de Quincaillerie du Bâtiment.

On avait également présenté deux poutres-caissons de 10 m de longueur, destinées au Pavillon du bois du futur Musée Permanent des Matériaux de Construction, créé par l'Ecole Spéciale des Travaux Publics à Cachan ; ces poutres collées sont constituées d'une âme en contreplaqué de hêtre et de semelles en Pin sylvestre.

Des tableaux attirèrent l'attention des visiteurs sur les Marques de Qualité contrôlées par le C.T.B. : portes planes, contreplaqué-coffrage, contreplaqué-extérieur, parquets de chêne, produits de préservation du bois. Etaient également exposés des montages pour les essais de flexion sur portes planes, en vue de l'attribution du Label de Qualité, et pour les essais mécaniques des fenêtres.

L'Union Nationale des Chambres Syndicales de Menuiserie, Charpente et Parquets, présentait, de son côté, les projets d'aménagement de studio, primés au concours que ce groupement avait organisé entre les élèves architectes de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, ainsi que la réalisation du projet ayant obtenu le premier prix.

Au stand du Centre Technique Forestier Tropical, étaient exposés des échantillons de parquets en bois de nos territoires d'Outre-Mer ainsi que des sections de poutres en Azobé, offrant les mêmes résistances que des profilés métalliques et montrant, par comparaison, les hautes résistances de ce bois de charpente.

A la section des Parquets, les divers Groupements Professionnels présentaient des surfaces revêtues avec différentes essences : chêne, pin maritime, châpaignier, sapin, ainsi que des parquets mosaïques et spéciaux. Les autres stands étaient consacrés aux utilisations des contreplaqués, des panneaux de fibres et de copeaux et des « fibragglos », des bois du Nord, des moulures et des lattis armés. L'attention des visiteurs était attirée sur les avantages présentés par le contreplaqué, en ce qui concerne le coffrage du béton, et de très belles photographies montraient les utilisations actuelles de ce matériau sur le chantier du Pont de l'Alma et dans la construction des bâtiments de l'U.N.E.S.C.O.

Une Journée du Bois avait été organisée le 20 juin. A cette occasion deux conférences ont été faites, l'une par Jean Collardet, directeur du Centre Technique du Bois sur « les formes modernes des utilisations du bois dans le bâtiment », l'autre par F. X. Brochard, ingénieur E.T.P., sur « le bois injecté, matériau de construction.

STAND COLLECTIF DE LA MENUISERIE METALLIQUE.



Quinze exposants, membres de la Chambre Syndicale de la Menuiserie Métallique, se sont réunis pour présenter leur production la plus actuelle dans un stand couvrant une surface de 500 m<sup>2</sup>. Ce sont, Ets Borderel et Robert, Douzille-S.C.A.N., Fer à Ver ; La Fenêtre Automatique, Sté Grames ; Menuiserie Métallique du Nord et Etablissements Schaudel pour le sud de la France ; Moisant-Laurent Savey ; Paquet-Fontaine ; Sté de Construction des Métaux Légers ; Sté Saint-Sauveur ; Ets Salles et Fils ; Schwartz-Haumont ; Sté Studal ; Voyer et Cie. Les types les plus divers étaient présentés : châssis basculants, multiples, panoramiques, coulissants horizontalement, rotulants à double vitrage avec vénitienne incorporée, à l'italienne avec et sans contre-poids à trois vantaux et manœuvre simultanée, à la française, châssis à lamelles orientables, persiennage tropical en acier inoxydable ou aluminium, etc.

STAND DES FERMETURES « MISCHLER ».



Depuis quarante ans, Mischler a apporté aux persiennes et au volet roulant bois des perfectionnements continus. Il a fait école dans tous

PANNEAUX STRATIFIES POUR TOITURES ET INTERIEURS « ONDUCLAIR ».



Le stand « Onduclair » a permis de présenter une gamme complète des fabrications de cette firme.

Les plaques « Onduclair » sont un composé de fibres de verre (plusieurs centaines de milliers au centimètre carré) noyées dans une résine synthétique (polyester). Elles sont fabriquées en France industriellement, soit en plaques planes jusqu'à 3 mètres de longueur, en 1 m 02 de largeur, soit en plaques ondulées avec modules de la tôle ondulée, de l'amiante-ciment, ou de petites ondulations. Elles sont légères (2 kg 400 environ au m<sup>2</sup>) et se travaillent facilement ; elles se scient, se percent, se clouent, sans risque de casse.

Translucides, mais non transparentes, « captent » la lumière extérieure et, par simple phénomène de diffusion, la répartissent régulièrement, elles remplacent donc les châssis vitrés.



les domaines. Son service d'études sort chaque année trois ou quatre nouveaux modèles pour résoudre tous problèmes d'installation.

CELAMINE ET PAÑLAME

Spécialisés depuis plus de trente ans dans la fabrication d'isolants stratifiés électro-techniques, les Ets Fibre et Mica se sont adjoints depuis quelques années celle de stratifiés décoratifs connus sous le nom de Celamine et, plus récemment, d'un matériau en feuilles plastiques translucides ou opaques, le Pañlame.

Les stratifiés « Celamine » se présentent sous formes de plaques de surface brillante, de teintes vives et claires utilisées pour le revêtement des plans de travail de cuisines, de tables de restaurant et aussi pour l'équipement intérieur des nouveaux wagons-lits, etc.

Le « Pañlame », fabriqué sous licence « Polyplastex Inc. » se présente sous forme de feuilles rigides de chlorure de polyvinyle dans lesquelles sont incorporés les éléments les plus variés : fi-

bres de verre blanches ou teintées, fils entrelacés, tissus, fibres végétales, herbes naturelles, plumes animales, etc., permettant de réaliser une infinie variété d'effets. Il jouit des exceptionnelles qualités du chlorure de Polyvinyle : facile à nettoyer, résistent à l'humidité, aux moisissures, aux huiles et graisses, à l'alcool et à la plupart des ingrédients. Les éléments décoratifs incorporés sont protégés par la matière qui les enferme.

« Normacen », Ets Fibre et Mica, met à la disposition des fabricants d'abat-jour, décorateurs, créateurs de meubles, à des prix très abordables, un nombre déjà important de variétés de Pañlame, où les éléments décoratifs sont répartis de manière sensiblement uniforme.

Sous la direction artistique de Chapelain-Midy, du 13 au 26 juin, présentées chez Christophe, 12, rue Royale, Janine Janet a fait un choix d'éléments naturels et en a réalisés des motifs originaux.

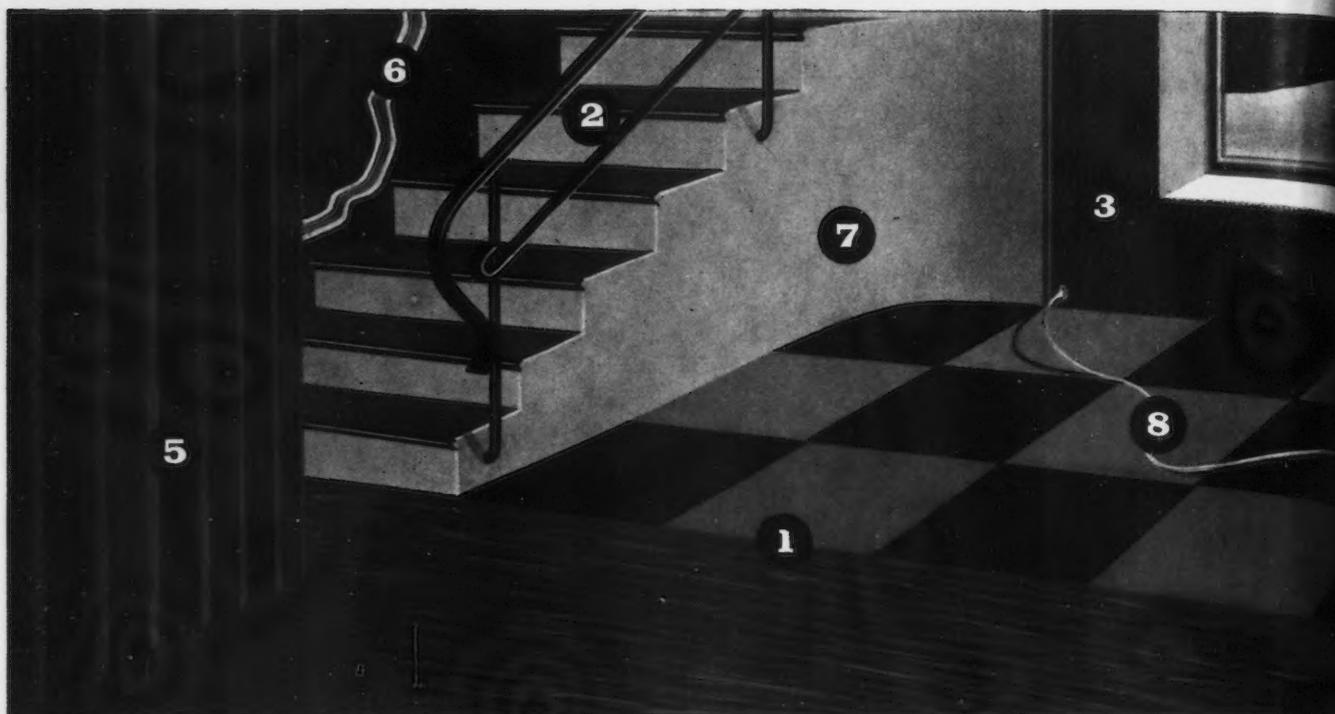
LE PANNEAU PLASTIQUE POLIFLEX.

L'usine de Rouffach est la seule à fabriquer en France un panneau de grande dimension de 244 x 122 cm dont la surface est un plastique à base de chlorure de polyvinyle, ce qui permet à ces panneaux de se courber même sur un petit rayon, de résister aux chocs, aux changements de température, aux lavages et aux acides.

Le panneau Poliflex se travaille comme le bois, sans outillage spécial. Coloris standard : blanc, ivoire, vert d'eau, bleu jacinthe, rouge et noir, uni, carrelé, imitation placards.

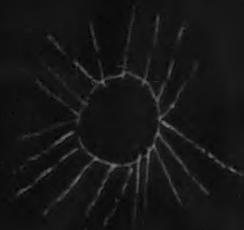
Ces panneaux peuvent être utilisés pour le revêtement de murs, plafonds de salles de bain, cuisines, vestiaires, lavabos, laboratoires, vestibules ; pour installations de magasins, etc.

Bureau de vente à Paris, 29, rue Cambon (1<sup>er</sup>). Tél. : OPEra 89-31.



- 1 Les tapis de sol et les dalles en chlorure de polyvinyle donnent des revêtements d'une grande résistance à l'usure, d'un bel aspect décoratif, aux coloris inaltérables. Faciles à poser et à entretenir, les revêtements vinyliques sont silencieux et souples à la marche.
- 2 Les bordures de marches d'escalier, les mains courantes sont aujourd'hui réalisées en profilés vinyliques. Leur solidité, leur netteté d'aspect s'allient à une technique de pose économique.
- 3 Combiné avec un support textile, le chlorure de polyvinyle donne des revêtements muraux aux couleurs agréables et durables. Parfaitement lavables, ces revêtements gardent un aspect aussi attrayant qu'au premier jour. Ils ne craignent ni taches, ni éraflures.
- 4 Les joints en chlorure de polyvinyle s'opposent à la contraction et à la dilatation des revêtements (chapes ou enduits). Pouvant épouser des formes arrondies, ces joints mettent en valeur tous les revêtements.
- 5 Les cloisons extensibles sont couramment équipées en chlorure de polyvinyle calandré. La souplesse et la robustesse du vinyle sont ici les principales qualités recherchées.
- 6 Sous forme de matériau-mousse, le chlorure de polyvinyle expansé assure une excellente isolation phonique et thermique. Il permet la fabrication de panneaux sandwichs légers, imputrescibles, ininflammables, faciles à mettre en œuvre.
- 7 Les peintures à base d'émulsions vinyliques s'appliquent sur tous supports (même sur le plâtre frais), aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Ces peintures sont inodores, non oxydables et séchent rapidement. Les surfaces peintes s'entretiennent aisément à l'eau et au savon.
- 8 Les bonnes qualités isolantes du chlorure de polyvinyle souple l'on fait adopter pour le gainage des conducteurs électriques. Les tubes en chlorure de polyvinyle rigide sont, de leur côté, des isolants de haute qualité pour les installations à découvert ou en atmosphère humide. Incorrodables, ces tubes ne nécessitent ni enduit, ni peinture.
- 9 On utilise de plus en plus les tuyaux en chlorure de polyvinyle rigide pour les conduites d'eau froide et les collecteurs d'eaux usées. Ces canalisations sont ultra-légères, maniables, faciles à travailler et à raccorder. Elles sont insensibles à toutes les corrosions aussi bien de l'eau que du sol.

**habitations  
collectives**



# sommaire

## FRANCE

- 2 UNITE D'HABITATION, NANTES-REZE  
 12 UNITE D'HABITATION, BRON PARILLY  
 14 « RESIDENCE DU PARC », CROIX  
 16 IMMEUBLE, COMMERCY  
 18 3.700 LOGEMENTS DANS LE DOUBS  
 20 IMMEUBLES, CITE DE LA BENAUGE, BORDEAUX  
 22 GROUPE DU « PARC FALRET », VANVES  
 23 400 LOGEMENTS, RUEIL  
 24 3.000 LOGEMENTS, BOBIGNY-PANTIN  
 24 GROUPE DE COURTILIERES, PANTIN ET CITE DE L'ABREUVOIR, BOBIGNY  
 26 1.000 LOGEMENTS DANS LA REGION PARISIENNE, BOBIGNY ET VILLEJUIF  
 29 GROUPE D'HABITATIONS DU PONT DES TILLEULS, ROUBAIX  
 29 TOUR DU « FER A CHEVAL », ROUBAIX  
 30 H.L.M., BOBIGNY ET ARGENTEUIL  
 32 IMMEUBLE, PARIS  
 33 IMMEUBLE, PARIS  
 35 IMMEUBLES, CLAMART ET PARIS  
 36 IMMEUBLE, NEUILLY  
 38 HABITATIONS D'ETUDIANTS, CENTRE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, CACHAN  
 39 HABITATIONS D'ETUDIANTS, RESIDENCE UNIVERSITAIRE, ANTONY  
 40 HABITATIONS, MERIGNAC

ATELIER LE CORBUSIER  
 P. BOURDEUX, R. GAGES, F. GRIMAL  
 J. DUBUISSON, M. JAUSSERAND  
 G. JOHANNET  
 J. DUBUISSON  
 J. FAYETON, GIROUD ET OUDARD, A. BERTRAND, L. BERGHER, J. MARTINEAU  
 J. CARLU, M. JOLY, M. BABIN  
 CAIGNART DE MAILLY, ARMAND, CARMÉ, HENRY  
 P. SONREL, J. DUTHILLEUL

E. AILLAUD, J. VEDRES

A.-G. HEAUME, A. PERSITZ

G. GILLET  
 G. GILLET, R. SARGER  
 G. CANDILIS  
 R. BOILEAU ET J.-H. LABOURDETTE  
 R. LE CAISNE ET DEBAEKER  
 STEINER, ROCHE ET GAGNE  
 J. SEBAG

L. SAINSAULIEU, P. BAILLEAU

E. BEAUDOUIN  
 P. MATHIEU, A. BARSAGOL, R. TAGINI

## GRANDE-BRETAGNE

- 41 HABITATIONS PRES DE KINGSLERE  
 42 UNITE RESIDENTIELLE, PICTON STREET, LONDRES  
 44 UNITE RESIDENTIELLE, PARKLEYS, HAM COMMON

E. CHICK, POWELL ET MOYA  
 BUREAU DU LONDON COUNTY COUNCIL  
 ERIC LYONS

## ITALIE

- 48 UNITE RESIDENTIELLE VILLA BERNABO BREA, GENES  
 52 QUARTIER INA-CASA-OLIVETTI, POZZUOLI  
 54 IMMEUBLE, REGGIO EMILIA  
 55 IMMEUBLE, MILAN  
 56 UNITE D'HABITATION, ROME  
 58 IMMEUBLE, MILAN  
 58 HABITATION, BELLANO  
 59 IMMEUBLE, MILAN  
 59 HABITATION, PIACENZA  
 60 VILLA, ROME  
 60 IMMEUBLE, SALUZZO  
 61 IMMEUBLE, CESATE

DANERI, GROSSI BIANCHI, ZAPPA  
 COSENZA, NIZZOLI, PORCINAI  
 COOPERATIVE DES ARCHITECTES ET  
 INGENIEURS DE REGGIO EMILIA  
 G. FORTI, C. MAGNI  
 U. LUCCICHENTI  
 G. P. ET A. MONTI  
 G. P. ET A. MONTI  
 T. B. VARISCO  
 G. P. ET A. MONTI  
 C. PASCOLETTI  
 C. ACROME, G.R. MAURO  
 E. CASTIGLIONI, L. SANGIORGI,  
 A. GARAVAGLIA

## ESPAGNE

- 62 IMMEUBLE, BARCELONE

J. A. CODERCH DE SENTMENAT ET M. VALLS

## BELGIQUE

- 64 GROUPE D'IMMEUBLES DU « LUCHTBAL », ANVERS  
 66 ENSEMBLE RESIDENTIEL, BRUXELLES

H. VAN KUYCK  
 C. LAURENS

## ALLEMAGNE

- 67 PROJET D'IMMEUBLE POUR LE QUARTIER HANSA, BERLIN  
 68 UNITE RESIDENTIELLE, MUNICH  
 70 MAISON DE RETRAITE POUR VIEILLARDS, BERLIN  
 72 HABITATIONS POUR ETUDIANTS, STUTTGART  
 73 HABITATIONS POUR CELIBATAIRES, DUISBOURG

VAN DEN BROEK ET BAKEMA  
 E. FREYMUTH  
 W. DUTTMANN  
 W. TIEDJE, L.H. KRESSE  
 G. CONLE

## SUISSE

- 74 UNITE RESIDENTIELLE « LETZIGRABEN », ZURICH  
 77 UNITE RESIDENTIELLE « IN DER AU », ZURICH

A. H. STEINER  
 CRAMER, JARAY ET PAILLARD,  
 BAERLOCHER ET UNGER

## FINLANDE

- 80 HABITATIONS A TAPIOLA

A. BLOMSTEDT, V. REWELL

## NORVEGE

- 81 UNITE RESIDENTIELLE « LILLO TERRASSE », OSLO

A. CHRISTIANSEN, N. ALM ROSLAND

## SUEDE

- 82 IMMEUBLES EXPERIMENTAUX, MALMO  
 84 UNITE RESIDENTIELLE « SORGENFRI », MALMO

F. JAENECKE, S. SAMUELSON  
 F. JAENECKE, S. SAMUELSON

## HOLLANDE

- 86 UNITE RESIDENTIELLE POUR PERSONNES AGEES, ZANDVOORT

VAN TIJEN ET M. BOOM

## ETATS-UNIS

- 88 UNITE RESIDENTIELLE « LAKE MEADOWS », CHICAGO  
 90 IMMEUBLE, CHICAGO  
 91 HABITATIONS, LOS ANGELES

SKIDMORE, OWINGS ET MERRILL  
 M.M. SCHWARTZ, H. MILLER,  
 A. H. SCHWARTZ  
 C. MASTON

## MEXICO

- 92 IMMEUBLE, MEXICO

M. PANI, S. ORTEGA

## ISRAEL

- 94 UNITES EXTENSIBLES, BEERSHEBA  
 95 UNITE D'HABITATION PRES DE TEL AVIV

A. GLIKSON, AL. PIEDARCZYK  
 RECHTER, ZARHY, RECHTER

## U.R.S.S.

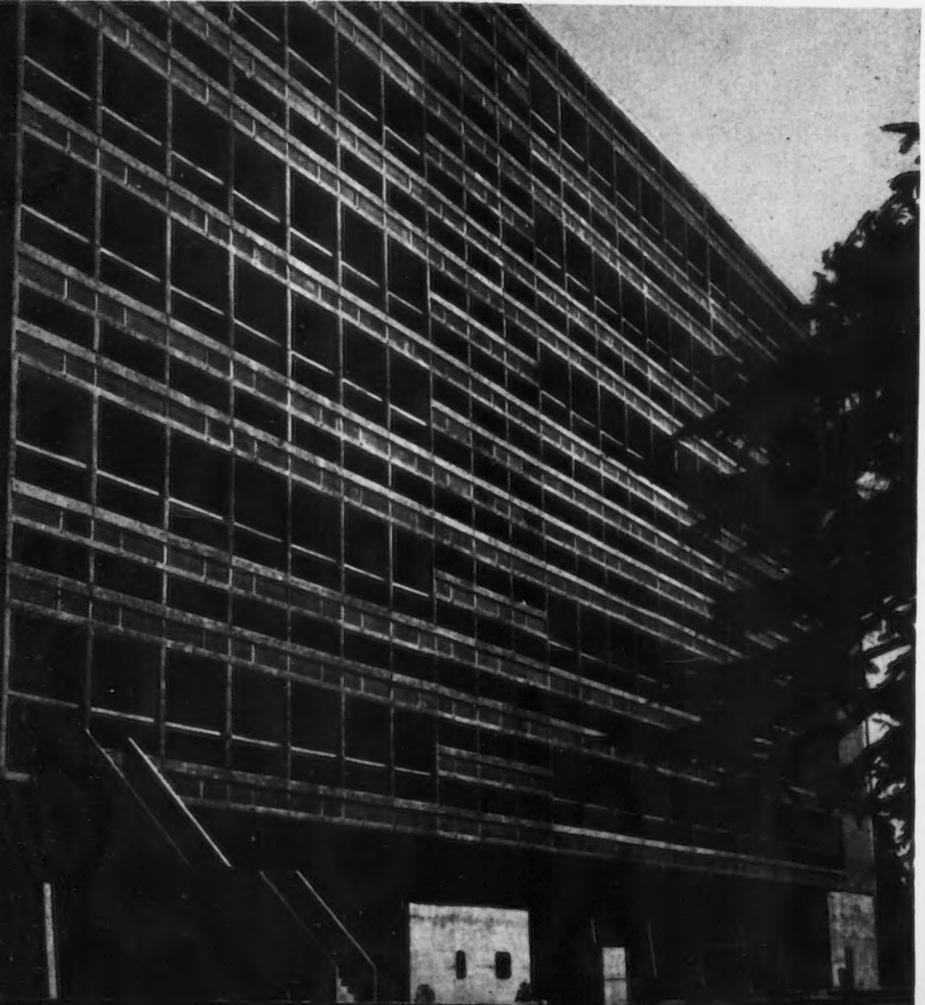
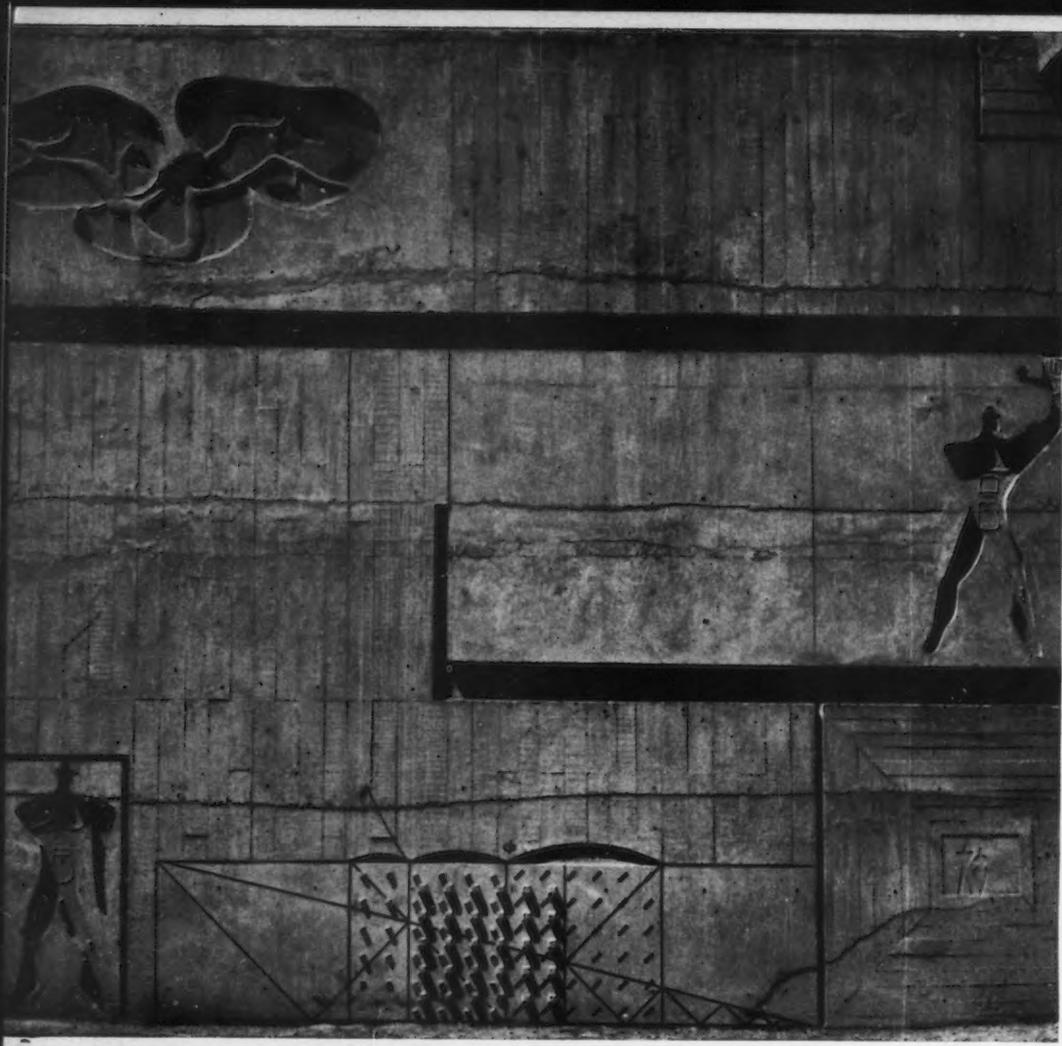
- 96 NOUVELLES TENDANCES DE L'ARCHITECTURE EN U.R.S.S.  
 98 MOSCOU ET LES CATHEDRALES, PAR

A. P.  
 R. CAZANEUVE ET E. PERAY

En page de couverture : deux vues de Nantes-Rézé. Atelier Le Corbusier (v. p. 2).

Ci-contre : dessin d'enfant sur un tableau noir à l'École Maternelle de Nantes-Rézé.

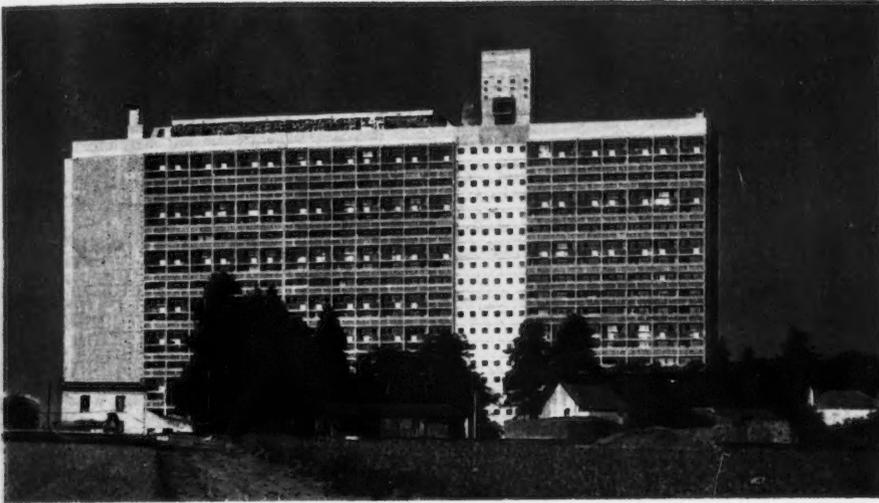
Photographies Lucien Hervé.



s  
c  
c  
i  
c  
k  
c  
c  
d  
s  
d  
n  
r

## UNITÉ D'HABITATION A NANTES-REZE, FRANCE

ATELIER LE CORBUSIER



1	3		
	4	8	7
2	5		
	6		9

1. Figuration du Modular moulée dans le béton à l'entrée de l'immeuble. 2. Façade Ouest. 3. Le pont de 1,13 m assurant l'accès de l'immeuble au-dessus de la pièce d'eau. 4. L'extrémité Nord de la façade Est est construite sur l'eau. 5. A l'extrémité du pont la figuration du Modular accueille le visiteur. 6. Une vue des pilotis. 7. Vue d'ensemble pignon Sud et façade Ouest. 8. Vue d'ensemble de l'immeuble dans son cadre naturel, façade Est. 9. Détail de la façade Est.

Reportage photographique Lucien Hervé.

Après l'unité de Marseille qui fut passionnément discutée, critiquée, admirée dans le monde entier l'unité de Nantes-Rézé qui reprend cette expérience marque une seconde étape vers la Cité Radieuse alors qu'une troisième réalisation du même type est commencée à Briey-en-Forêt.

L'unité de Nantes-Rézé est prévue pour une population de 1.400 habitants et groupe 294 appartements dans un bâtiment de 108 m de long et 17 m d'épaisseur, comprenant 18 niveaux de planchers, le 19<sup>e</sup> formant, à 52 m de hauteur, un toit-terrasse.

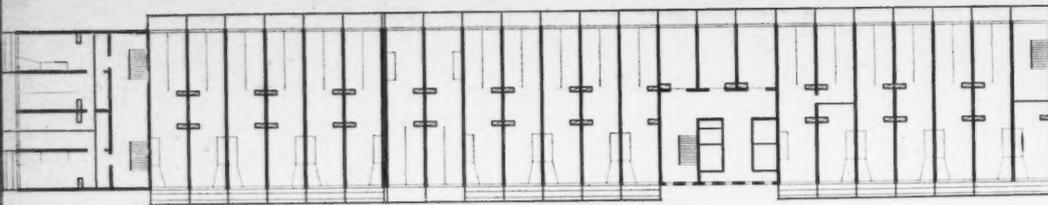
Contrairement à Marseille, les commerces ne sont pas réalisés dans le bâtiment, et les services communs sont réduits à l'école maternelle municipale, réalisée sur le toit-terrasse, une laverie installée au quatrième étage dans la tour des ascenseurs, un bureau de poste auxiliaire avec kiosque à journaux et bureau de tabac installés dans le hall d'entrée.

Les pilotis ont été plastiquement simplifiés et consistent en portiques placés en quinconce d'un assez bel effet et se prolongent jusqu'à une pièce d'eau qui se trouve incorporée dans la composition.

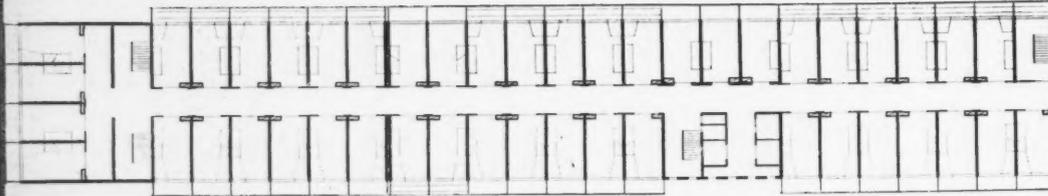
Les appartements de 2,26 m sous plafond sont du type duplex avec rue intérieure tous les trois niveaux, dérivé de celui de Marseille. Deux variantes sont possibles, les chambres étant tantôt au

(Suite page 8.)

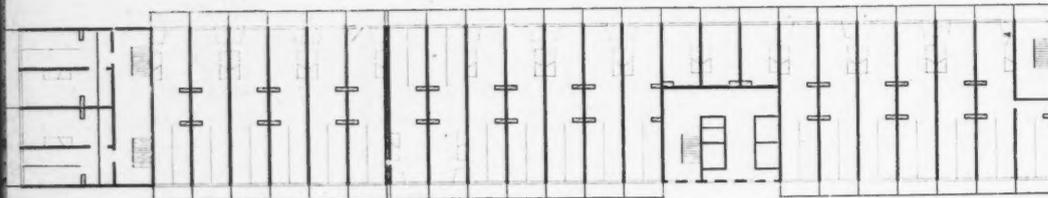




B 2

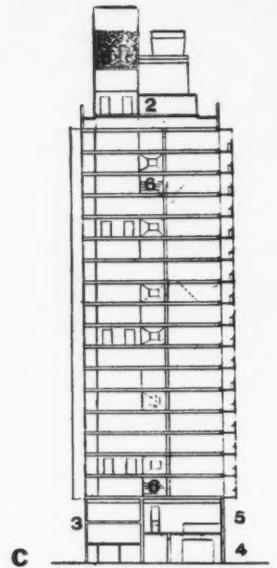


B

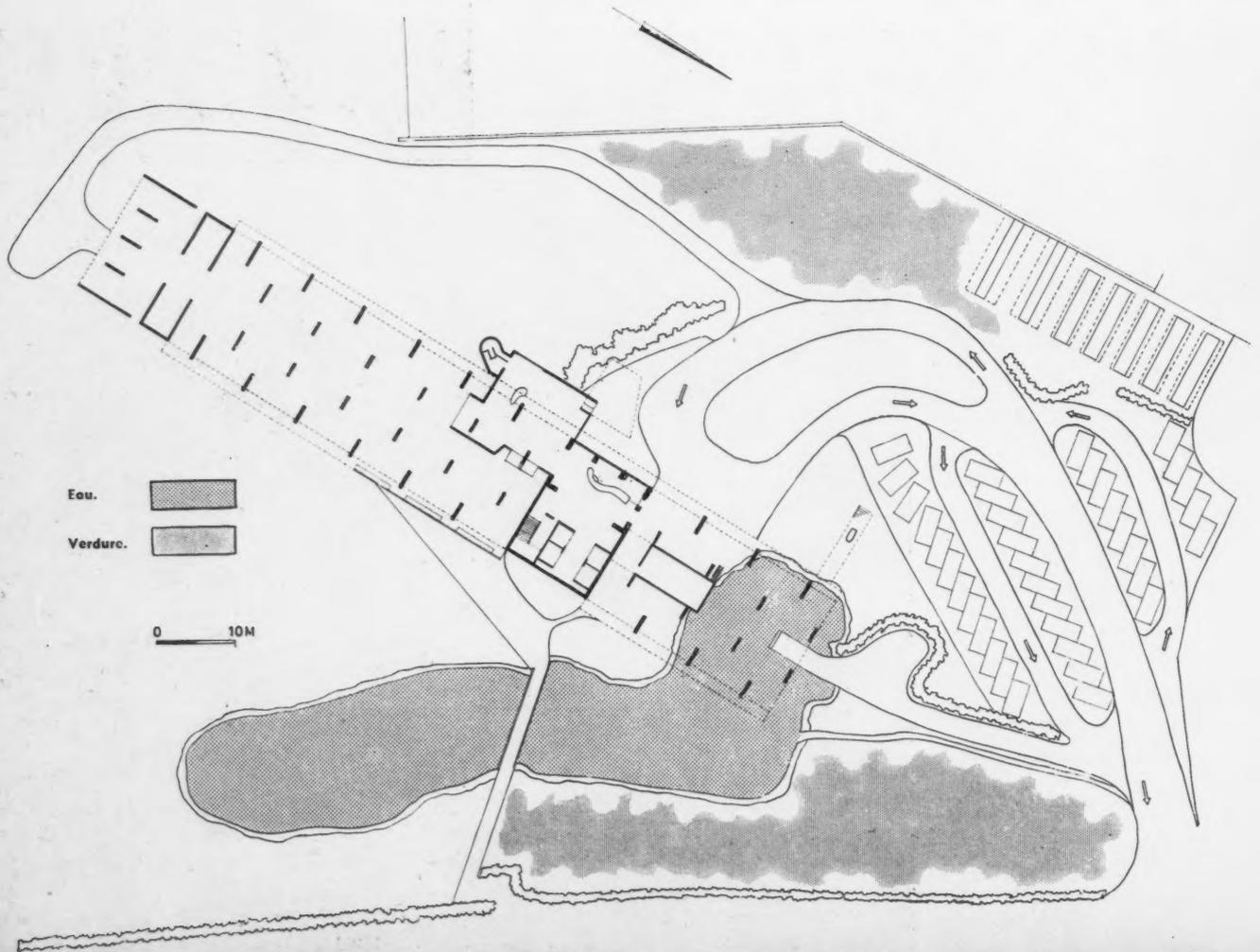


B 1

A. Plan d'ensemble et du rez-de-chaussée. B. Plan du deuxième étage (5<sup>e</sup> niveau). B1. Quatrième niveau. B2. Sixième niveau. C. Coupe : 1. Rue intérieure. 2. Toit-terrasse. 3. Batterie d'ascenseurs. 4. Hall d'entrée. 5. Salle des machines. 6. Réservoirs d'eau. Ci-contre, différentes vues des pilotis laissés brut de décoffrage.

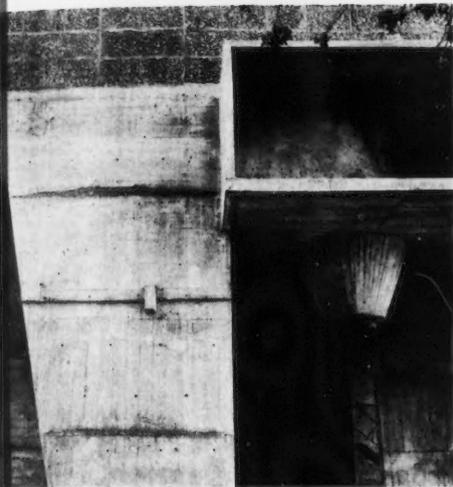


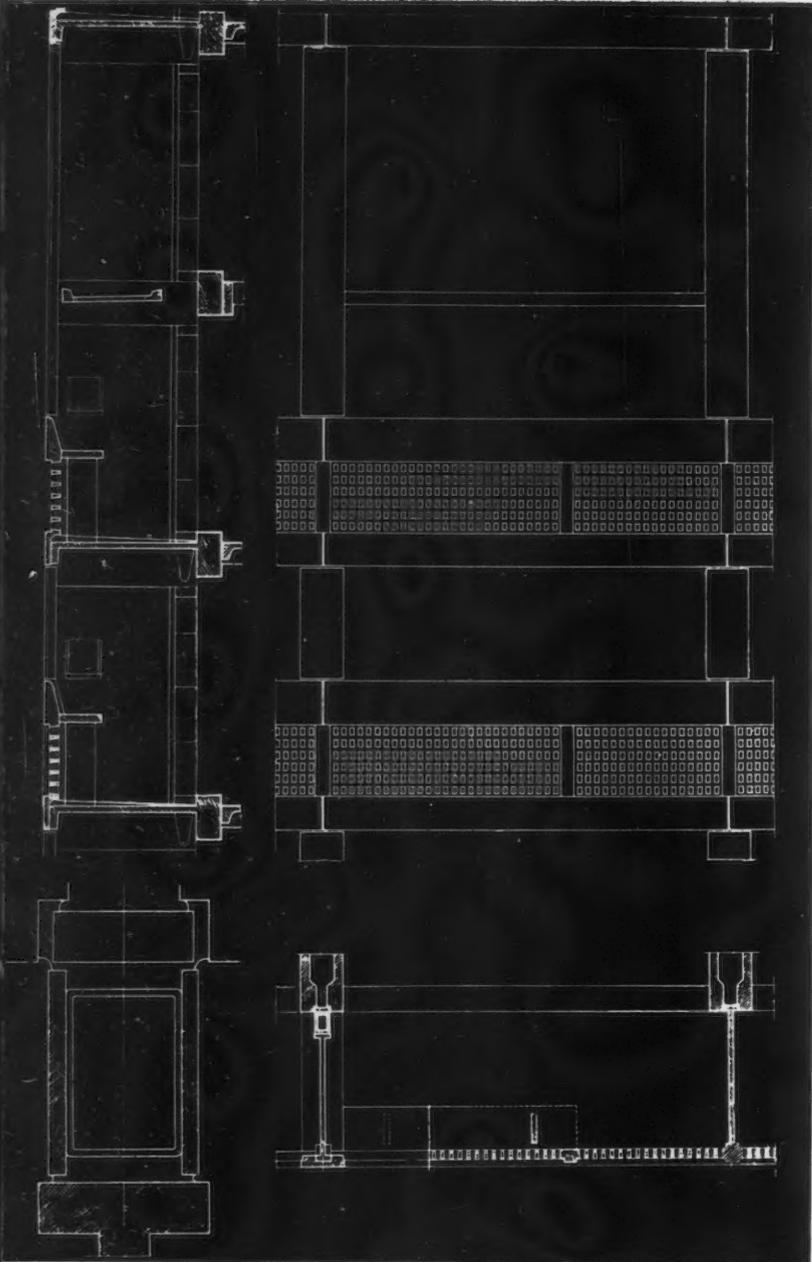
C



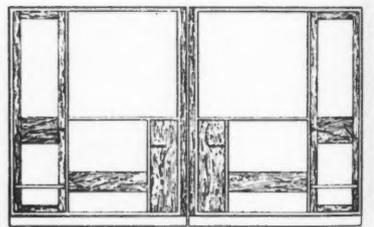
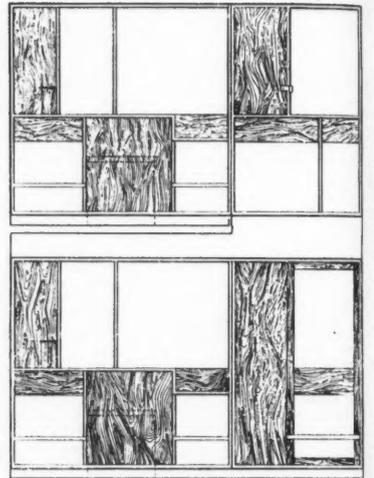
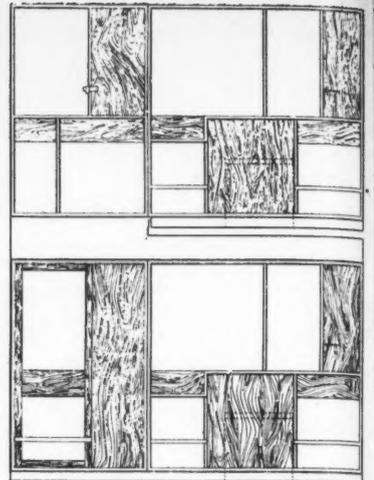
A

du  
2.  
rée.  
de





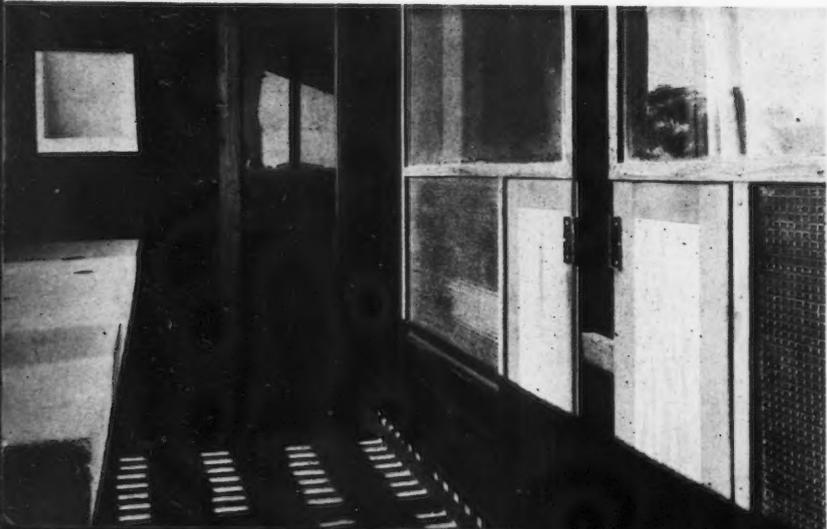
A

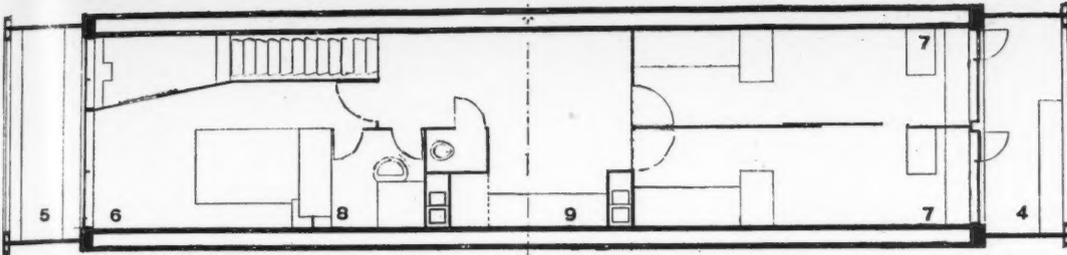


B

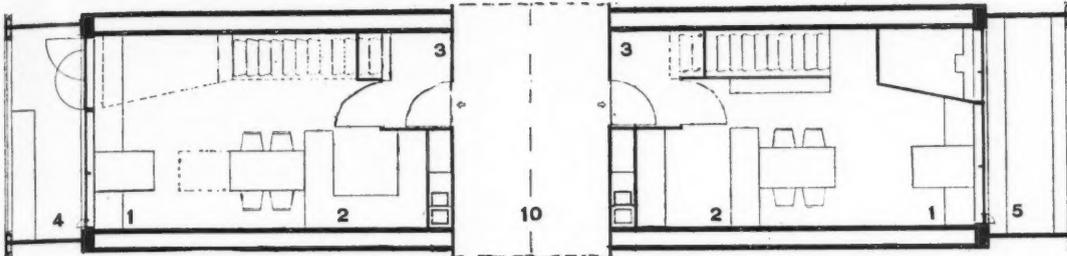


UNITÉ D'HABITATION DE NANTES REZE - LA CELLULE

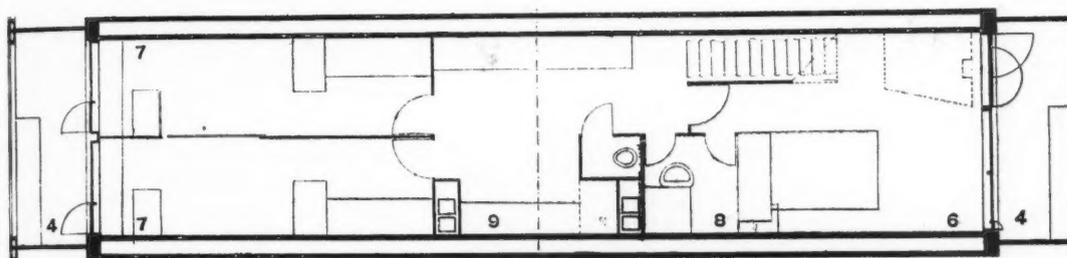




NIVEAU SUPERIEUR - CHAMBRES



NIVEAU RUE INTERIEURE - SEJOURS

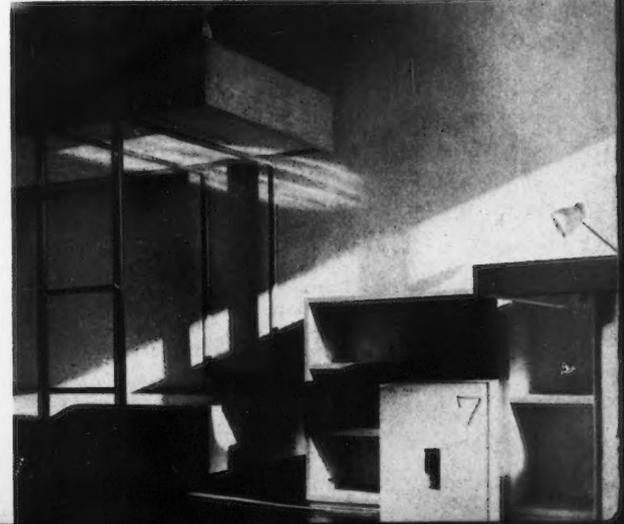
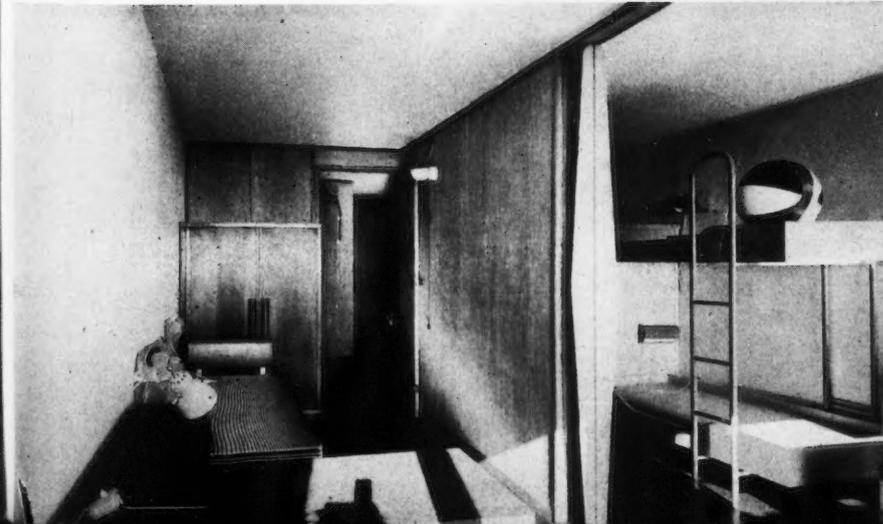


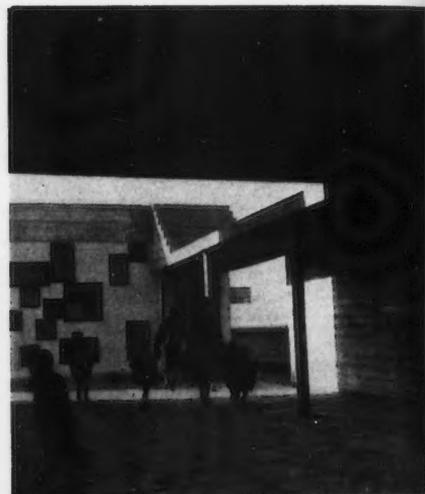
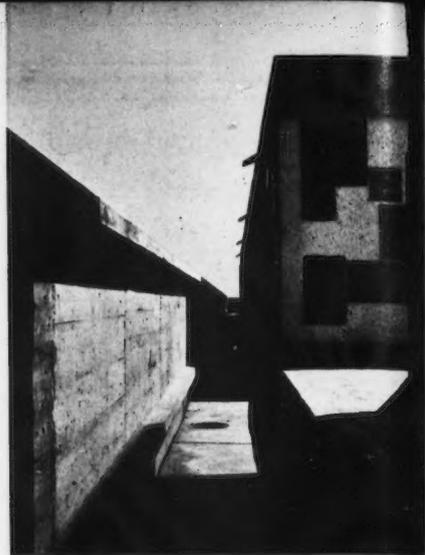
NIVEAU INFERIEUR - CHAMBRES

	5	6
1	2	3
4		

1. La loggia, prolongement des cellules vers l'extérieur.  
 2. Vue intérieure d'un séjour vers la loggia. 3 et 4. Deux vues des chambres d'enfants d'un appartement prototype. 5. et 6. Une ouverture pratiquée dans le mur de la chambre des parents permet de surveiller l'étage inférieur.

A. Élévation, coupe et plan de la loggia. C'est sur le jeu des loggias de la hauteur d'un niveau (chambres) ou de deux niveaux (séjour-chambre des parents) qui exprime l'emboîtement des appartements (avec parfois des inversions rompant le rythme continu) que sont basées les façades. B. Parois en bois et verre composées d'éléments standards avec parties ouvrantes et fixes correspondant aux différentes pièces. Les divisions ont été harmonisées au Modulor. C. Plan de deux appartements répartis sur trois niveaux de plancher : 1. Salle commune. 2. Cuisine. 3. Entrée. 4. Loggia. 5. Brise-soleil. 6. Chambre des parents. 7. Chambre d'enfants. 8. Salle d'eau. 9. Salle de rangement. 10. Rue intérieure.



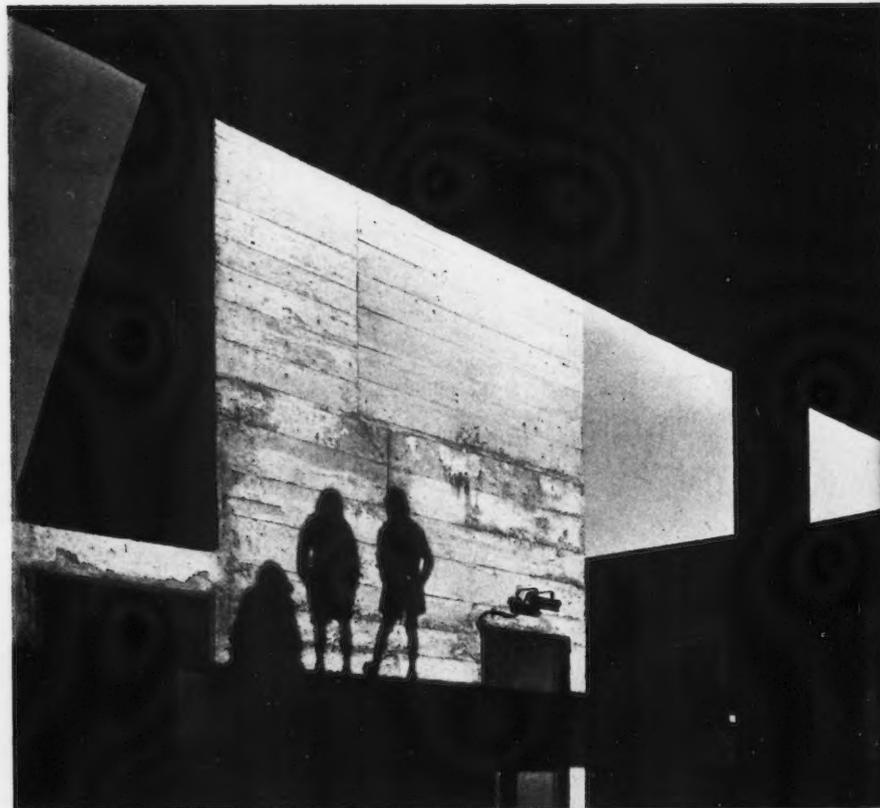


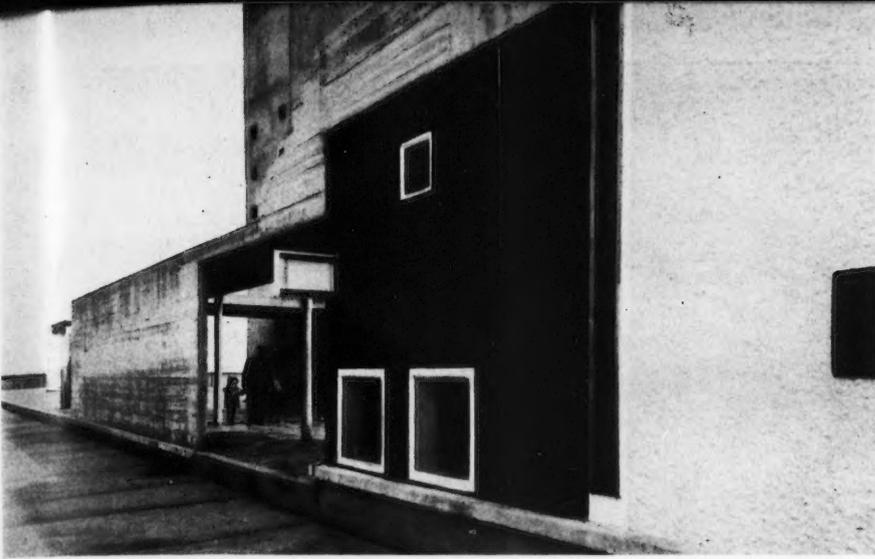
UNITÉ D'HABITATION DE NANTES-REZE  
LES SUPERSTRUCTURES

niveau inférieur tantôt au niveau supérieur. On a pratiquement abandonné le séjour sur deux hauteurs pour préserver l'intimité de la chambre des parents, cette double hauteur est ressentie par la cage d'escalier. Lorsque les chambres sont au niveau inférieur, un dispositif assez curieux laisse une petite partie seulement du séjour ouverte sur deux niveaux. Le séjour, communiquant avec la « cuisine-laboratoire » est fermé par un pan vitré ouvrant sur une loggia brise-soleil. Au niveau des chambres les surfaces centrales de circulation et de rangement semblent un peu largement calculées.

Les appartements, composés à partir de trois éléments standards : entrée-cuisine-salle commune, chambre des parents-salle d'eau, double chambre d'enfants, vont du studio à l'appartement pour famille de huit enfants. Ils sont presque tous à double orientation, sauf ceux groupés dans le pignon sud, l'axe longitudinal du bâtiment étant nord-sud et le pignon nord entièrement aveugle.

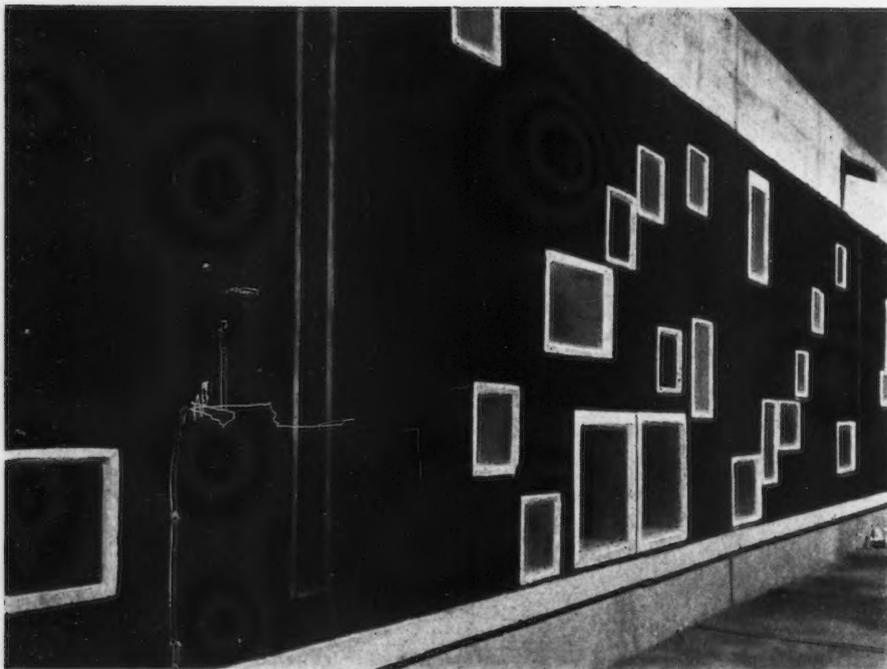
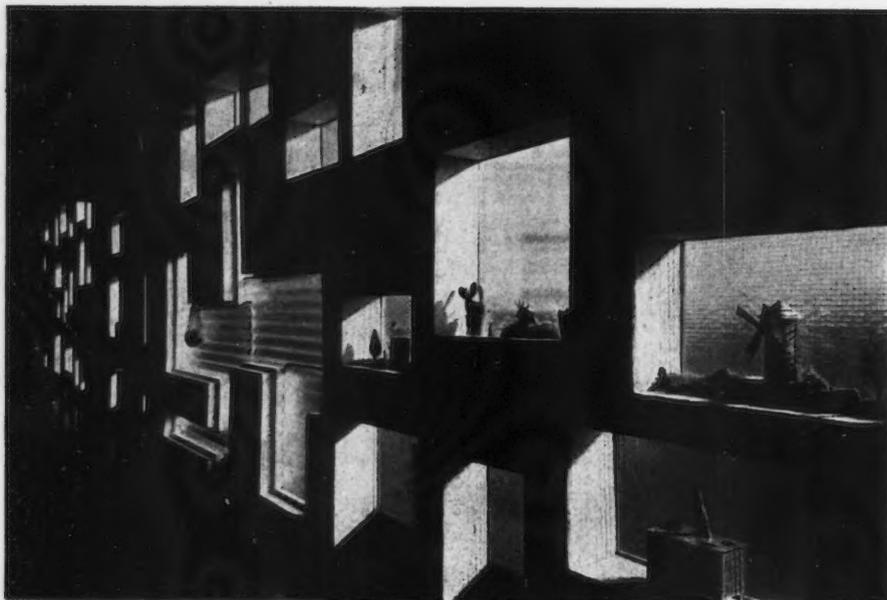
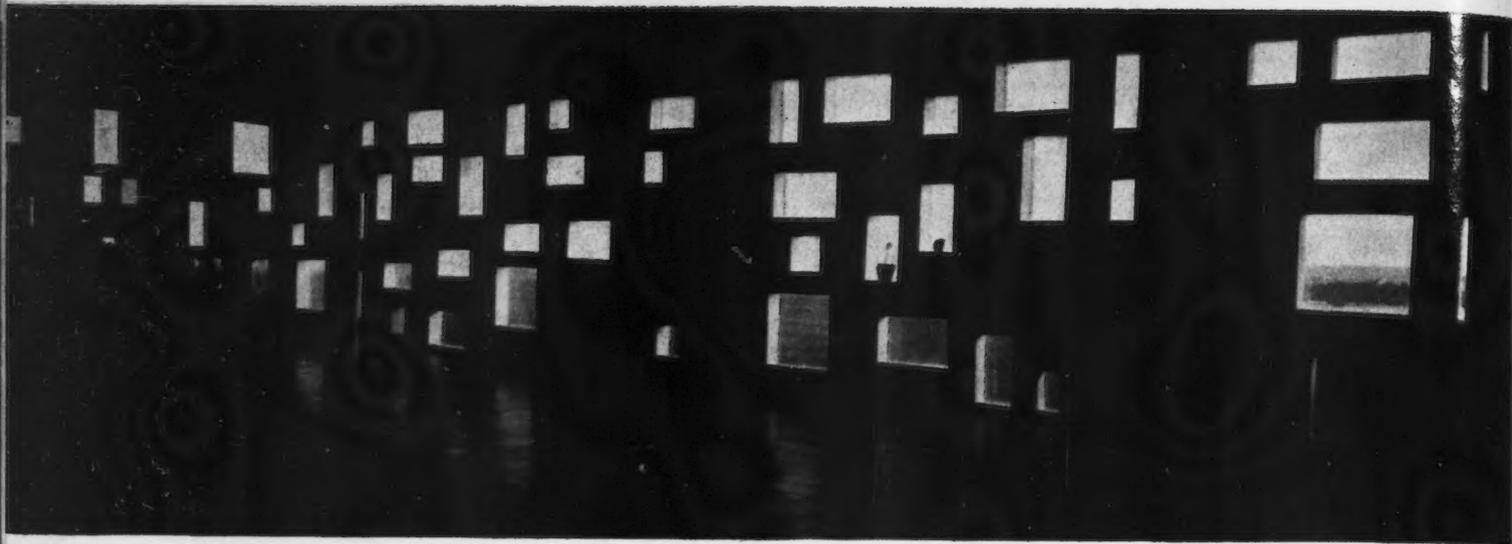
(Suite page 10.)





Le traitement des superstructures, la composition des différents éléments du toit-terrasse (école, tour des ascenseurs, bassins, éléments de jeux, etc.) constituent une réussite plastique par la répartition des volumes, le jeu des matériaux, des formes et des couleurs malgré la pauvreté des matériaux.





## UNITÉ D'HABITATION DE NANTES-REZE

Alors qu'à Marseille on trouvait une ossature générale en béton armé avec une ossature métallique secondaire pour les cellules, à Nantes les murs de séparation des appartements sont porteurs et les planchers portent dans le sens parallèle à la façade.

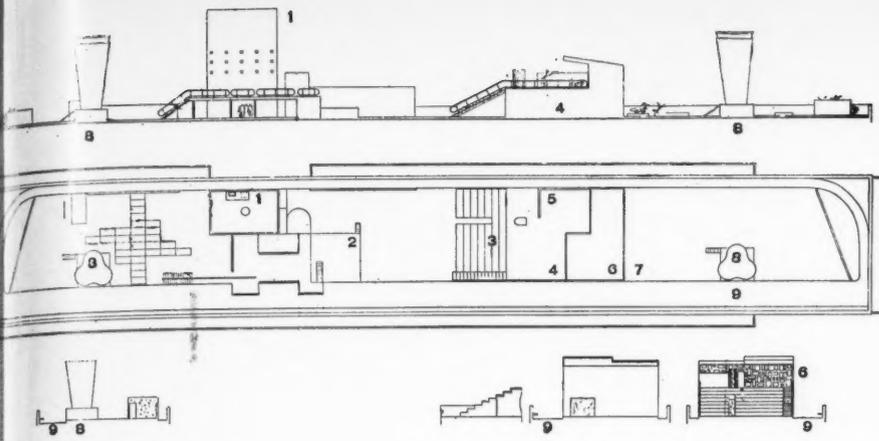
Une insonorisation très poussée a été obtenue par des dalles flottantes sur matelas de laine de verre. Les parois entre appartements sont inscristées par des revêtements de béton cellulaire. Chauffage par rayonnement dans le sol avec serpentins noyés dans les dalles flottantes de béton. Ventilation mécanique par gaines aboutissant à deux turbines aspiratrices.

Ici, encore plus qu'à Marseille, le côté fruste du béton armé brut de décoffrage a été souligné et plastiquement exploité. En ce qui concerne la polychromie, elle a été conservée par les joues latérales des loggias.

Rappelons que l'ensemble de l'immeuble a été construit par une Société Coopérative d'Habitation à Loyers Modérés et suivant le financement des habitations dites H.L.M., c'est-à-dire que l'Etat accorda à cette Société un prêt de 85 % du coût total des travaux. Ce coût total ne dépassa pas le crédit habituellement accordé pour les réalisations H.L.M. françaises. Il a été de 795 millions de francs (coût des travaux proprement dits) pour les 294 logements, soit une moyenne de 2.700.000 fr. par appartement.

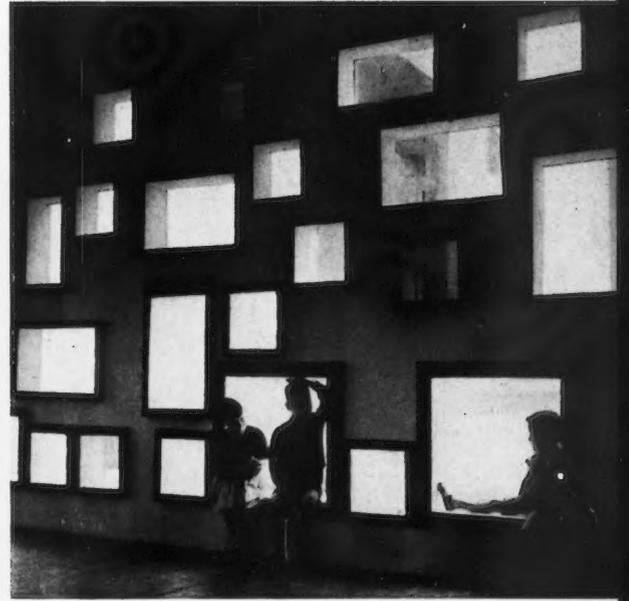
L'immeuble a été construit suivant un planning de 18 mois qui fut respecté. Le chantier a été inauguré en octobre 1953, et les premiers habitants emménagèrent à partir du 15 mars 1955.

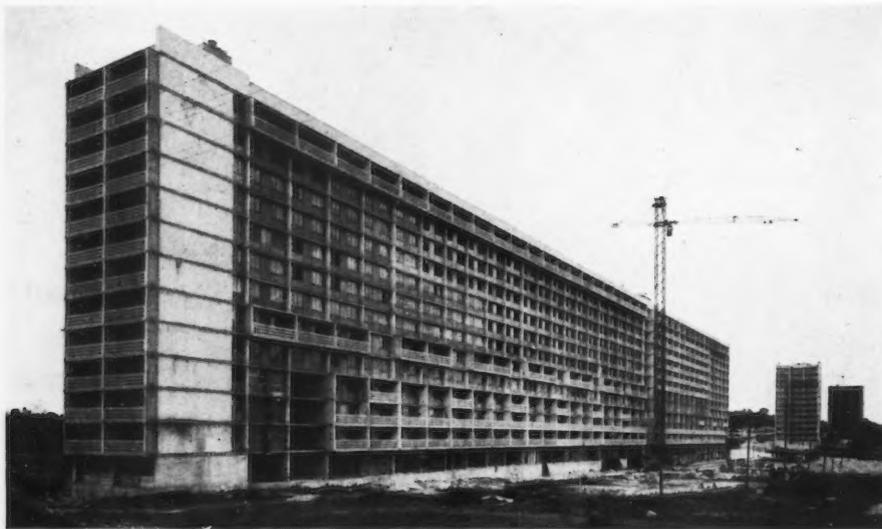
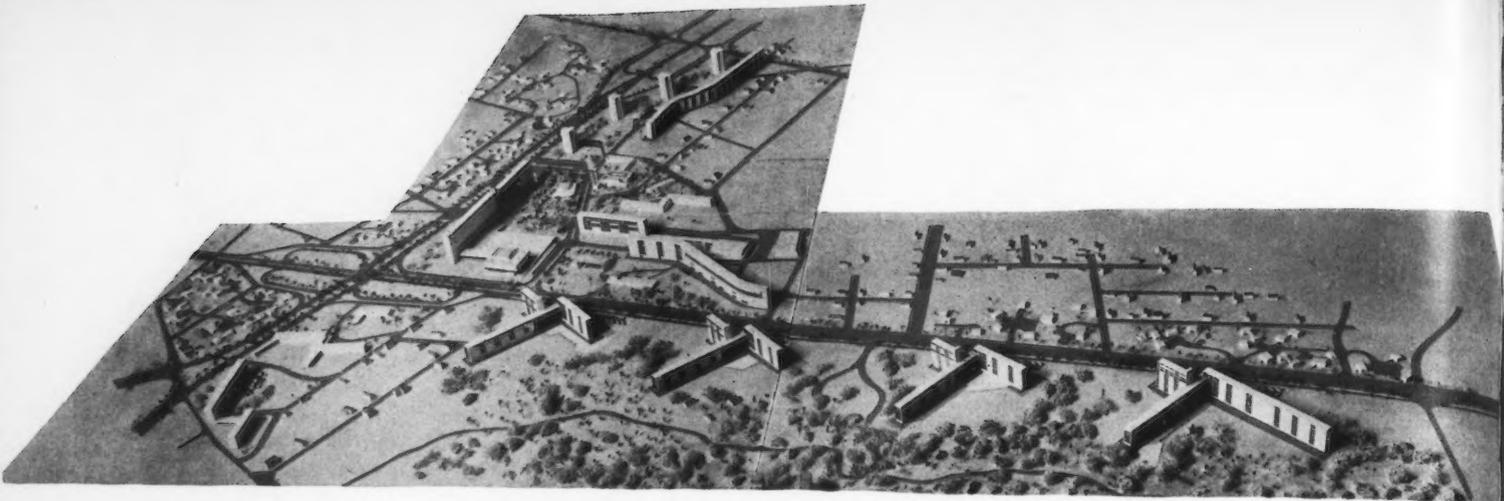
L'ÉCOLE MATERNELLE



Les parois de l'école maternelle sont formées par des sortes de claustras dont les perforations irrégulières sont savamment réparties dans un mur de béton. Les vitrages de verres de couleurs, transparents ou translucides, de diverses natures, avec encadrements accentués créent un jeu plastique subtil dont on a déjà vu une application à la Chapelle de Ronchamp. Extérieurement, le mur est traité tantôt noir avec encadrements blancs, tantôt en inversant ces couleurs.

Ci-contre : Plans et coupes du toit-terrasse tel qu'il fut projeté primitivement. Il a été transformé pour l'aménagement de l'école : 1. Tour des ascenseurs. 2. Scène de théâtre. 3. Gradins. 4. Salle de réunion. 5. Jardin. 6. Bureau du comité des habitants. 7. Entrée de la salle de réunion. 8. Soufflerie d'évacuation air vicié. 9. Galerie de circulation.





## UNITÉ DE VOISINAGE DE BRON-PARILLY, FRANCE

PIERRE BURDEIX, RENÉ GAGES ET FRANCK GRIMAL, ARCHITECTES

La réalisation du programme de Bron-Parilly comprenant la construction de 2.607 logements a été confiée à l'Office Public d'H.L.M. du département du Rhône dans le cadre du secteur industrialisé.

Douze bâtiments doivent être construits dans une zone de verdure de 27 hectares. On s'est efforcé de distinguer les voies de circulation générale des voies de desserte des habitations, un réseau interne indépendant ayant un minimum de débouchés sur les voies à grande circulation donnant accès aux habitations.

Dans l'étude de groupes de bâtiments on a disposé les différents types de logements collectifs et individuels afin d'humaniser l'ensemble en évitant un zonage systématique, et prévu des zones à plus forte densité formant des centres d'attraction, avec les équipements sociaux, commerciaux, culturels et techniques indispensables à un tel ensemble.

Au point de vue constructif, il s'agissait d'obtenir une industrialisation maximum du chantier. Trois idées directrices ont permis d'atteindre ce but : la standardisation des éléments ; la fabrication en atelier et en usine du plus grand nombre de ces éléments principalement en ce qui concerne les corps d'état secondaires ; l'indépendance des corps d'état.

Il fallait, d'autre part, rechercher une trame unique pour tous les types de logements et toutes les parties communes de l'immeuble : une travée de 5,30 m, correspondant à l'appartement moyen de trois pièces principales dont dérivent tous les autres, fut adoptée. La hauteur sous plafond est de 2,50 m.

La distribution intérieure de l'appartement type F 3 réduit au maximum les circulations indispensables. Il comprend : une salle de séjour de 18 m<sup>2</sup> ; deux chambres de 10 m<sup>2</sup> avec placard-penderie dans chacune d'elles ; une cuisine, en communication directe avec le séjour, équipée d'un évier, de deux armoires suspendues et d'une table de préparation avec placards de rangement. Dans la salle d'eau, un bloc sanitaire permet la douche, le bain des enfants et le lavage du linge. L'équipement comprend, en outre, eau chaude et chauffage central pour chaufferie d'immeuble, des stores de protection solaire, vide-ordures, etc. Les six types d'appartements sont répartis de la manière suivante : 520 logements du type I ; 802 du type II ; 720 du type III ; 324 du type IV ; 158 du type V et 83 du type VI (duplex). Tous les types d'appartements s'inscrivent dans la même trame et sont indistinctement superposables, toutes les

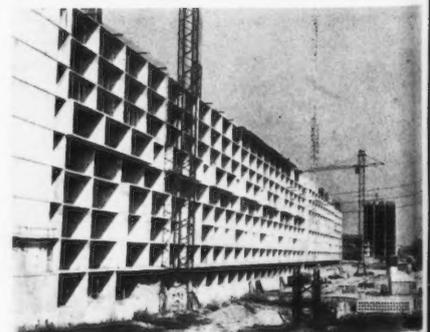
canalisations étant posées dans une gaine verticale occupant toujours la même position.

Circulations verticales par escaliers et ascenseurs desservant deux ou trois logements par palier. Une circulation horizontale par galerie extérieure dessert les appartements de type II et réunit entre elles les cages d'escalier à certains niveaux pour des raisons de sécurité.

Les murs porteurs sont en béton de gravier de 30 cm d'épaisseur, les planchers en dalles de béton armé d'épaisseur constante (15 cm) sans retombées ni linteaux, ni chainages, de 5,30 m de portée ; le ferrailage est constitué par des panneaux d'acier mi-dur à mailles rectangulaires soudées sans crochets ; les coffrages par de grands éléments standards sont mis en place mécaniquement. Tous les éléments du gros œuvre doivent rester bruts de décoffrage.

Les éléments de façade ne jouent plus qu'un rôle de fermeture et de remplissage. Ils sont constitués par des panneaux préfabriqués en acier shuppé vitrés ou opaques montés après coup et livrés finis.

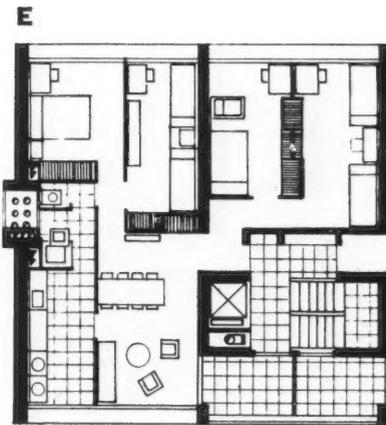
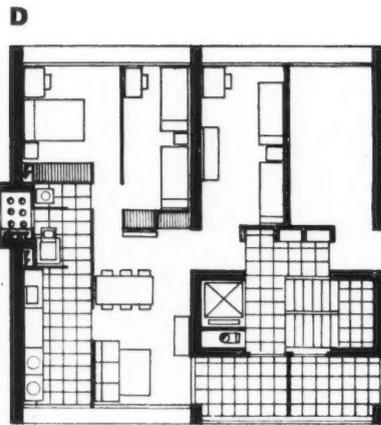
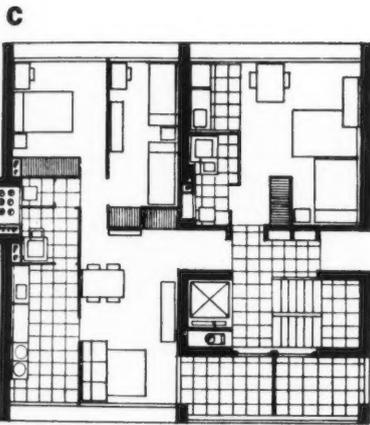
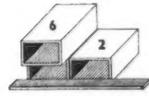
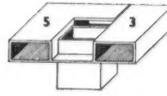
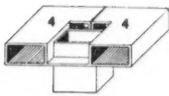
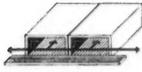
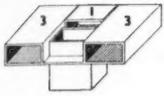
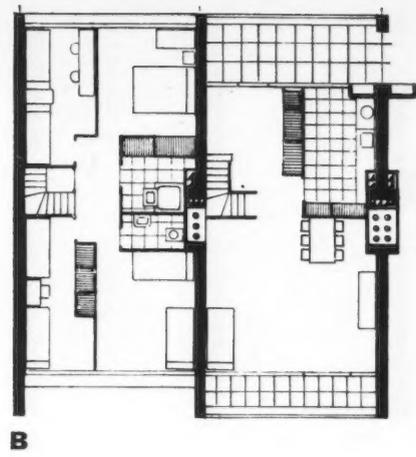
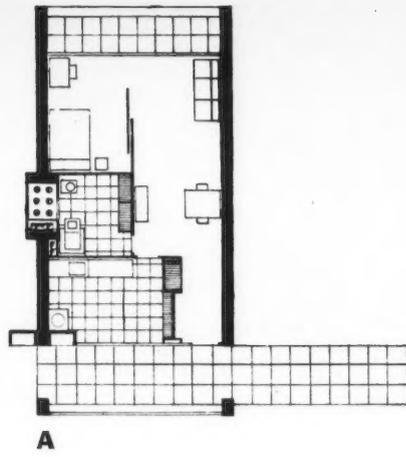
Couverture métallique indépendante à une pente sur charpente légère bois posée sur la dalle béton couvrant le dernier étage.



**PLANS D'ASSEMBLAGE DES DIFFERENTS TYPES D'APPARTEMENTS :**

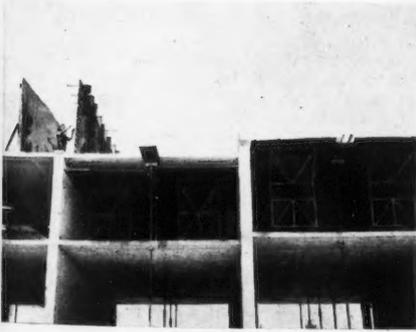
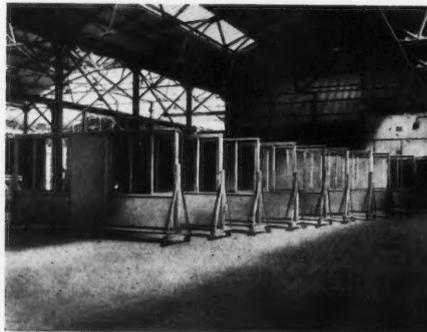
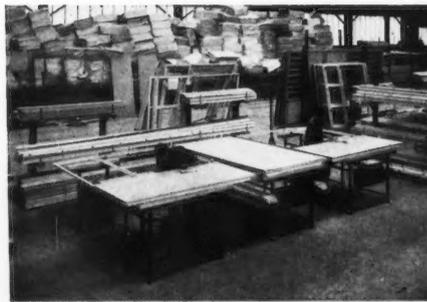
A. Type deux pièces. B. Type six pièces en duplex. C. Combinaison du trois pièces et du studio. D. Type quatre pièces. E. Type cinq pièces. Les schémas d'assemblage indiquent les combinaisons des cellules dans l'espace.

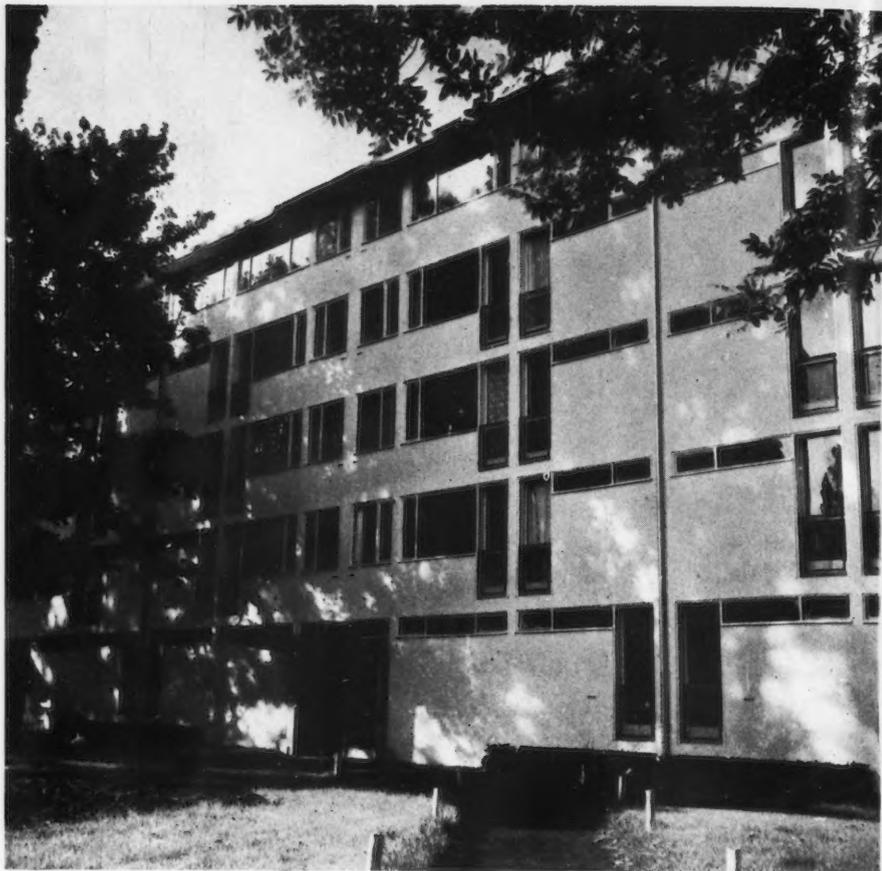
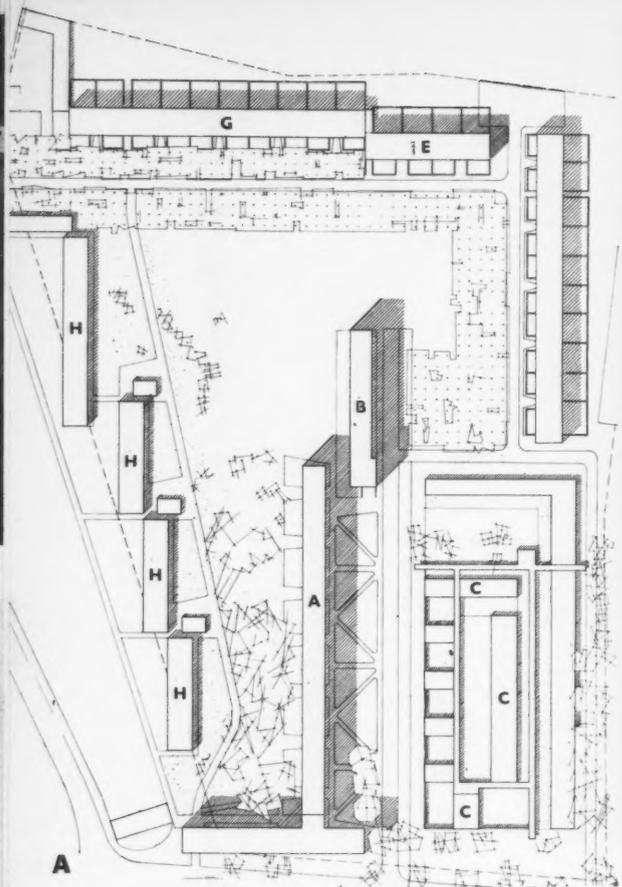
Dup



1			
2			
	3	6	8
	4	5	7

1. Maquette d'ensemble, à gauche le grand bâtiment en barre et les deux immeubles tours faisant partie de la première tranche de réalisation. 2. Vue du premier groupe de bâtiments en cours de construction. 3. Coffrage des murs par bandes métalliques. 4. Ossature en « nid d'abeille ». 5. Coffrage des dalles de planchers par plateaux standards. 6. et 7. Atelier de montage des panneaux de façade en acier (Usine Brandt à Venissieux). 8. Montage d'un panneau de façade arrivant d'usine.





## GRUPE D'HABITATIONS "RÉSIDENCE DU PARC" A CROIX, FRANCE

JEAN DUBUISSON, MICHEL JAUSSEMERAND, GEORGES JOHANNET, ARCHITECTES

Sur un terrain de 6 hectares situé à l'ouest du grand boulevard reliant Lille à Roubaix, face au Parc Barbieux, le programme prévoyait un ensemble de 327 logements allant du type I au type IV, et du collectif à la maison individuelle.

Le plan-masse, établi en fonction du programme et de la végétation existante comprend une épine dorsale formée des bâtiments A et B de cinq niveaux. Ces bâtiments ainsi que les bâtiments D, E et G sont réalisés. Les bâtiments H sont actuellement en projet ainsi que les magasins et garages, qui compléteront l'ensemble.

La répartition des cellules par bâtiment est la suivante : Bâtiment A : sur cinq niveaux, 42 logements de trois pièces et 42 de deux pièces. Sept cages d'escalier desservent chacune deux appartements par palier.

Bâtiment B : sur cinq niveaux, 30 logements de deux pièces et 8 d'une pièce. La desserte de chaque étage se fait par des coursives à chaque niveau.

Bâtiment D : sur trois niveaux, dix logements de quatre pièces au premier niveau, avec jardins individuels et entrée indépendante et 20 studios deservis par des coursives aux deuxième et troisième niveaux.

Le bâtiment G est identique au bâtiment D.

### CONSTRUCTION.

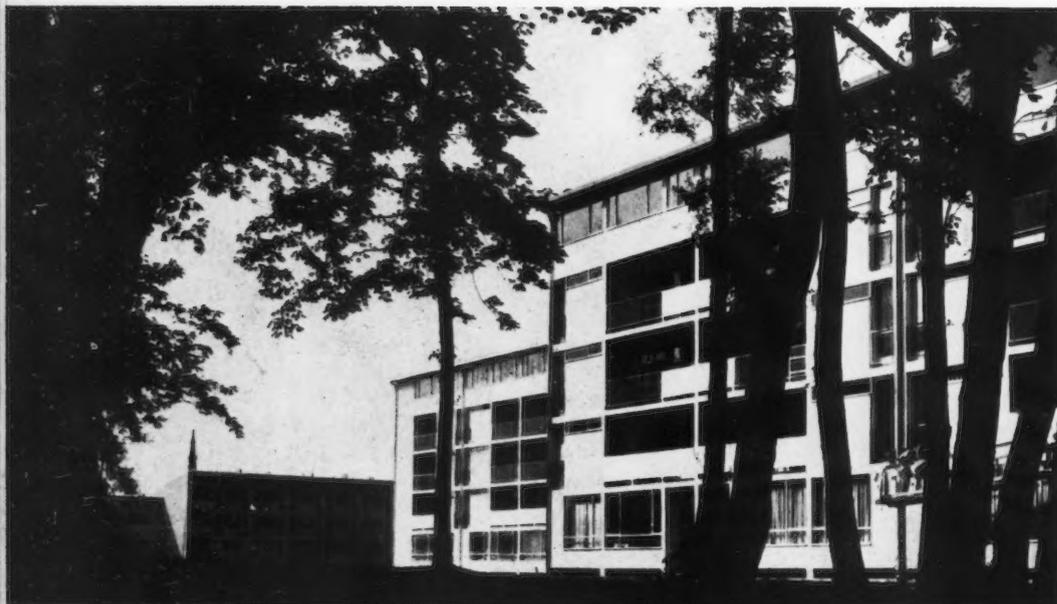
Les murs porteurs sont perpendiculaires aux façades, sans linteaux ni retombées. On a pu utiliser certains éléments de béton armé préfabriqués.

Les canalisations ont été groupées dans des gaines accessibles, les menuiseries placées au nu extérieur des façades.

Le chauffage des appartements se fait par de cérothermes alimentés en eau chaude par une chaufferie centrale située sous le bâtiment B.

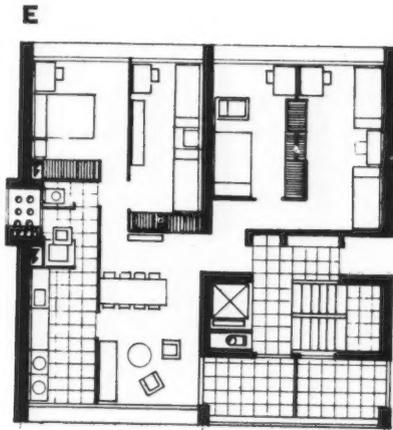
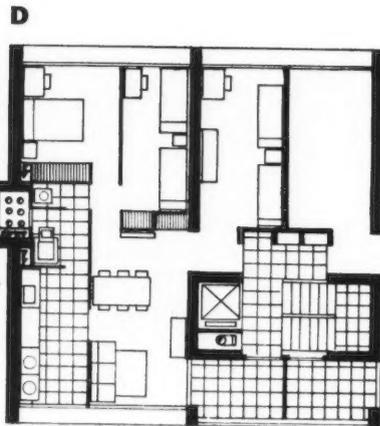
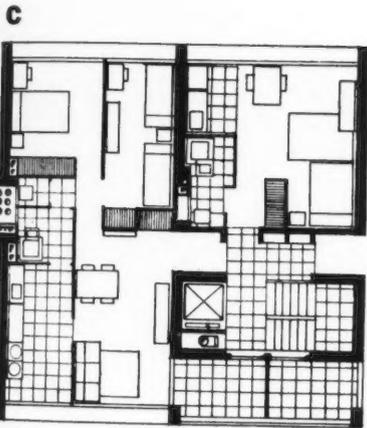
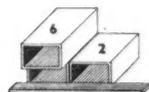
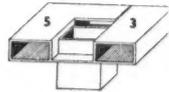
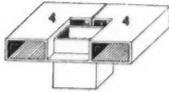
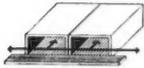
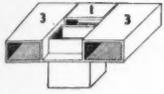
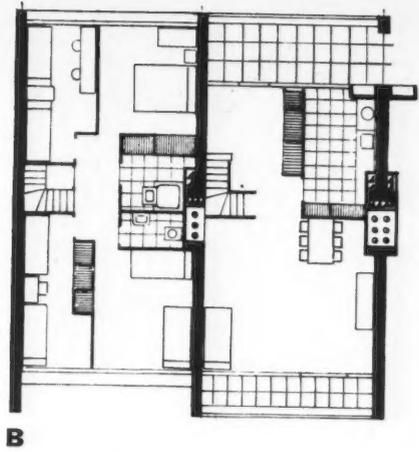
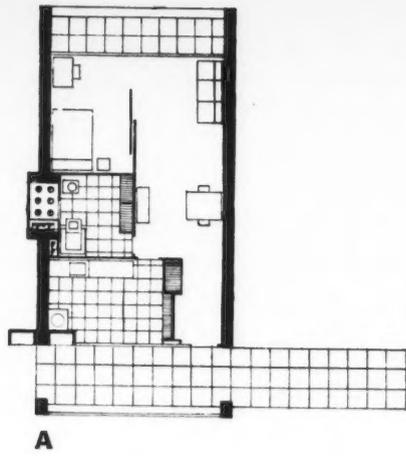
1	3	4
2	5	6

1. Façade du bâtiment A. 2. Vue d'ensemble. 3. Vue des bâtiments E et G. 4. Détail du bâtiment E. 5 et 6. Le bâtiment B.



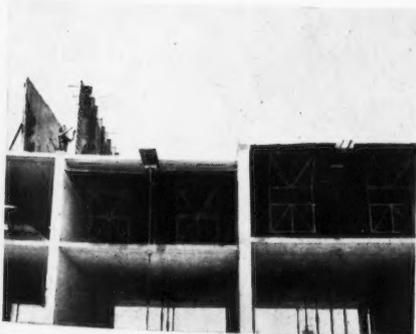
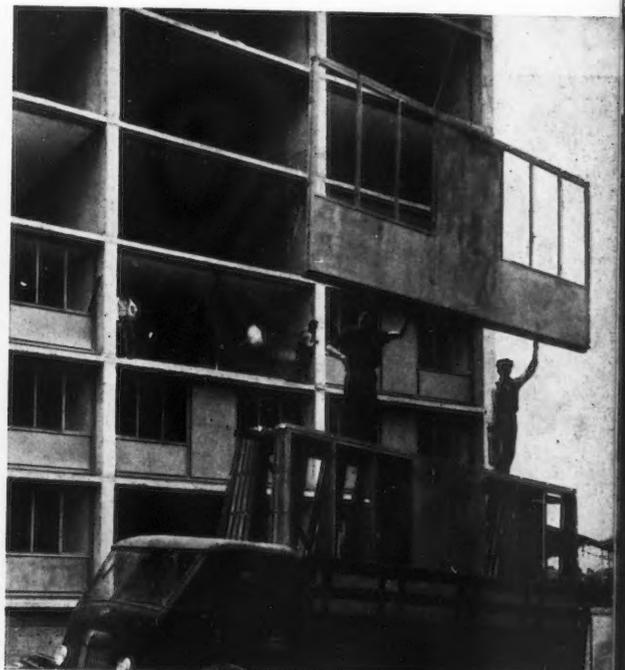
**PLANS ET ASSEMBLAGES DES DIFFERENTS TYPES D'APARTEMENTS :**

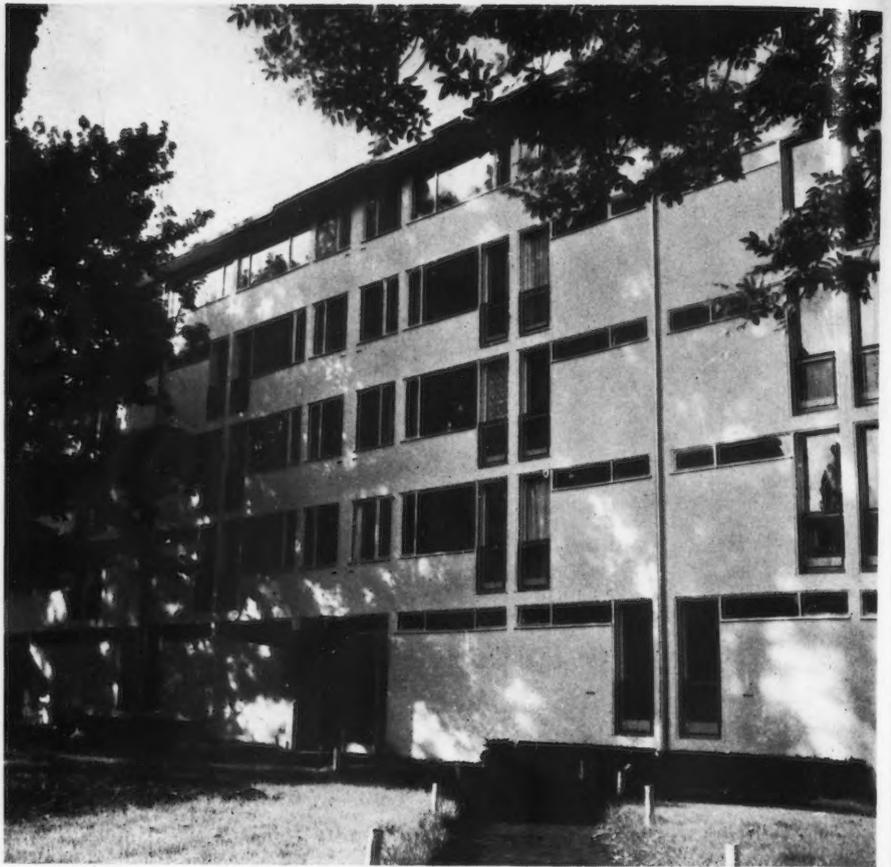
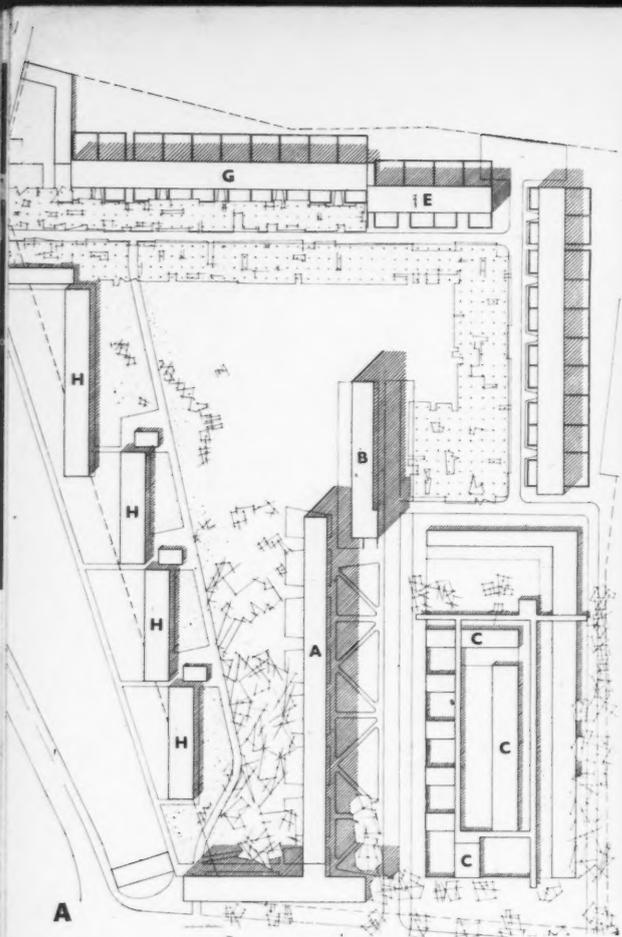
A. Type deux pièces. B. Type six pièces en duplex.  
 C. Combinaison du trois pièces et du studio. D. Type quatre pièces. E. Type cinq pièces.  
 Les schémas d'assemblage indiquent les combinaisons des cellules dans l'espace.



1			
2			
3	6		8
4	5	7	

1. Maquette d'ensemble, à gauche le grand bâtiment en barre et les deux immeubles tours faisant partie de la première tranche de réalisation. 2. Vue du premier groupe de bâtiments en cours de construction. 3. Coffrage des murs par bandes métalliques. 4. Ossature en « nid d'abeille ». 5. Coffrage des dalles de planchers par plateaux standards. 6. et 7. Atelier de montage des panneaux de façade en acier (Usine Brandt à Venissieux). 8. Montage d'un panneau de façade arrivant d'usine.





## GRUPE D'HABITATIONS "RÉSIDENCE DU PARC" A CROIX, FRANCE

JEAN DUBUISSON, MICHEL JAUSSERAND, GEORGES JOHANNET, ARCHITECTES

Sur un terrain de 6 hectares situé à l'ouest du grand boulevard reliant Lille à Roubaix, face au Parc Barbieux, le programme prévoyait un ensemble de 327 logements allant du type 1 au type IV, et du collectif à la maison individuelle.

Le plan-masse, établi en fonction du programme et de la végétation existante comprend une épine dorsale formée des bâtiments A et B de cinq niveaux. Ces bâtiments ainsi que les bâtiments D, E et G sont réalisés. Les bâtiments H sont actuellement en projet ainsi que les magasins et garages, qui compléteront l'ensemble.

La répartition des cellules par bâtiment est la suivante : Bâtiment A : sur cinq niveaux, 42 logements de trois pièces et 42 de deux pièces. Sept cages d'escalier desservent chacune deux appartements par palier.

Bâtiment B : sur cinq niveaux, 30 logements de deux pièces et 8 d'une pièce. La desserte des étages se fait par des coursives à chaque niveau.

Bâtiment D : sur trois niveaux, dix logements de quatre pièces au premier niveau, avec jardins individuels et entrée indépendante et 20 studios desservis par des coursives aux deuxième et troisième niveaux.

Le bâtiment G est identique au bâtiment D.

### CONSTRUCTION.

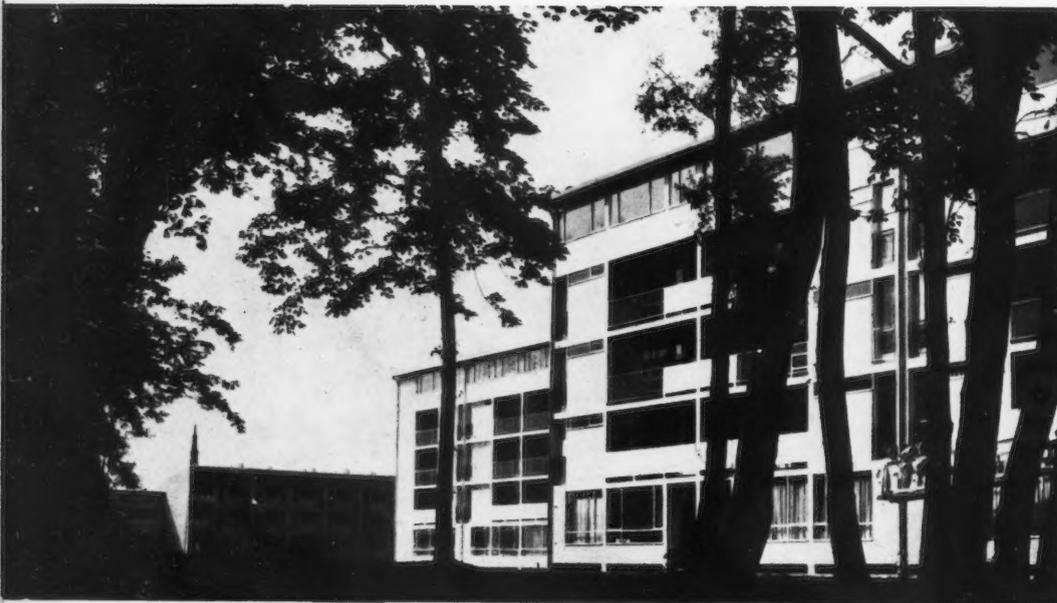
Les murs porteurs sont perpendiculaires aux façades, sans linteaux ni retombées. On a pu utiliser certains éléments de béton armé préfabriqués.

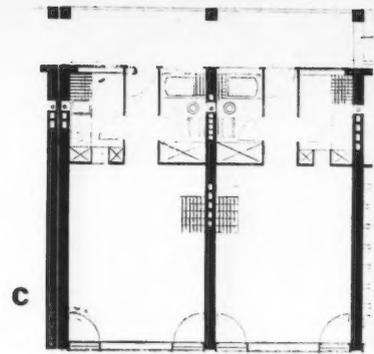
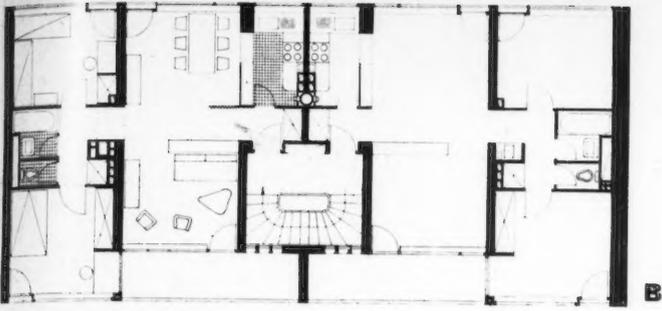
Les canalisations ont été groupées dans des gaines accessibles, les menuiseries placées au nu extérieur des façades.

Le chauffage des appartements se fait par des aérothermes alimentés en eau chaude par une chaufferie centrale située sous le bâtiment B.

1	
	3   4
2	5   6

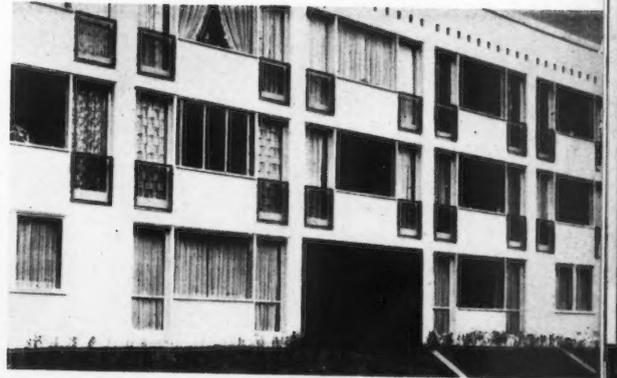
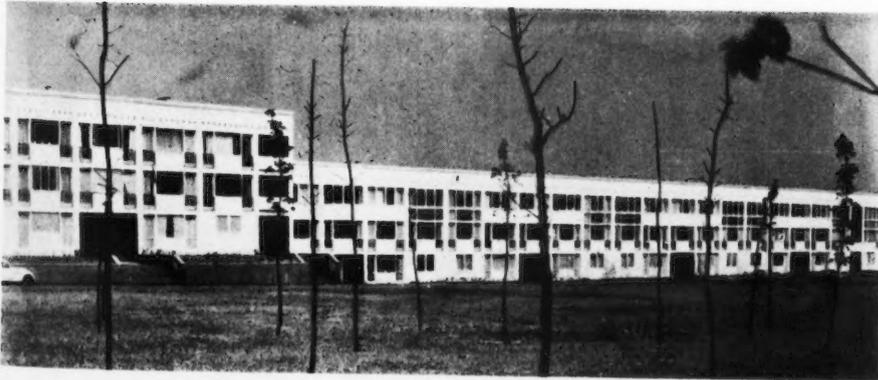
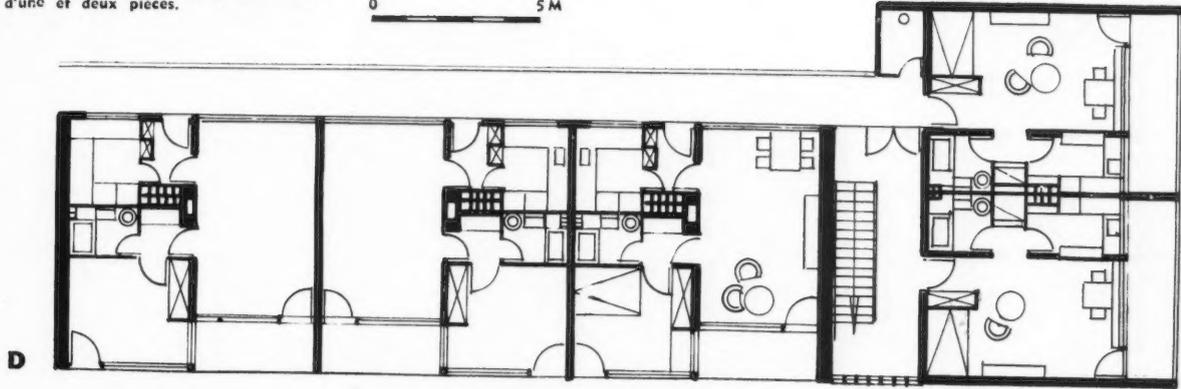
1. Façade du bâtiment A. 2. Vue d'ensemble. 3. Vue des bâtiments E et G. 4. Détail du bâtiment E. 5 et 6. Le bâtiment B.

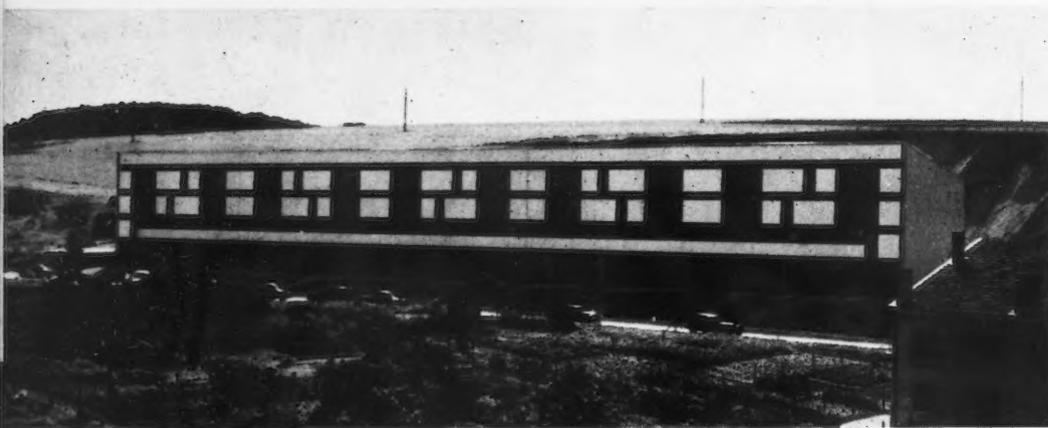
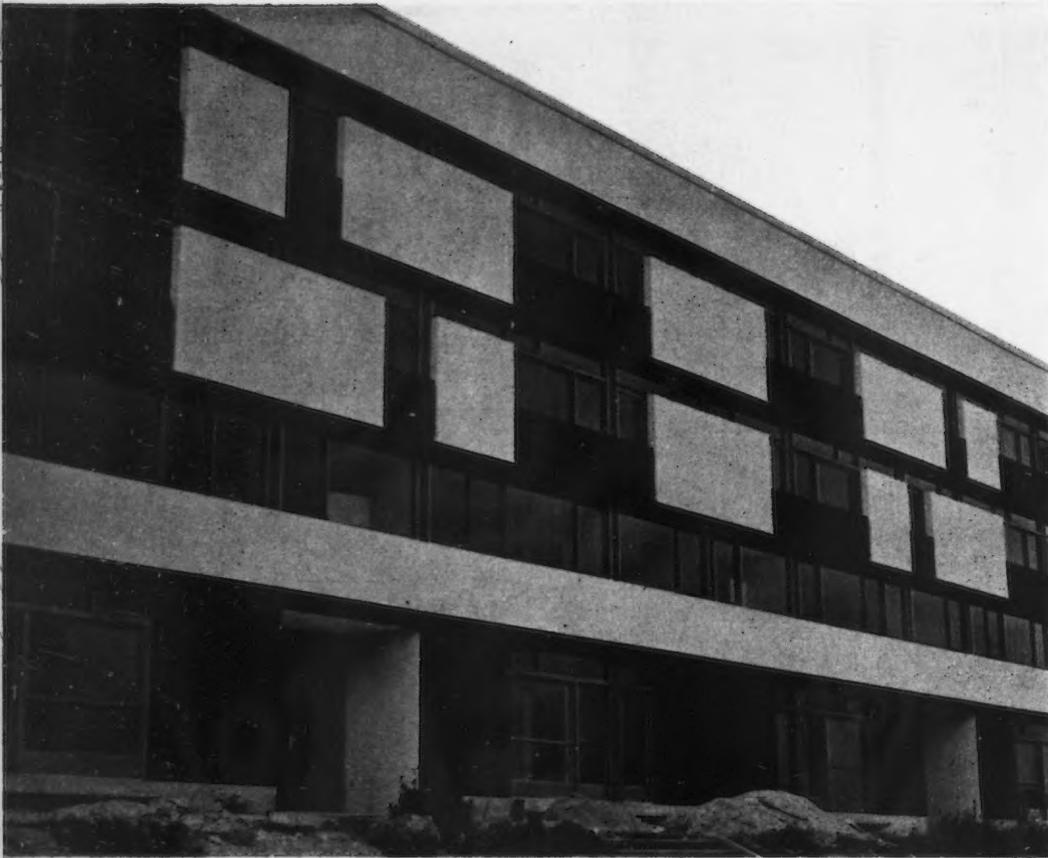




A. Plan-masse. B. Plan partiel d'un niveau du bâtiment A groupant des appartements de trois pièces. C. Plan des studios du bâtiment E. D. Plan partiel d'un étage courant du bâtiment B groupant des appartements d'une et deux pièces.

0 5 M





Ce bâtiment a été conçu en tenant compte du relief du terrain, de l'orientation et des vues. Son grand axe est orienté Nord-Sud, les lignes de plus grande pente d'Ouest en Est.

De 14 mètres d'épaisseur, le bâtiment comporte quatre niveaux de logements à l'Est, deux à l'Ouest. Les escaliers sont situés en position centrale, chaque palier dessert deux logements de 2 et 3 pièces.

Cette disposition a permis de grouper toutes les canalisations, les conduits de fumée et de ventilation dans la partie médiane.

Les éléments porteurs sont perpendiculaires aux façades. Celles-ci s'expriment librement par un jeu de panneaux de remplissage légers et isolants, à l'intérieur desquels sont inclus de grands panneaux vitrés coulissants.

Le chauffage est assuré par une chaufferie centrale et des aérothermes d'appartement.

Le bâtiment a été réalisé dans les prix imposés par la législation H.L.M.

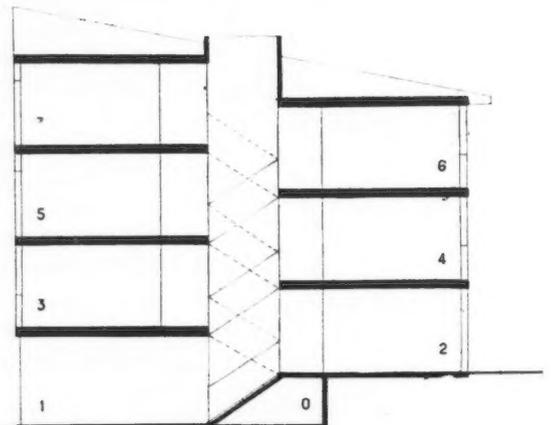
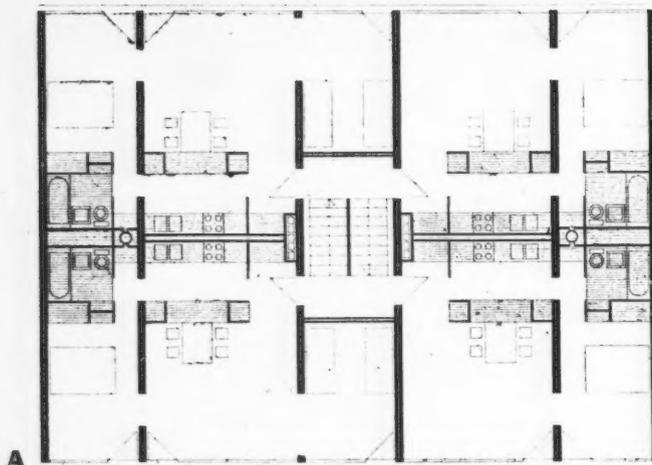
Un deuxième bâtiment est prévu au Sud. La chaufferie, commune aux deux bâtiments, se trouve en sous-sol dans un élément de liaison servant de passage.

**H.L.M. DE LA MEUSE A COMMERCY**  
**" QUARTIER DES SOUPIRS "**

JEAN DUBUISSON ET MICHEL JAUSSERAND, ARCHITECTES

1  
2

1. Vue partielle de la façade. 2. Vue d'ensemble du bâtiment.  
A. Plan partiel d'étage courant. B. Coupe schématique du bâtiment.



# AMÉNAGEMENT DE L'ILE DE BEAULIEU A NANTES

MARCEL FAVRAUD, ARCHITECTE

Cette étude consacre l'intérêt que portent certaines municipalités à la coordination de programmes de construction dans le cadre d'un aménagement d'ensemble de la cité.

Pour rendre ici hommage à une municipalité clairvoyante qui, sous l'impulsion de son maire, a su délibérément s'engager dans cette voie, il n'est pas inutile de rappeler l'opportunité des mesures préconisées par des hommes à qui nous devons d'avoir répandu l'idée maîtresse d'organisation de l'espace et fait prévaloir l'esprit d'architecture, en affirmant que la qualité d'une opération dépendait, dès le début, de la qualité du plan masse.

L'aménagement des espaces contribue à déterminer une continuité des programmes et permet à la ville d'envisager un plan de financement sur plusieurs années. Sa valeur est indiscutable, car s'il doit, dans le cadre du plan directeur, être conçu rationnellement pour assurer une exploitation judicieuse des éléments de sa viabilité, il doit répondre avant tout, par sa conception, aux multiples besoins de notre évolution.

L'île Beaulieu constitue une réserve de terrains englobés dans l'agglomération nantaise et située à proximité immédiate du centre ville, dans un site qui a conservé tout le caractère de la vallée de la Loire. Elle répond donc au développement de nouveaux quartiers urbains. Elle doit à cette situation d'être très recherchée pour l'implantation d'établissements commerciaux et artisanaux, voire de petites entreprises, pour permettre le décongestionnement progressif des quartiers centraux de Nantes.

La Ville de Nantes envisage d'acquérir l'ensemble de ces terrains, de procéder à leur mise hors d'eau par des remblais hydrauliques d'une hauteur de 3 à 4 mètres en moyenne, et de les redistribuer, selon les prévisions du plan masse, aux organismes constructeurs.

Le plan masse concerne l'aménagement de terrains d'une superficie totale d'environ 200 hectares, sur lesquels le programme a fixé :

- Une zone urbaine de construction d'environ 55 hectares, située approximativement entre le boulevard des Martyrs-Nantais-de-la-Résistance et le tracé de la nouvelle ligne de Pont ;
- Un parc des sports dans la partie la plus étroite de l'île ;
- Un parc-promenade.

## CENTRE URBAIN.

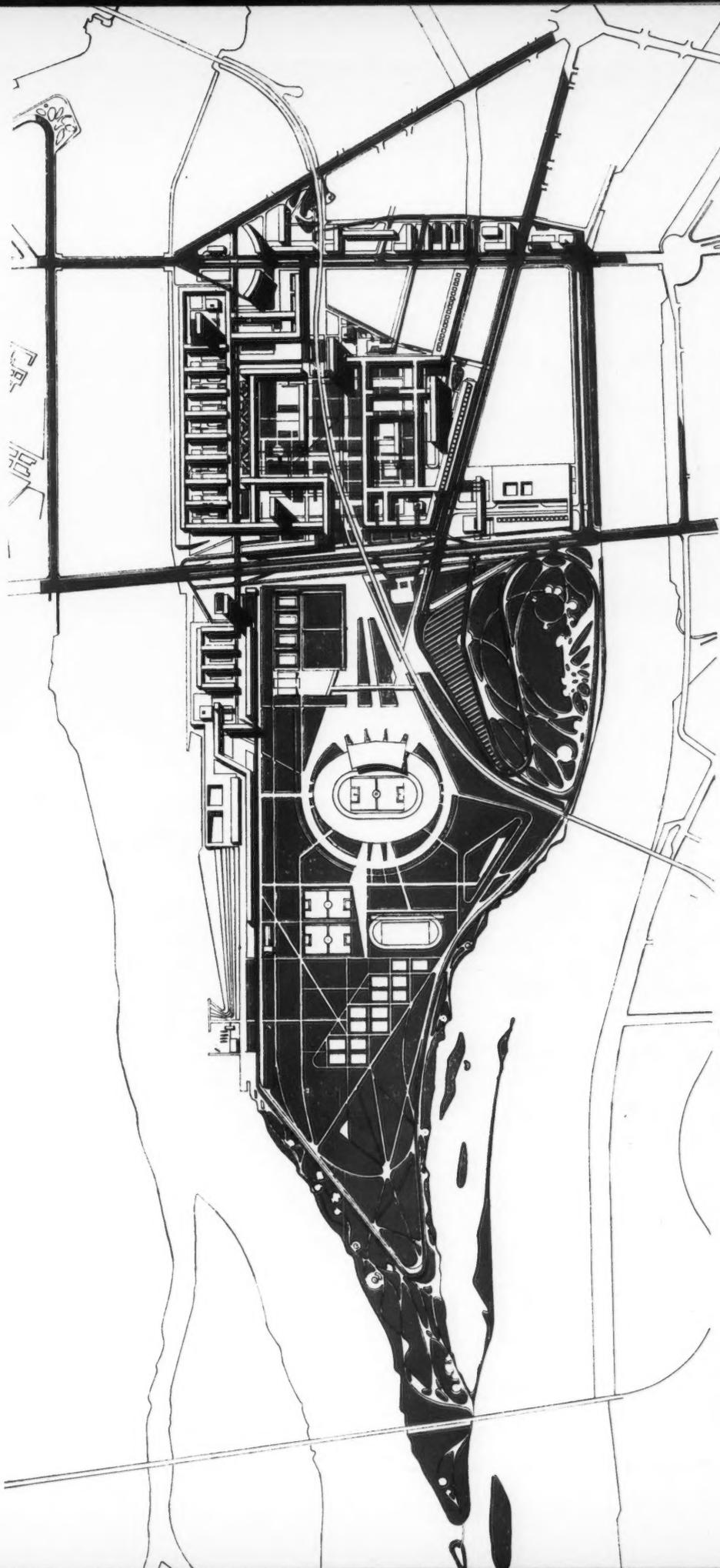
Le Centre urbain représente un ensemble de 4.000 logements d'une densité de l'ordre de 280 habitants à l'hectare. Il est composé, sur le pourtour, d'un espace vert englobant le tracé de la ligne de chemin de fer de Nantes à Pornic et comprenant, dans une de ses parties, un groupe scolaire et un jardin d'enfants. Au pourtour de ce vaste carré, les groupements d'immeubles d'habitation se répartissent avec leurs propres espaces verts, suivant une suite de cours et jardins en communiquant, non seulement entre eux, mais aussi avec l'espace vert central et les promenades extérieures du bord de Loire, par de larges percées sous les immeubles.

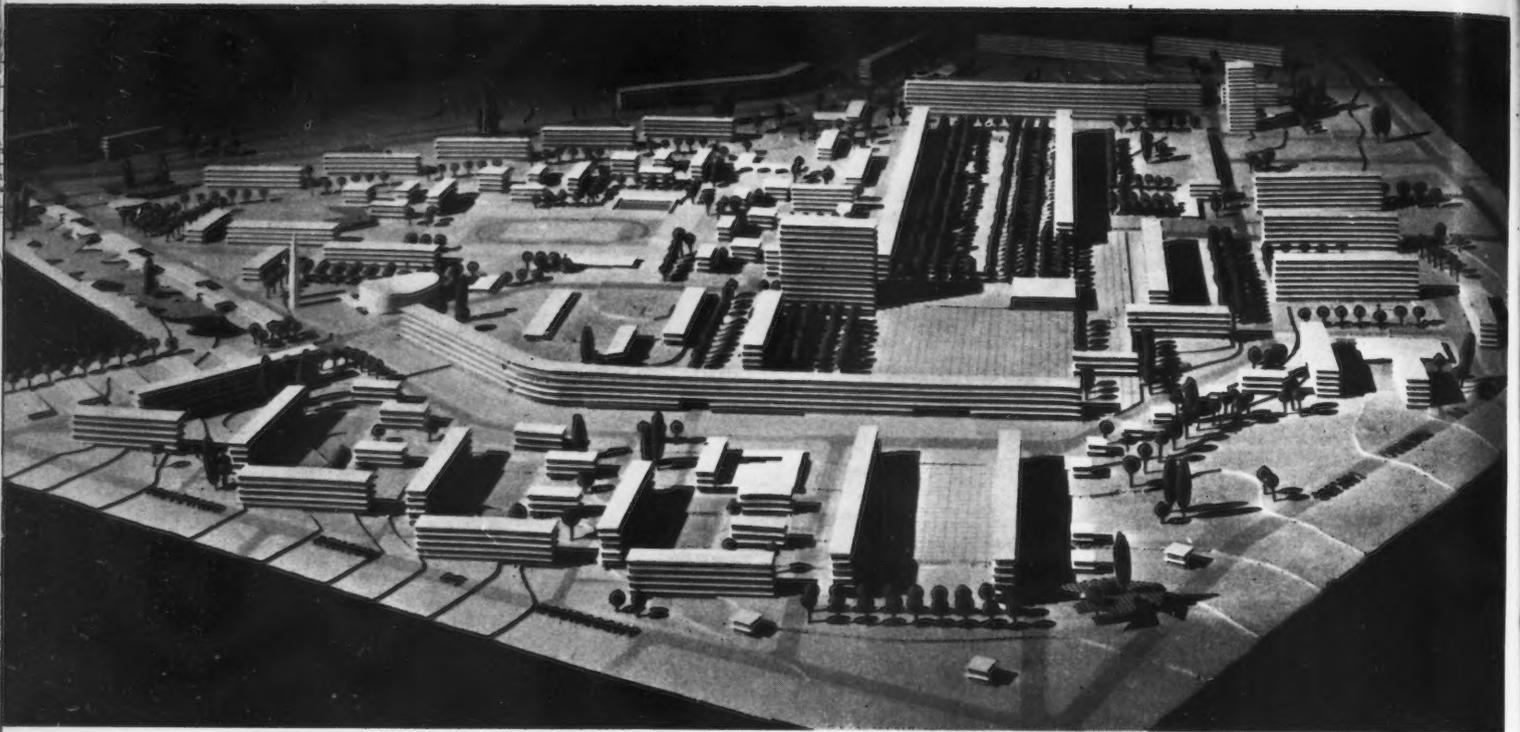
En raison même de la nature du sous-sol, deux types de construction ont été envisagés : immeubles bas de 2, 3 et 4 étages, parmi lesquels viennent s'incorporer des immeubles hauts de 12 étages, situés de façon à ne jamais créer d'obstacle à la vue. Ces immeubles sont, pour la plupart, orientés Sud-Est, à seule fin de protéger leurs façades des vents et de la pluie.

## PARC DES SPORTS.

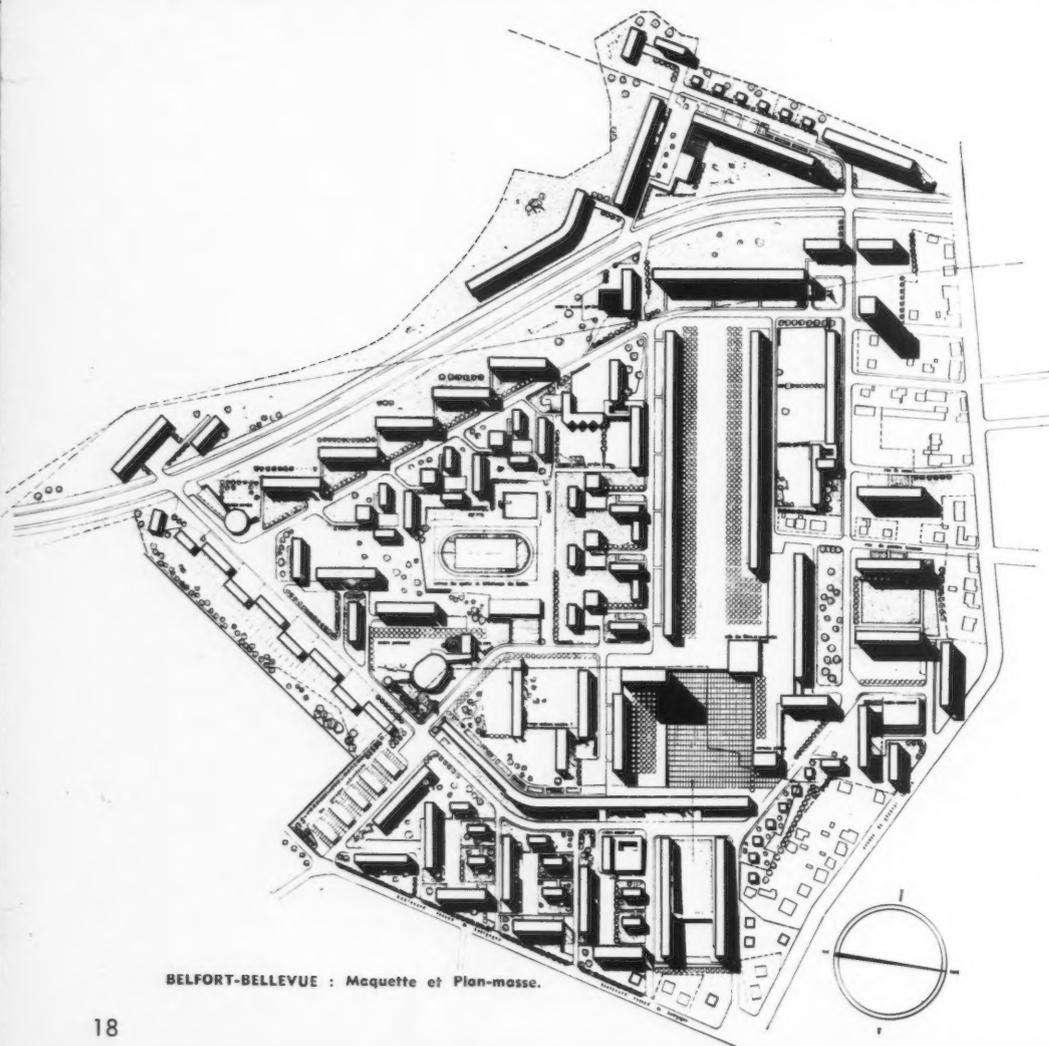
Le parc des sports comprendra un stade de 25.000 personnes, avec tribunes et, en bordure du parc-promenade, des aires de stationnement pour voitures, des terrains d'entraînement et de jeux, une piscine et diverses installations sportives.

M. F.





### 3.700 LOGEMENTS DANS LE DOUBS JEAN FAYETON, ARCHITECTE CHEF DE GROUPE



BELFORT-BELLEVUE : Maquette et Plan-masse.

Ce programme important est localisé dans deux secteurs, le premier à Belfort-Bellevue où doit s'édifier un ensemble de 3.000 logements dont 300 au titre du secteur industrialisé sur un total de 1.000 logements affectés par le Ministère de la Reconstruction à ce département et dont elle constitue la première étape de réalisation. La seconde groupe les 700 logements restants à Grand-Charmont.

#### GROUPE DE BELFORT-BELLEVUE

GIROUD ET OUDARD, ARCHITECTES D'OPÉRATION

Les logements sont groupés dans une majorité de bâtiments de deux à cinq niveaux et quelques immeubles-tours de 10, 15 et 20 étages. L'ensemble de la composition, qui s'étend sur un terrain d'environ 45 hectares, est découpé en vastes espaces réservés à la circulation des piétons, la desserte des immeubles se faisant par une voirie périphérique. Trois groupes scolaires, une église, trois centres commerciaux et un centre social sont également prévus.

#### 700 LOGEMENTS A GRAND CHARMONT

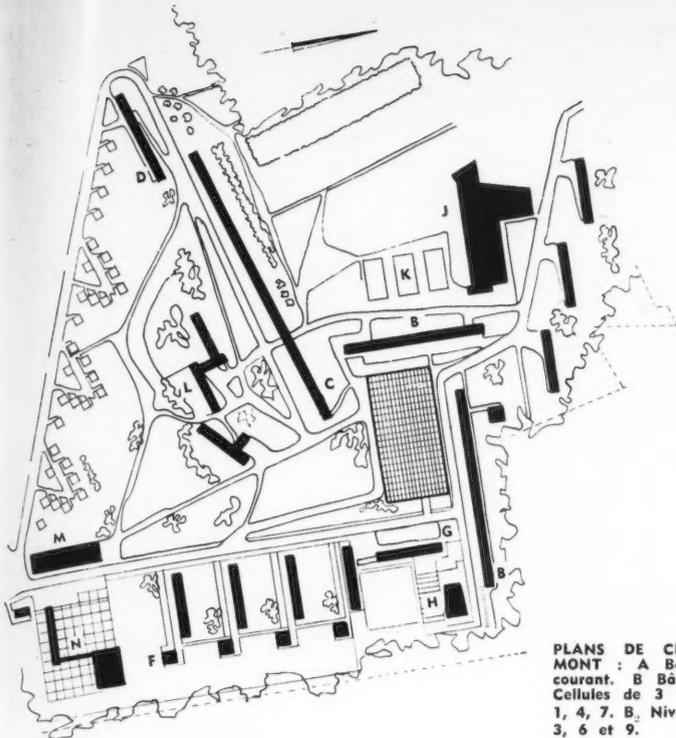
A. BERTRAND, L. BERCHER ET L. MARTINEAU  
ARCHITECTES D'OPÉRATION

700 logements, faisant partie du secteur industrialisé affecté par le Ministère de la Reconstruction et du Logement à la Franche-Comté, doivent être construits sur le flanc sud d'une colline située sur le Territoire de Grand-Charmont, village qui occupe une vallée tranquille proche de l'important centre industriel de Sochaux-Montbéliard.

Le plan-masse se compose de bâtiments collectifs de 4 niveaux et d'un grand bâtiment de 12 niveaux.

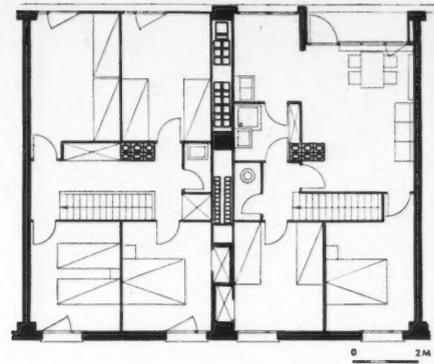
Tous les bâtiments sont implantés sur des lignes de niveau du terrain.

La partie inférieure de la colline sera occupée par des maisons destinées à la propriété individuelle.

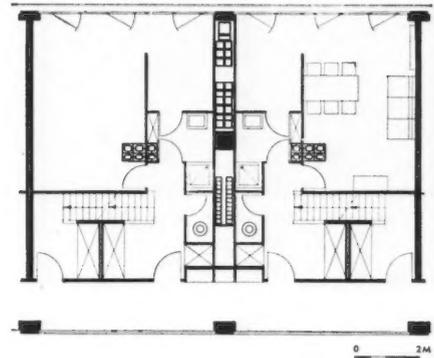


GRAND-CHARMONT : Plan-masse.

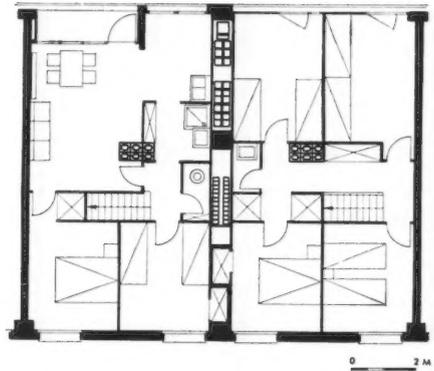
PLANS DE CELLULES, GRAND-CHARMONT : A Bâtiment F. Plan d'étage courant. B Bâtiment A de 12 étages. Cellules de 3 et 5 pièces. B<sub>1</sub> Niveaux 1, 4, 7. B<sub>2</sub> Niveaux 2, 5, 8. B<sub>3</sub> Niveaux 3, 6 et 9.



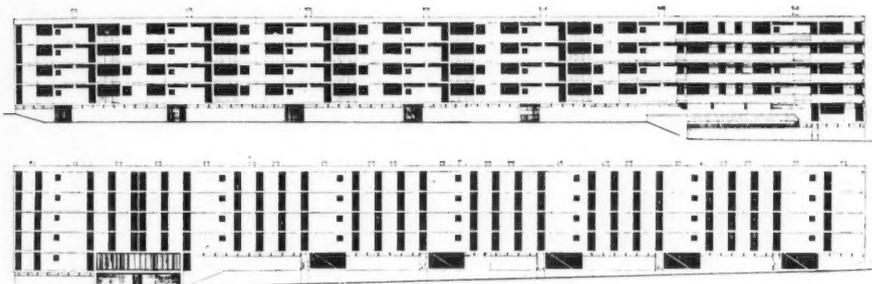
B3



B2

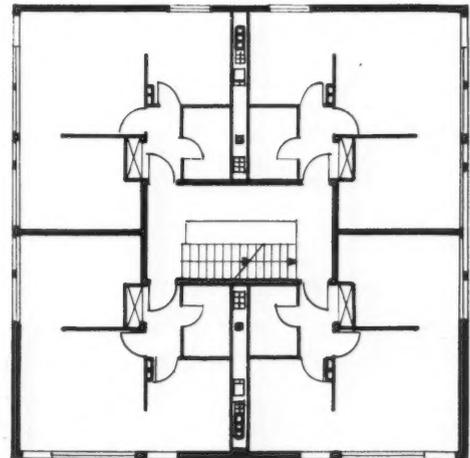
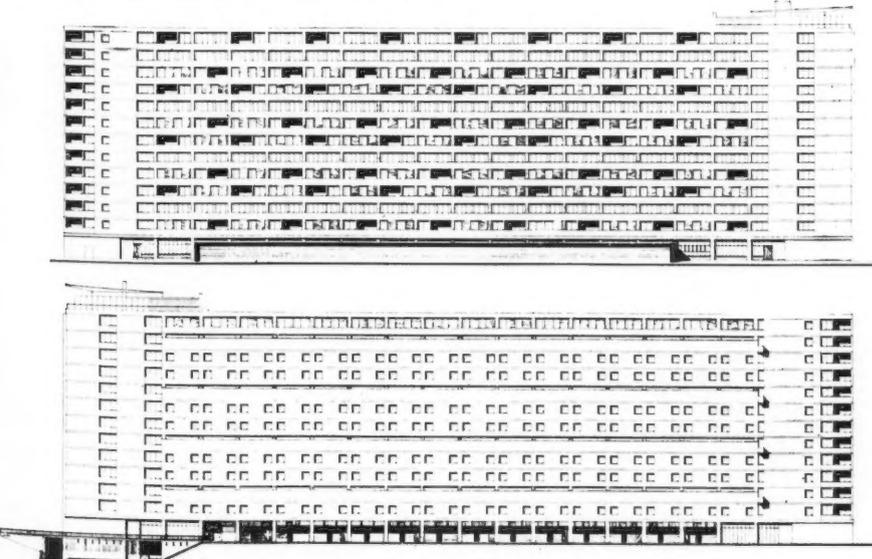


B1



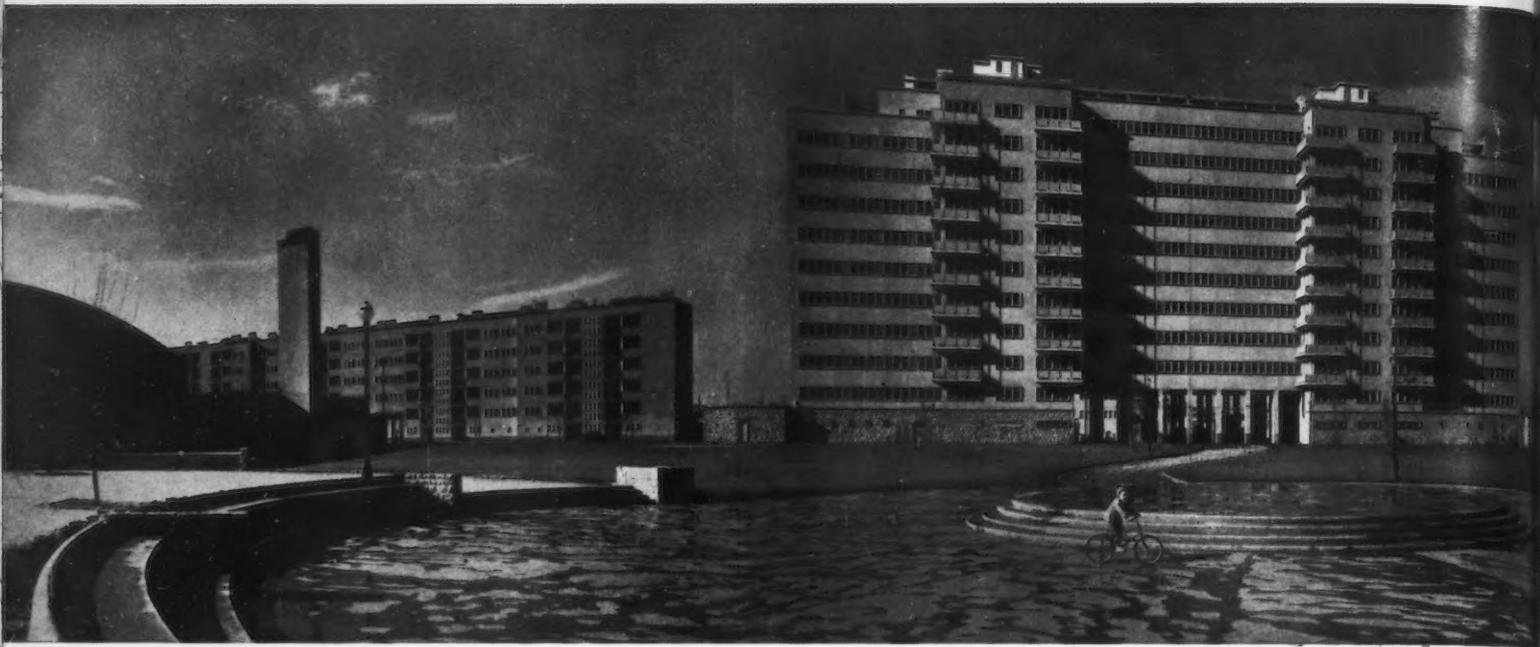
BELFORT-BELLEVUE : Façades Sud et Nord d'un bâtiment de quatre étages.

GRAND-CHARMONT : Bâtiment A. Façades Ouest et Est.



A

0 5M



## GRUPE D'IMMEUBLES, CITÉ DE LA BENAUGE, BORDEAUX, FRANCE

JACQUES CARLU, MICHEL JOLY, MAURICE BABIN, ARCHITECTES

Les immeubles que nous présentons font partie du grand ensemble de la Cité de la Benaugue prévu pour une population de 3.000 habitants et comprenant outre les habitations de nombreux services communs : groupe scolaire, centre sportif, piscine, crèche, jardin d'enfants, centre social dont la réalisation a été confiée à divers architectes.

Deux immeubles de dix étages groupent chacun 75 appartements de 2, 3, 4, et 5 pièces.

Ils comportent deux cages d'escalier avec quatre appartements par étage et deux ascenseurs desservant chacun les étages pairs ou impairs.

La nature du terrain imposait un allègement des bâtiments. L'ossature est en béton armé avec murs et planchers en éléments de pouzzolane.

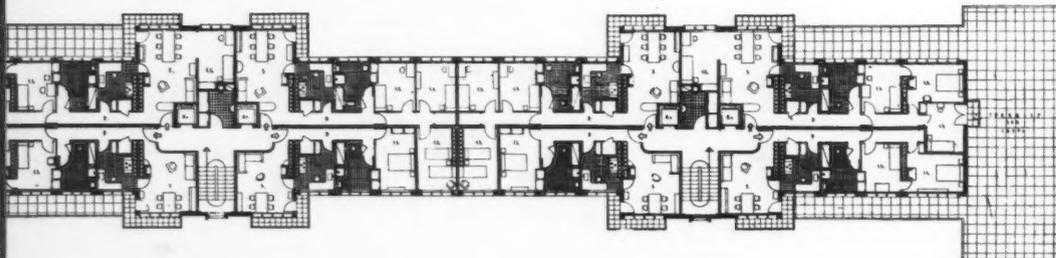
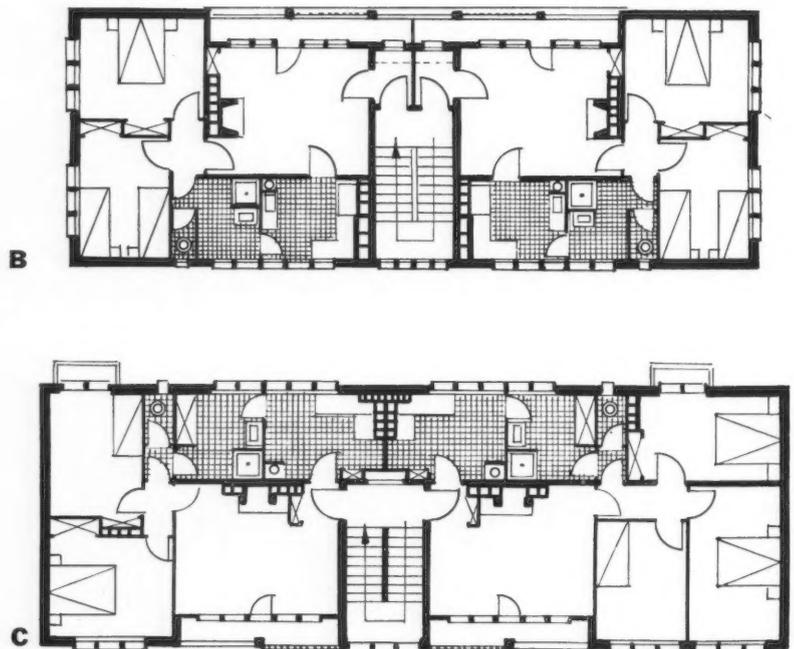
Les bâtiments de 3 et 5 étages comportent des trois, quatre et cinq pièces tandis que les cellules de six et sept pièces sont réalisées en habitations individuelles groupées par deux.

Les fonds des loggias ont été polychromés (jaune, vert ou rouge) par groupes de bâtiments.

Chauffage du type urbain avec chaufferie centrale pour toute la cité. Chauffage par le sol noyé dans des dalles flottantes.

Les châssis métalliques ont été standardisés et réduits à un seul type : les dormants sont posés en fond de moule à la fabrication des cadres de baie. Les ventaux sont montés en finition.

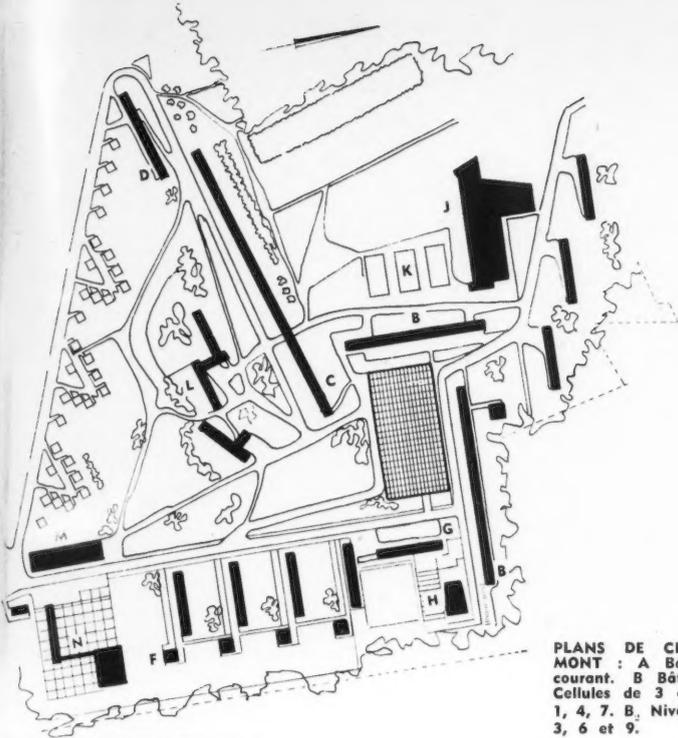
On regrettera que cet ensemble important, l'un des rares en France pourvus de tous les équipements nécessaires à la vie d'une cité, très aérée et comprenant des espaces libres aménagés, manque d'une certaine unité par la disparité de l'architecture des divers bâtiments, d'une qualité inégale et par un plan masse dont la composition semble insuffisamment équilibrée.



1	2	3
	4	5

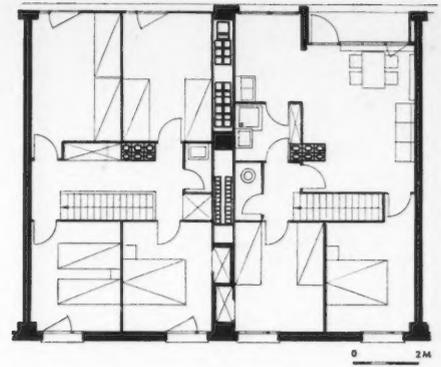
1. Une vue d'ensemble des immeubles avec à droite le groupe scolaire et à gauche le foyer-centre sportif.  
2. Le groupe scolaire. Pierre Mathieu et Roger Tagini, architectes.  
3. Vue d'un immeuble de trois étages.  
4. Détail de façade d'un bâtiment de 10 étages.  
5. Vue aérienne de la Cité de la Benaugue.

A. Plan-masse de la Cité de la Benaugue étudié par Jean Royer, urbaniste en chef, assisté de Claude Leloup. Des modifications dans les espaces verts et les voies de circulation ont été apportées à ce plan lors de l'exécution. B. Plan d'étage courant d'un bâtiment de trois niveaux groupant des trois pièces (échelle 5 mm p. m.). C. Plan d'étage courant d'un bâtiment de cinq étages groupant des trois et quatre pièces (échelle 5 mm p. m.). D. Plan d'étage courant d'un bâtiment de dix étages (échelle 2 mm p. m.).

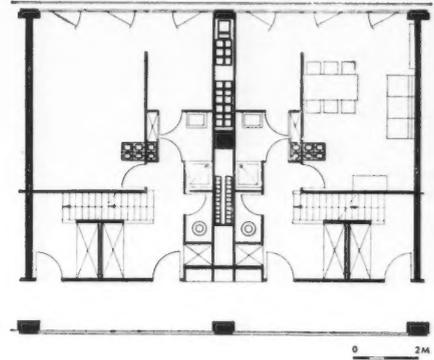


GRAND-CHARMONT : Plan-masse.

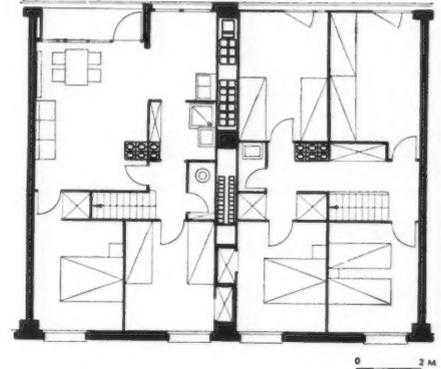
PLANS DE CELLULES, GRAND-CHARMONT : A Bâtiment F. Plan d'étage courant. B Bâtiment A de 12 étages. Cellules de 3 et 5 pièces. B<sub>1</sub> Niveaux 1, 4, 7. B<sub>2</sub> Niveaux 2, 5, 8. B<sub>3</sub> Niveaux 3, 6 et 9.



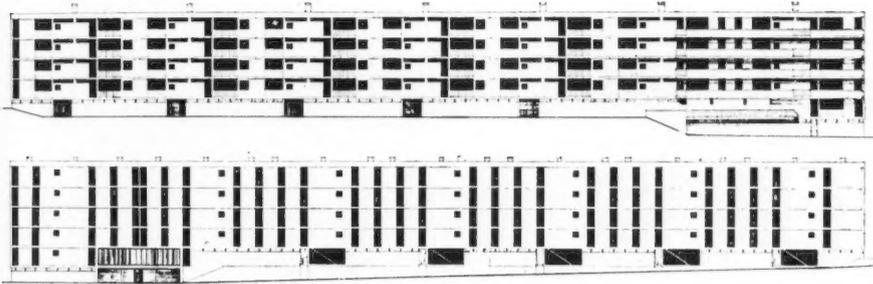
B3



B2

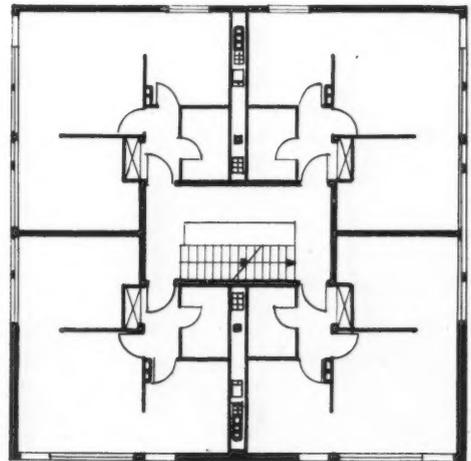
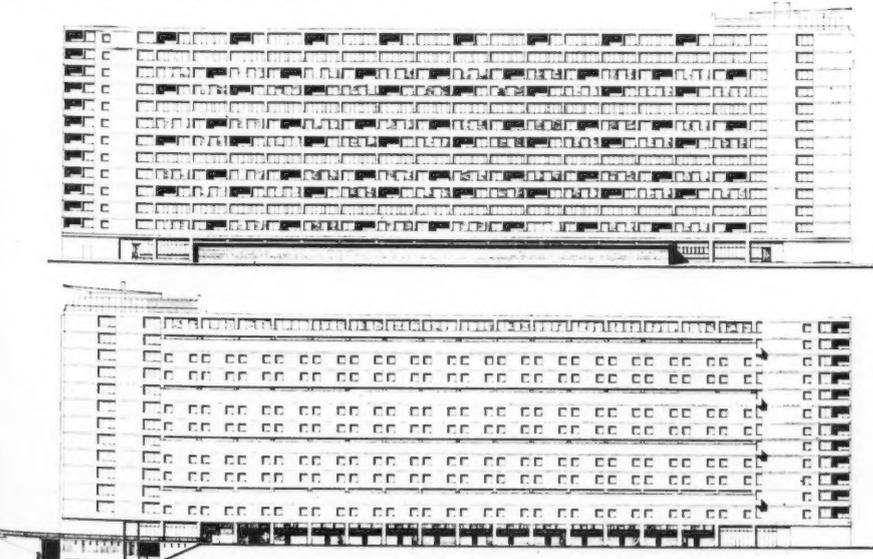


B1



BELFORT-BELLEVUE : Façades Sud et Nord d'un bâtiment de quatre étages.

GRAND-CHARMONT : Bâtiment A. Façades Ouest et Est.



A



## GRUPE D'IMMEUBLES, CITÉ DE LA BENAUGE, BORDEAUX, FRANCE

JACQUES CARLU, MICHEL JOLY, MAURICE BABIN, ARCHITECTES

Les immeubles que nous présentons font partie du grand ensemble de la Cité de la Benauge prévu pour une population de 3.000 habitants et comprenant outre les habitations de nombreux services communs : groupe scolaire, centre sportif, piscine, crèche, jardin d'enfants, centre social dont la réalisation a été confiée à divers architectes.

Deux immeubles de dix étages groupent chacun 75 appartements de 2, 3, 4, et 5 pièces.

Ils comportent deux cages d'escalier avec quatre appartements par étage et deux ascenseurs desservant chacun les étages pairs ou impairs.

La nature du terrain imposait un allègement des bâtiments. L'ossature est en béton armé avec murs et planchers en éléments de pouzzolane.

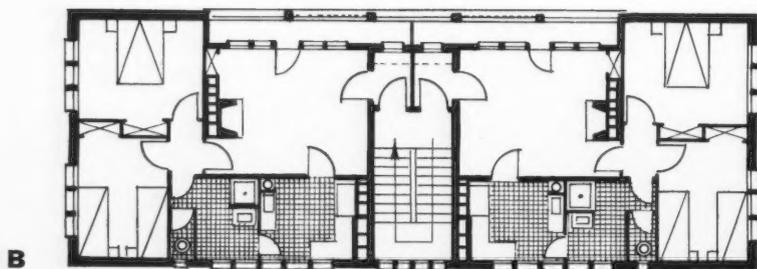
Les bâtiments de 3 et 5 étages comportent des trois, quatre et cinq pièces tandis que les cellules de six et sept pièces sont réalisées en habitations individuelles groupées par deux.

Les fonds des loggias ont été polychromés (jaune, vert ou rouge) par groupes de bâtiments.

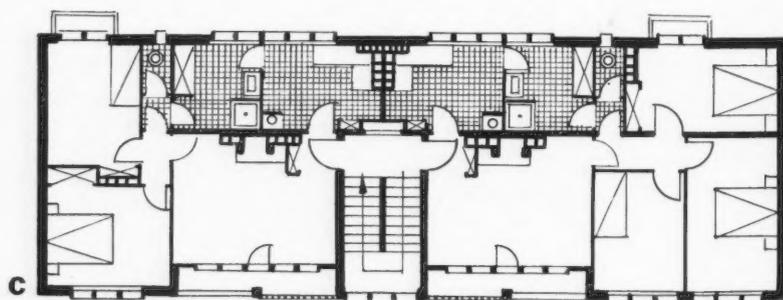
Chauffage du type urbain avec chaufferie centrale pour toute la cité. Chauffage par le sol noyé dans des dalles flottantes.

Les châssis métalliques ont été standardisés et réduits à un seul type : les dormants sont posés en fond de moule à la fabrication des cadres de baie. Les vantaux sont montés en finition.

On regrettera que cet ensemble important, l'un des rares en France pourvus de tous les équipements nécessaires à la vie d'une cité, très aéré et comprenant des espaces libres aménagés, manque d'une certaine unité par la disparité de l'architecture des divers bâtiments, d'une qualité inégale et par un plan masse dont la composition semble insuffisamment équilibrée.



B



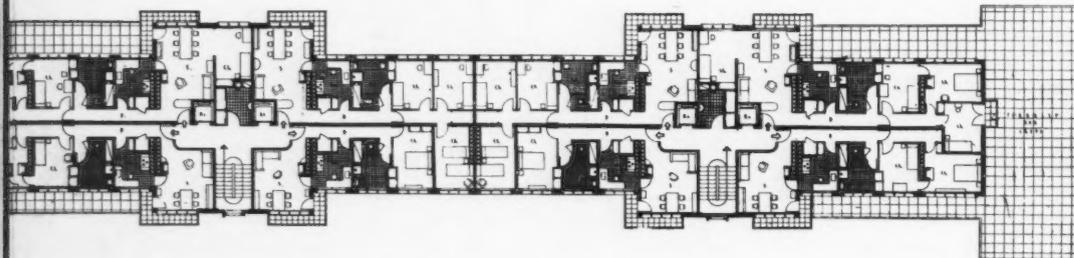
C

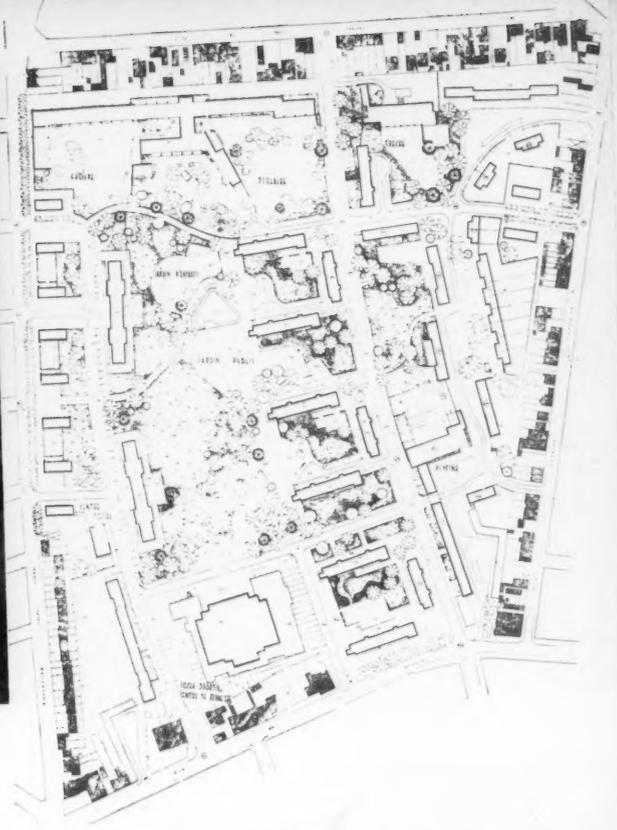
1

2	3
4	5

1. Une vue d'ensemble des immeubles avec à droite le groupe scolaire et à gauche le foyer-centre sportif.
2. Le groupe scolaire. Pierre Mathieu et Roger Taglin, architectes.
3. Vue d'un immeuble de trois étages.
4. Détail de façade d'un bâtiment de dix étages.
5. Vue aérienne de la Cité de la Benauge.

A. Plan-masse de la Cité de la Benauge étudié par Jean Royer, urbaniste en chef, assisté de Claude Leloup. Des modifications dans les espaces verts et les voies de circulation ont été apportées à ce plan lors de l'exécution. B. Plan d'étage courant d'un bâtiment de trois niveaux groupant des trois pièces (échelle 5 mm p. m.). C. Plan d'étage courant d'un bâtiment de cinq étages groupant des trois et quatre pièces (échelle 5 mm p. m.). D. Plan d'étage courant d'un bâtiment de dix étages (échelle 2 mm p. m.).





A *Doc. Urbanisme.*



Photos Ph. Industrielle du Sud-Ouest.



Photo P. Combier.

# GROUPE D'H. L. M. DU PARC FALRET A VANVES, FRANCE

CAIGNART DE MAILLY, ARMAND, CARME ET HENRY, ARCH.

Le terrain se présentait comme une bande étroite comprise entre un parc public de près de 10 hectares et une rue. L'immeuble abrite sur 10 étages 120 appartements de 2 à 5 pièces, 12 ateliers d'artistes et un appartement de concierge. Ossature en béton armé sur travées de sol de 3,75 m. Fondations sur pieux coulés dans le sol à une profondeur moyenne d'environ 10 m.

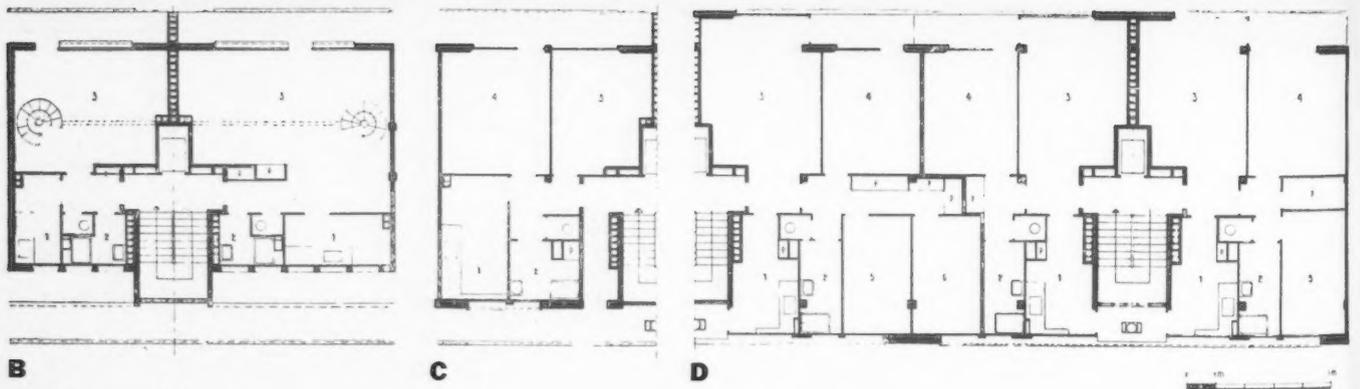
Six cages d'escalier avec ascenseurs desservent chacune deux appartements par étage. A hauteur du neuvième étage elles sont reliées par une galerie constituant un système de secours en cas de panne des ascenseurs.

**1 | 2**

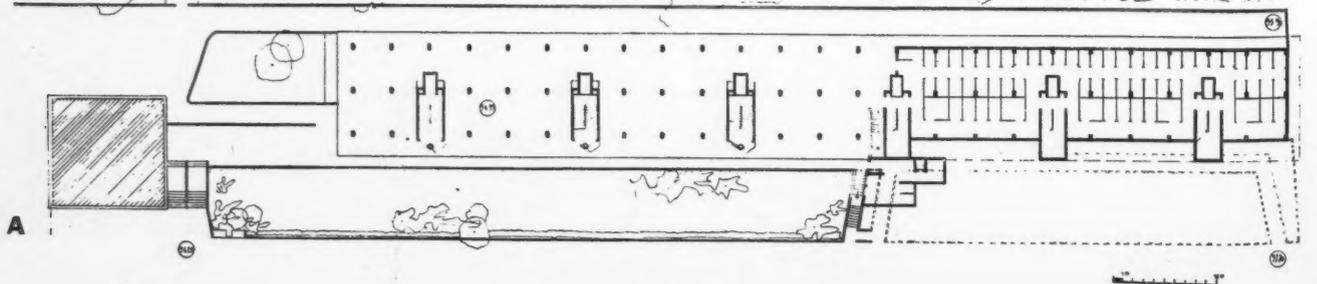
1. Vue de l'immeuble donnant vers le parc. 2. Détail de la façade et des portiques du rez-de-chaussée. A. Plan au niveau des portiques. B. Plan des ateliers du 10<sup>e</sup> étage. C. Plan d'un deux pièces au 9<sup>e</sup>. D. Plan partiel du 8<sup>e</sup> étage groupant un deux pièces, un trois pièces et un quatre pièces : 1. Cuisine. 2. Salle d'eau. 3. Séjour. 4. 5. 6. Chambre.



Photos Henrot.

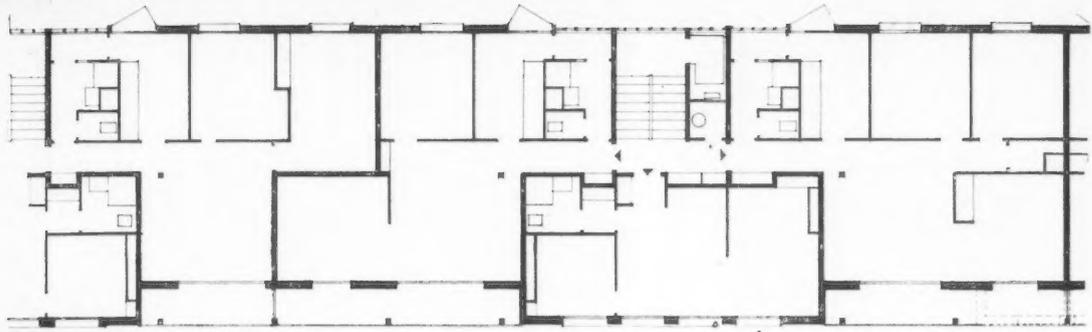


Doc. La Construction Moderne.



## 400 APPARTEMENTS A RUEIL, FRANCE

P. SONDEL ET J. DUTHILLEUL, ARCHITECTES



1
2
3

1. Façade principale. 2. Façade postérieure du bâtiment principal. 3. Détail de la façade principale. Plan partiel d'étage courant.

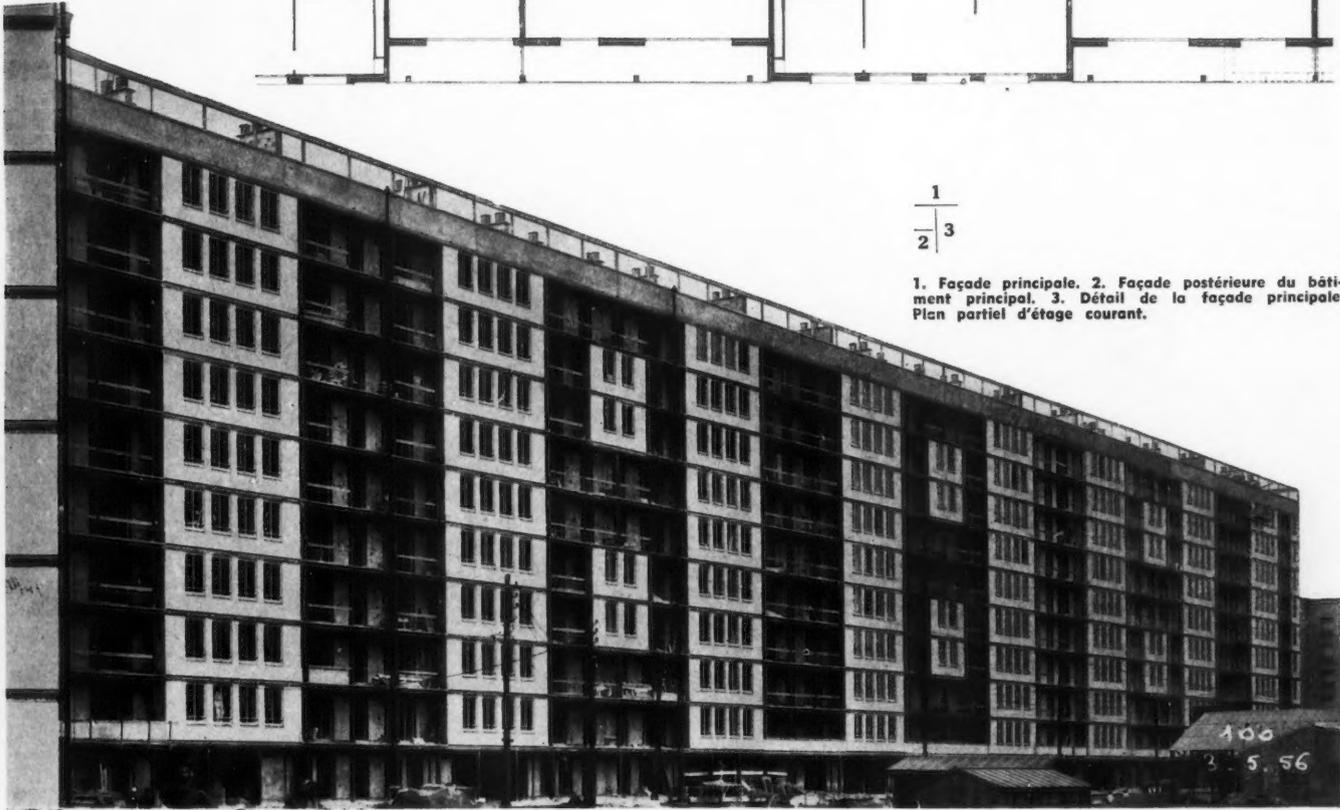


Photo Industrielle H. Baranger.

Ces deux immeubles s'inscrivent dans le cadre du programme de 12.000 logements dans la région parisienne, réalisé pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations (v. A.A. n° 57, p. XV).

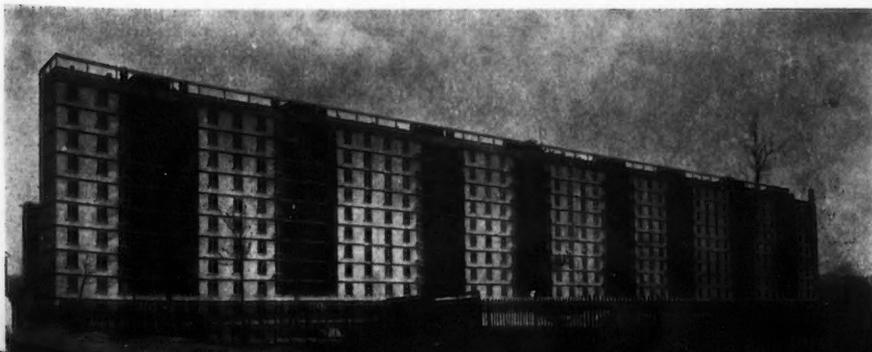
Ils comportent respectivement 290 et 116 logements répartis sur neuf étages sur sous-sol et rez-de-chaussée. Des espaces verts et des parkings desserviront les habitations.

Conçus suivant les normes H.L.M. ces immeubles comprennent, par escalier et par étage trois appartements de deux, trois et quatre pièces, la cellule d'angle étant de cinq pièces. Un ascenseur par escalier.

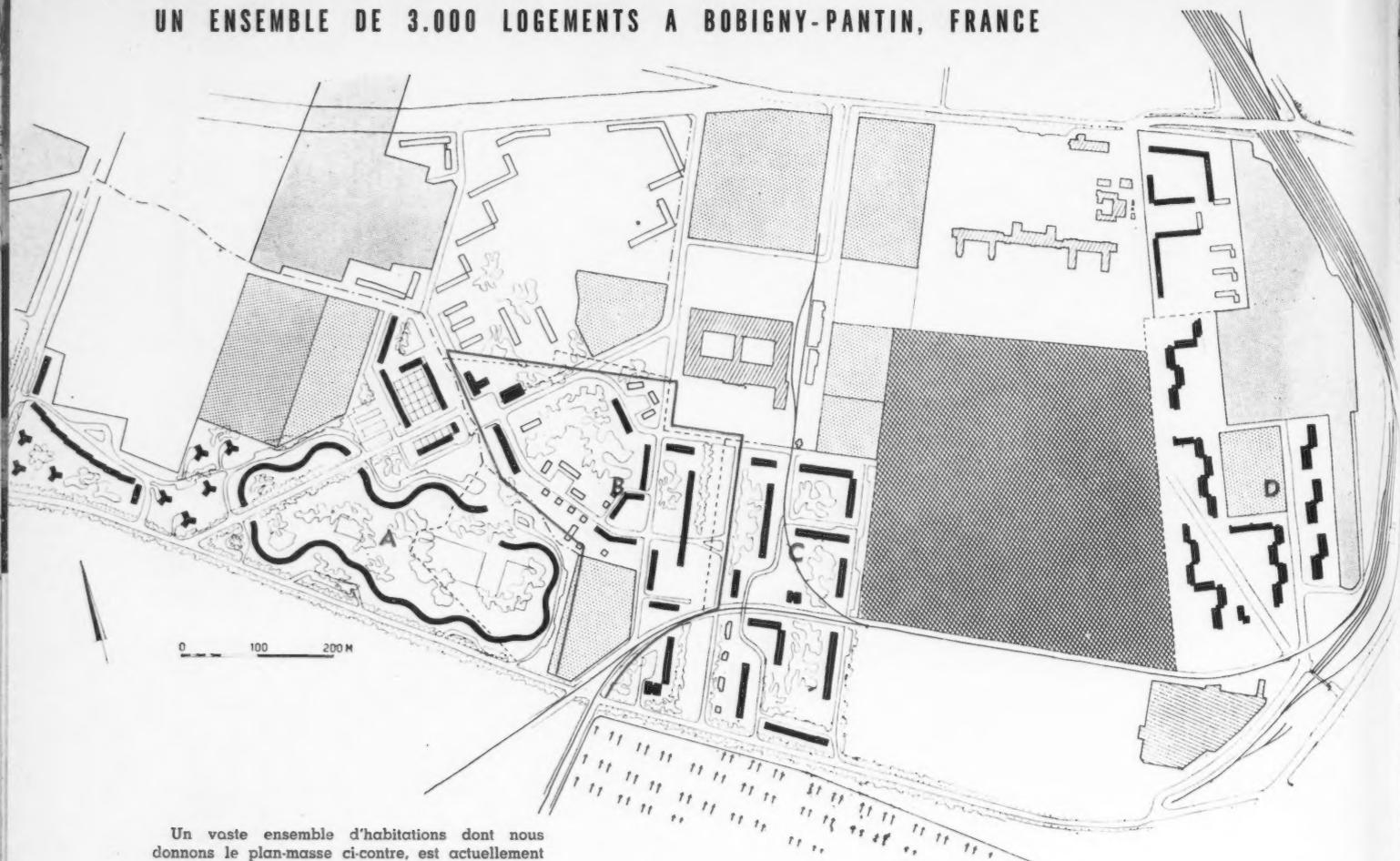
Fondations sur pieux Franki. Ossature en charpente métallique avec murs extérieurs d'une épais-

seur de 0,25 m en agglomérés creux de béton de gravillon comportant, du côté intérieur, un vide de 3 cm et une cloison de briques ou de carreaux de plâtre, du côté extérieur un vide de 8 cm et un habillage en pierre demi-dure de Saint-Maximin, fixée par des crochets. Seuls les murs des loggias reçoivent, sur les parpaings, un enduit de Micromortier teinté.

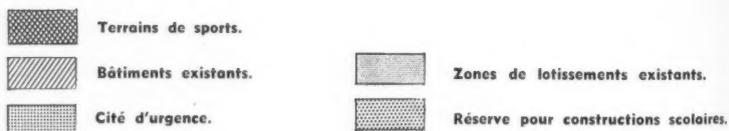
Chaque bâtiment se divise en un certain nombre de tranches verticales ou blocs types séparés par un joint de dilatation. Le bloc type comporte douze travées de 3,50 m et comprend des portiques transversaux à trois poteaux, dont les pieds renforcés et scellés dans les fondations sont écartés de 4,45 m d'axe en axe. Le prix de revient obtenu s'élève (équipement et finition compris) à 27.000 francs au mètre carré.



## UN ENSEMBLE DE 3.000 LOGEMENTS A BOBIGNY-PANTIN, FRANCE

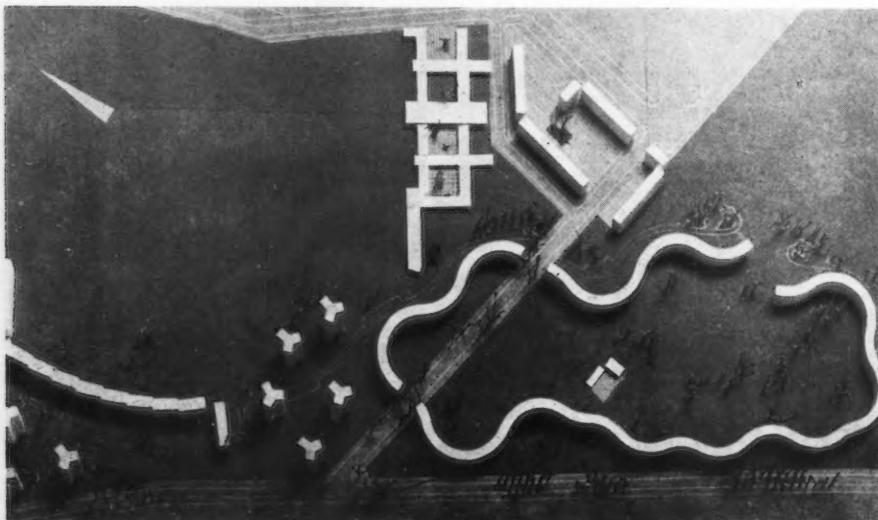


Un vaste ensemble d'habitations dont nous donnons le plan-masse ci-contre, est actuellement réalisé par plusieurs sociétés immobilières et différents architectes à Bobigny-Pantin : A. Groupe dit « Les Courtilières », Office d'H.L.M. de Pantin et Société d'Economie Mixte. E. Aillaud et J. Vedres, architectes (voir ci-dessous la maquette d'ensemble), B. Caisse des Dépôts et Consignations. G. Stoskopf, architecte. C. Office Central Interprofessionnel du Logement. A.-G. Heaume et A. Persits, architectes (v. p. 26). D. Société Emmaüs. G. Candilis architecte (v. p. 30).



## GROUPE DES COURTILIÈRES, A PANTIN - CITÉ DE L'ABREUVOIR, A BOBIGNY

E. AILLAUD, ARCHITECTE-URBANISTE ET J. VEDRES, ARCHITECTE

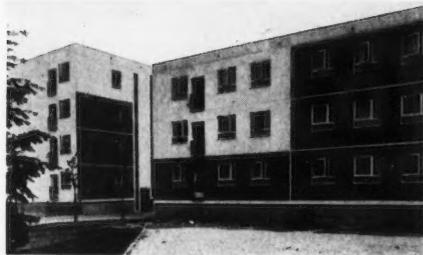


Le groupe des Courtilières, qui fait partie de l'ensemble de Bobigny-Pantin, groupera en tout 1.200 logements, et reprendra les mêmes principes généraux et les mêmes types de bâtiments réalisés Cité de l'Abrevoir.

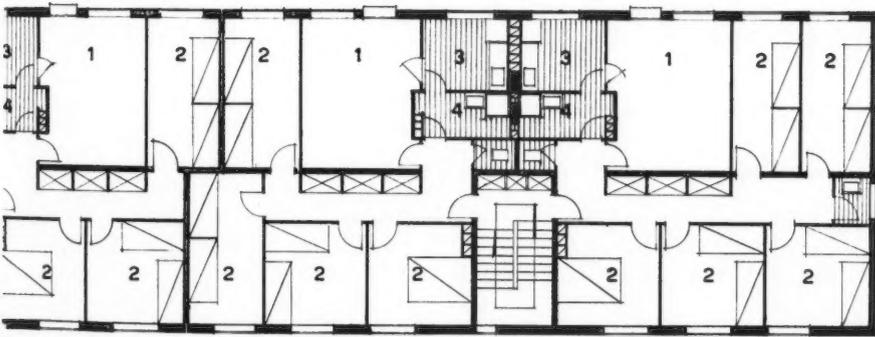
Un immeuble sinueux enclose un parc de jeux, une place avec commerces et marché dessert l'agglomération. Un quartier composé de neuf tours de 13 niveaux est implanté en bordure de stades existants près de routes à grande circulation. Elles permettent une concentration laissant libres de grands espaces verts.

La Cité de l'Abrevoir, actuellement réalisée pour le compte de l'Office d'Habitations de la Seine comporte 1.500 logements. Située dans une commune composée de petits pavillons, elle a été conçue comme une cité-parc. C'est dire que le tracé des jardins et des plantations a précédé l'implantation des bâtiments. Ceux-ci comprennent des immeubles de trois et quatre niveaux tantôt droits, tantôt sinueux et des tours soit cylindriques soit en étoiles. Deux centres commerciaux complètent la cité et sont conçus comme pôles d'attraction de l'agglomération.

Ci-contre, maquette du groupe des Courtilières à Pantin.



Photos Lucien Hercé.



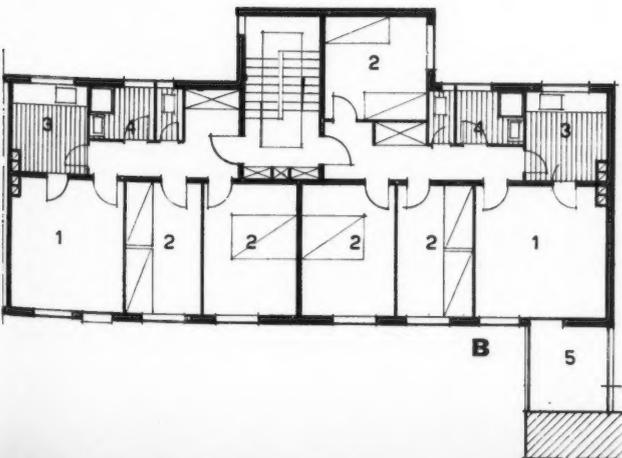
1	2
5	4
6	3

**CITE DE L'ABREUVOIR.**

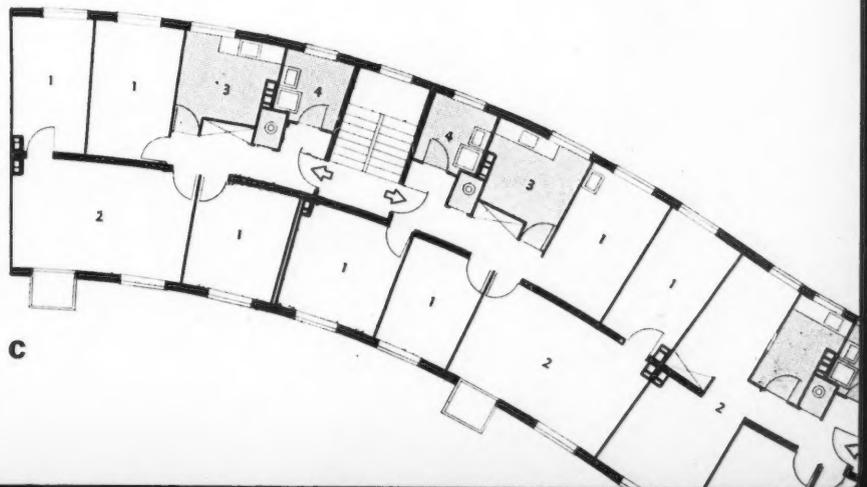
1, 2, 3, et 4. Immeubles droits de trois et quatre niveaux. Jean Védres, architecte. Polychromie Laurent Védres. 5. Immeuble en étoile et 6. Immeuble sinueux. Emile Aillaud, architecte.

A. Plan partiel d'étage courant d'un bâtiment droit orienté Est-Ouest. B. Plan partiel d'étage courant d'un bâtiment droit orienté Nord-Sud : 1. Séjour. 2. Chambre. 3. Cuisine. 4. Salle d'eau. 5. Loggia. C. Plan partiel d'étage courant d'un immeuble sinueux : deux cellules standards, l'une convexe, l'autre concave, sont assemblées à volonté suivant le terrain et l'orientation : 1. Chambre. 2. Séjour. 3. Cuisine. 4. Salle d'eau.

A



B



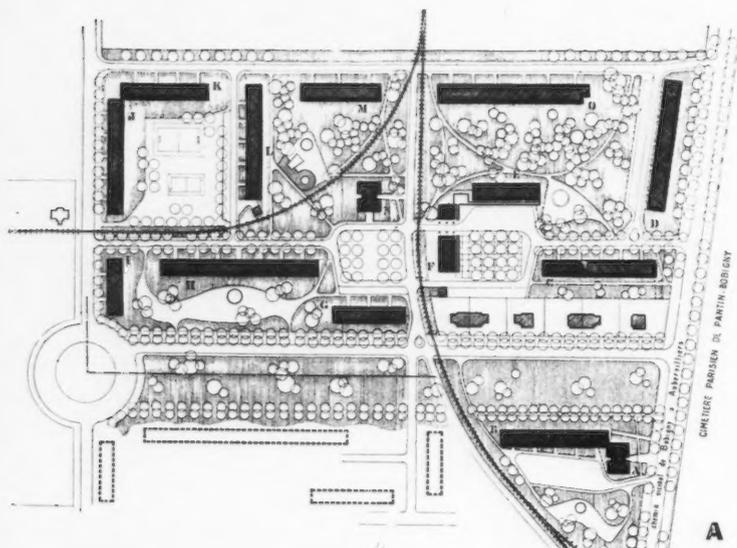
C



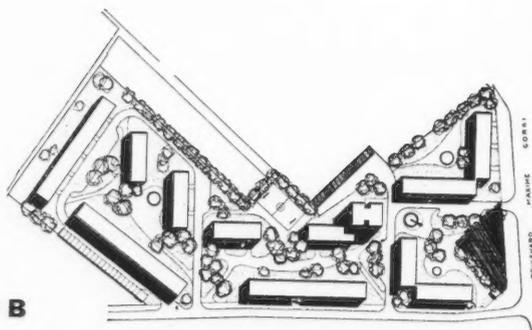
Photo Frechon-Bâtir

## 1.000 LOGEMENTS DANS LA RÉGION PARISIENNE A VILLEJUIF ET BOBIGNY, FRANCE

A. G. HEAUME ET A. PERSITZ, ARCHITECTES



A



B

A. PLAN-MASSÉ DE BOBIGNY. B. PLAN-MASSÉ DE VILLEJUIF au 1/2.000. Le plan-massé de Villejuif donne une assez forte densité (143 logements ou 400 pièces à l'hectare environ) et n'a pu être conçu d'un seul jet du fait de l'acquisition d'une grande partie du terrain en cours d'exécution d'un projet initial limité à 200 logements environ. La surface totale est de 26.000 m<sup>2</sup> avec environ 1.700 habitants.

A Bobigny, par contre, sur un terrain de 88.000 m<sup>2</sup> on a pu projeter un ensemble résidentiel largement aéré qui aboutit à une densité de 220 pièces à l'hectare ou environ 160 habitants. Ici, des terrains de jeux, un petit centre commercial pourront compléter le groupe qui s'insère dans le grand programme d'ensemble de 3.000 logements de Bobigny dont la réalisation est en cours (v. p. 24).

Photo Blin



Ce programme entrepris par l'Office Central Interprofessionnel du Logement de la Région Parisienne a été réalisé à la suite du concours lancé en 1953 entre équipes formées d'architectes, ingénieurs et entrepreneurs (1). Le premier groupe d'habitations à Villejuif, actuellement en voie de finition et habité à 90 %, groupe 376 logements ; l'autre, dont la réalisation a commencé récemment à Bobigny, comprendra environ 600 logements.

Les immeubles qui composent ces ensembles sont de deux types :

— Immeubles en barres de 4 étages sur rez-de-chaussée, comprenant les types de logements de 3, 4, et 5 pièces.

— Les immeubles tours, de 8 et 10 étages sur rez-de-chaussée, comprenant les deux pièces (avec ascenseur et vide-ordures).

Ces constructions rigoureusement standardisées et typifiées comportent :

Cuisine avec évier, bloc sanitaire avec bac-douches et lavabo, W.C. production d'eau chaude par appareil instantané au gaz, chauffage individuel par calorifères à air chaud fonctionnant au charbon, électricité, une cave par appartement. Tous les appartements comportent une grande loggia et les immeubles des garages à voitures d'enfants.

La technique de construction est traditionnelle : Murs porteurs en parpaings ou blocs de pouzzolane de 30 cm d'épaisseur, enduits extérieurs de

façades en gravillon lavé, menuiseries métalliques, escaliers métalliques avec marches béton, terrasses avec étanchéité asphaltée. Les cadres de fenêtres sont en béton préfabriqué avec introduction de la menuiserie métallique à la fabrication. Plancher en nervures préfabriquées en béton et hourdis en corps creux de béton en terre cuite. Sols en dalles thermoplastiques.

L'équipement du groupe de Bobigny sera d'un type amélioré et comportera notamment les menuiseries des blocs placards, les peintures et des portes isoplanes avec huisseries métalliques.

(1) Voir A.A. n° 51.

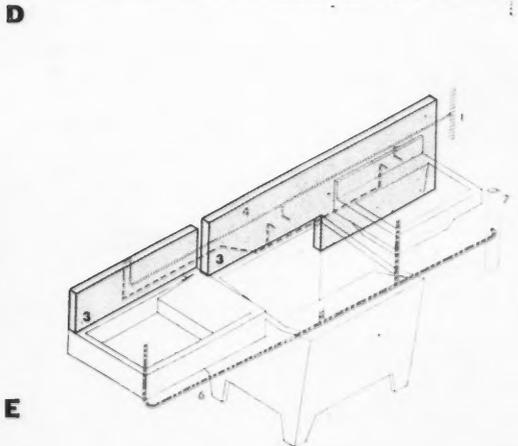
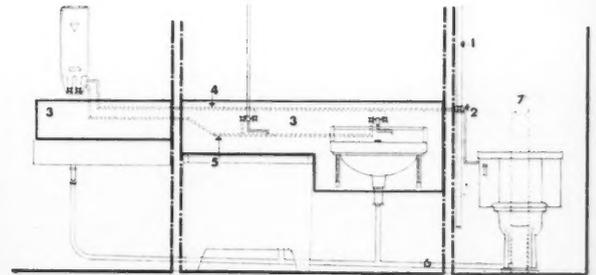
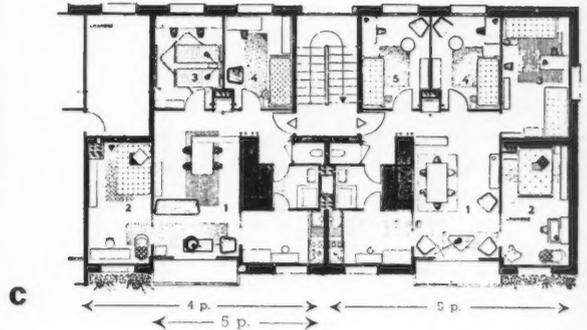
1	5
	3
2	4

1. Vue du groupe de Villejuif. 2. Maquette d'ensemble du groupe de Bobigny. 3, 4 et 5. Aspects du groupe de Villejuif.

C. Plan type pour cellules de quatre et cinq pièces.

**LE BLOC SANITAIRE :** Pour le groupe de Bobigny, un procédé de plomberie préfabriquée a été mis au point. Il comporte des dossierers en granito de 5 cm d'épaisseur dans lesquels sont noyées, à la fabrication, les canalisations. La robinetterie et les consoles de lavabos étant vissées dans des douilles prévues à cet effet : D. Élévation du bloc sanitaire. E. Vue cavalière du groupement des appareils : 1. Colonne eau froide. 2. Robinetterie de barrage. 3. Dossieret granito. 4. Eau froide. 5. Eau chaude. 6. Eaux usées. 7. Chute.

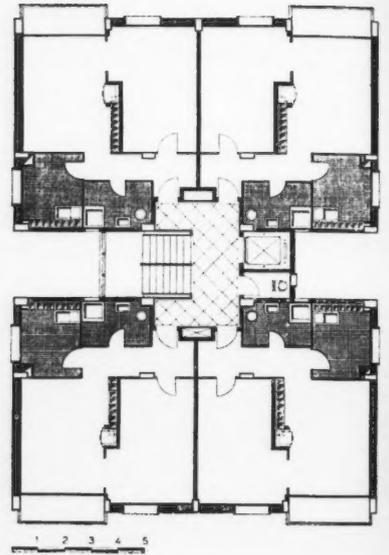
Photos Hubert.





1. Vue d'ensemble. 2. Détail de l'entrée de l'immeuble-tour. 3. Vue d'ensemble de l'immeuble-tour. Plan d'étage courant de l'immeuble-tour.

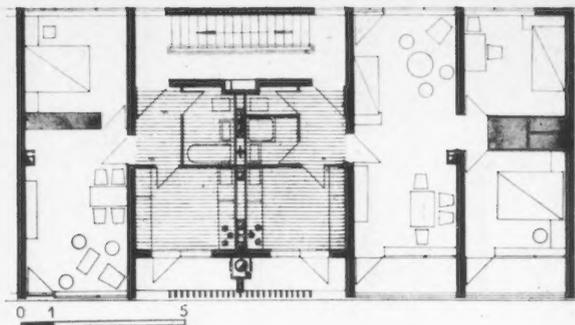
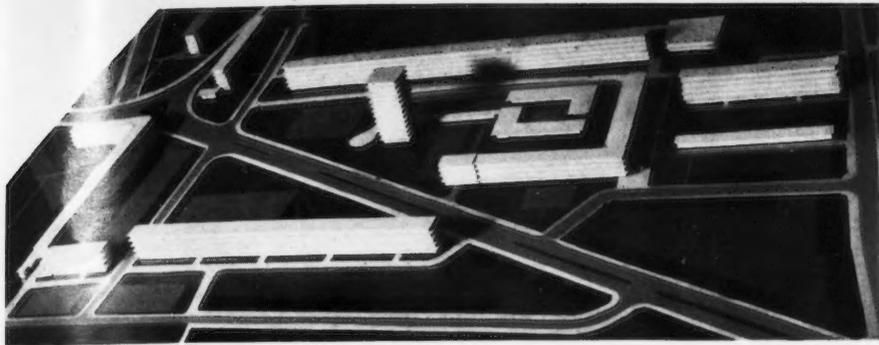
1  
2 | 3



GRUPE DE VILLEJUIF

Photos Hubert





## GROUPE D'IMMEUBLES DU PONT DU TILLEUL, ROUBAIX, FRANCE

GUILLAUME GILLET, ARCHITECTE

Sur un terrain de quatre hectares et demi, situé à proximité de la gare de Tourcoing et traversé par une voie à grande circulation allant vers la Belgique sont réalisés 568 logements formant le groupe dit « du Pont du Tilleul ».

Les bâtiments ont tous une double orientation



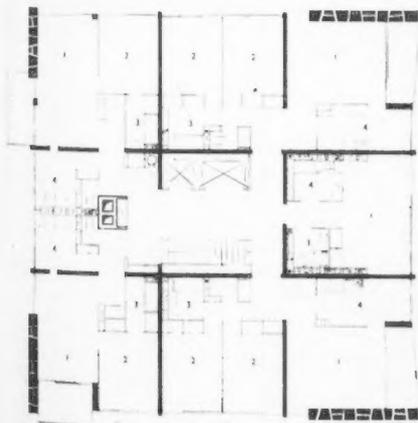
Photos Shettle et fils.

et forment un large quadrilatère autour d'un parc, relié par une allée de verdure aux cités déjà réalisées, ou en cours de réalisation. Au centre de la composition, sont prévus une tour et un centre commercial. Les bâtiments de 3 et 4 étages comprennent des appartements de une à cinq pièces. Les vide-ordures sont accessibles des séchoirs situés devant les cuisines.

Les deux et trois pièces étant en majorité, et en double orientation, le principe des murs de refends porteurs, en briques a été adopté créant ainsi entre les pièces et les appartements, une isolation effective et peu coûteuse.

Plancher en dalles pleines de béton armé de 13 cm d'épaisseur. Couverture en fibro-ciment grandes ondes. Huisseries métalliques et fenêtres cadres en chêne.

Vue de la maquette. Vue des bâtiments et plan partiel d'étage courant.



Vue de la maquette et plan d'étage courant : 1. Séjour. 2. Chambre. 3. Salle d'eau. 4. Cuisine.

## IMMEUBLE TOUR DU "FER A CHEVAL", ROUBAIX, FRANCE

G. GILLET, ARCHITECTE, R. SARGER, INGÉNIEUR-CONSEIL, LEROUX ET DAVI, COLLABORATEURS

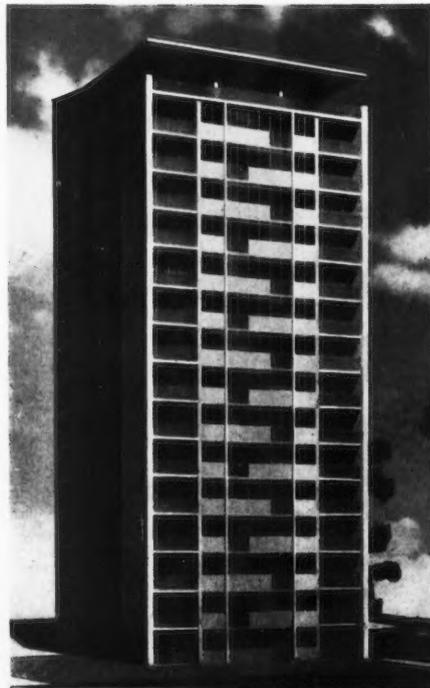


Photo Duprat.

La « Tour du Fer à Cheval », de 14 étages, est située à l'entrée de la ville de Roubaix. Ponctuant l'opération H.L.M. de la Résidence du Parc (v. p. 14), elle a été conçue, dès le plan masse, pour former un signal.

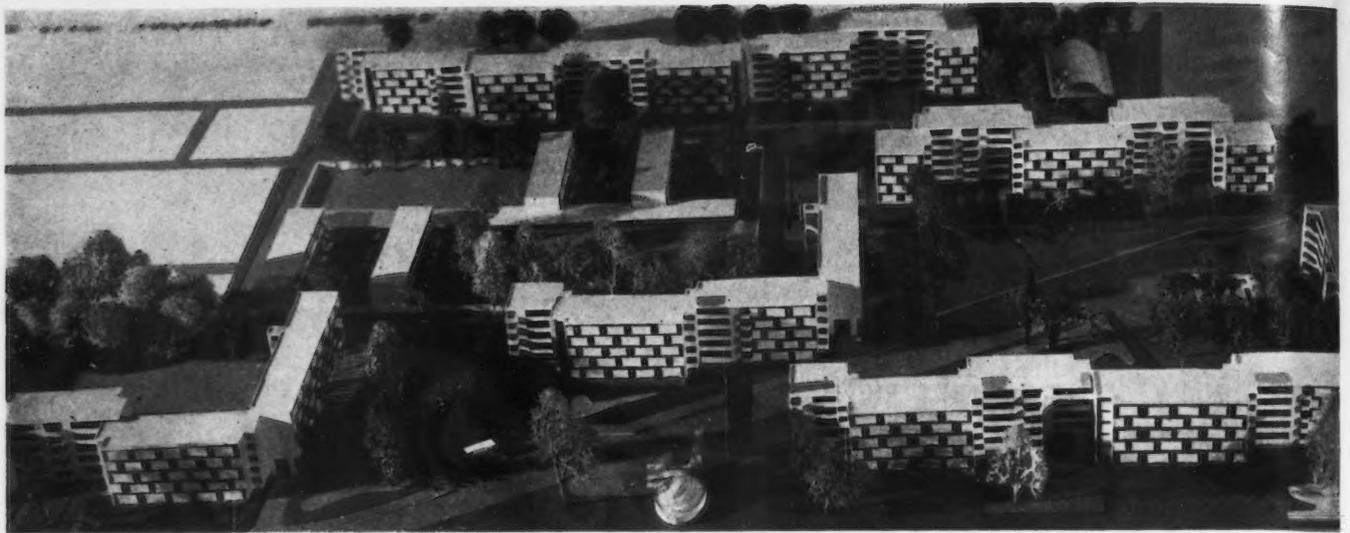
Afin de faire bénéficier les logements, à la fois, du meilleur ensoleillement et des très belles vues sur le parc vers le Nord, la composition générale de la tour a cherché à réserver à chaque logement des ouvertures sur les deux façades perpendiculaires, sauf pour les studios n'ayant vues qu'au Sud-Est.

On trouve à chaque étage : deux logements de 3 pièces, deux de 2 pièces et un d'une pièce, desservis par un palier central où sont groupées les circulations verticales (ascenseurs, escaliers, colonnes montantes, etc.).

La tour étant fondée sur le lit d'un ancien canal et située dans une région où les tempêtes Est-Ouest sont fréquentes, on a recherché, d'une part, la répartition maximum des charges au sol et, d'autre part, le contreventement d'une grande inertie.

La composition du plan de chaque étage a permis la création, par les murs séparatifs entre logements, d'une double croix traversant de part en part la construction et composée de voiles en béton ou de pan métallique montant à toute hauteur.

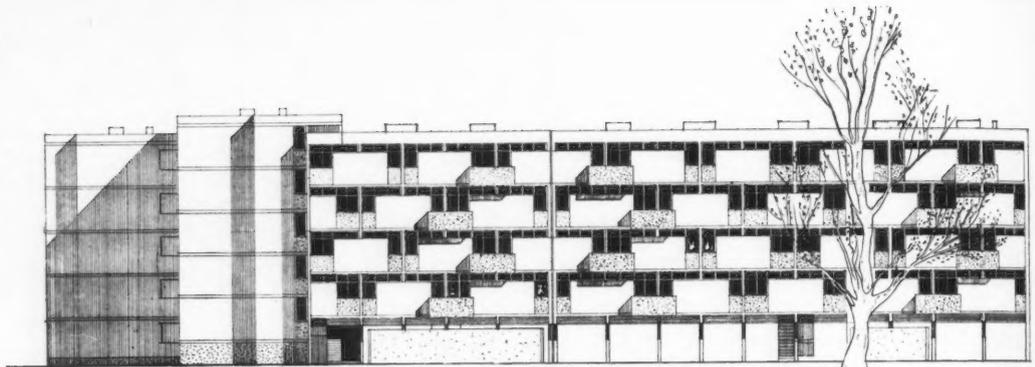
L'ensemble a été étudié sur une trame de 0,90 permettant d'appliquer soit une normalisation d'éléments standards préfabriqués soit des remplissages plus traditionnels conservant le même aspect.



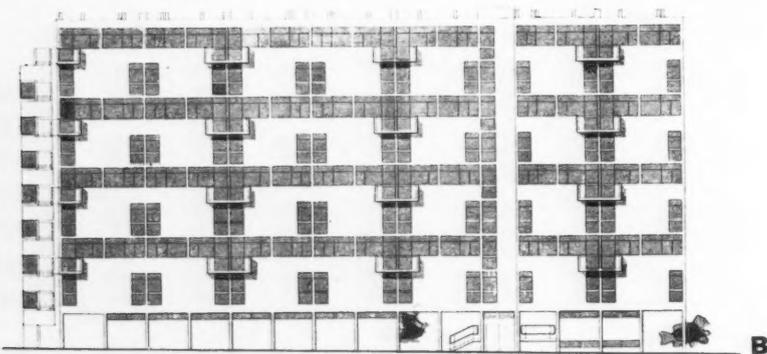
A

### GROUPE D'H. L. M. A BOBIGNY

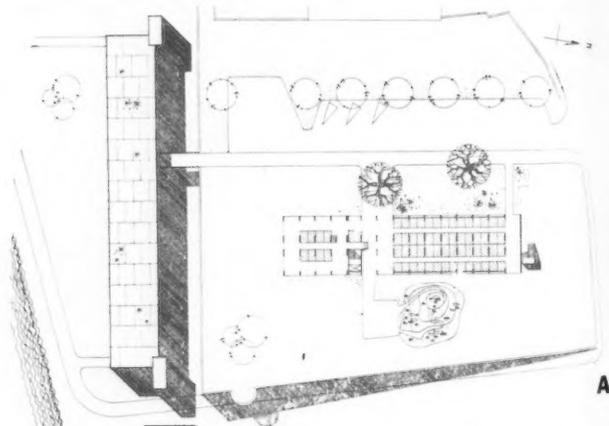
G. CANDILIS, G. BRUNACHE, A. JOSIC,  
S. WOODS, R. SONSONKI, P. KOSLOVSKY,  
H. PIOT, ARCHITECTES ET INGÉNIEURS.



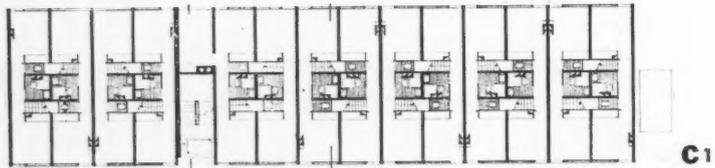
C



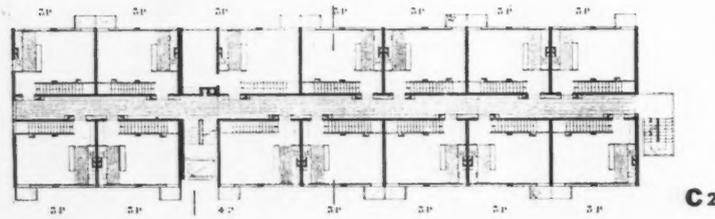
B



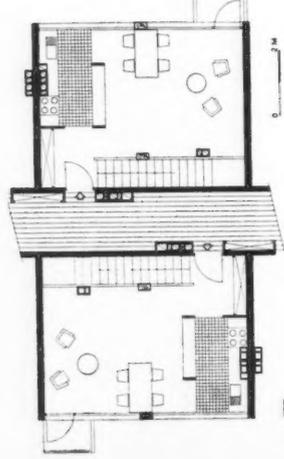
A



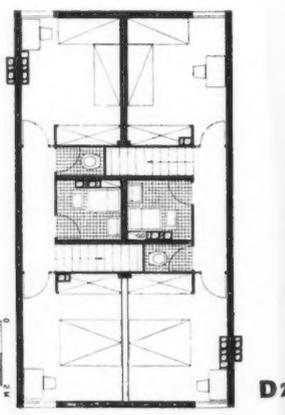
C1



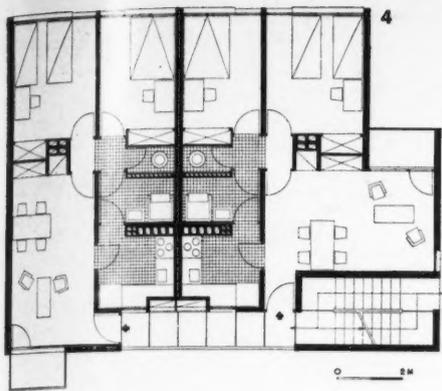
C2



D1

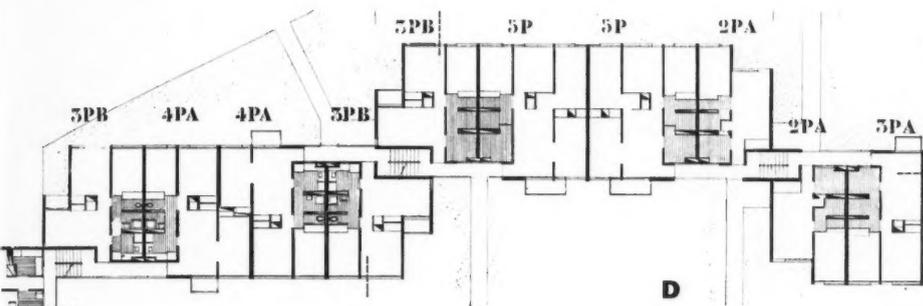
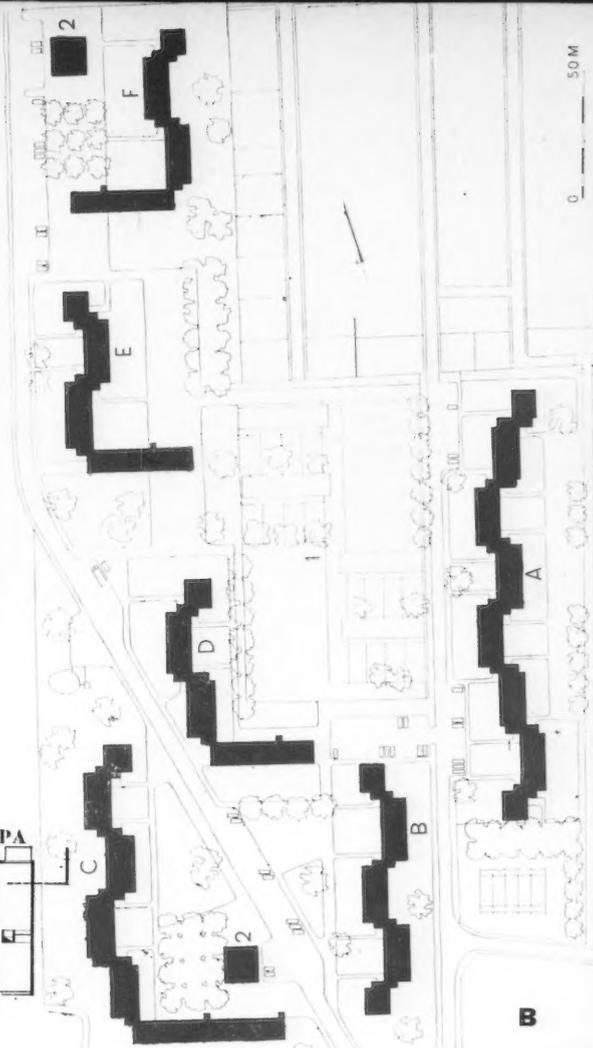


D2



L'ensemble comprendra 564 logements de deux à cinq pièces répartis dans six bâtiments de quatre étages sur rez-de-chaussée. Un équipement collectif est également prévu groupant des commerces, une école, un marché, un centre de santé, ainsi que des espaces verts aménagés.

A. Vue de la maquette. B. Plan masse (2 cm = 50 m) : A à P. Les différents bâtiments d'habitations. 1. Ecole. 2. Commerces. C. Façade Sud du bâtiment D. D. Plan type d'étage courant. E. Plan de deux cellules de trois pièces.

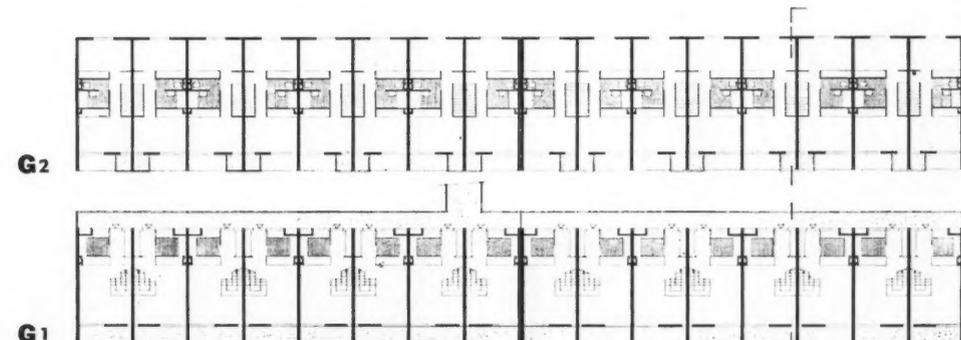
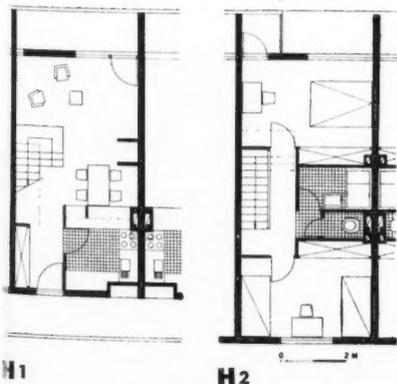
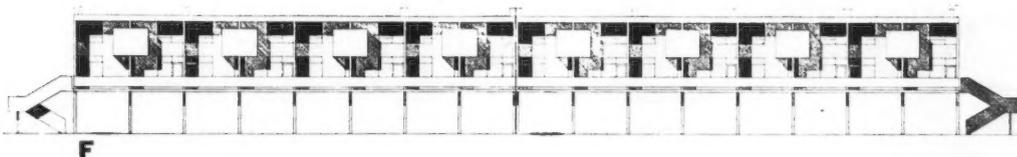
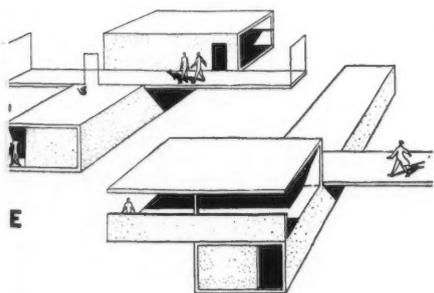


**GRUPE D'H. L. M. A ARGENTEUIL**

G. CANDILIS, C. HODANGER, G. BRUNACHE, A. JOSIC, S. WOODS, R. SONSONKI, P. KOSLOVSKI, H. PIOT, ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

Ce groupe, étudié et réalisé pour le compte de la Société Emmaüs, comprendra 72 logements, presque tous de trois pièces, en duplex, répartis dans deux bâtiments, l'un de deux niveaux (bâtiment I), l'autre de huit niveaux bâtiment II).

A. Plan masse. B. Façade Ouest du bâtiment I. C. Plan d'étage courant du bâtiment I (2 mm par m) : 1. Niveau inférieur. 2. Niveau supérieur. D. Plan de cellule du bâtiment I : 1. Niveau inférieur. 2. Niveau supérieur. E. Schéma montrant les circulations. F. Façade Sud du bâtiment II. G. Plan d'étage courant du bâtiment II (2 mm par m) : 1. Niveau inférieur. 2. Niveau supérieur. H. Plan de cellule du bâtiment II : 1. Niveau inférieur. 2. Niveau supérieur.





Photos J. Diaugeoud

## IMMEUBLE BOULEVARD A.-BLANQUI, PARIS

R. BOILEAU ET J.-H. LABOURDETTE, ARCHITECTES

Cet immeuble comprend 78 appartements de une à cinq pièces, dont 20 en duplex, trois locaux commerciaux et un garage de 28 places.

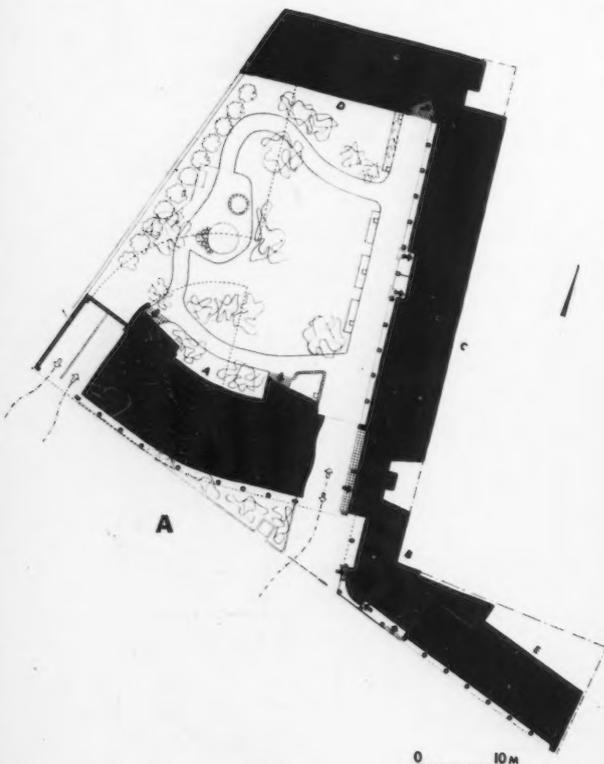
Les habitations sont réparties dans cinq bâtiments : l'un de neuf étages sur rez-de-chaussée (A) ; les autres de cinq étages. Le garage a été installé partiellement sous le jardin intérieur.

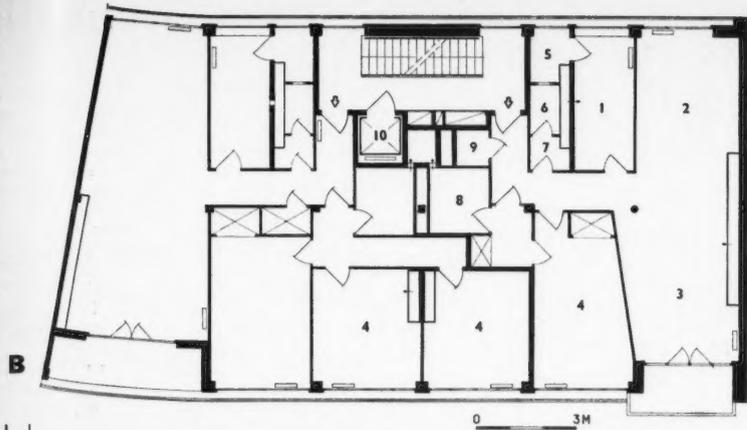
### CONSTRUCTION :

Fondations spéciales par puits. Ossature en béton armé, faces de planchers en béton armé apparentes en façades, bouchardées après décoffrage. Murs du sous-sol en béton banché.

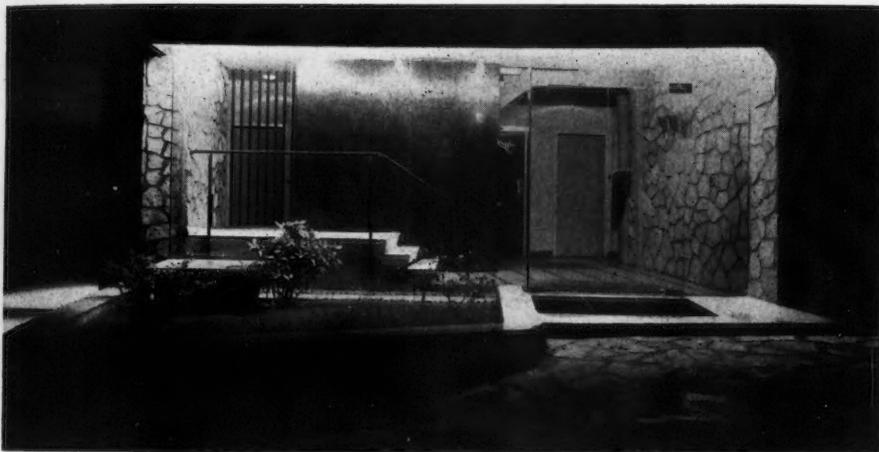
Allèges des croisées en pierre de taille constituant des bandes horizontales sur l'ensemble des façades. Remplissage des allèges, partie intérieure en Samiex avec vide d'aide 5 cm, constituant un mur composite. Murs des loggias en briques creuses de 20 cm d'épaisseur. Cloisons de distribution en briques creuses ou cloisons en carreaux de plâtre expansés (Samiex). Les planchers sont constitués par des poutrelles avec éléments préfabriqués en remplissage. Plafonds suspendus insonores en plâtre expansé Samiex d'une épaisseur de 0,045. Parquets sans joints du type Noël. Les escaliers sont constitués par des éléments préfabriqués en pierre reconstituée boudonnée sur crémaillère en béton armé.

Huisseries métalliques, portes isoplans. Etanchéité multicouche en terrasse. Chauffage par radiateurs à circulation d'eau chaude. Portes des halls d'entrée en glace trempée.





1	3	4
2		



A. Plan-masse. B. Plan partiel d'étage courant du bâtiment A : 1. Cuisine. 2. Salle à manger. 3. Séjour. 4. Chambre. 5. Séchoir. 6. W.C. 7. Toilette. 8. Salle de bains. 9. Vestibule. 10. Ascenseur.

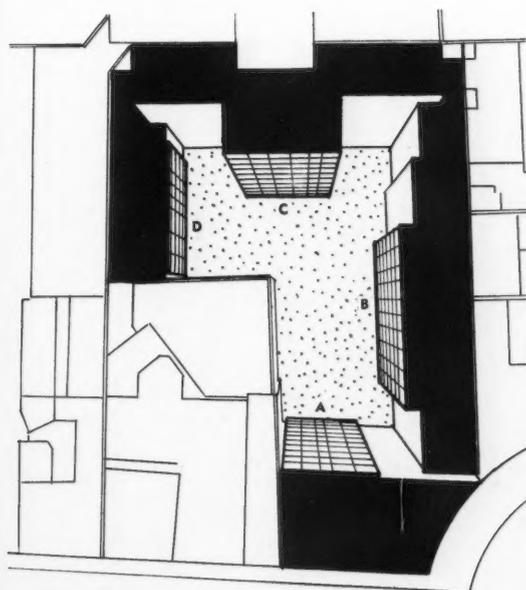
1. Vue de façade sur le boulevard Blanqui. 2. Vue des bâtiments C et D donnant sur la cour-jardin intérieure. 3. Détail de l'entrée d'un bâtiment sur le jardin. 4. L'entrée principale vue de nuit côté jardin.

Photo M.R.U.



## IMMEUBLE RUE ST-FERDINAND, PARIS

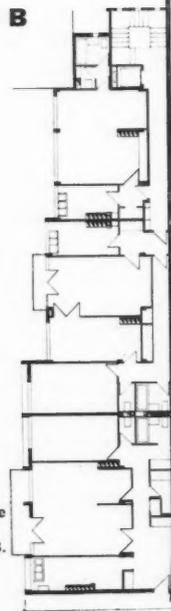
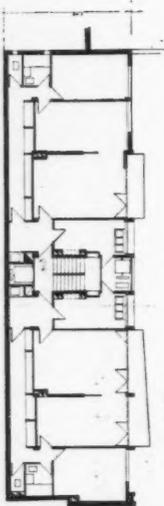
R. LE CAISNE, ARCHITECTE  
DEBAECKER, ARCHITECTE COLLABORATEUR  
MONIQUE GEISER, POLYCHROMIE



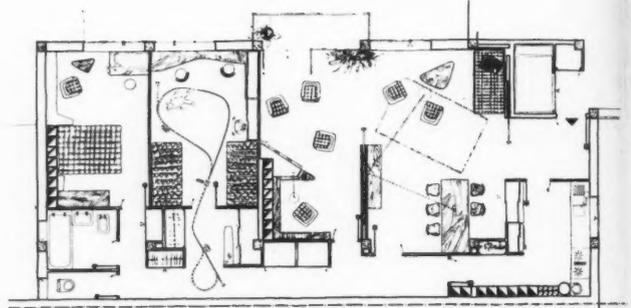
Plan-masse et façade du bâtiment C sur la cour-jardin intérieure.



D



Plan d'étage des bâtiments B, C et D et plan d'une cellule (5 mm p. m).  
Ci-dessous : vue côté jardin des bâtiments A et B.



Le plan, asservi dans une large mesure à la forme du terrain et aux règlements de voirie, n'est en définitive qu'une classique cour intérieure entourée de quatre immeubles de 6, 8, 10 et 11 étages, conséquence d'une largeur sur rue très réduite et de la présence sur la presque totalité du pourtour de mitoyens importants. Cependant, l'utilisation de gabarits et prospects a permis de traiter les façades intérieures sans retraits.

Le problème était de traiter chaque bâtiment dans un ensemble tout en lui laissant sa personnalité, et qu'il participe en même temps de cet « espace commun ».

Sur deux étages de garages en sous-sol, on a traité la cour en jardin en réservant d'importants bacs à terre. Au pourtour, cinq cages d'escaliers desservent 115 appartements.

Sans recours à aucun décor particulier, l'individualisation des bâtiments résulte du jeu de la trame et des parements, renforcé par la polychromie des ossatures (1). Le parement en pierre reconstituée blanche ou grège est tantôt intérieur à la trame, tantôt extérieur. Le retrait des rez-de-chaussées accuse la netteté des volumes.

(1) Voir *Aujourd'hui*, n° 2.



**IMMEUBLE A CLAMART** ROCHE, GAGNE ET STEINER, ARCHITECTES

Cet immeuble groupe, sur trois niveaux, 24 logements économiques répartis également en trois et quatre pièces, d'une surface respective de 56,30 m<sup>2</sup> et 65,20 m<sup>2</sup> dont 18 m<sup>2</sup> pour les séjours.

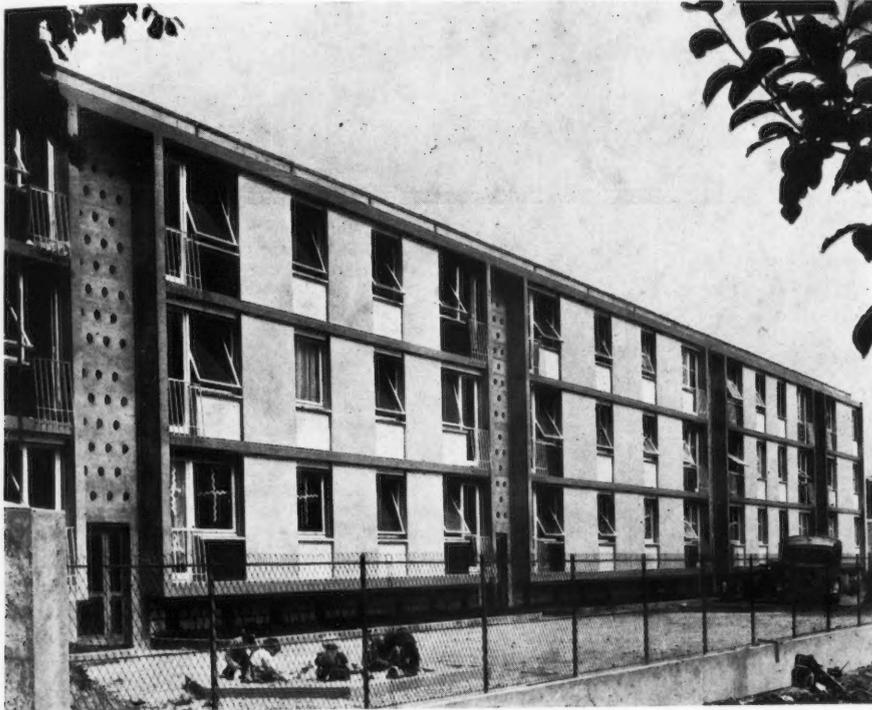
Construction du type traditionnel : murs du sous-sol en béton banché, murs porteurs montés sur soubassement en moellons appareillés. Murs de séparation en parpaing creux de ciment à quatre lames d'air. Planchers en hourdis creux de terre cuite et béton armé.

Le bâtiment comprend quatre cages d'escalier desservant chacune deux appartements par niveau.

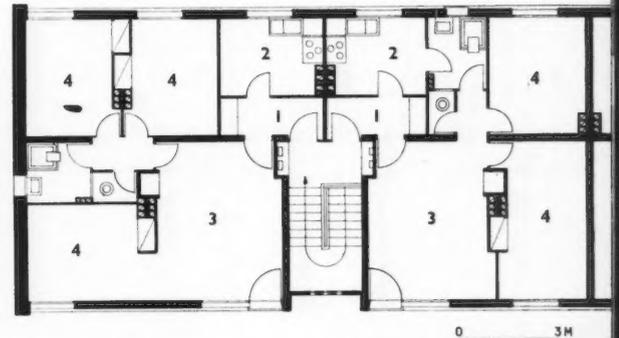
Couverture à faible pente constituée par une étanchéité multicouche avec revêtement protecteur.

Polychromie de façade : bandeaux d'encadrement gris, allèges des baies des séjours de couleurs vives.

Prix de revient de la construction : 21.000 fr. le m<sup>2</sup> pondéré hors-œuvre.



Vue de façade et plan partiel d'étage courant : 1. Entrée. 2. Cuisine. 3. Séjour. 4. Chambre.



0 3M

Cet immeuble, qui groupe 80 appartements sur un terrain d'angle de 2.170 m<sup>2</sup>, comprend deux ailes perpendiculaires, l'une de 9 étages, l'autre de 8.

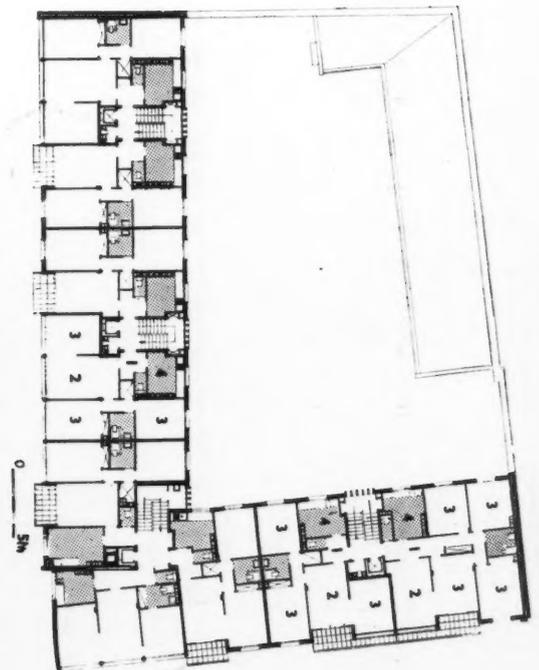
Un portique d'entrée donne accès aux quatre escaliers avec ascenseurs-descendeurs desservant l'immeuble, à raison de deux appartements par étage.

Fondations par pieux battus en raison de la nature du terrain. Ossature en béton armé avec remplissage en maçonnerie de briques creuses de 0,22 d'épaisseur.

Couverture à faible pente constituée par une étanchéité multicouche avec revêtement en aluminium sur charpente et voligeage.

**IMMEUBLE RUE DE LOURMEL, PARIS** ROCHE, GAGNE ET STEINER, ARCHITECTES

Vue d'ensemble et plan d'étage courant : 1. Entrée. 2. Séjour. 3. Chambre. 4. Cuisine.



0 3M



## DEUX IMMEUBLES A NEUILLY

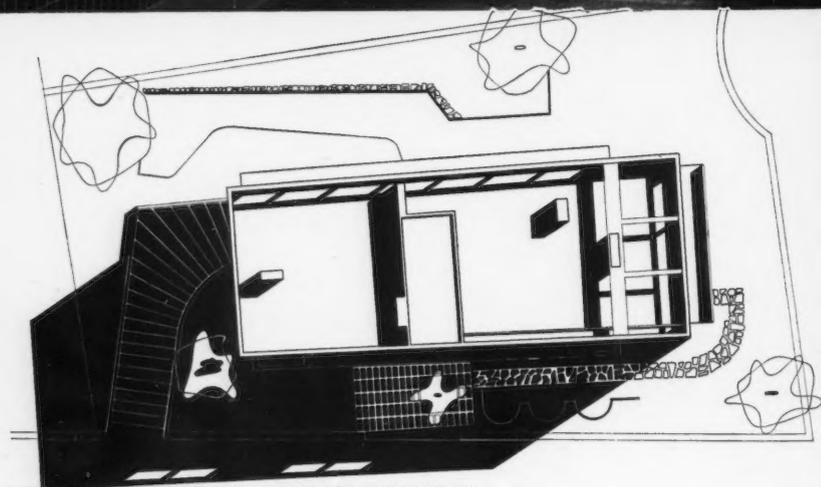
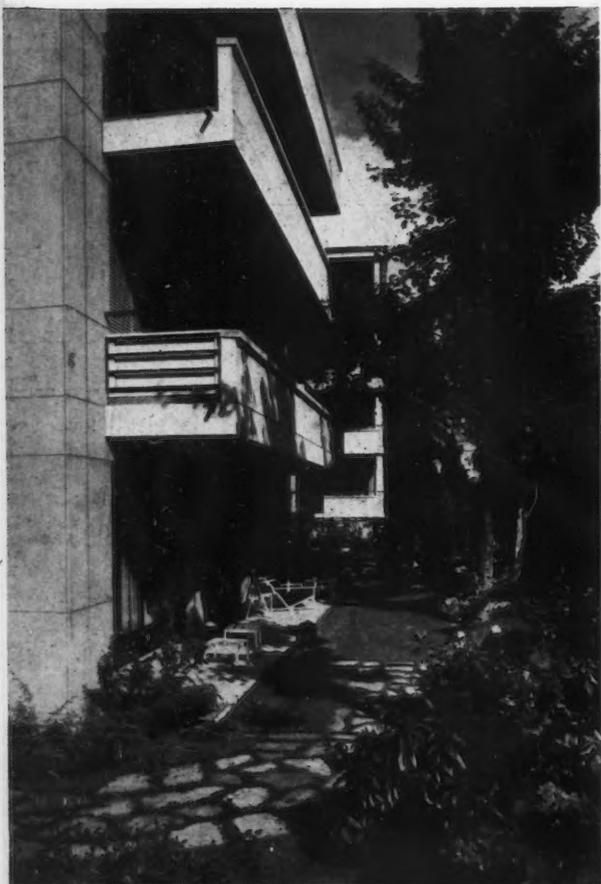
JEAN SEBAG, ARCHITECTE

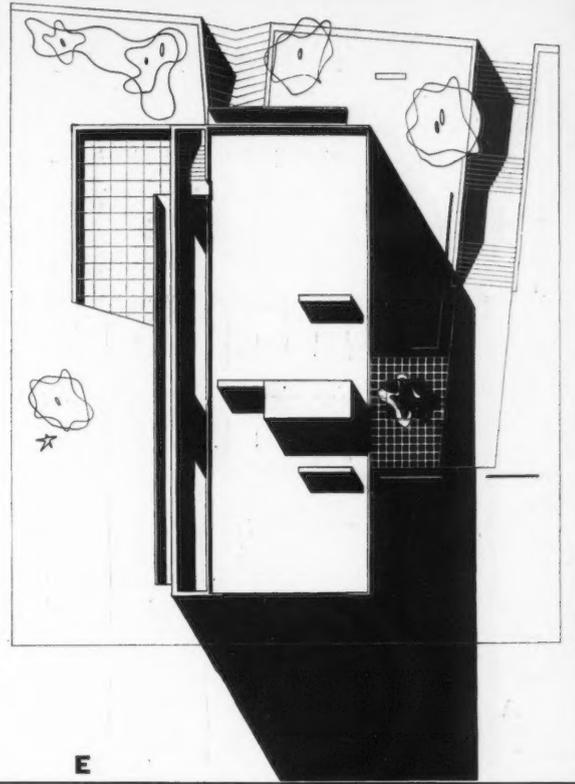
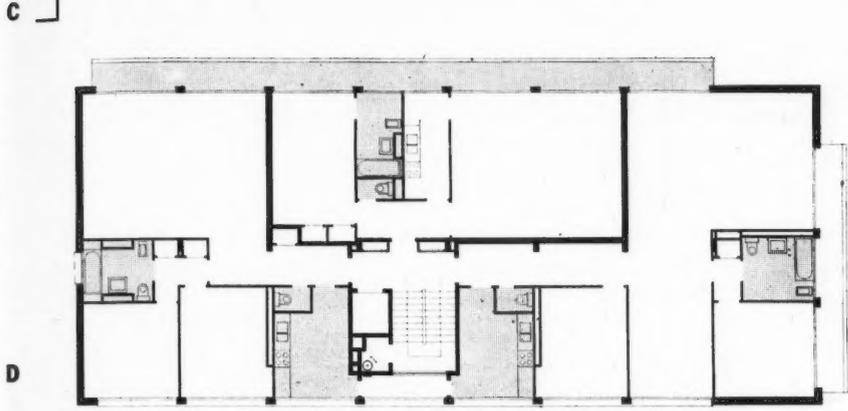
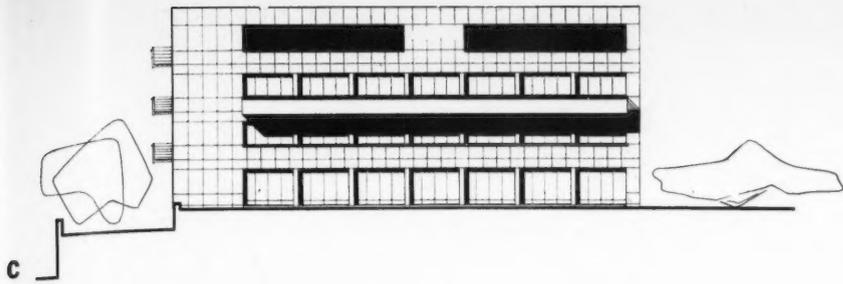
Ces deux immeubles, l'un déjà réalisé, l'autre en projet, sont conçus suivant des principes de distribution et de construction analogues et sont situés sur des terrains avoisinants dans un site boisé.

L'immeuble réalisé est orienté sensiblement Nord-Sud, largement ouvert sur les façades Est, Ouest et Sud. Les appartements présentent ainsi une double ou une triple orientation.

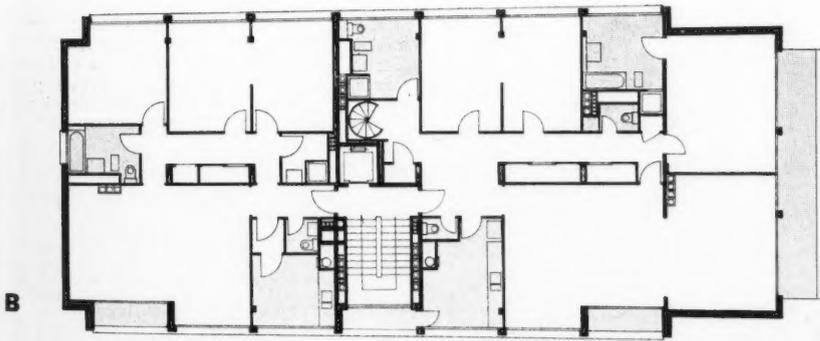
Le bâtiment comporte : trois étages sur rez-de-chaussée ; un sous-sol à usage de garages et caves ; des terrasses pouvant être aménagées en jardins, accessibles à partir des appartements ; à rez-de-chaussée, des jardins.

Ossature en béton armé. Remplissage en briques creuses. Parement en pierre de Baumont rubannée, sciée à contre-passe. Chauffage central assuré par grilles incorporées dans la dalle de compression. Un contrôle collectif des ascenseurs, à la montée et à la descente, a été installé. Les menuiseries sont métalliques, stores Solomatic orientables. Les sols sont en Valore fleuri ou travertin romain. Parquets chêne. Revêtements en Cipolin pour le vestibule d'entrée, briques de verre Dindeleux pour les cages d'escaliers.

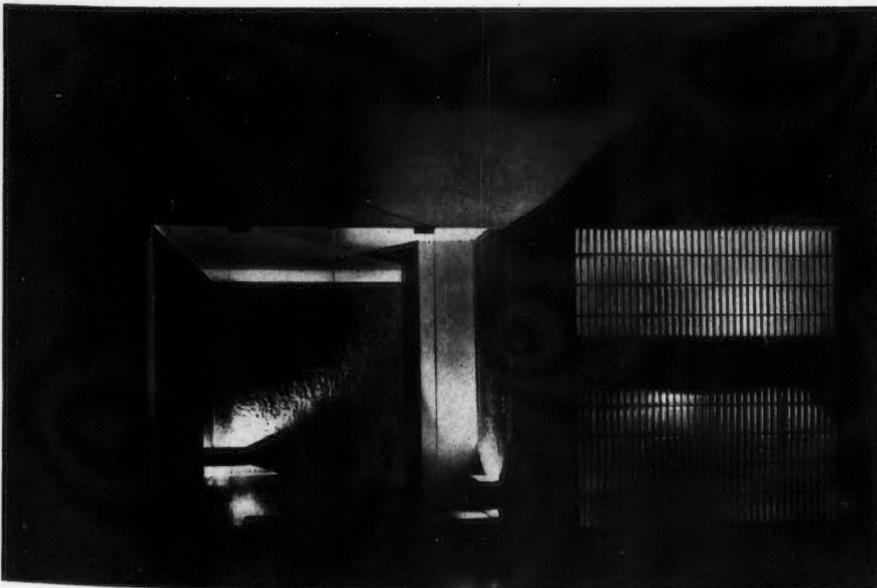




IMMEUBLE PROJETE :  
C. Façade. D. Plan d'étage courant. E. Plan masse.



B. Plan d'étage courant.



Photos E. B. Weill

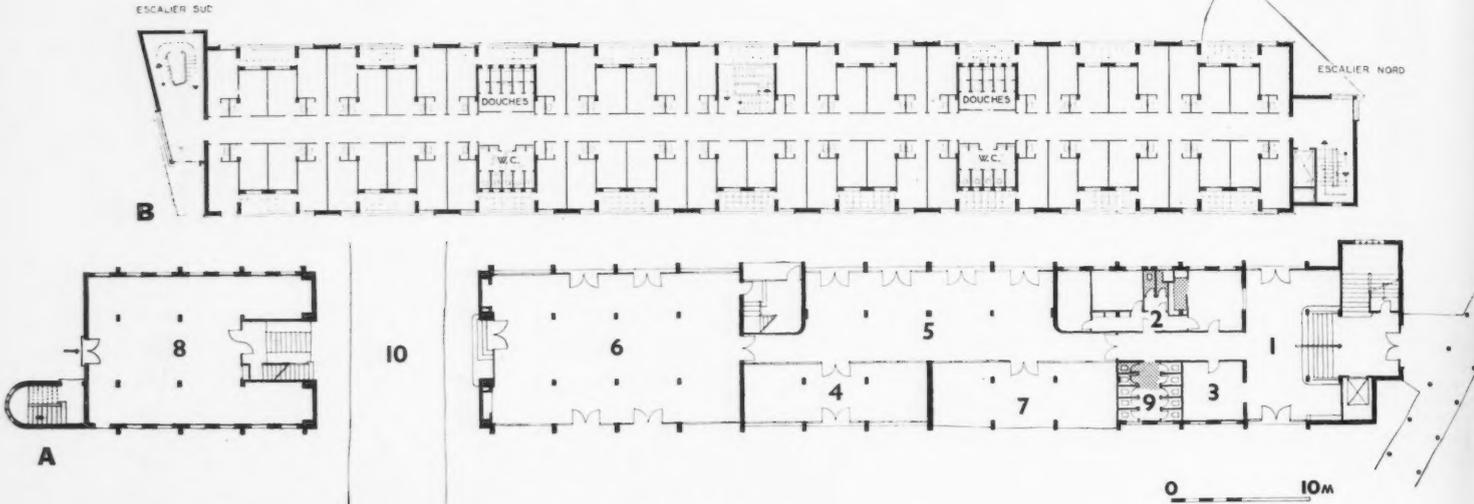
1	2	3	4	5
2	3	4	5	

IMMEUBLE REALISE :  
1. Façade Ouest. 2. Façade Sud. 3. L'entrée donnant sur le jardin. 4. Détail de l'entrée vue de nuit. 5. L'escalier de l'immeuble.  
A. Plan masse montrant le détail des terrasses. B. Plan d'étage courant.

# HABITATIONS POUR ÉTUDIANTS AU CENTRE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE CACHAN, FRANCE

INTERNAT DE FILLES : LOUIS SAINSAULIEU, ARCHITECTE  
INTERNAT DE GARÇONS : PIERRE BAILLEAU, ARCHITECTE

Deux bâtiments, confiés chacun à un architecte différent, forment l'internat du Centre Technique de Cachan. Ils comportent chacun cinq étages sur rez-de-chaussée, ce dernier étant réservé à des salles communes : salles de jeux, de réunions, bibliothèque, hall de réception. Dans les étages, les chambres sont groupées par quatre autour d'une loggia commune. Elles comprennent un lavabo, une table de travail, tablettes et étagères de rangement ainsi qu'une armoire-penderie, et une applique mobile d'éclairage.



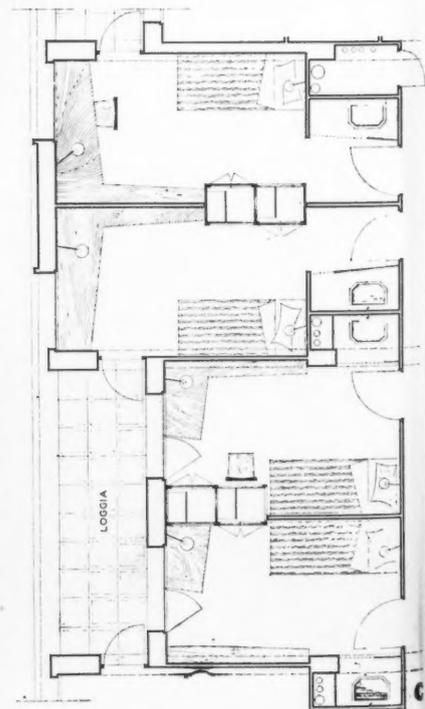
Chauffage central par le sol, installation d'eau chaude et installation téléphonique dans chaque bâtiment.

Ossature béton, remplissage avec parements extérieurs en plaques de béton-pierre reconstituée. Murs en béton caverneux, contre-murs en briques creuses. Cloisonnements en plaques de plâtre Samiex. Sols recouverts de linoléum sauf pour les services.

1  
2

1. Vue de l'internat de garçons. 2. Vue de l'internat de filles.

A. Plan du rez-de-chaussée de l'internat de filles : 1. Hall d'entrée. 2. Appartement du concierge. 3. Loge. 4. Salle de lecture. 5. Jeux. 6. Réunions. 7. Terrasse. 8. Garage à bicyclettes. 9. W.C. 10. Passage de la route. B. Plan d'étage courant de l'internat de garçons. C. Plan des chambres (1 cm. par m.).





**HABITATIONS D'ÉTUDIANTS A LA RÉSIDENCE UNIVERSITÉ D'ANTONY, FRANCE** EUGÈNE BEAUDOIN, ARCHITECTE

La résidence universitaire d'Antony dont nous avons publié le projet (v. A.A. n° 53) est actuellement en cours de réalisation.

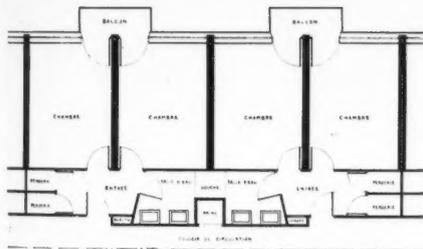
Elle comprendra deux mille chambres d'étudiants et cinq cents appartements pour jeunes ménages, répartis en neuf bâtiments de trois, quatre, cinq et dix niveaux.

Ces bâtiments sont uniformément minces et s'étendent sur une grande longueur. Ceux qui sont axés Nord-Sud sont distribués en une galerie centrale médiane séparant deux rangées de chambres, ceux axés Est-Ouest, d'épaisseur plus faible, comportent un alignement de cellules en façade Sud et couloir de circulation au Nord. Les bâtiments ceinturent un vaste terrain qui sera aménagé en jardins accessibles au public. L'ensemble comprendra, en outre, amphithéâtres, salles de concert et de cinéma, bibliothèque, trois gymnases, une piscine couverte, plusieurs bas-

sins de plein air, des terrains de sport, chaufferie, restaurant, etc.

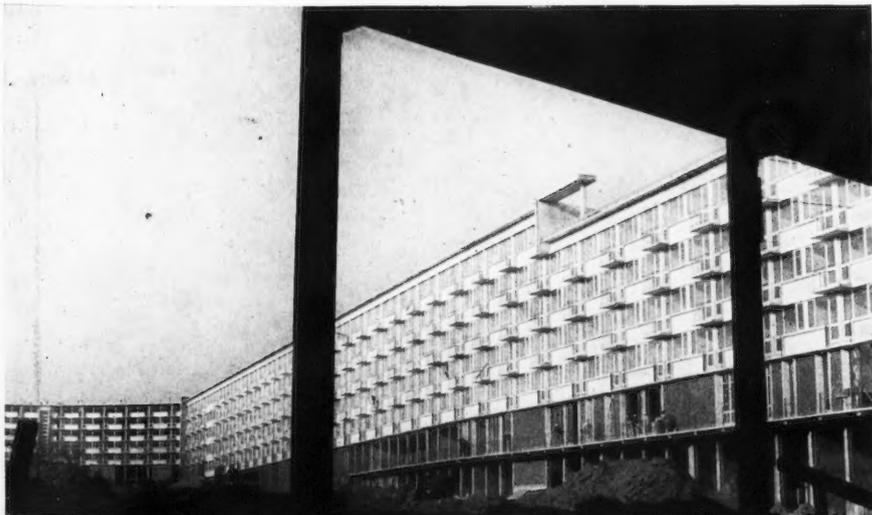
Le souci de l'insonorisation a conduit à une disposition particulière de l'ossature: deux files longitudinales de puits supportent des poutres transversales en béton et celles-ci les quatre files de poteaux restés visibles dans la hauteur du rez-de-chaussée. Sur ces derniers reposent les cloisons transversales qui séparent les chambres. Ce sont de véritables murs de béton de 0 m. 20 d'épaisseur qui assurent une isolation phonique remarquable. L'isolation entre étage est assurée par l'emploi de dalles flottantes.

Chauffage par rayonnement à l'aide de tubes métalliques enrobés dans les dalles de plancher et parcourus par l'eau chaude. Une chaufferie centrale groupe cinq chaudières de 3.000.000 de calories chacune. Elle produit de l'eau surchauffée à 180 degrés ensuite vers des sous-stations de répartition.



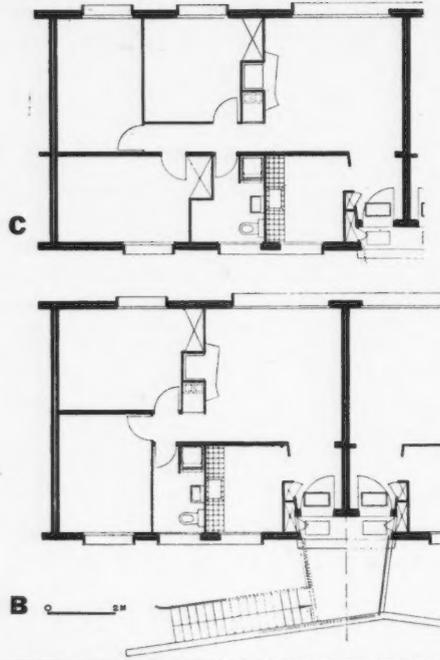
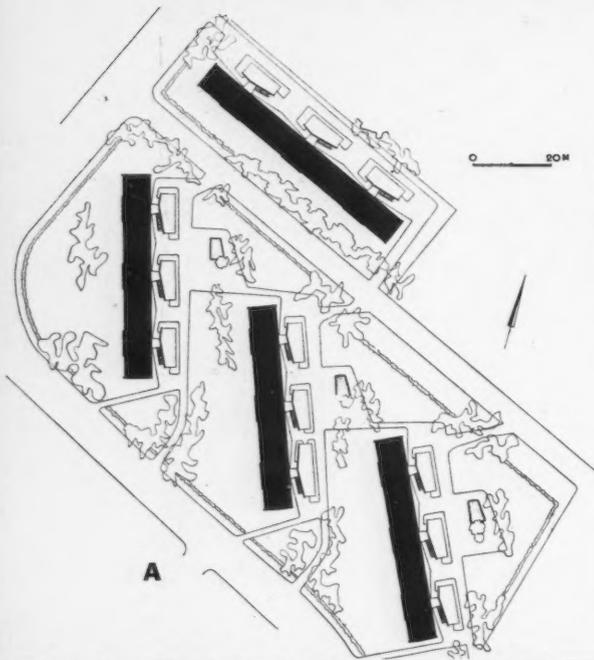
1  
2 | 3

1 et 2. Deux vues d'ensemble des habitations en cours de construction. 3. Détail de façade. 4. Plan des cellules.



## HABITATIONS A MÉRIGNAC, FRANCE

P. MATHIEU, A. BARSAGOL ET R. TAGINI, ARCHITECTES



Il s'agissait de construire dans les limites du prix plafond imposé, mais en obtenant le maximum de qualité, quarante-huit logements destinés à la location dont trente-six de trois pièces et douze de quatre sur un terrain d'un hectare environ comportant de faibles pentes. Le principe de répartition consiste en la superposition de deux logements identiques accolés par groupes de quatre au maximum, un escalier extérieur permettant de desservir les deux cellules situées au premier étage. Les dépendances sont également groupées par quatre et servent d'appui à l'escalier.

L'équipement comprend : pailleuse carrelée et évier porcelaine sur placards, chauffe-eau au gaz butane dans la cuisine, bac à douche-bac à laver en porcelaine, lavabo et W.-C. dans la salle d'eau. Cheminée décorative dans le séjour.

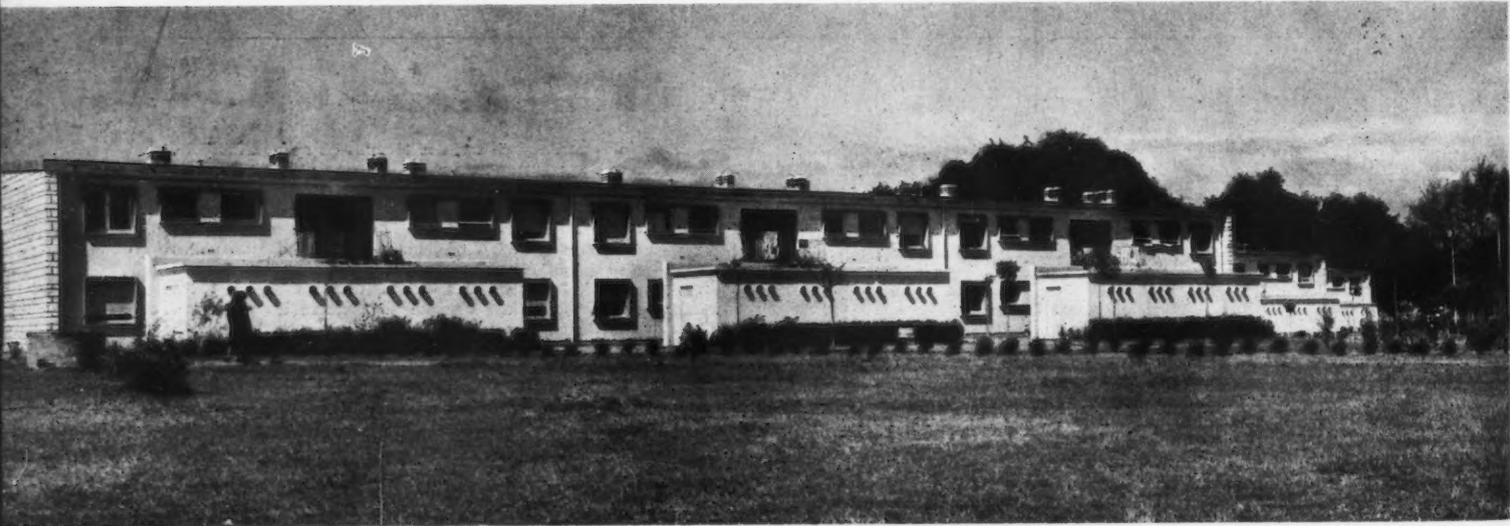
Emplacement et conduit supplémentaire permettant l'installation d'un poêle à air chaud. Gaines de compteurs à l'extérieur.

**Construction :**

Murs pignons en moellons appareillés du pays ; murs en élévation en béton banché de pouzzolane sur semelles filantes ; charpente en fermettes clouées sapin ; couverture bacs d'aluminium ; plancher intermédiaire en hourdis de terre cuite ; huisseries métalliques, menuiseries pin, portes isoplans ; cloisons briques et enduit plâtre. Escaliers en dalles préfabriquées.

Des jeux de couleurs marquent les différentes entrées. Les murs sont prévus de deux tons dans les chambres et les séjours.

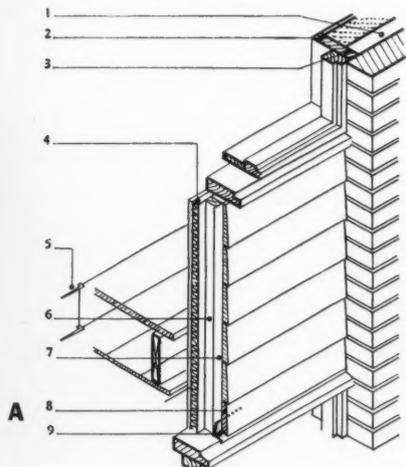
A. Plan-masse. B. Plan d'un trois pièces. C. Plan d'un quatre pièces.  
Deux vues d'ensemble du groupe.





## HABITATIONS PRÈS DE KINGSLERE, GRANDE-BRETAGNE

PROJET D'ERIC CHICK - POWELL ET MOYA, ARCHITECTES CONSEILS

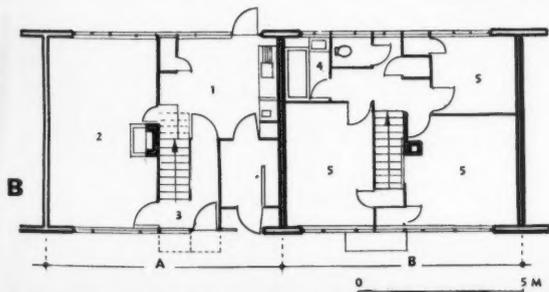


Ces huit habitations ont été réalisées, selon un procédé déjà expérimenté en 1951 à Highworth, dans le Wiltshire, dans un bourg rural isolé.

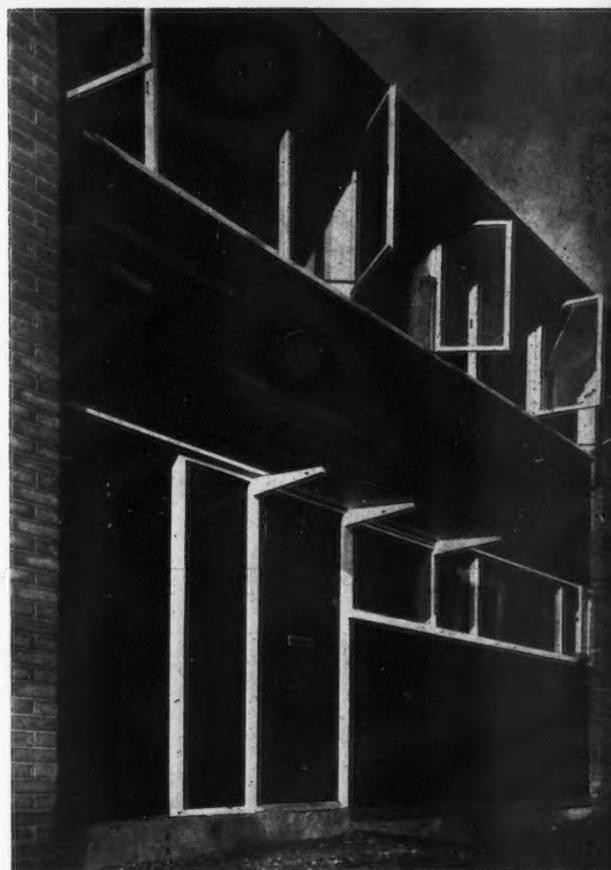
On a utilisé la construction traditionnelle dans sa forme la plus simple là où elle se révélait la plus économique.

Les murs pignons et de séparation constituant les murs porteurs sont en briques. Façades en charpente légère avec revêtement en frises horizontales en bois. Couverture du type traditionnel avec pannes permettant de transmettre la charge aux murs porteurs.

Le prix de revient de l'ensemble s'est élevé à 9.200 livres (9.200.000 fr.), soit 1.150 livres par habitation (1.150.000 fr.).



1	
2	
3	

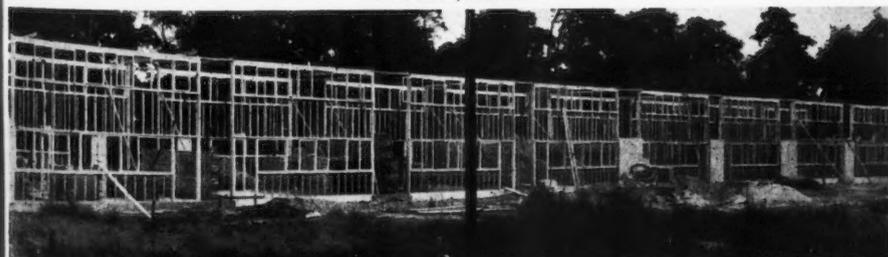


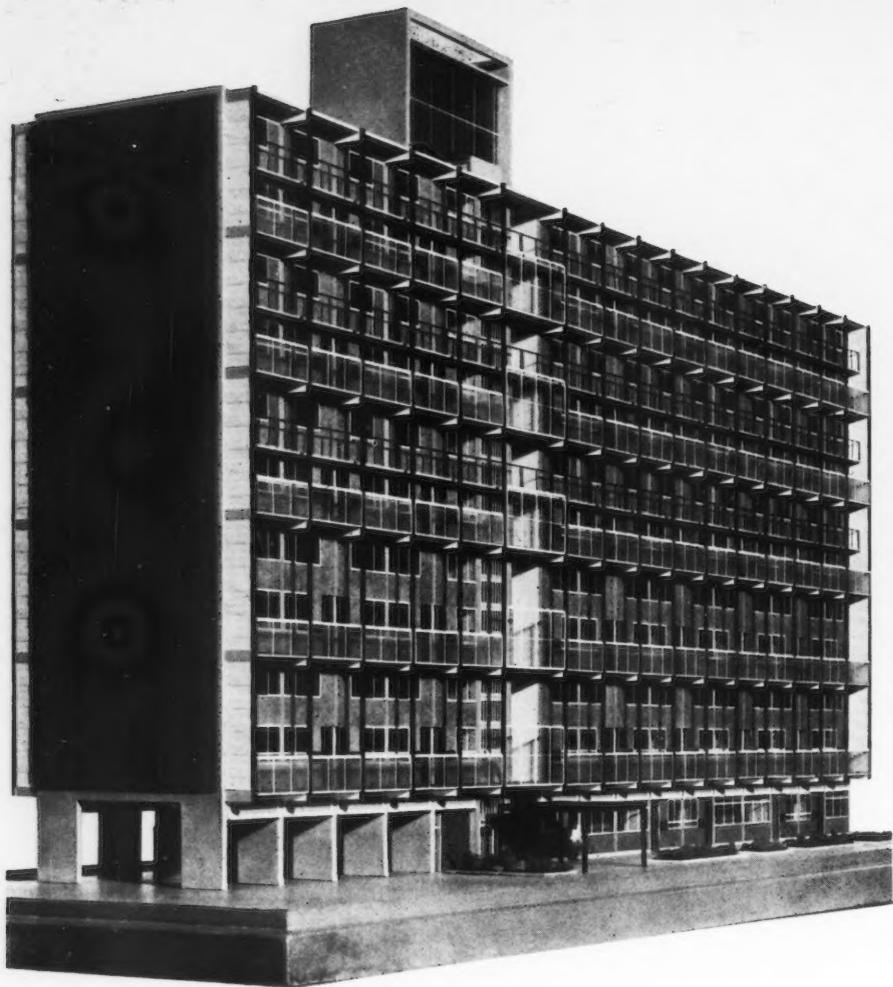
Photos Peter Pitt

1. Vue d'ensemble. 2. Détail de la façade. 3. Vue en cours de construction.

**A. COUPE SUR LA PAROI :** 1. Mur porteur en maçonnerie avec vide d'air. 2. Châssis bois sur la hauteur de deux étages. 3. Cadre fenêtre boulonné sur châssis. 4. Panneau isolant en laine de bois. 5. Tendeur. 6. Montants verticaux écartement 1' (33 cm.). 7. Carton bituminé. 8. Frise bois traitée au créosote. 9. Solin plomb.

**B. PLAN D'UNE HABITATION :** A. Rez-de-chaussée. B. Etage : 1. Cuisine. 2. Séjour. 3. Hall. 4. Bains. 5. Chambre.





**UNITÉ RÉSIDENTIELLE, PICTON STREET, LAMBETH, LONDRES**  
 BUREAU D'ARCHITECTURE DU LONDON COUNTY COUNCIL

L'ensemble d'habitations actuellement en construction occupe un terrain d'environ 7 hectares et comprendra un total de 682 appartements : 320 dans quatre immeubles de onze niveaux ; 298 dans seize immeubles de quatre niveaux ; 42 dans un bloc de trois niveaux de type à coursives extérieures, 25 dans des habitations en bandes. On arrive ainsi à une densité de près de 100 appartements à l'hectare et l'on prévoit de compléter les blocs d'habitation par des magasins, une salle de club et des terrains de jeux.

Afin de permettre l'étude de procédés de construction rationalisés et dans le but d'aboutir à une économie maximum, l'entreprise générale a désignée au stade de l'avant-projet, quatre mois avant le début des travaux sur le chantier (On ne saurait trop souligner les avantages d'un tel processus. N.D.L.R.)

Nous présentons sur ces pages le système de construction adopté pour les blocs de onze niveaux qui comportent des appartements en double de trois pièces, un escalier, deux ascenseurs et des galeries de circulation tous les deux niveaux. On remarquera néanmoins que le niveau de chambres, qui ne dispose pas de loggias sur la façade côté Sud, comporte un balcon continu au-dessus des galeries de circulation pour des raisons de sécurité.

Fondations en béton armé. Structure porteuse murs perpendiculaires à la façade formant séparation entre logements d'une épaisseur de 18 cm environ alternant avec des murs de 36 cm. environ contenant les gaines et conduits. Façades par panneaux de la hauteur d'un logement (deux niveaux) en charpente légère en bois. Parements en frises verticales bois.

Planchers au niveau des galeries en dalles de béton armé préfabriquées, le plancher intermédiaire de chaque appartement étant en panneau de bois.

Montants en aluminium sur toute hauteur d'étage formant support des balustrades. Menuiserie bois.

**PLAN D'ETAGE COURANT : A. Niveau inférieur**  
**B. Niveau supérieur.**

**PLAN D'UN APPARTEMENT : C. Niveau séjour**  
**D. Niveau chambres.**

**E. VUE SCHEMATIQUE DU PRINCIPE DE CONSTRUCTION :**

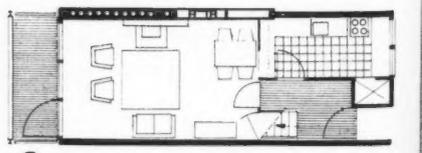
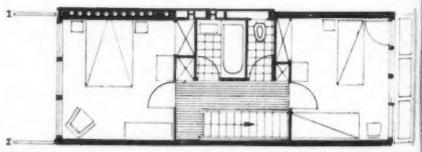
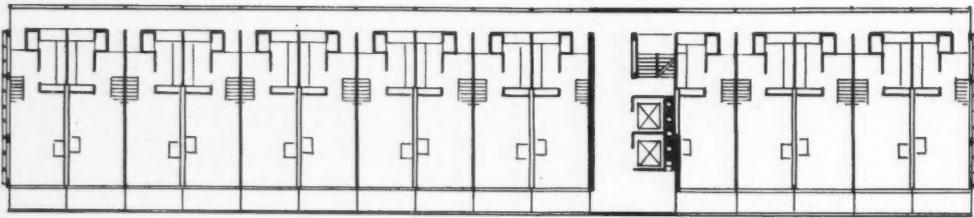
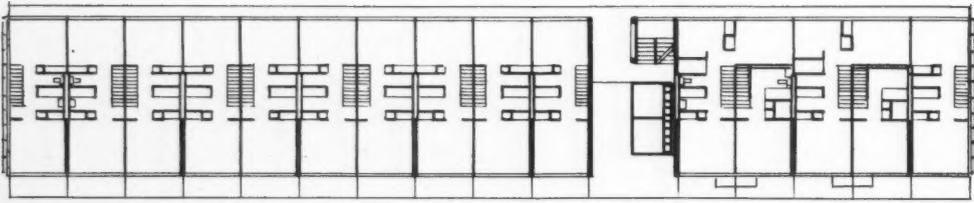
1. Plancher dalle béton préfabriqué. 2. Plancher panneau bois porté par poutres de rives en béton armé préfabriquées. 3. Panneau façade bois. 4. Montant aluminium. 5. Balcon de sécurité au niveau des chambres. 6. Asphalte. 7. Verre armé. 8. Dalles thermoplastiques.

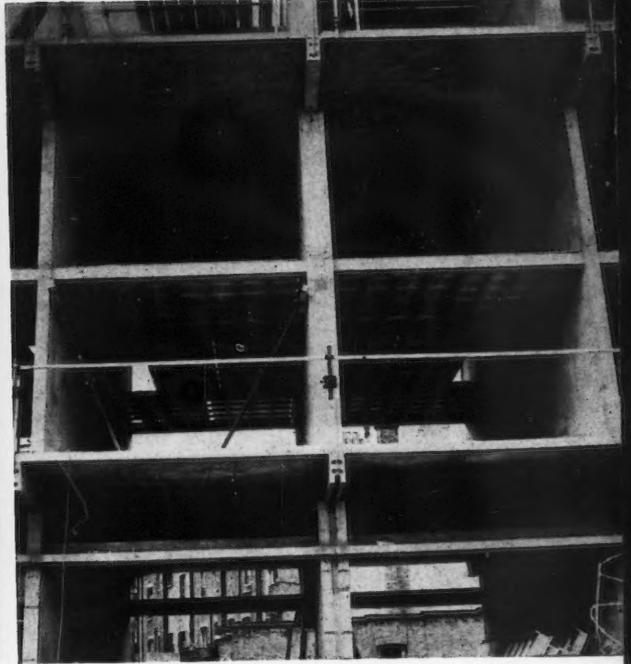
**F. PROCEDE DE MONTAGE.**

a1. Banchage des murs gaines, mise en place des solives en béton armé préfabriquées. a2. Banchage des murs porteurs au deuxième niveau y compris les consoles des balcons. b2. Mise en place d'une poutre gaine préfabriquée. b3. Mise en place des panneaux de bois du plancher intermédiaire. c4. Mise en place des dalles en béton armé préfabriquées. c5. Mise en place du montant et de la balustrade en aluminium. d6. Mise en place des panneaux de façade en bois. d7. Mise en place de la dalle de balcon préfabriqué.

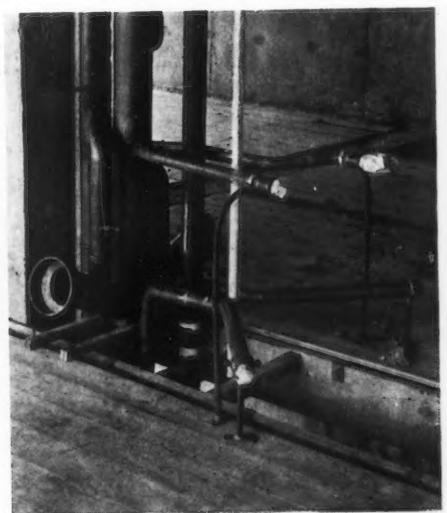
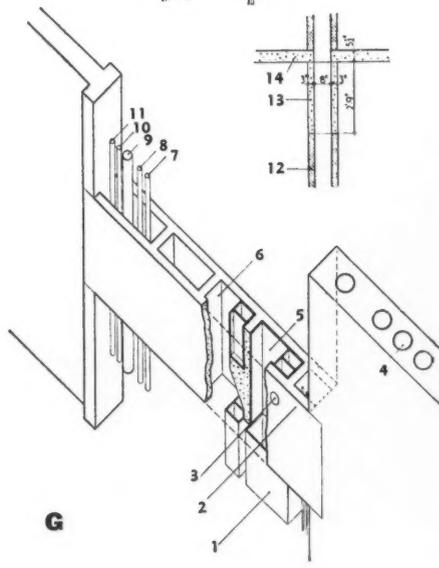
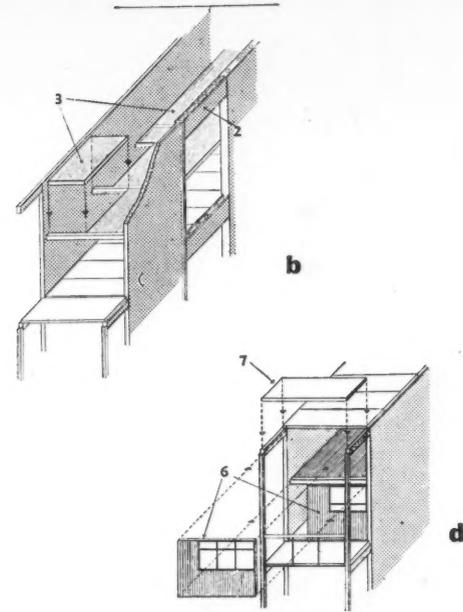
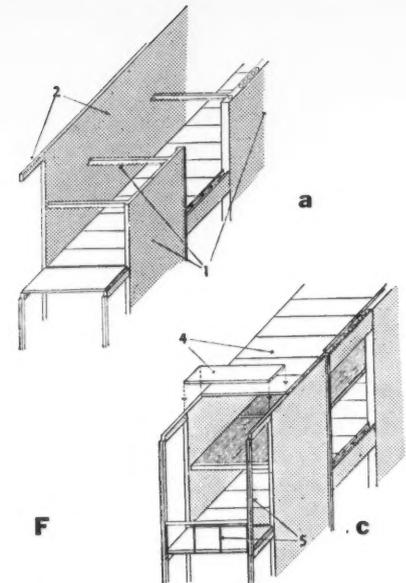
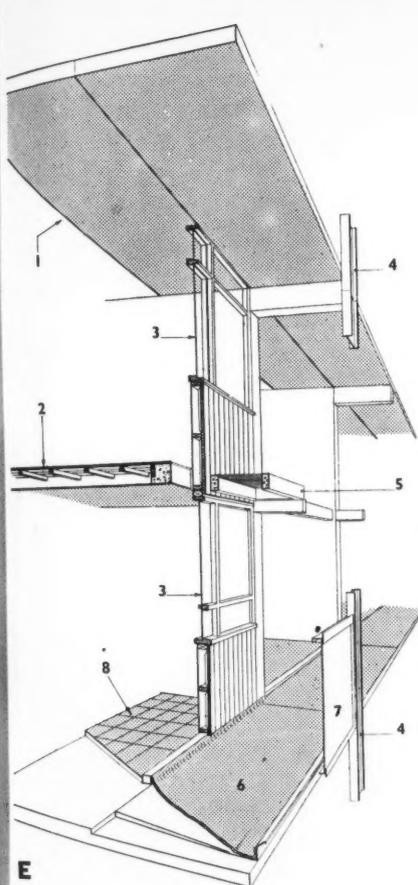
**G. LE BLOC GAINES :**

1. Gaine électrique. 2. Branchement eau chaude depuis la cuisinière à charbon au réservoir en placard. 3. Ventilation séchoir. 4. Conduit de fumée. 5. Gaine principale de ventilation séchoir. 6. Ventilation principale salle de bains (type Shunt). 7. Eau froide. 8. Gaine. 9. Chute W.-C. 10. Eaux ménagères. 11. Canalisation. 12. Cloisonnement de remplissage. 13. Poutre de gaine préfabriquée. 14. Dalle de plancher préfabriqué.





Photos L.C.C.



1 | 2 | 3  
4

1. Vue de la maquette. 2. Vue de l'ossature en cours de montage. 3. Vue de l'ossature après pose des panneaux de façade. 4. Une vue des canalisations en cours de montage.



## UNITÉ RÉSIDENTIELLE DE PARKLEYS, HAM COMMON. GRANDE-BRETAGNE

ERIC LYONS, ARCHITECTE

Le plan-masse est basé sur le principe de blocs de deux et trois niveaux groupés autour de cours-jardins. Il a préservé au maximum les arbres existants et un programme de plantations complémentaires est prévu.

L'ensemble comprend 162 appartements de trois et quatre pièces en 17 bâtiments, six magasins et un centre administratif.

Les appartements sont de trois types :

— Type A : deux chambres et un séjour-salle à manger.

— Type B : identique au type A mais avec une pièce supplémentaire communiquant avec le séjour et qu'on peut utiliser, selon les besoins, pour agrandir ce dernier, comme bureau ou comme chambre.

— Type C : deux chambres à deux lits, une chambre à un lit et un vaste séjour-salle à manger.

Chaque bloc comprend quatre appartements desservis par une cage d'escalier. Les séjours sont orientés au sud ou à l'ouest.

La construction a été réclivée à partir des dimensions standardisées d'une travée (3,80 m environ).

Les murs pignons et de séparation sont en briques creuses, le plancher en dalles pleines de béton armé.

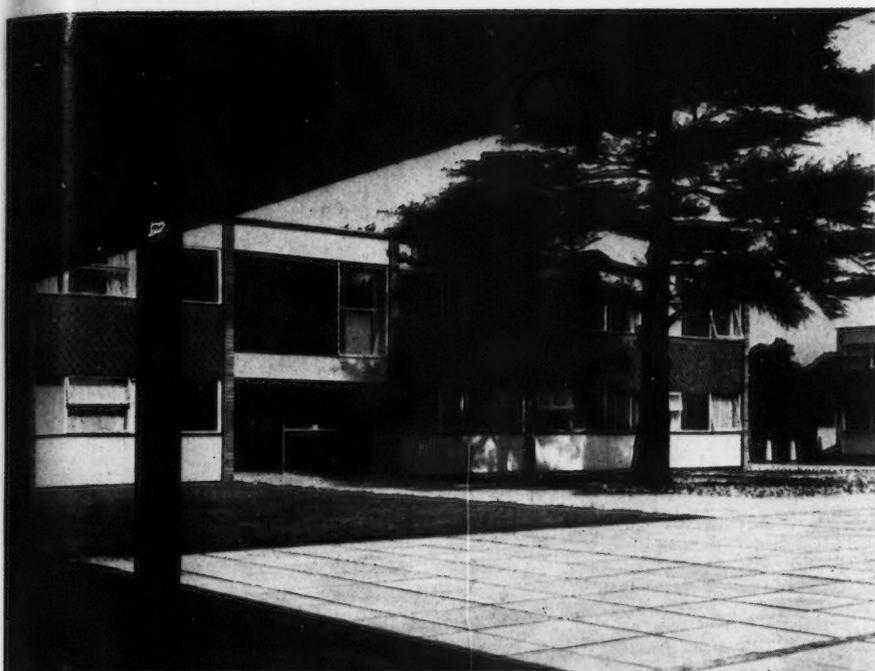
Charpente et couverture en bois avec étanchéité multicouche posée sur panneaux de stramit.

Les façades sont en parpaings isolants avec revêtements extérieurs soit en tuiles de céramique de deux types, clouées sur liteaux horizontaux, soit en amiante-ciment ondulée.

Le prix de revient de 15.000 francs environ au m<sup>2</sup> est inférieur aux prix de revient locaux habituels.

Densité de l'ensemble : 185 habitants environ à l'ha.

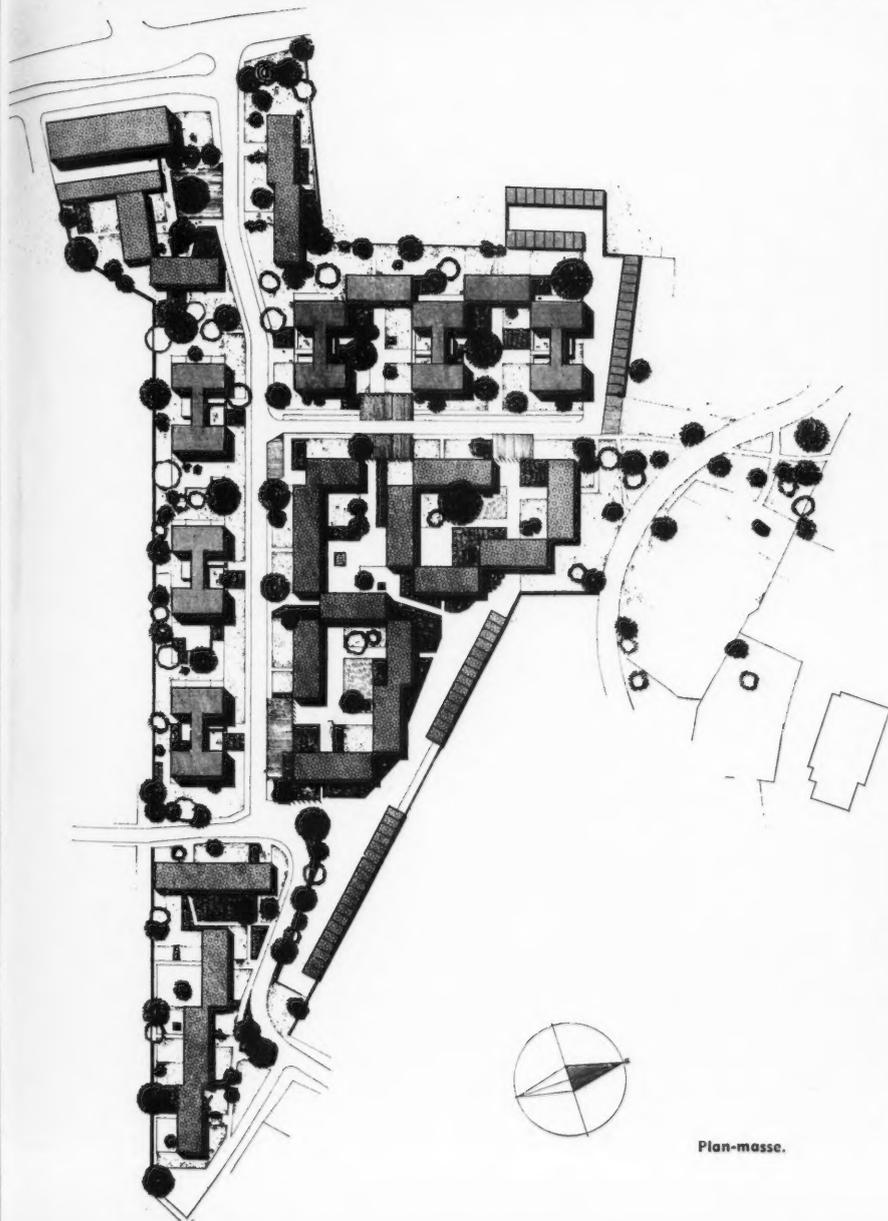




1	3	
2		4
		5

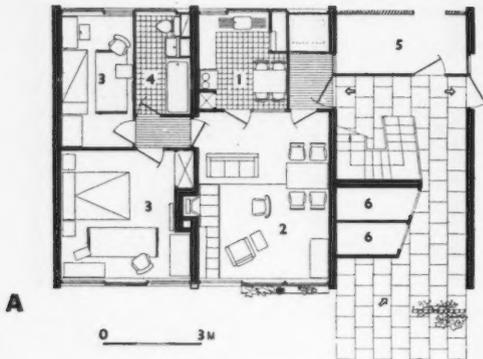
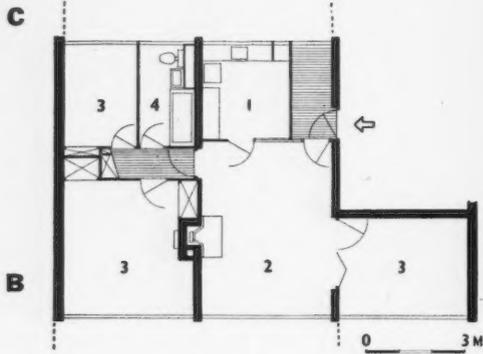
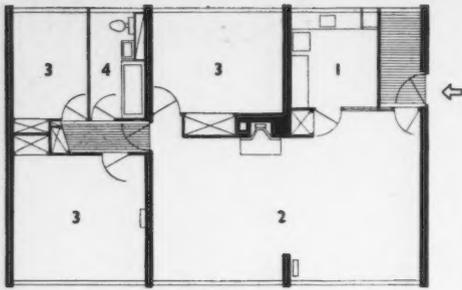
1. Vue d'ensemble d'un bloc de deux étages. 2. Détail de façade et d'entrée. 3, 4, 5. L'aménagement des cours-jardins donne des perspectives différentes et bien que la construction ait été standardisée il n'en résulte aucune monotonie.

Photos Peter Pitt



Plan-masse.



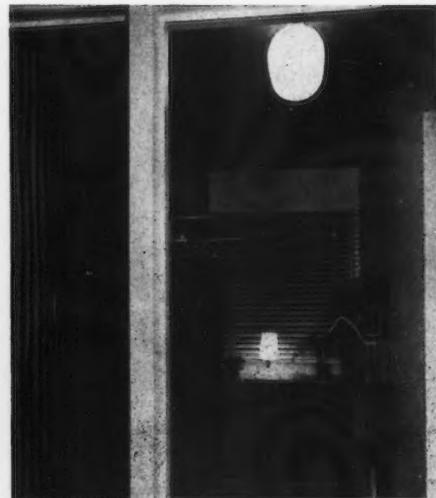
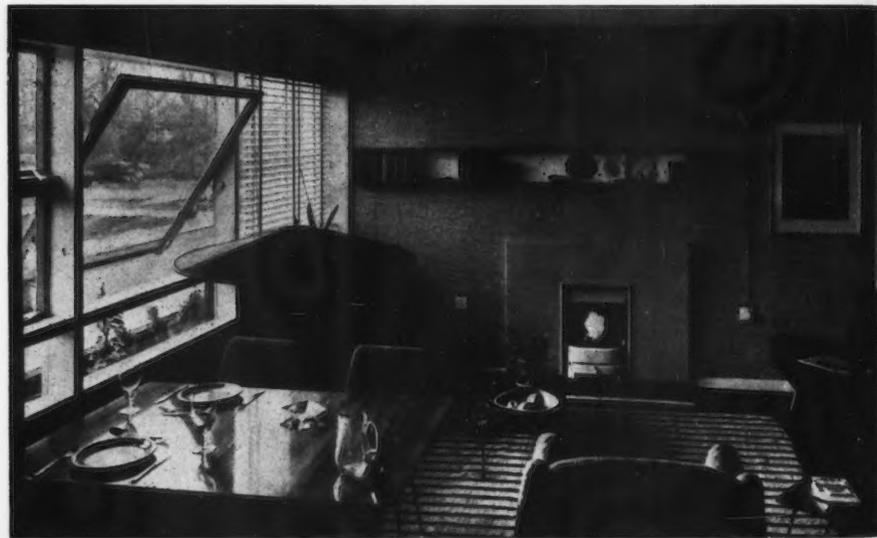
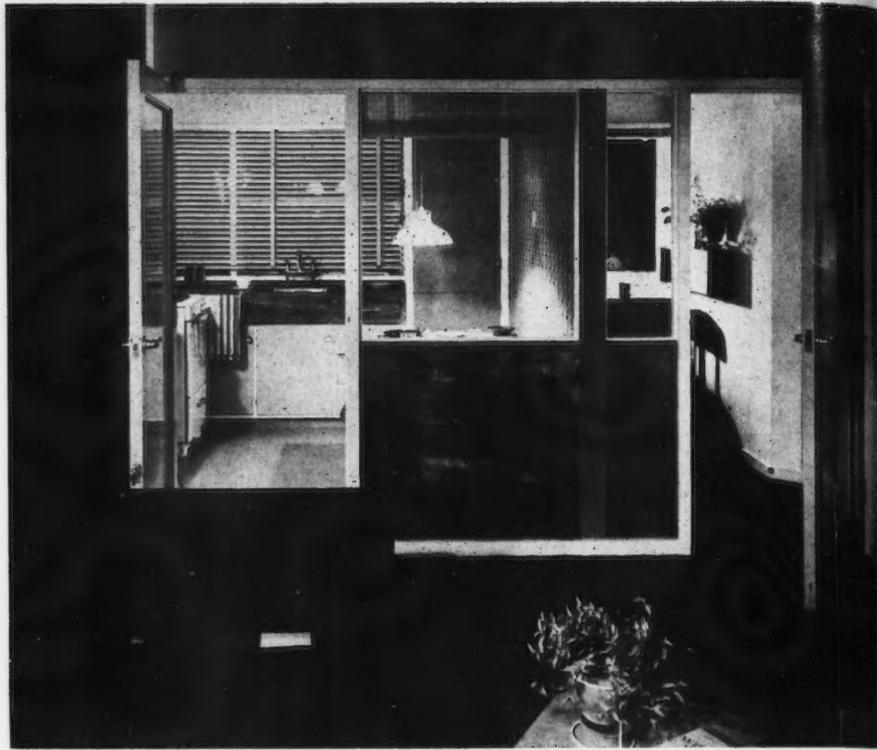


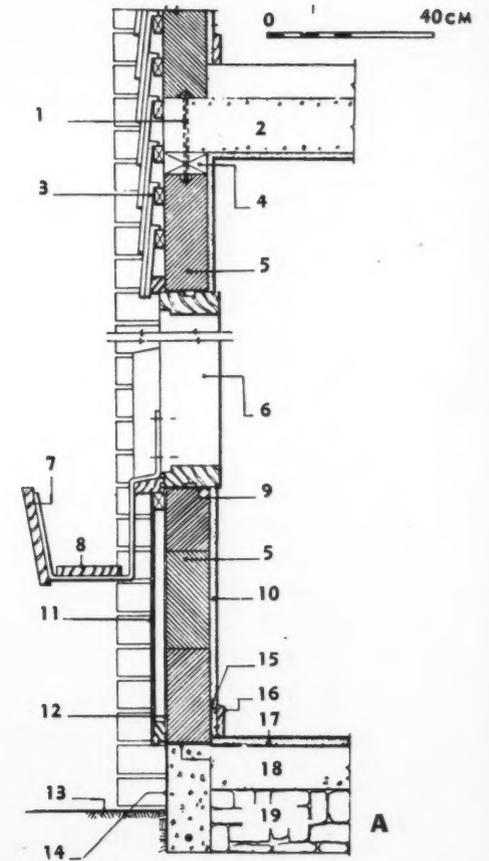
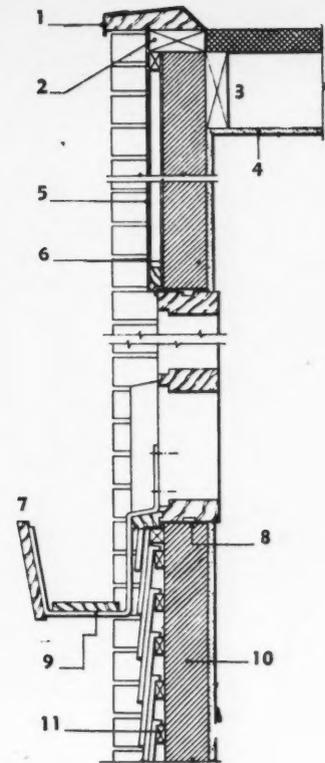
1	3
2	
4   5   6   7   6	

A, B, C. Plans des différents types d'appartements :  
 1. Cuisine. 2. Séjour. 3. Chambre. 4. Bains. 5 et 6.  
 Dépôts. D. Plan du rez-de-chaussée. E. Plan d'étage.

VUES D'UN APPARTEMENT DU TYPE B :

1. La cuisine et le couloir vus du séjour. 2 et 3. Le séjour-salle à manger. 4. La cuisine. 5. Le couloir-vestiaire. 6 et 7. Les chambres. 8. La salle de bains.

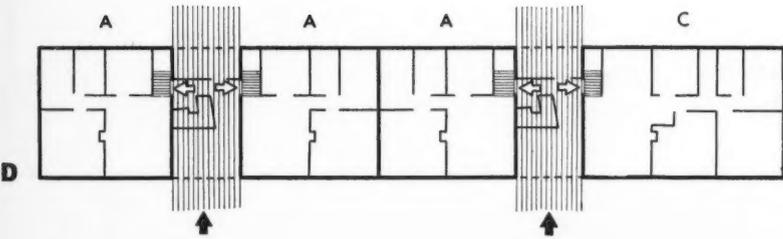
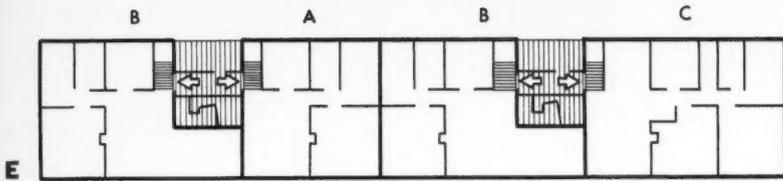




**COUPE SUR FENETRE :**

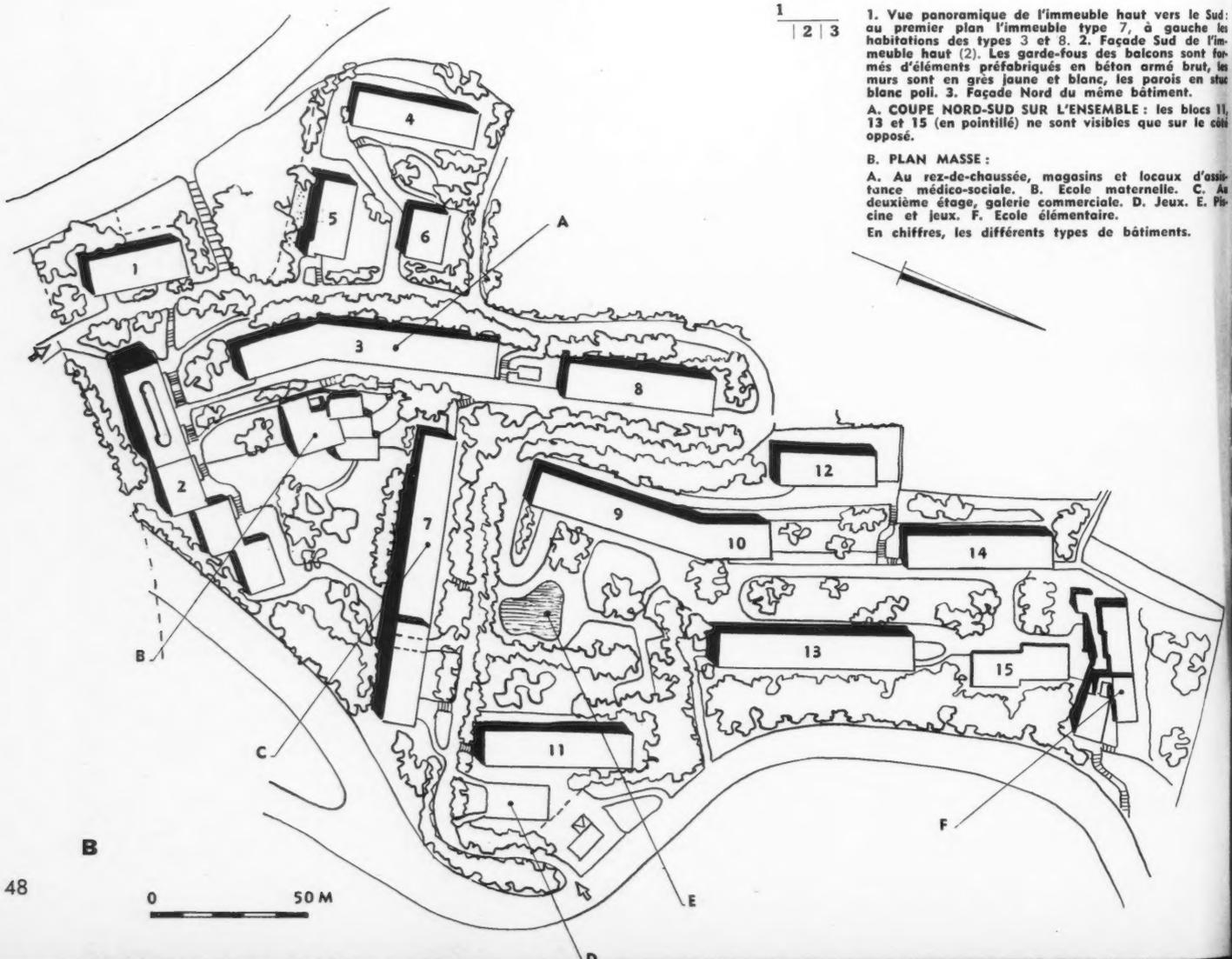
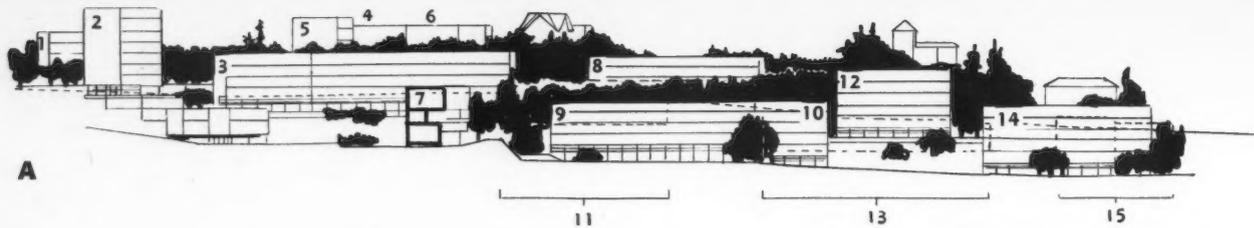
A. Rez-de-chaussée: 1. Boulon. 2. Plancher dalle béton armé. 3. Tuile. 4. Bâti fenêtre. 5. Retombée en thermalite. 6. Cadre fenêtre. 7. Plancher sapin. 8. Plaque chêne traité. 9. Feutre. 10. Enduit plâtre. 11. Amiante-ciment. 12. Feutre. 13. Sol. 14. Peinture bitumineuse. 15. Protection étanche. 16. Plinthe. 17. Chappe sur étanchéité. 18. Dalle béton armé. 19. Blocage.

B. Etage: 1. Profil alu. 2. Élément bois. 3. Solive. 4. Placoplatre. 5. Amiante-ciment. 6. Feutre bitumineux. 7. Jardinière. 8. Feutre. 9. Support galvanisé. 10. Bloc thermalite. 11. Liteau.





Photos Cresta Casabella



1. Vue panoramique de l'immeuble haut vers le Sud : au premier plan l'immeuble type 7, à gauche les habitations des types 3 et 8. 2. Façade Sud de l'immeuble haut (2). Les garde-fous des balcons sont formés d'éléments préfabriqués en béton armé brut, les murs sont en grès jaune et blanc, les parois en stuco blanc poli. 3. Façade Nord du même bâtiment.

A. COUPE NORD-SUD SUR L'ENSEMBLE : les blocs 11, 13 et 15 (en pointillé) ne sont visibles que sur le côté opposé.

**B. PLAN MASSE :**

A. Au rez-de-chaussée, magasins et locaux d'assistance médico-sociale. B. Ecole maternelle. C. Au deuxième étage, galerie commerciale. D. Jeux. E. Piscine et jeux. F. Ecole élémentaire.

En chiffres, les différents types de bâtiments.



## UNITÉ RÉSIDENTIELLE VILLA BERNABO BREA A GÈNES, ITALIE

L.-C. DANERI, L. GROSSI BIANCHI, G. ZAPPA, ARCHITECTES

Cette unité résidentielle, prévue pour 1.800 habitants, a été construite dans une vallée sur un terrain accidenté de 4,5 ha où n'existait aucune construction.

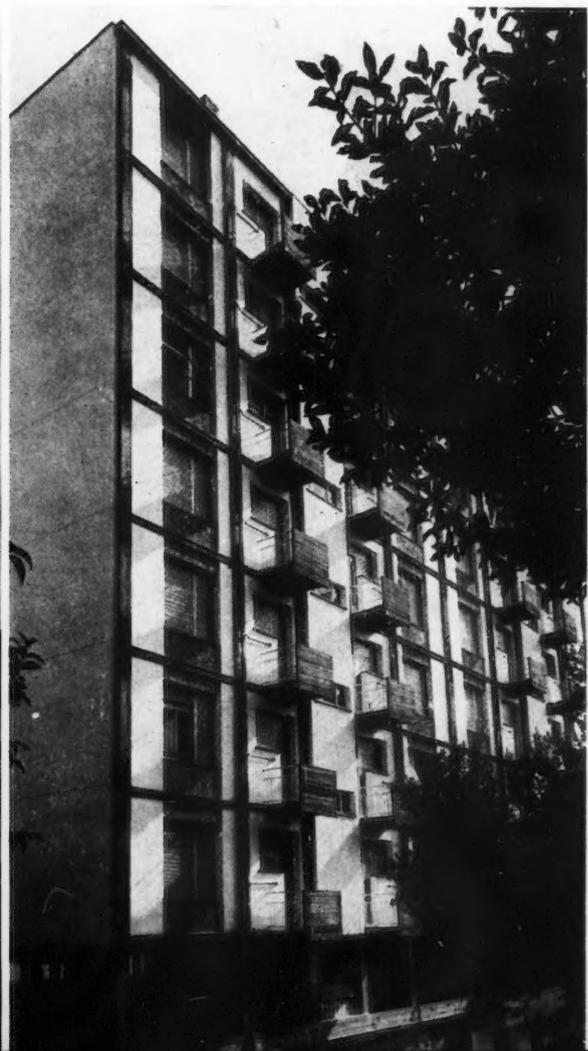
Le terrain étant boisé, les architectes eurent le souci de conserver à l'ensemble son aspect de verdure en même temps qu'ils s'efforçaient de concevoir des bâtiments adaptés au maximum au terrain inégal et permettant une

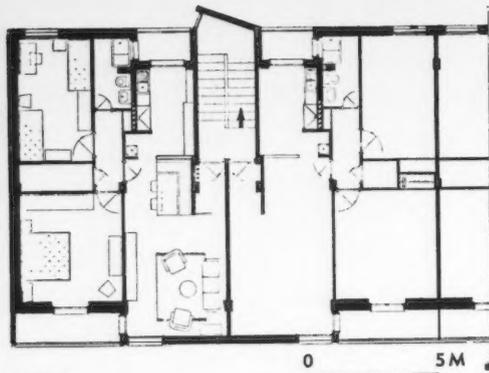
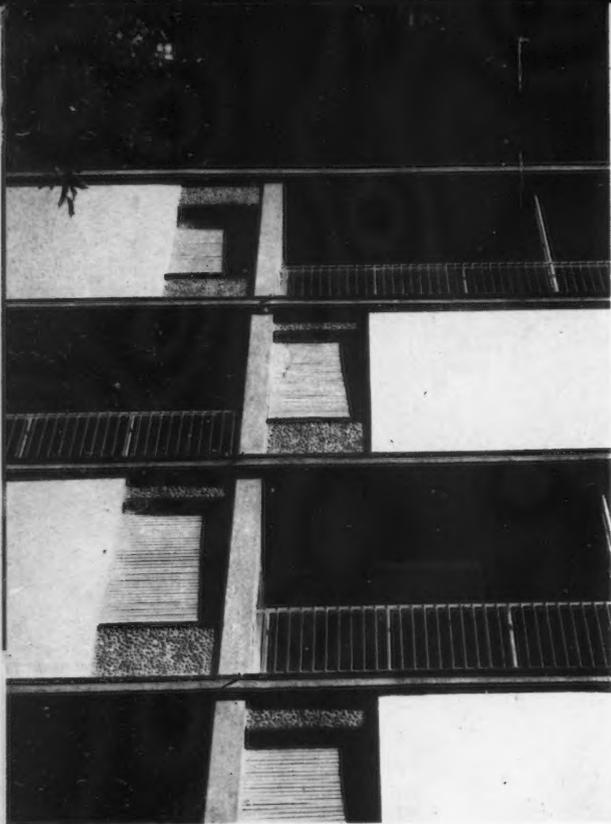
large préfabrication. Les différents immeubles de 3, 4 et 5 étages épousent les courbes du niveau et sont répartis de manière à dégager le fond de la vallée. Le seul immeuble haut (8 étages) a été construit sur pilotis dans la partie la plus élevée et domine l'ensemble.

Outre les habitations, cette unité résidentielle comprend magasins, école, services d'assistance médicale et sociale, terrains de jeux et piscine.

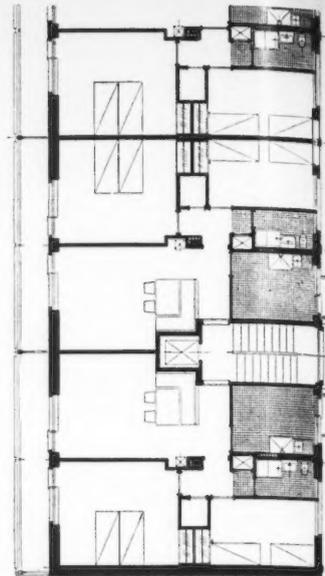
le Sud :  
uche les  
de l'im-  
sont for-  
brut, les  
en stuc  
f.  
blocs 11,  
r le côté

d'assis-  
C. Au  
I. E. Pi-  
s.

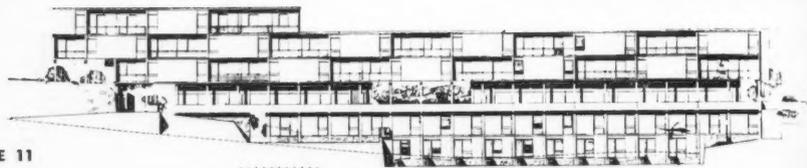




TYPE 8



TYPE 2



TYPE 11

1			
2	5	6	7
3	4		8

**IMMEUBLE TYPE 8 :**  
1 et 3. Façade Ouest où donnent les séjours. 2. Façade Est avec les services. Plan partiel d'étage courant.

**IMMEUBLE TYPE 2 :**  
Plan partiel d'étage courant.

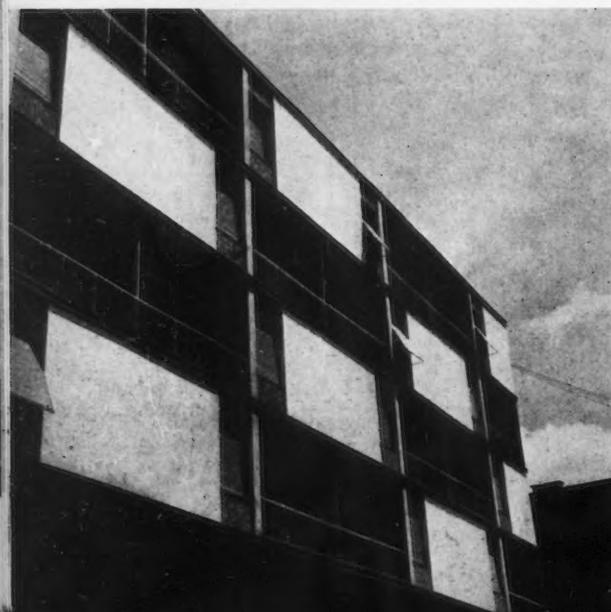
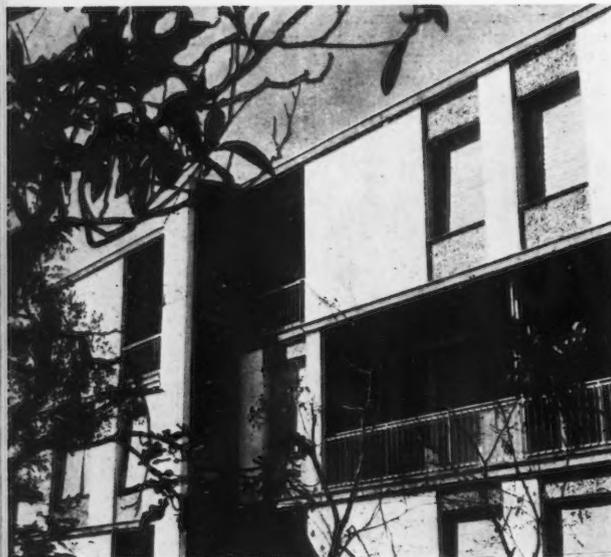
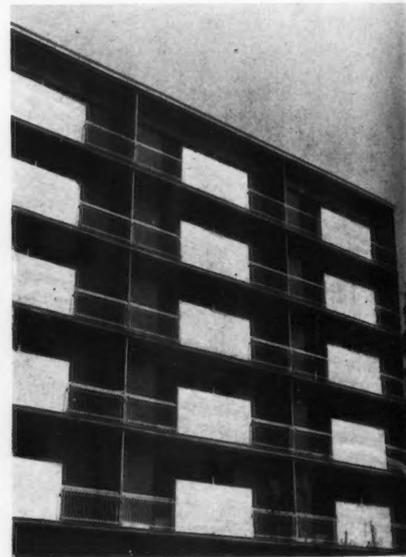
**IMMEUBLE TYPE 11 :**  
4. Façade Est : ossature en béton armé, panneaux de façade en stuc blanc poli, fonds de balcon jaun-brun.

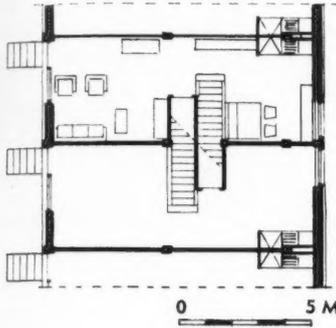
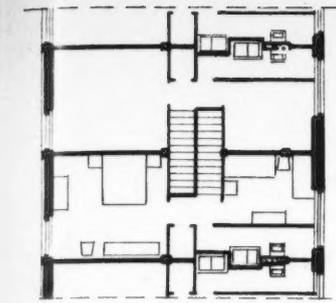
**IMMEUBLE TYPE 5 :**  
5. Façade Sud et plan partiel d'étage courant. Ce type d'immeuble à loggias abrite des logements pour célibataires.

**IMMEUBLE TYPE 9-10 :**  
6 et 7. Cet immeuble donne sur une pièce d'eau autour de laquelle a été aménagée une zone de jeux pour enfants.

**IMMEUBLE TYPE 7 :**  
8. Vue de façade et plan d'appartement en duplex.

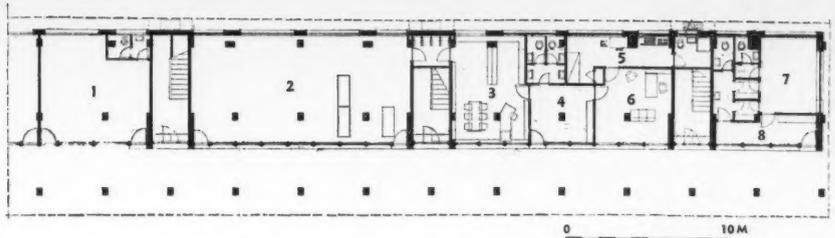
**IMMEUBLE TYPE 3 :**  
F. Plan du rez-de-chaussée où sont aménagés les services médico-sociaux : 1. Magasin. 2. Salle de réunions. 3. Bibliothèque. 4. Foyer. 5. Logement temporaire de l'assistante sociale. 6. Bureau de l'assistante sociale. 7. Visite médicale. 8. Salle d'attente.





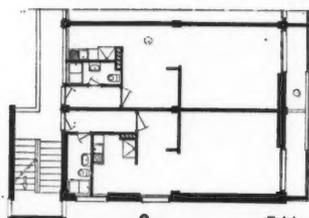
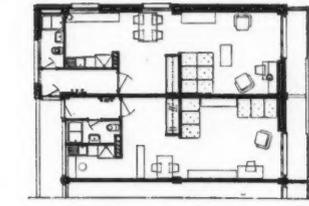
TYPE 7

0 5 M



0 10 M

TYPE 3



TYPE 5

0 5 M

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

(Prix en millions de liras).

Coût du terrain .....	65
Travaux extérieurs .....	62
Construction .....	648
Aménagements divers et du parc .....	44
Chauffage .....	54

873

**AUTRES TRAVAUX :**

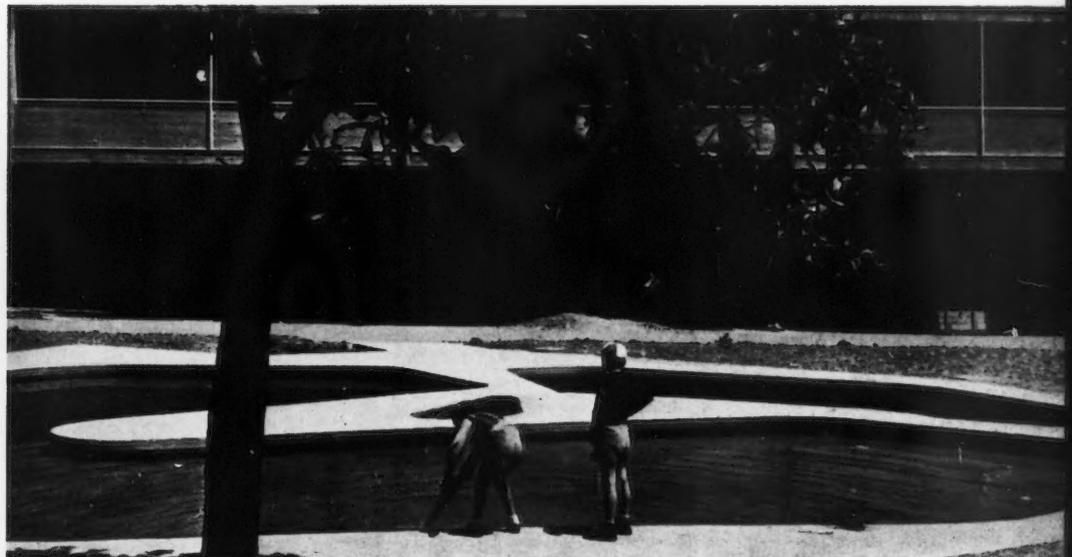
Asile et centre social .....	27,6
Magasins .....	15

915,6

Coût par pièce (non compris l'asile et les magasins) :

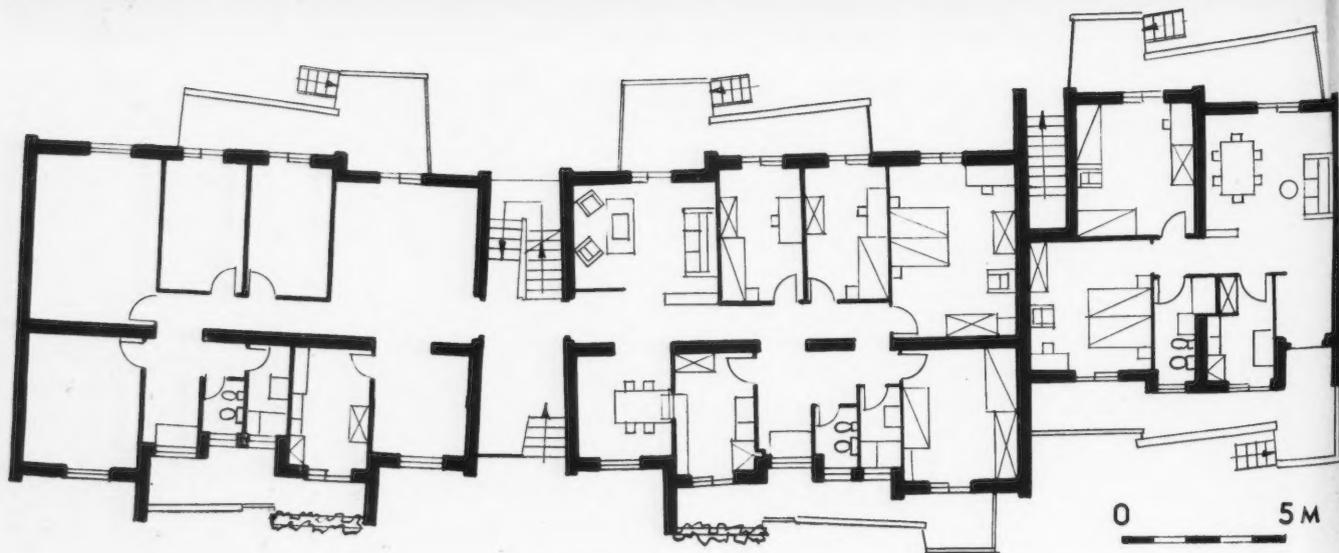
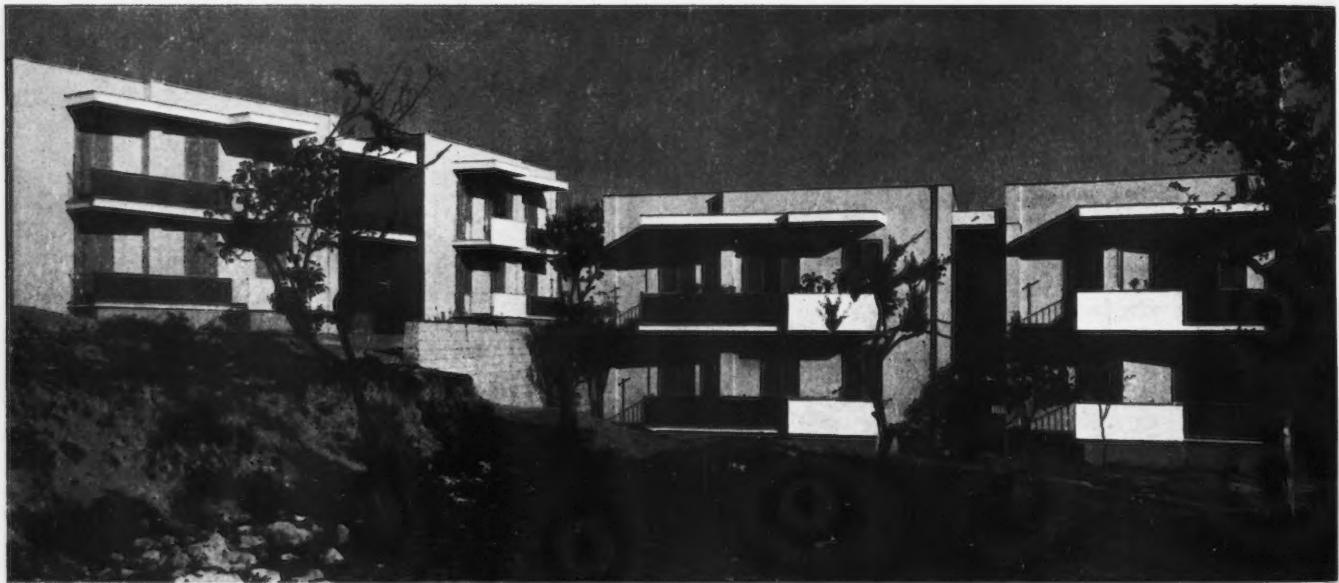
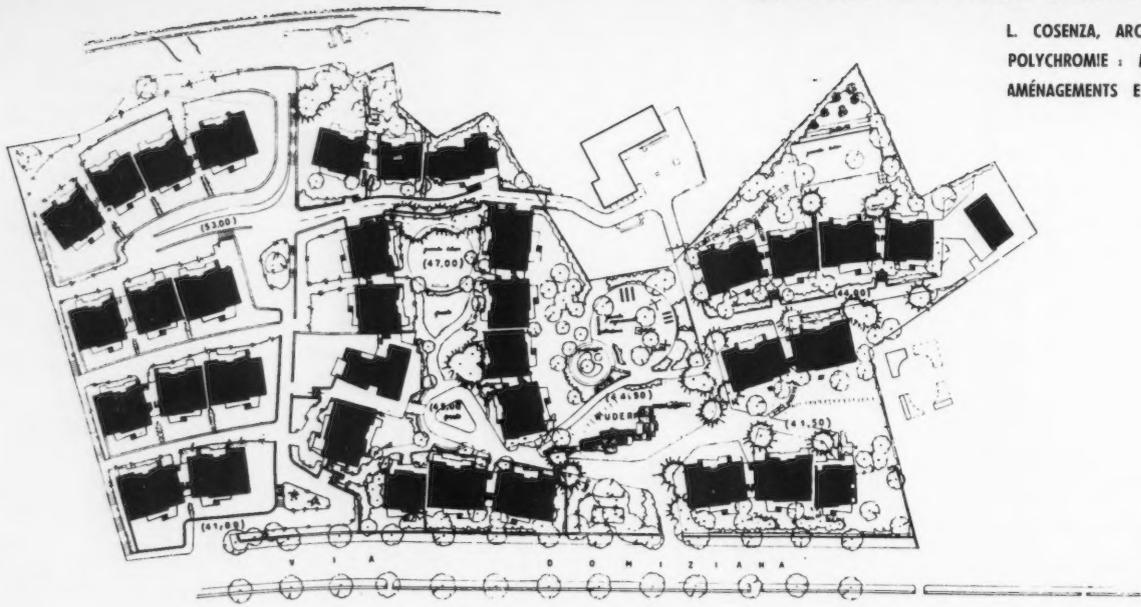
$$\frac{873}{1.795} = 490.000 \text{ liras}$$

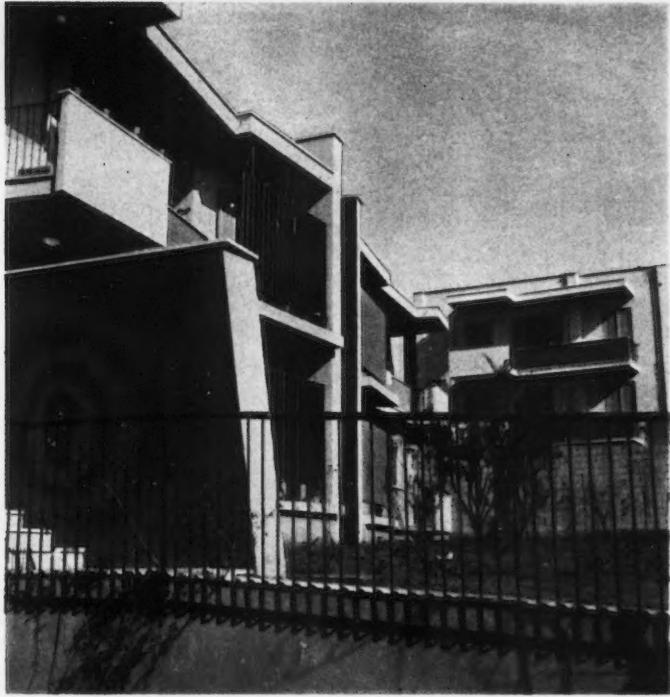
La contribution de la commune pour l'acquisition du terrain et la réalisation de l'école n'est pas comprise dans ce prix.



# QUARTIER INA CASA-OLIVETTI A POZZUOLI

L. COSENZA, ARCHITECTE.  
POLYCHROMIE : M. NIZZOLI.  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : P. PORCINAI





Ce quartier en cours de réalisation a été prévu pour loger les ouvriers de l'usine Olivetti de Pozzuoli (voir A.A. n° 62) et pour l'Ina-Casa. Il occupe un terrain d'une surface totale d'environ 20.000 m<sup>2</sup>, les habitations en couvrant 2.500 et formant un total de 324 pièces.

Les bâtiments qui s'adaptent aux dénivellations du terrain, sur lequel il a été découvert des ruines historiques, sont de deux et trois niveaux. Ils groupent des appartements comprenant séjour, cuisine, bains, W.C., et de deux à quatre chambres pour répondre aux besoins des différents types de familles. Tous bénéficient d'un large balcon. Murs porteurs en pierre locale, planchers en béton et briques. Menuiserie des fenêtres en fer à section spéciale. Portes et persiennes en bois.

L'ensemble est complété par des espaces verts et terrains de jeux, un centre social et un parking. Il convient de souligner un heureux emploi,

pour la polychromie des façades, des couleurs locales traditionnelles : rouge de Pompéi, jaune de Naples, bleu et gris-vert. Elles donnent à l'ensemble un aspect vivant et gai.

Cette réalisation peut être considérée comme un exemple d'unité conçue avec des moyens limités mais parfaitement adaptée à l'échelle humaine avec le souci d'une parfaite intégration au cadre naturel.



1. Plan d'ensemble (le groupe de 12 blocs à gauche n'est pas encore construit). 2 et 5. Deux vues montrent l'adaptation des bâtiments au terrain et leur disposition ménageant des espaces intérieurs de verdure. 3. Des ruines ont été mises à jour et conservées en les intégrant dans l'ensemble urbain (mur au premier plan). 4. Vue d'un groupe de bâtiments. 6. Plan des appartements.

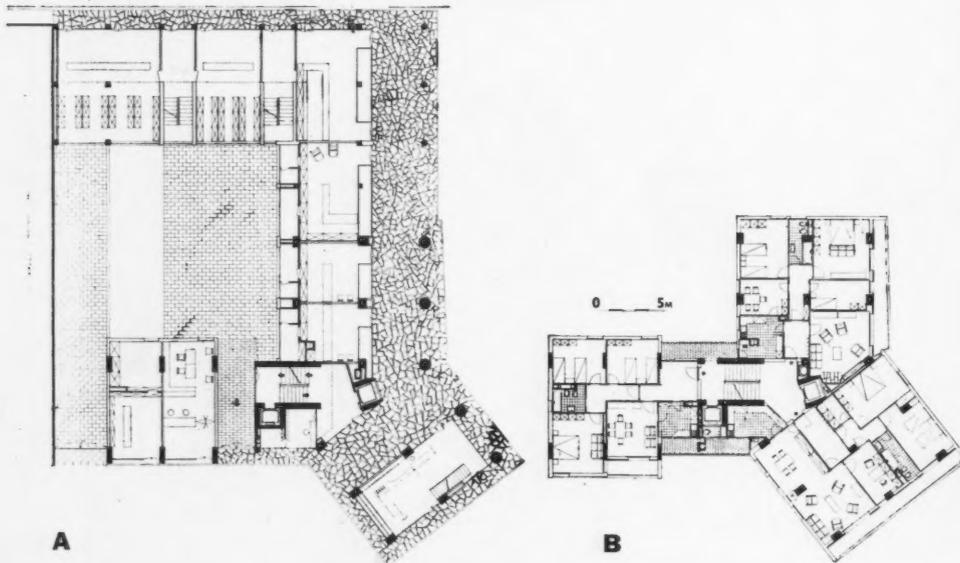
**COMPOSITION DU PRIX DES APPARTEMENTS**

Fouilles .....	3 %
<b>CONSTRUCTION :</b>	
Fondations et béton armé .....	24 %
Murs .....	21 %
Imperméabilisations .....	3 %
<b>FINITIONS :</b>	
Murs .....	8 %
Planchers .....	7 %
Revêtements .....	6 %
Éléments fer .....	3 %
Peintures .....	3 %
Portes et fenêtres .....	12 %
<b>INSTALLATIONS :</b>	
Eaux et sanitaire .....	5 %
Electricité .....	1 %
Projet et direction .....	4 %





**IMMEUBLE A REGGIO EMILIA, ITALIE**  
 COOPÉRATIVE DES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS DE REGGIO EMILIA



A

B

Le plan en Y de l'immeuble a été en partie suggéré par la situation du terrain au point de rencontre de plusieurs rues. Le rez-de-chaussée est occupé par des magasins, un bar et un vaste portique qui facilite l'accès des piétons entre deux voies de circulation. Le premier étage, légèrement en retrait, est réservé aux bureaux d'une société commerciale. Les dix étages standard comprennent chacun trois appartements de trois, quatre et cinq pièces. Le 11<sup>e</sup> niveau est occupé par un seul appartement pourvu d'une vaste terrasse. Ossature en béton armé. Très large utilisation de pans de verre au rez-de-chaussée et à l'étage des bureaux. Revêtement extérieur en mosaïque de verre dans les étages supérieurs.

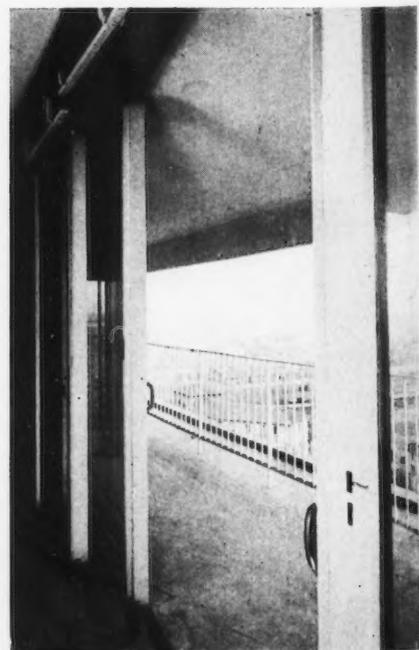
1 | 2  
 | 3

1. Vue d'ensemble de l'immeuble. 2. L'entrée. 3. Détail des portes-fenêtres coulissantes.

PLANS : A. Rez-de-chaussée. B. Etage courant.

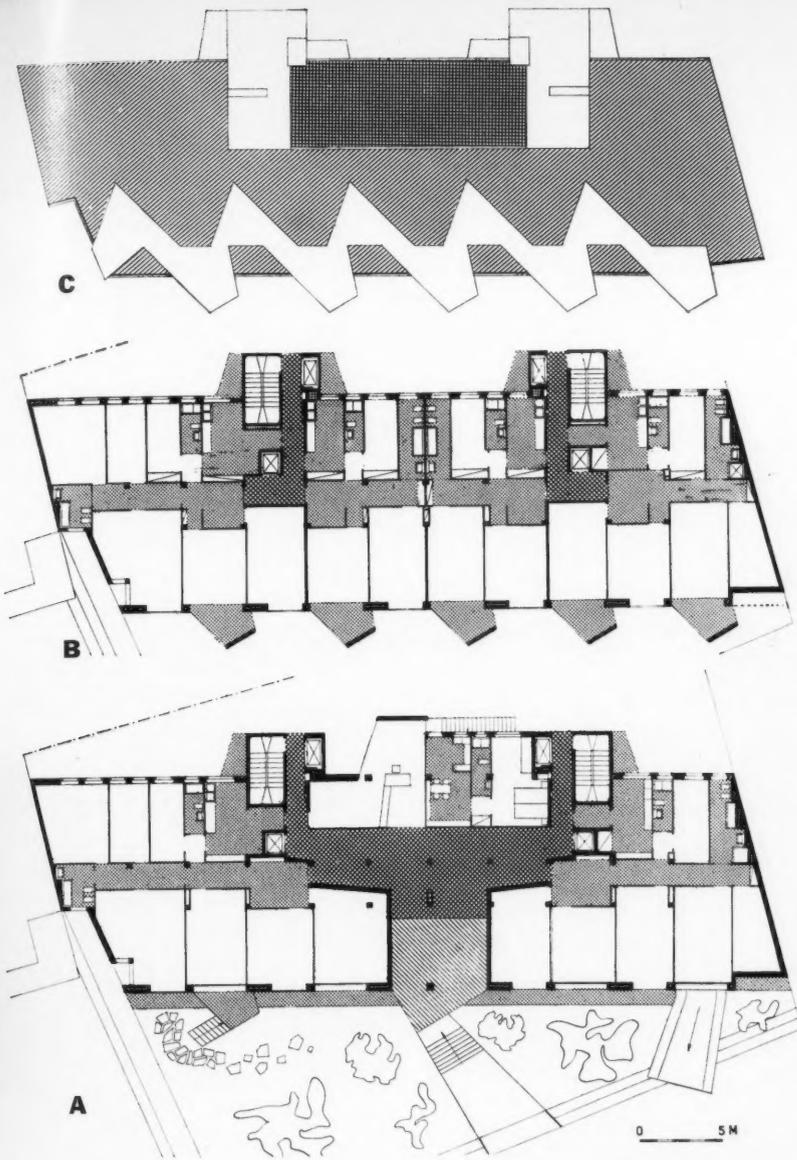


Photos Vaini

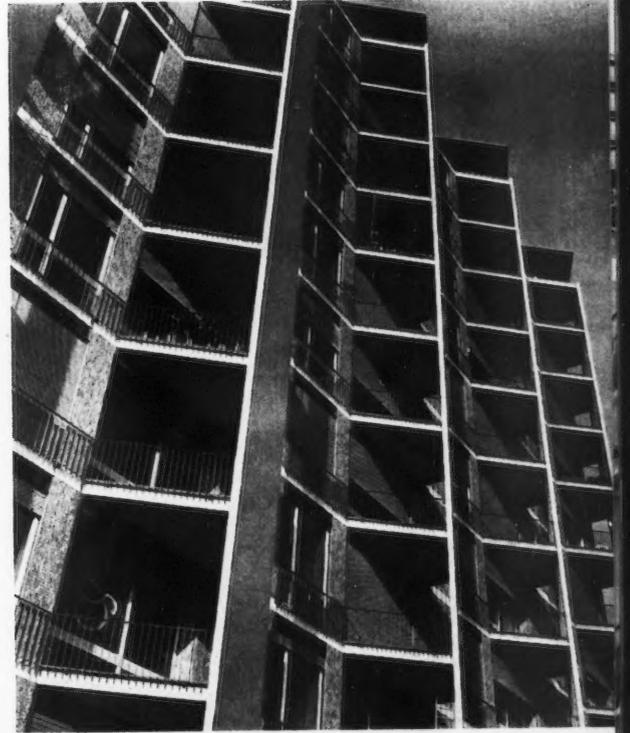


## IMMEUBLE VIALE B. D'ESTE A MILAN

G. FORTI, C. MAGNI, ARCHITECTES



Photos Aldo Ballo



Cet immeuble, qui s'insère dans une zone résidentielle, a été construit en retrait de la rue pour ménager une zone de verdure dans laquelle subsiste un fragment de ruines historiques.

L'orientation de la façade principale nord-est a suggéré la disposition des balcons et fenêtres afin de protéger au maximum des vents froids de tramontane sans nuire cependant à la visibilité.

Sur la terrasse a été aménagé un vaste jardin suspendu auquel on accède directement des appartements du dernier étage. Il est recouvert de dalles répétant le motif planimétrique de façade.

Les murs extérieurs sont revêtus de céramique blanc ivoire de  $2 \times 3$  pour les parties en saillie et en céramique  $3 \times 10$  de couleur vert d'eau et noir pour les parties en retrait. Bandeaux de fenêtres en travertin. Fenêtres en aluminium anodisé. Parapets des terrasses en métal verni bordeaux.

| 2

1 |

1 et 2. Vue d'ensemble et détail de la façade principale.

PLANS :

A. Rez-de-chaussée. B. Etage courant. C. Terrasses (en quadrillé la partie commune, en hachures terrasses privées).





1  
2 | 3

1. Vue d'ensemble des bâtiments sur la place  
2. Détail de façade montrant le jeu des matériaux  
3. Le restaurant.

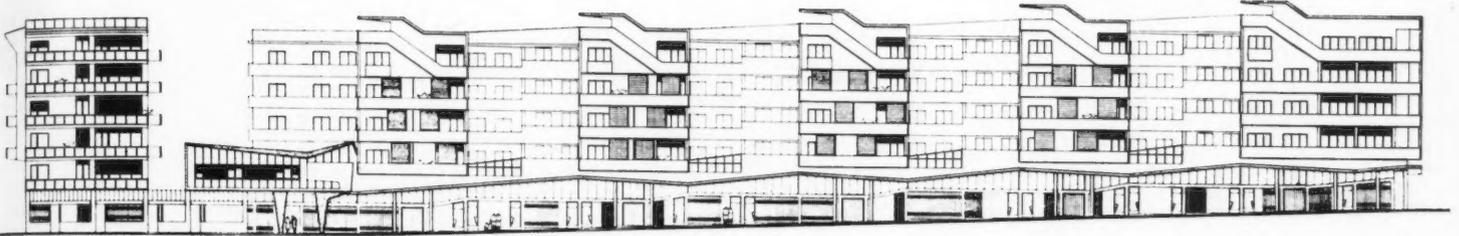
# UNITÉ D'HABITATION A ROME

UGO LUCCICHENTI, INGÉNIEUR

Cette unité résidentielle a été réalisée à la sortie de Rome sur un terrain en pente et comprend un groupe de huit immeubles de cinq et six étages abritant, au rez-de-chaussée, des magasins. Un restaurant et un cinéma de 700 places, actuellement en cours de construction, complètent l'ensemble. Les fenêtres, balcons et loggias ont été conçus de manière que les habitants restent toujours en contact avec l'extérieur.

Les services sont centralisés en sous-sol où sont installées également des buanderies et les machineries d'ascenseurs.

Il y a un ascenseur par cage d'escalier qui dessert huit ou dix appartements.



C

Un service de surveillance et de contrôle de l'ensemble dispose d'un central communiquant avec l'entrée et les appartements, d'une ligne téléphonique urbaine, de sonneries d'alarme et de tableaux électriques d'appel.

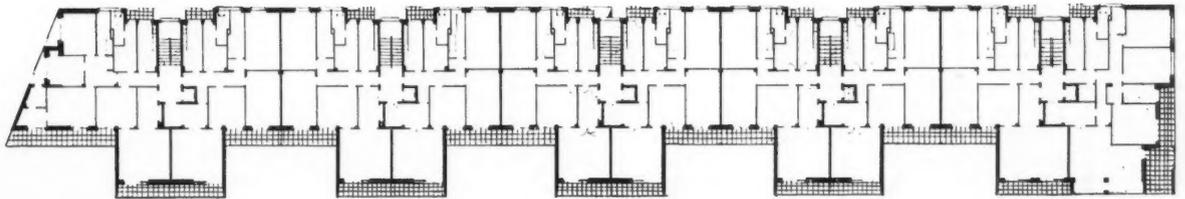
Sur la façade principale, les devantures sont en tôle d'acier émaillée et mosaïque de grès gris clair. Les balcons et escaliers, diversement colorés, sont en grès et graphite.

La façade postérieure est revêtue en partie basse de marbre vert et enduite en rose en partie supérieure. Menuiseries en chêne verni.

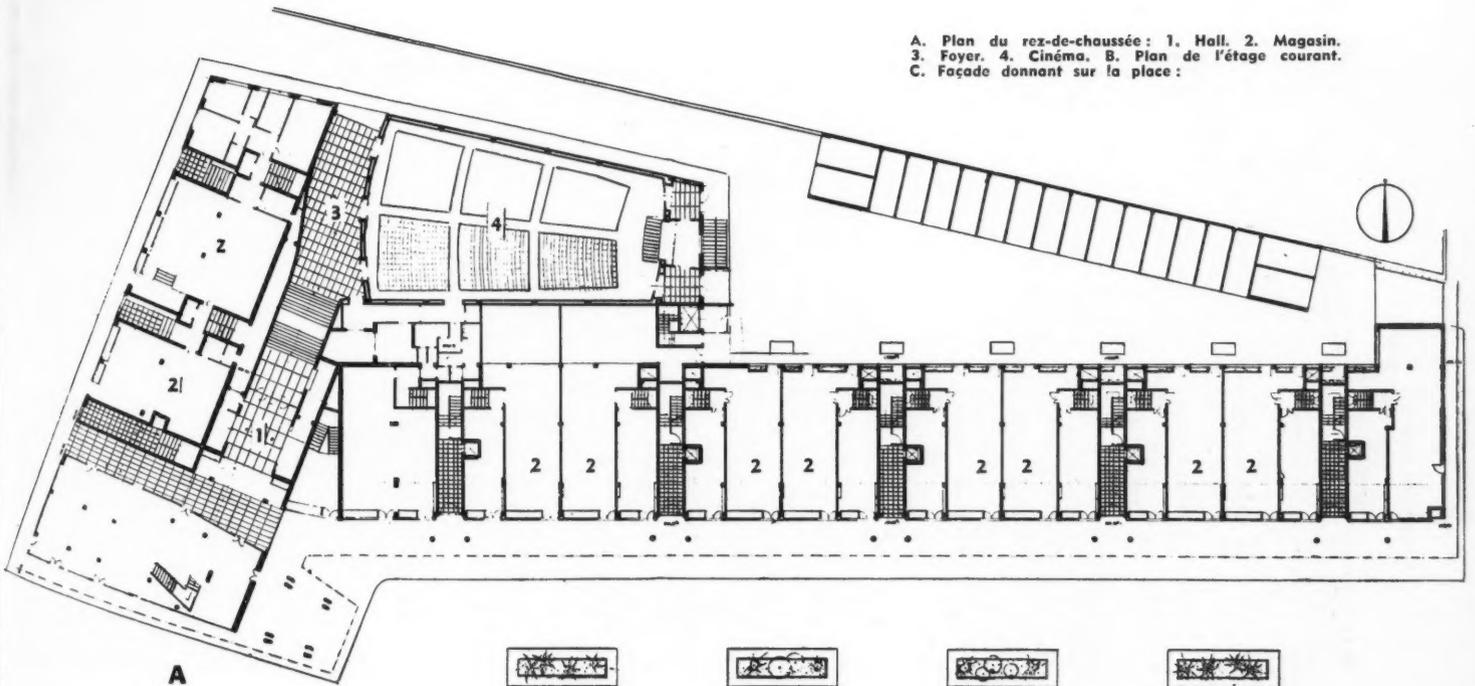
Le restaurant, construit sur deux niveaux, est très largement vitré.



B



A. Plan du rez-de-chaussée: 1. Hall. 2. Magasin. 3. Foyer. 4. Cinéma. B. Plan de l'étage courant. C. Façade donnant sur la place:



A

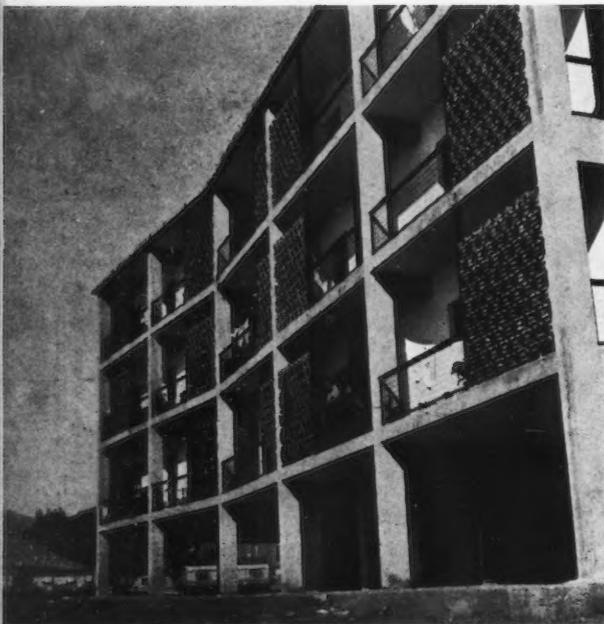
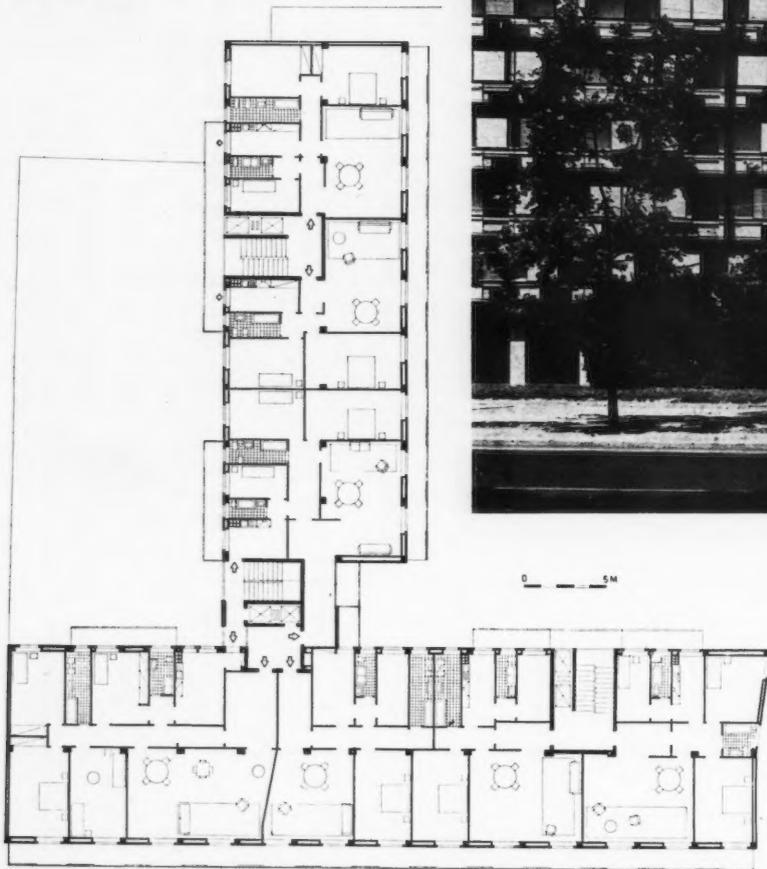
**IMMEUBLE A MILAN - CORSO SEMPIONE**

G. P. ET A. MONTI, ARCHITECTES

Immeuble réalisé sur un terrain d'angle selon un parti en T, la liaison entre les deux bâtiments perpendiculaires étant faite par une cage d'escalier, desservant trois appartements. Les deux autres escaliers n'en desservent que deux.

De larges terrasses sont munies de balustrades métalliques et de stores orientables en bois dont le jeu impose un rythme à la façade.

Vue d'ensemble, détail de la façade principale et plan d'étage courant.



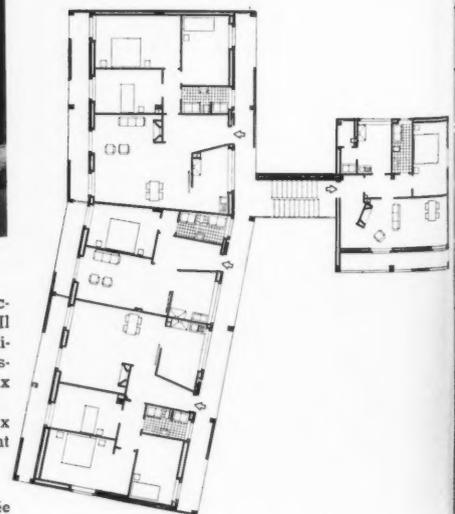
**HABITATION A BELLANO, LAC DE COME**

G. P. ET A. MONTI, ARCHITECTES

Ce petit immeuble devait avoir un volume s'accordant à celui des autres habitations du pays. Il est formé de deux corps de bâtiments perpendiculaires à l'intersection desquels se trouve l'escalier desservant les quatre appartements de deux à quatre pièces par étage.

Ossature en béton armé. Fondations sur pieux Franki à 8 m de profondeur pour le bâtiment principal.

Vue latérale de la façade principale. Détail de l'entrée et plan d'étage courant.

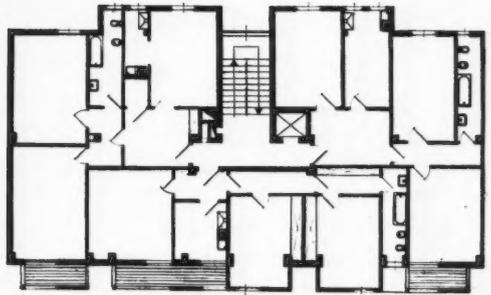
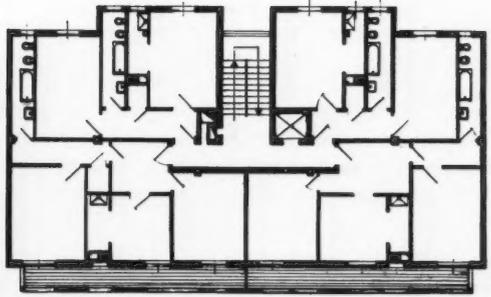
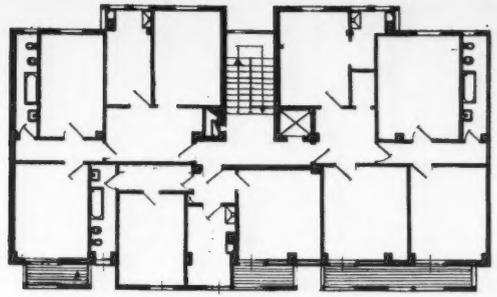


IMMEUBLE A MILAN - VIALE MOLISE

TITO B. VARISCO

Pour permettre à chacun des co-propriétaires de cet immeuble de trouver la distribution intérieure qu'il pouvait souhaiter une très grande souplesse dans la répartition des cellules a été prévue. Cette diversité se retrouve d'ailleurs en façade où la polychromie a permis de souligner les volumes.

Vue de façade et plans de trois niveaux différents montrant quelques dispositions des appartements.



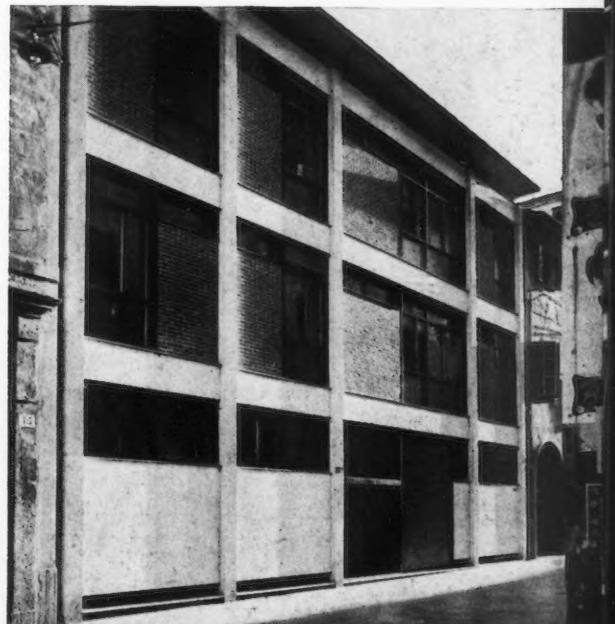
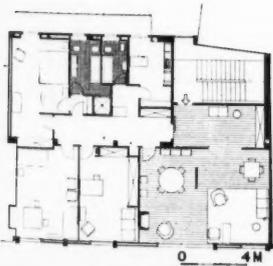
HABITATION A PIACENZA

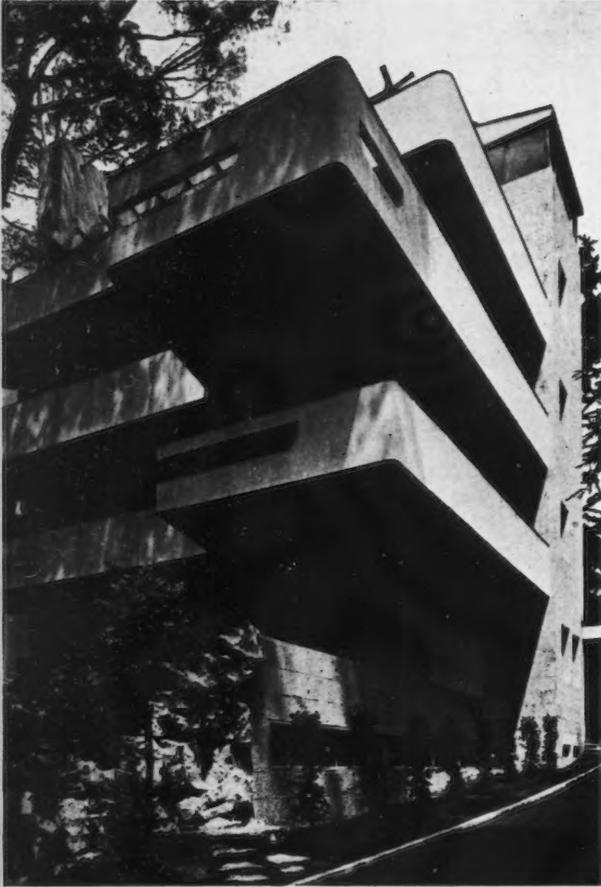
G. P. ET A. MONTI, ARCHITECTES

Le rez-de-chaussée de cet immeuble, construit dans une vieille rue entre deux anciennes fabriques, abrite des bureaux et à chaque étage se trouve un appartement.

Ossature en béton armé laissée apparente.

Vue d'ensemble et détail de l'entrée. Vue d'un séjour et plan d'un appartement.



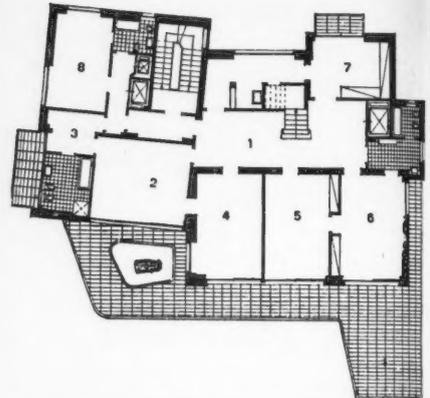


VILLA A ROME

CÉSARE PASCOLETTI, ARCHITECTE

Ce petit immeuble, conçu comme une villa, groupe deux appartements l'un occupant le sous-sol et les deux niveaux inférieurs au-dessus du sol, l'autre les niveaux supérieurs. Chaque appartement a une entrée indépendante, les seules parties communes étant l'escalier de service, l'ascenseur et le monte-charge.

La construction s'intègre dans un cadre de verdure. Elle est complétée par une piscine et un parking réalisé sous cette dernière.



Trois vues de façade et plan du second étage : 1. Vestibule. 2. Chambre. 3. Cabinet de toilette. 4. Séjour. 5. Salle d'étude des enfants. 6. Chambre des enfants. 7. Lingerie.

IMMEUBLE A SALUZZO, ITALIE

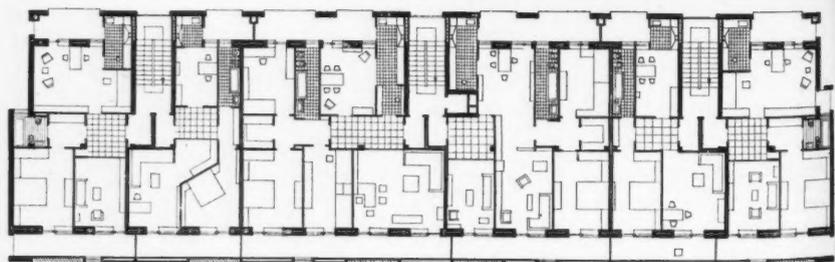
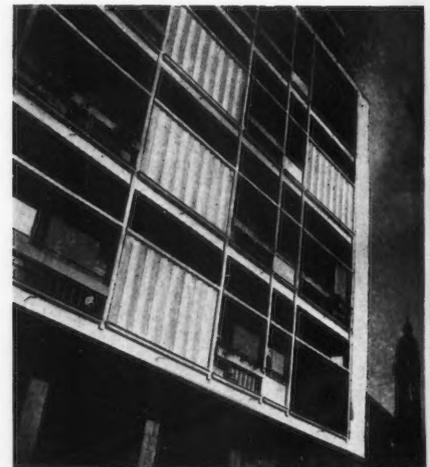
G. ACROME ET G.-R. MAURO, ARCHITECTES



Cet immeuble comporte cinq niveaux d'appartements de trois à cinq pièces et, au rez-de-chaussée, des magasins.

Tous les séjours sont orientés à l'Ouest et prolongés par des loggias, les services donnant à l'Est.

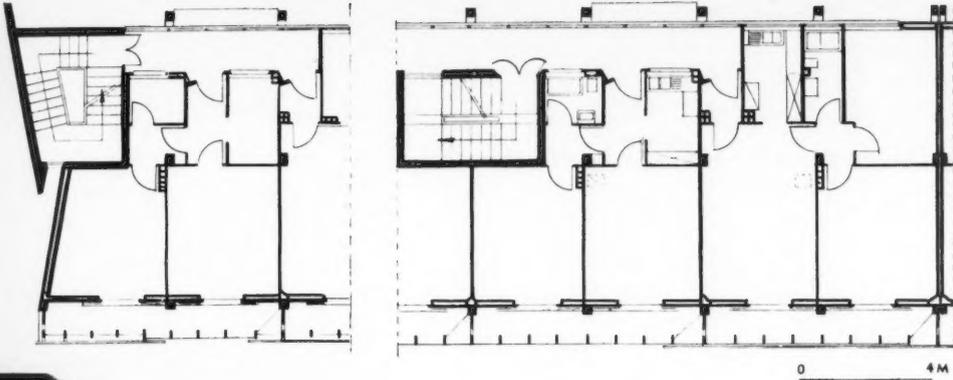
Vue d'ensemble et détail de la façade Ouest et plan d'étage courant.



0 4M

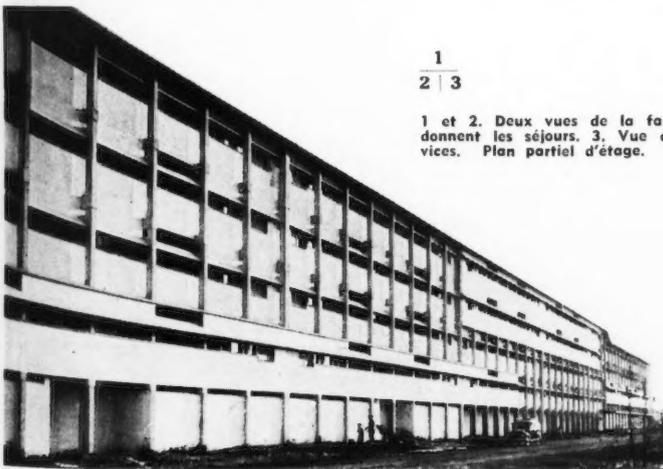
## IMMEUBLE D'HABITATION A CESATE, MILAN, ITALIE

ENRICO CASTIGLIONI ET LUCIANO SANGIORGI, ARCHITECTES. ANTONIO GARAVAGLIA, INGÉNIEUR



1  
2 | 3

1 et 2. Deux vues de la façade côté coursives où donnent les séjours. 3. Vue de la façade côté services. Plan partiel d'étage.



Cet immeuble du type à coursives comporte sept cages d'escaliers : une cage d'escalier d'about ne dessert que deux appartements, les six autres desservent quatre appartements, chacune au moyen de demi-coursives extérieures. L'ensemble groupe au total 96 appartements de deux et trois pièces.



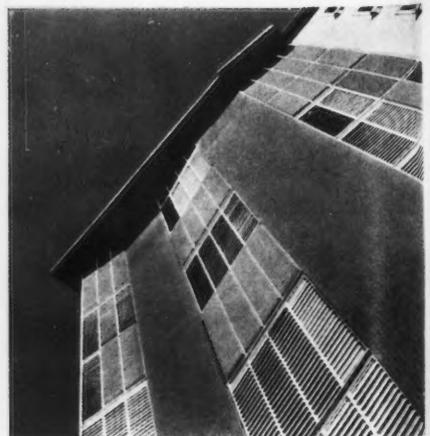
Cet immeuble a été réalisé sur un terrain d'angle dans un quartier de Barcelone situé près de la mer pour les fonctionnaires et employés de la Marine Marchande.

Le programme demandait de façon impérative deux appartements de trois chambres à deux lits par étage.

Murs porteurs en pierre et briques, revêtements des parties pleines des façades en carreaux de faïence, fenêtres munies de brise-soleil à lames horizontales orientables.

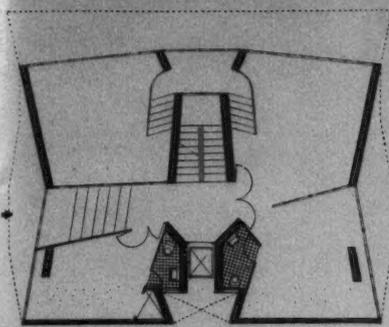
Les architectes auraient souhaité un étage supplémentaire, mais les règlements municipaux ne l'auraient permis qu'en retrait, ce qui n'était pas une solution favorable du point de vue architecture.

Cet exemple intéressant de recherche, rompant avec les plans orthogonaux, a été très discuté sur place pendant sa réalisation, mais réunit finalement la plupart des suffrages.

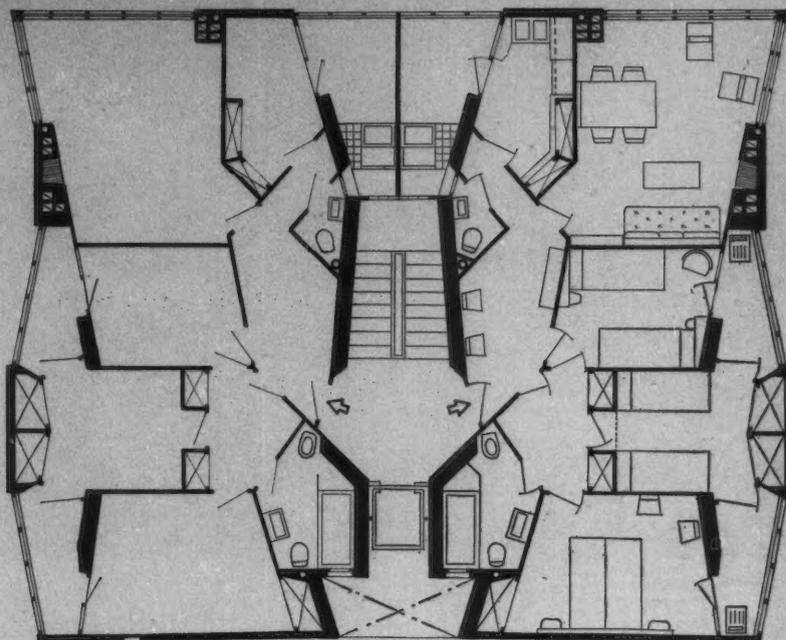


IMMEUBLE D'HABITATION A BARCELONE

J.-A. CODERCH DE SENTMENAT ET MANUEL VALLS, ARCHITECTES

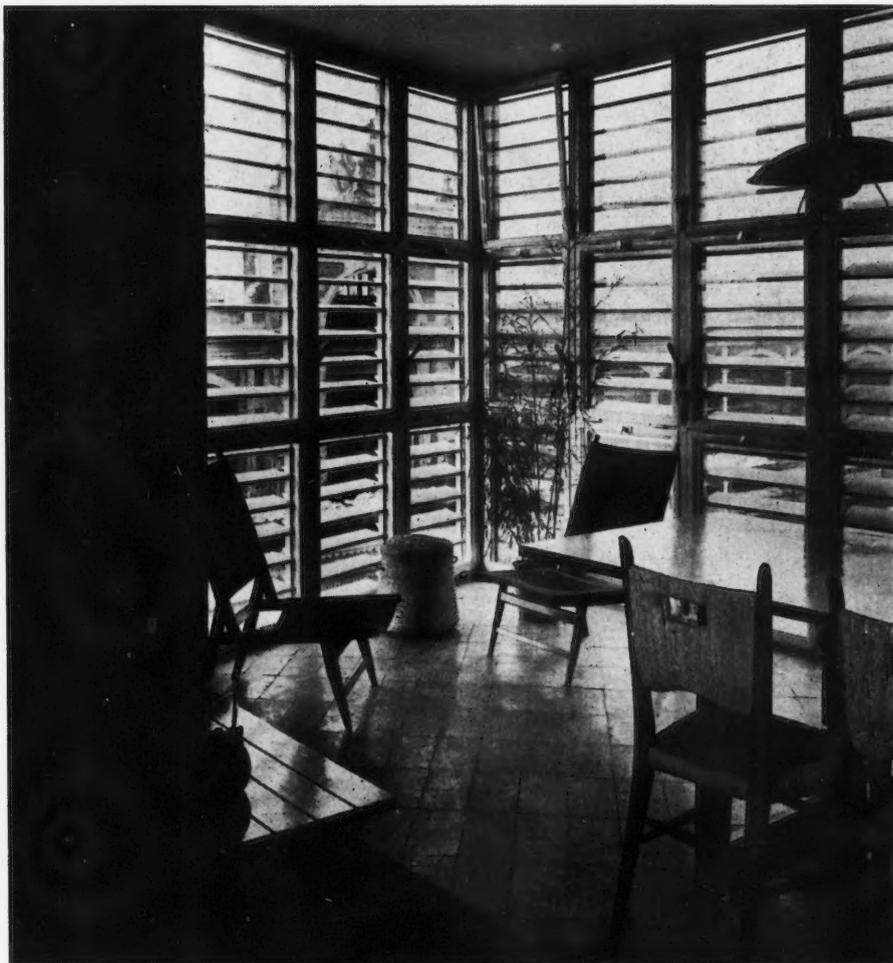
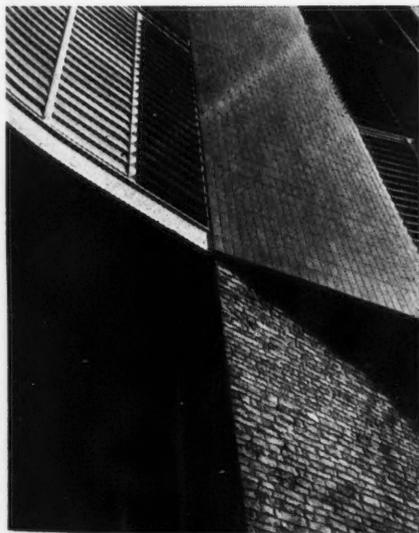


A



B

A. Plan du rez-de-chaussée. B. Plan d'étage.

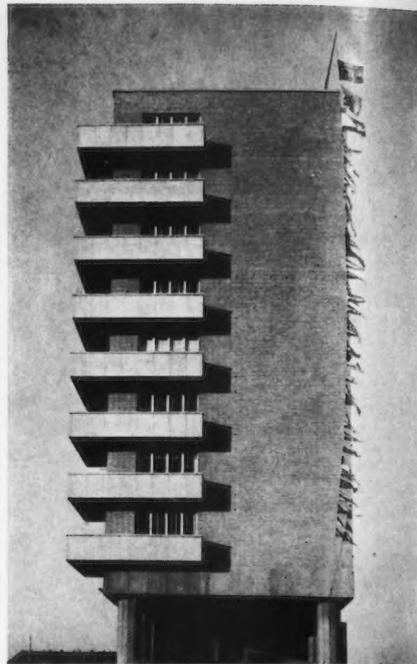


1	3
2	4

1. Vue d'ensemble. 2. Détail de façade montrant le jeu des revêtements et des stores. 3. Détail de la façade entre le rez-de-chaussée et le premier étage. 4. Séjour d'un appartement type équipé avec la collaboration de A. Mila et F. Correa, architectes.



Photo Philippi



1 | 2  
| 3  
4 |

1. Façade principale d'un bloc de 8 étages. 2. Pignon Sud. 3. Vue d'ensemble des quatre immeubles actuellement réalisés. 4. Façade postérieure.



## GROUPE D'IMMEUBLES DU "LUCHTBAL", ANVERS, BELGIQUE

HUGO VAN KUYCK, ARCHITECTE

Un ensemble résidentiel, s'étendant sur un terrain de 28 ha, dont les habitations n'occupent que 5 ha, est en cours de réalisation dans la partie nord d'Anvers. Il est prévu pour 7.000 habitants, soit une densité de 250 habitants par ha et comprendra de nombreux services communs : garage, blanchisserie, magasins, deux écoles primaires, un jardin d'enfants, une pouponnière, un centre de sports et de jeux, une salle de cinéma, une église.

Quatre bâtiments de 8 étages construits sur pilotis sont actuellement réalisés. Ce parti a permis d'aménager le rez-de-chaussée en promenade couverte puisqu'il ne comporte que les entrées d'immeubles. Les gaines horizontales générales ont été groupées au-dessus du plancher haut du rez-de-chaussée. Ces quatre blocs abritent chacun 174 appartements, soit au total 696 appartements dont les séjours donnent à l'Ouest et les chambres à l'Est. On peut regretter que les séjours ne bénéficient de balcons que dans un seul des blocs tant pour le confort intérieur que pour l'aspect extérieur.

Ossature en béton armé. Fondations sur pieux Franki en raison du caractère marécageux du terrain. Murs de remplissage : brique de parement de 7 cm, vide de 5 cm, mur d'une demi-

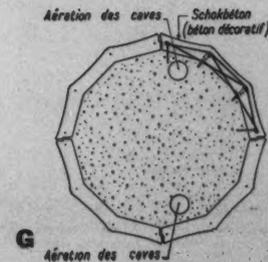
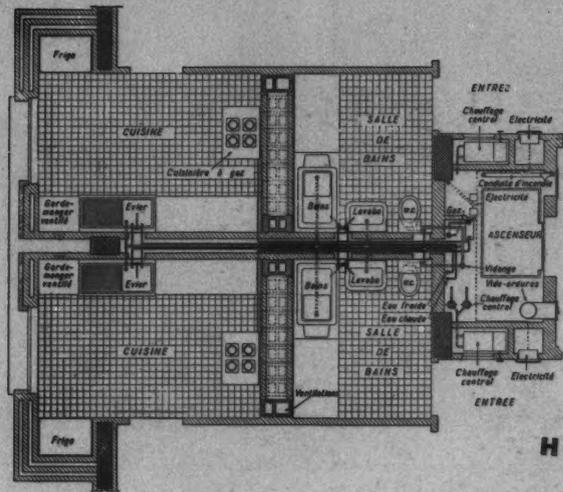
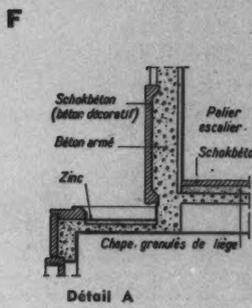
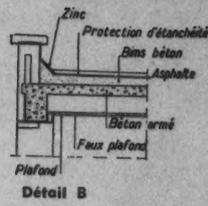
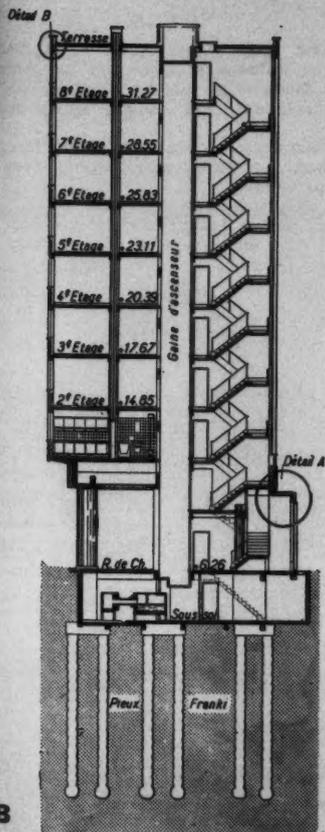
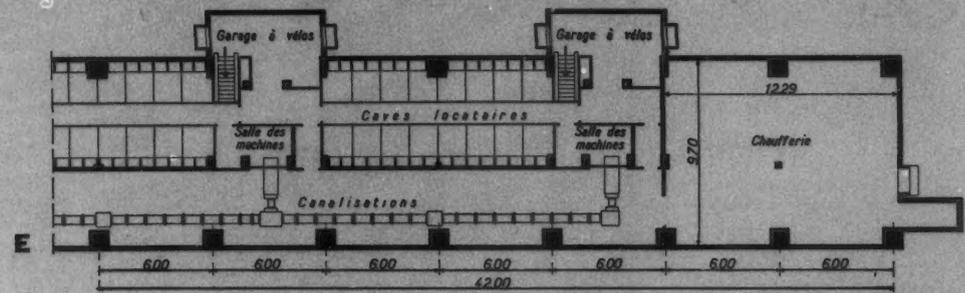
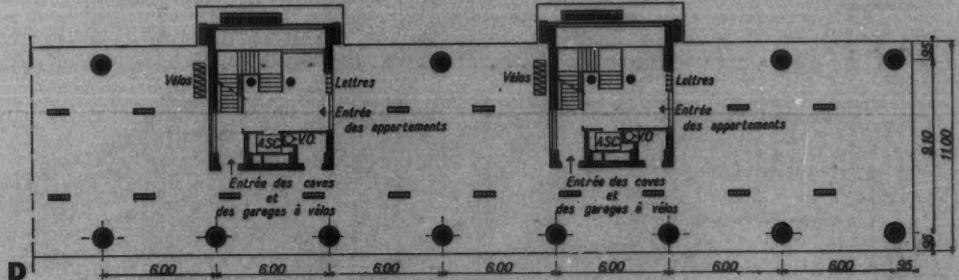
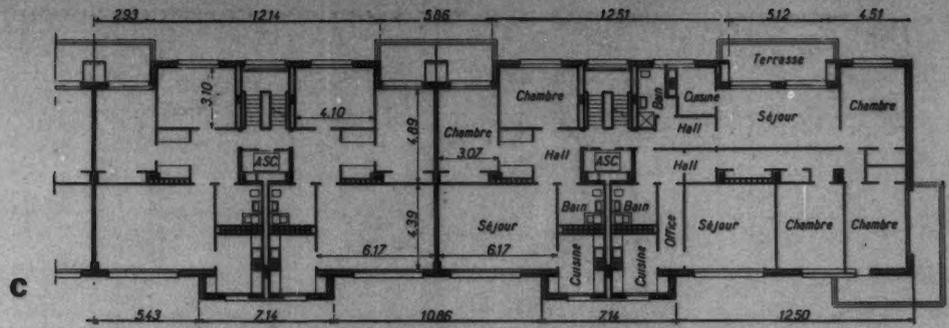
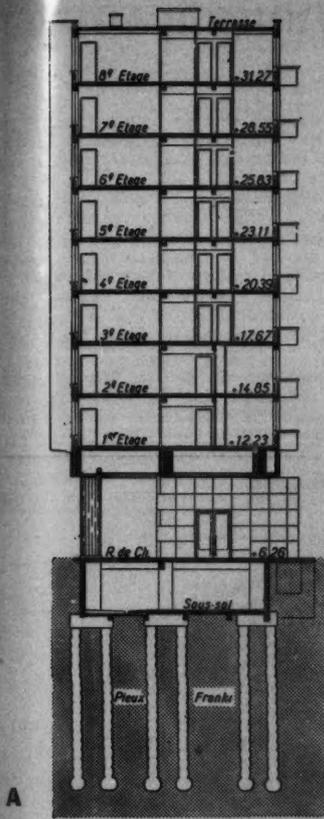
brique de 9 cm, deuxième vide de 5 cm, enfin, du côté intérieur, paroi isolante en briques de bims de 9 cm. Cloisons intérieures en briques de bims.

Pour éviter les enduits sur les parties visibles de l'ossature en béton armé, on a employé, en remplacement du coffrage en bois, des plaques de « schokbeton » ayant l'aspect de la pierre reconstituée et dont la face extérieure visible constitue le parement fini. Les pilotis du rez-de-chaussée, les revêtements extérieurs des entrées et des balcons ont été exécutés de la même manière.

Les installations sanitaires ont été réalisées au moyen d'un bloc d'équipement spécial s'incorporant parfaitement à tous les appartements des divers bâtiments. L'installation est composée de deux parties, c'est-à-dire d'un bloc horizontal desservant à chaque étage deux appartements et d'un bloc vertical servant à l'alimentation et à l'évacuation générale de l'ensemble des appartements. Toutes les canalisations sont groupées en arrière des cages d'ascenseurs.

L'ensemble de l'unité est chauffé par un système de chauffage urbain à contrôle thermostatique.





Documents La Technique des Travaux

A. Coupe transversale au droit des appartements. B. Coupe transversale sur une cage d'ascenseur. C. Plan partiel d'étage courant. D. Plan partiel du rez-de-chaussée. E. Plan partiel du sous-sol. F. Détails A et B. G. Coupe sur un pilier. H. Plan de détail d'un bloc cuisine-salle de bains montrant la disposition des canalisations.

## ENSEMBLE RÉSIDENTIEL A BRUXELLES

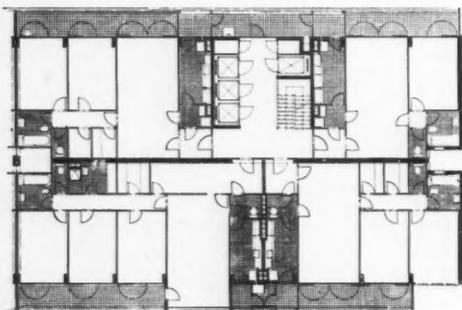
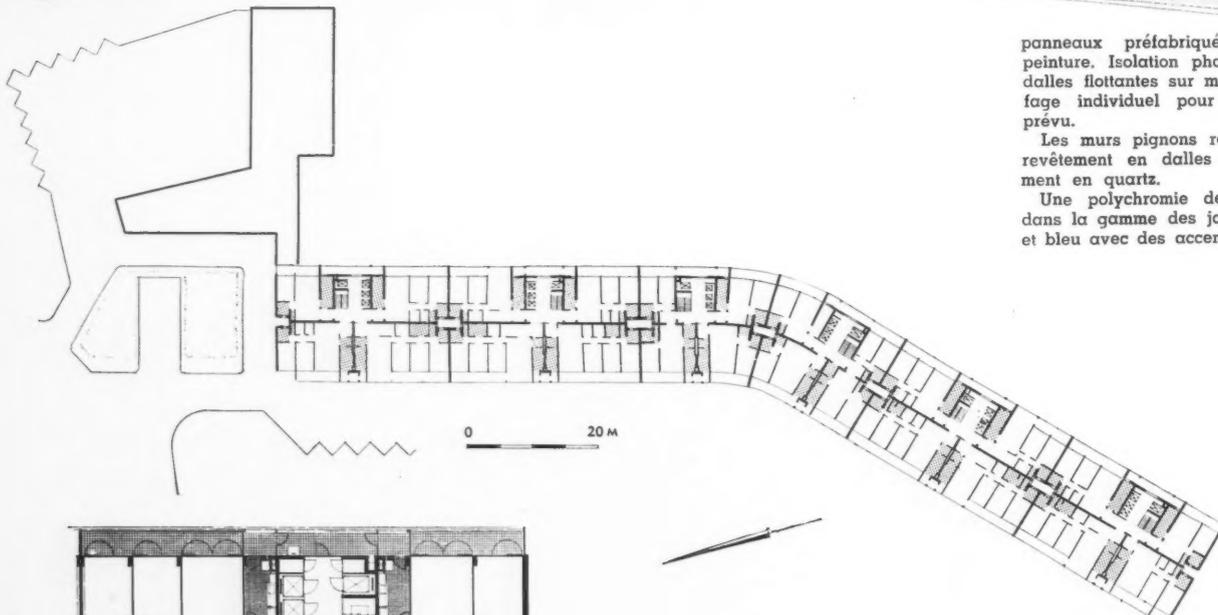
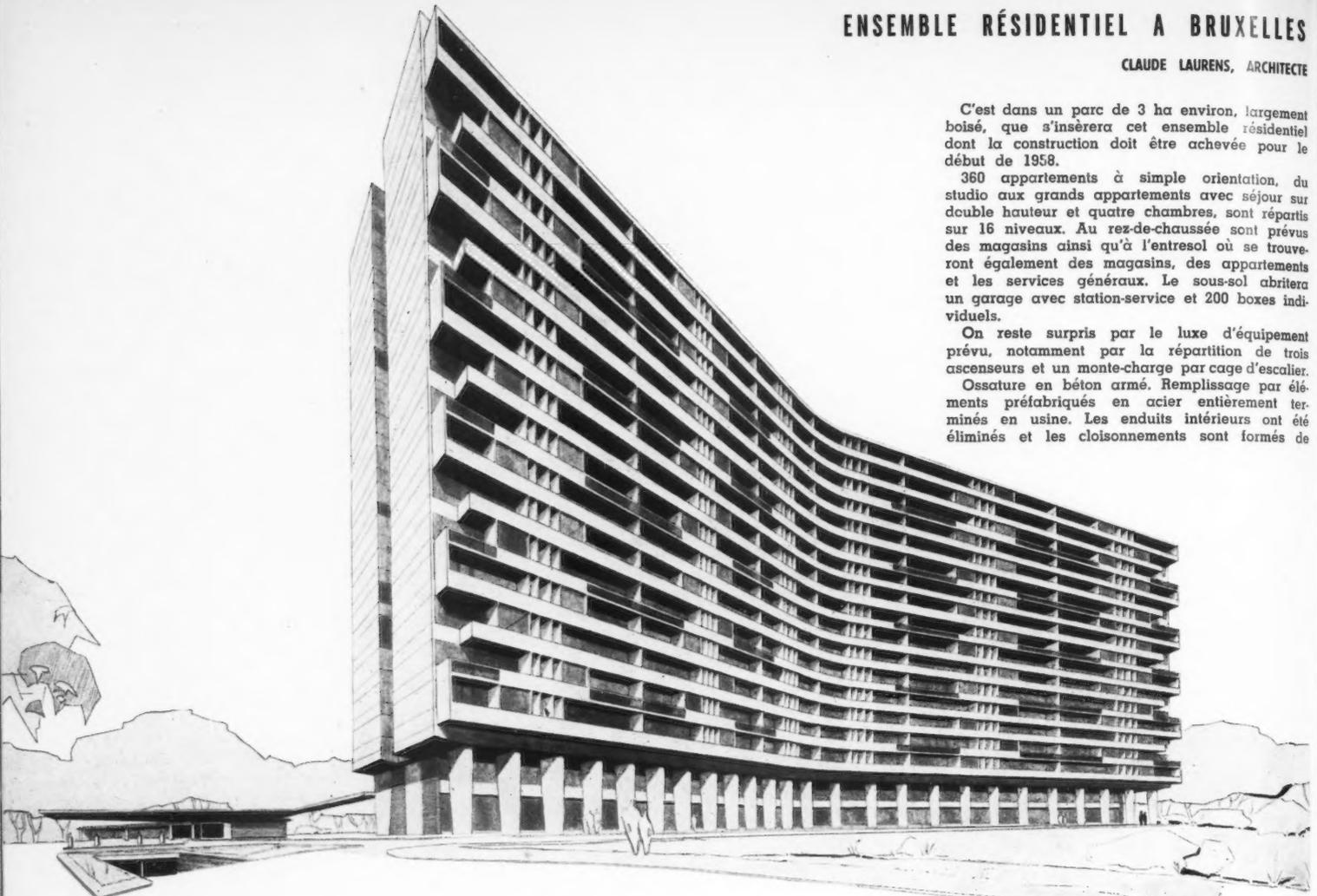
CLAUDE LAURENS, ARCHITECTE

C'est dans un parc de 3 ha environ, largement boisé, que s'insérera cet ensemble résidentiel dont la construction doit être achevée pour le début de 1958.

360 appartements à simple orientation, du studio aux grands appartements avec séjour sur double hauteur et quatre chambres, sont répartis sur 16 niveaux. Au rez-de-chaussée sont prévus des magasins ainsi qu'à l'entresol où se trouveront également des magasins, des appartements et les services généraux. Le sous-sol abritera un garage avec station-service et 200 boxes individuels.

On reste surpris par le luxe d'équipement prévu, notamment par la répartition de trois ascenseurs et un monte-charge par cage d'escalier.

Ossature en béton armé. Remplissage par éléments préfabriqués en acier entièrement terminés en usine. Les enduits intérieurs ont été éliminés et les cloisonnements sont formés de



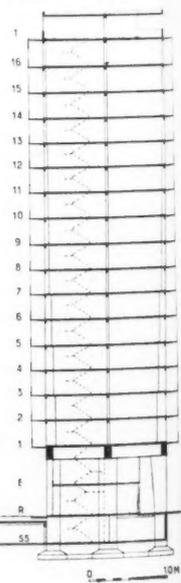
1  
2 |  
3 | 4

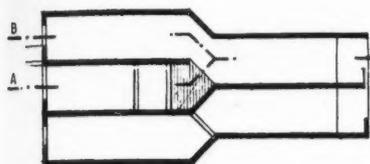
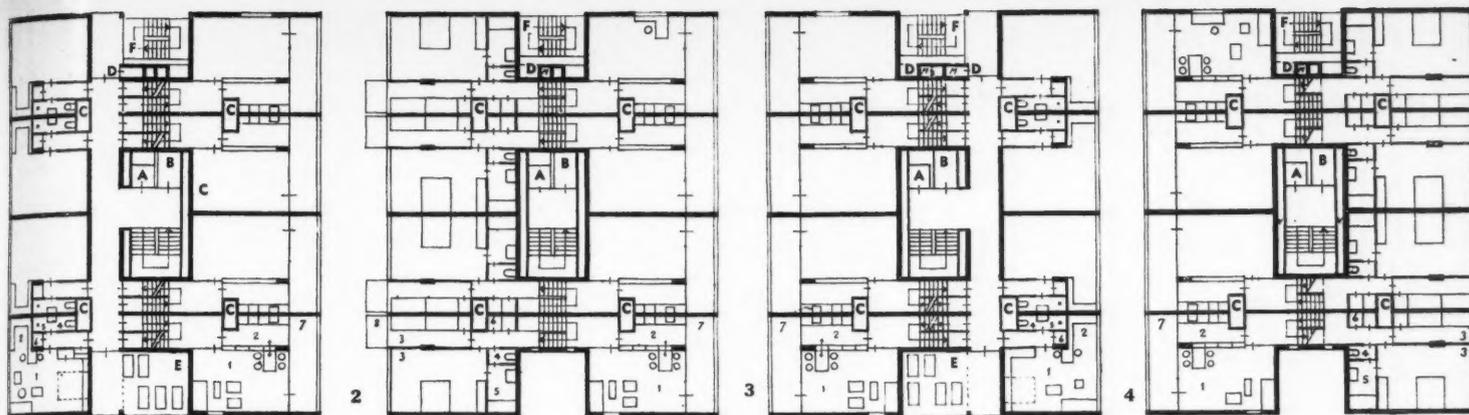
1 Perspective. 2. Plan d'étage. 3. Plan de cellule.  
4. Coupe sur l'immeuble, montrant, en sous-sol, l'extension des garages.

panneaux préfabriqués prêts à recevoir la peinture. Isolation phonique par un système de dalles flottantes sur matelas élastique. Un chauffage individuel pour chaque appartement est prévu.

Les murs pignons recevront extérieurement un revêtement en dalles préfabriquées avec parement en quartz.

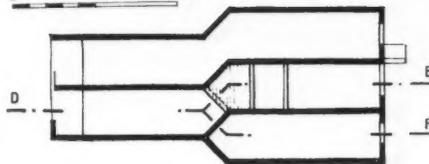
Une polychromie des façades a été étudiée dans la gamme des jaune clair, gris clair, blanc et bleu avec des accents en brun et rouge.





1. Plan selon coupe A-C. 2. Plan selon coupe B-C. 3. Plan selon coupe D-E. 4. Plan selon coupe D-F. (Nous ferons toutes réserves sur les dimensions des chambres d'enfants qui sont extrêmement réduites): A. Ascenseur. B. Monte-charge. C. Gains. D. Vidéordures. E. Terrasse collective. F. Escalier secondaire. 1. Séjour. 2. Cuisine. 3. Chambre. 4. W.-C. 5. Salle de bains. 6. Placard. 7. Loggia. 8. Balcon.

0 5 10 M



## PROJET D'IMMEUBLE POUR LE QUARTIER HANSA A BERLIN

VAN DEN BROEK ET BAKEMA, ARCHITECTES - STOKLA, COLLABORATEUR

Cet immeuble doit être réalisé dans le cadre de l'Exposition Internationale du Bâtiment à Berlin en 1957, qui prévoit la construction d'un quartier d'habitations (voir A.A. n° 63). Il comprendra au total 73 appartements répartis de la manière suivante :

— 48 appartements de trois pièces de 92 m<sup>2</sup> de surface. Chaque appartement comprend une loggia sur toute la largeur du séjour et de la cuisine (certains appartements auront, en outre, des balcons), W.C. et salle de bains en liaison directe avec la chambre. D'importantes surfaces de rangement sont prévues et le plan des cellules est basé sur la séparation des circuits de

jour et de nuit. Il s'agit de semi-duplex avec inversion des circulations verticales centrales. Ventilation transversale Est-Ouest.

— 24 appartements d'une pièce avec cuisine-placard ventilée sur l'extérieur.

— Un appartement pour le concierge à rez-de-chaussée.

L'escalier est central. Les deux ascenseurs ont six niveaux d'arrêt. A ces niveaux se trouvent les couloirs de circulation éclairés en bout. On accède aux appartements depuis ces couloirs en montant ou en descendant sept marches. Le niveau des chambres est décalé du niveau des séjours.

Caves en sous-sol. Buanderie collective et jeux d'enfants sur le toit.

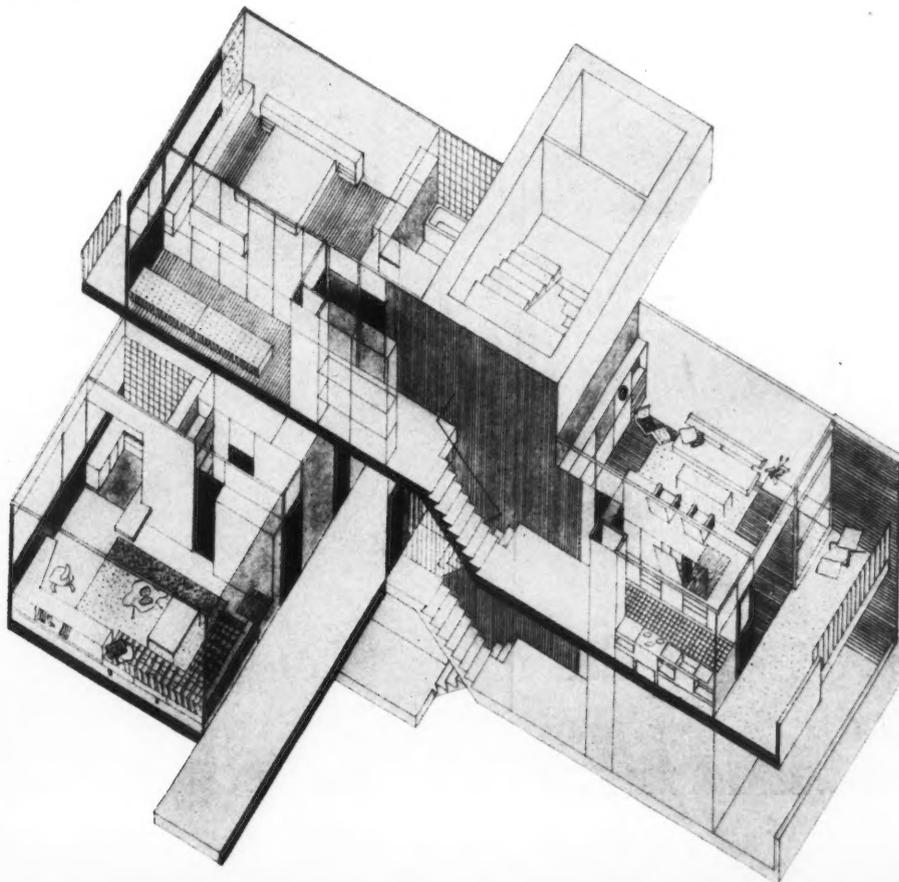
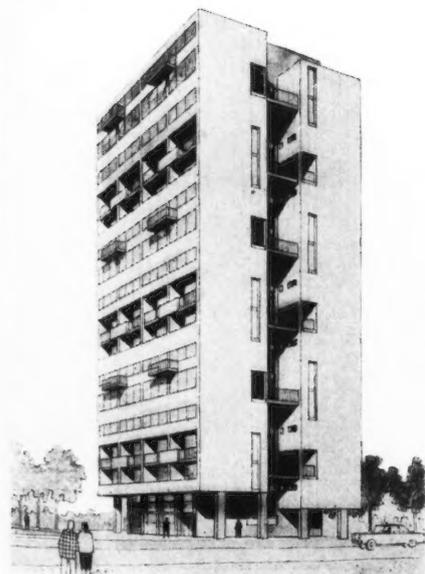
Le pignon sud comprendra, au niveau des circulations, une grande terrasse ensoleillée de jeux et de repos.

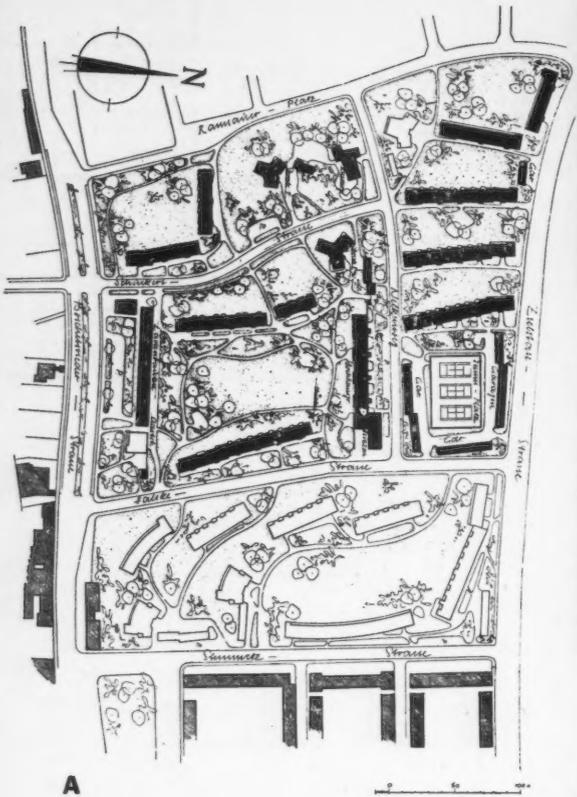
Des escaliers de secours, compteurs et vidéordures collectifs sont prévus dans le pignon Nord.

Ossature avec piliers et murs porteurs de béton armé. Portée 4 m. Parois extérieures revêtues en dalles de béton préfabriquées. Gains de ventilation et canalisations groupées autour d'un noyau central.

Dimensions du bâtiment : 20 x 24 m.

Vue d'ensemble de la maquette et axonométrie des appartements.





## UNITÉ RÉSIDENTIELLE A MUNICH, ALLEMAGNE

EMIL FREYMUTH, ARCHITECTE



La construction de cet ensemble d'habitations a été faite par une société immobilière dépendant d'un groupe industriel important.

Il comprend des immeubles différenciés de 2 à 17 étages et groupe au total 528 appartements de 35 à 114 m<sup>2</sup> de surface allant du studio au 4 1/2 pièces. Tous les appartements ont au moins une loggia ou un balcon.

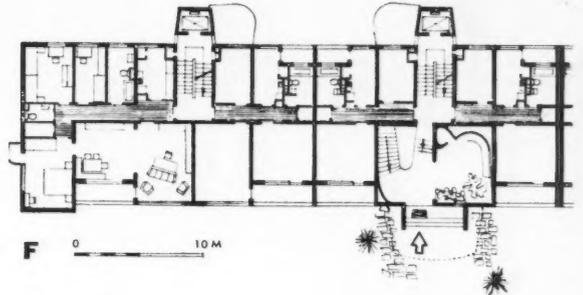
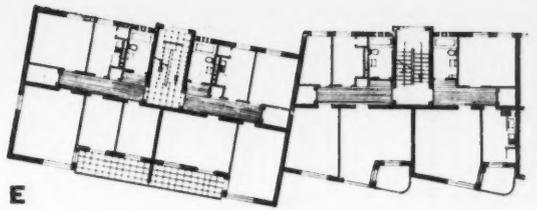
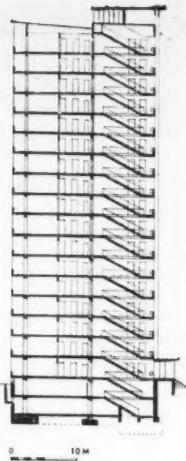
Les immeubles tours sont de deux types : l'un groupe à l'étage trois cellules de trois pièces et l'autre trois cellules de quatre pièces. Ils sont équipés d'ascenseurs et de monte-charge. Les immeubles bas sont équipés d'une installation de chauffage type « Domotherme », les immeubles hauts de type « Stramax » par rayonnement en plafond. L'ensemble comprend une centrale thermique pour l'alimentation générale des immeubles.

Immeubles bas : maçonnerie traditionnelle en brique ou parpaings.

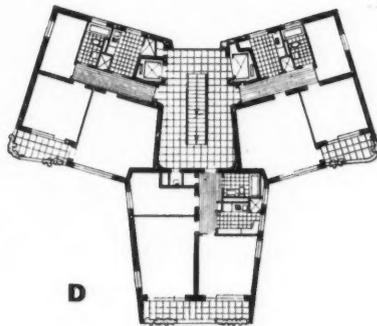
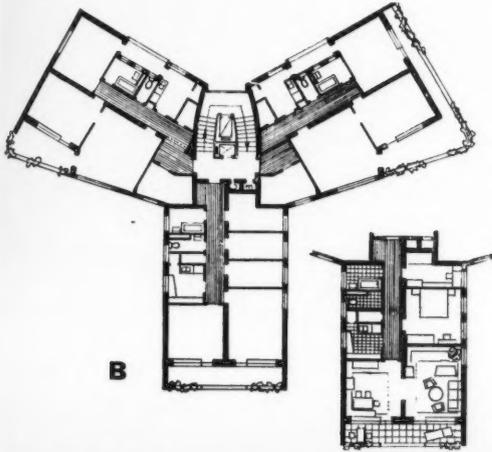
Immeubles tours : murs porteurs en béton de 30 cm d'épaisseur ayant reçu une isolation en Héraklithe sur les deux faces, avec les sept derniers étages ayant des murs également porteurs mais en briques.

Immeubles de 11 étages en barre : maçonnerie porteuse formée par les murs perpendiculaire aux façades, en béton aéré.

L'unité, qui s'insère agréablement dans un ensemble de verdure et d'arbres, est complétée par des magasins et des terrains de tennis.



Documents Die Kunst



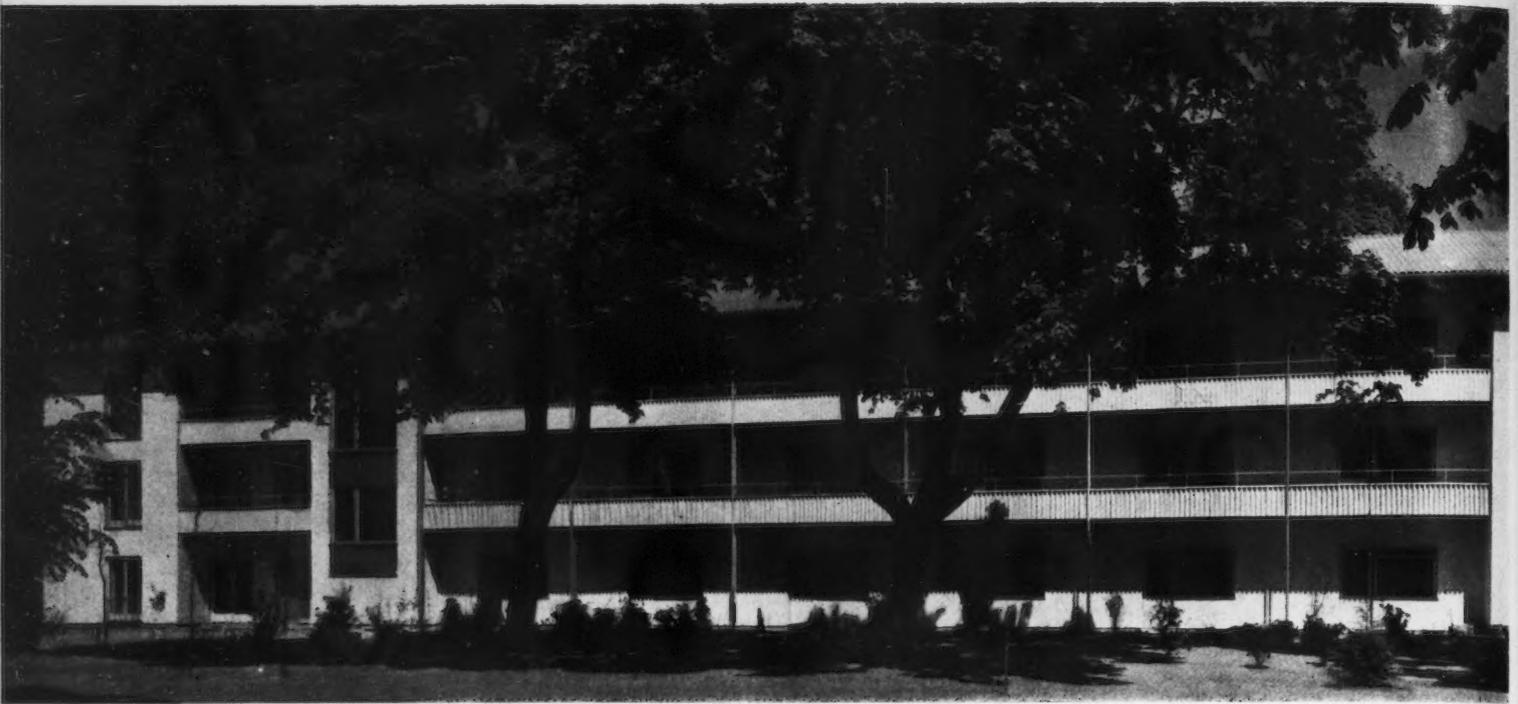
1	4
2	3

1. Vue d'un immeuble de 17 étages. 2 et 4. Deux vues d'ensemble. 3. Façade d'un immeuble bas.

A. Plan-masse. B. Plan d'étage avec variante d'un immeuble haut groupant trois appartements de 4 pièces par étage. C. Coupe et D. Plan d'étage d'un immeuble haut groupant trois appartements de 3 pièces par étage. E. Plan d'étage d'un immeuble de quatre étages. F. Plan d'étage d'un immeuble de onze étages.



Photo Erwin Kellner



## MAISON DE RETRAITE POUR VIEILLARDS A BERLIN, ALLEMAGNE

WERNER DUTTMANN, ARCHITECTE

La réalisation de cette maison de retraite fut attribuée par concours en 1952. Construite sur un terrain de 12.700 m<sup>2</sup> elle est destinée à recevoir 363 personnes dans des chambres de 1, 2, 3 et 4 lits.

Le plan-masse s'explique par le désir, d'une part de conserver les plantations déjà existantes comprenant de très nombreux arbres et, d'autre part, de créer des cours-jardins donnant aux habitants une impression d'intimité qui n'est pas, d'ailleurs, sans rappeler les béguinages.

Les pièces communes sont nombreuses : chaque aile principale comprend une salle de séjour par étage, plusieurs salles ont été également aménagées au rez-de-chaussée et sont à la disposition des vieillards habitant en ville mais qui peuvent y passer la journée. Au rez-de-chaussée se trouve

une galerie-patio se prolongeant devant le réfectoire. On compte une proportion d'un tiers d'hommes et deux tiers de femmes logés dans des ailes séparées.

Le restaurant reçoit 200 personnes par repas et peut former une salle de réunions pour 400 personnes. On a prévu en outre des tiscameries et un service d'isolation en liaison avec le service médical.

Construction maçonnerie porteuse en parpaings de béton creux. Restaurant couvert d'un voile mince de béton.

Le prix de revient, y compris l'équipement, est d'environ 3 millions de marks, soit 300 millions de francs. Il convient de souligner les finitions des intérieurs remarquablement soignées et la qualité de l'ambiance générale.



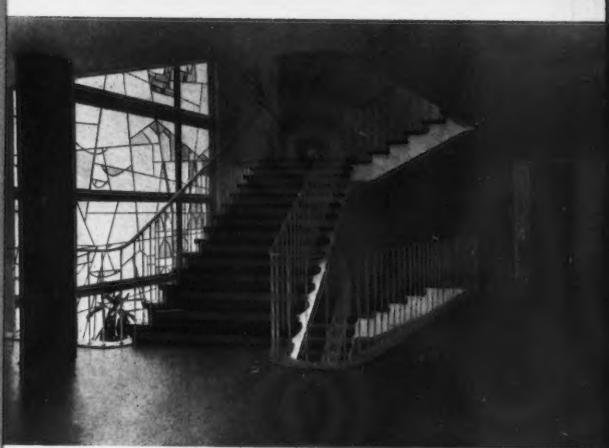
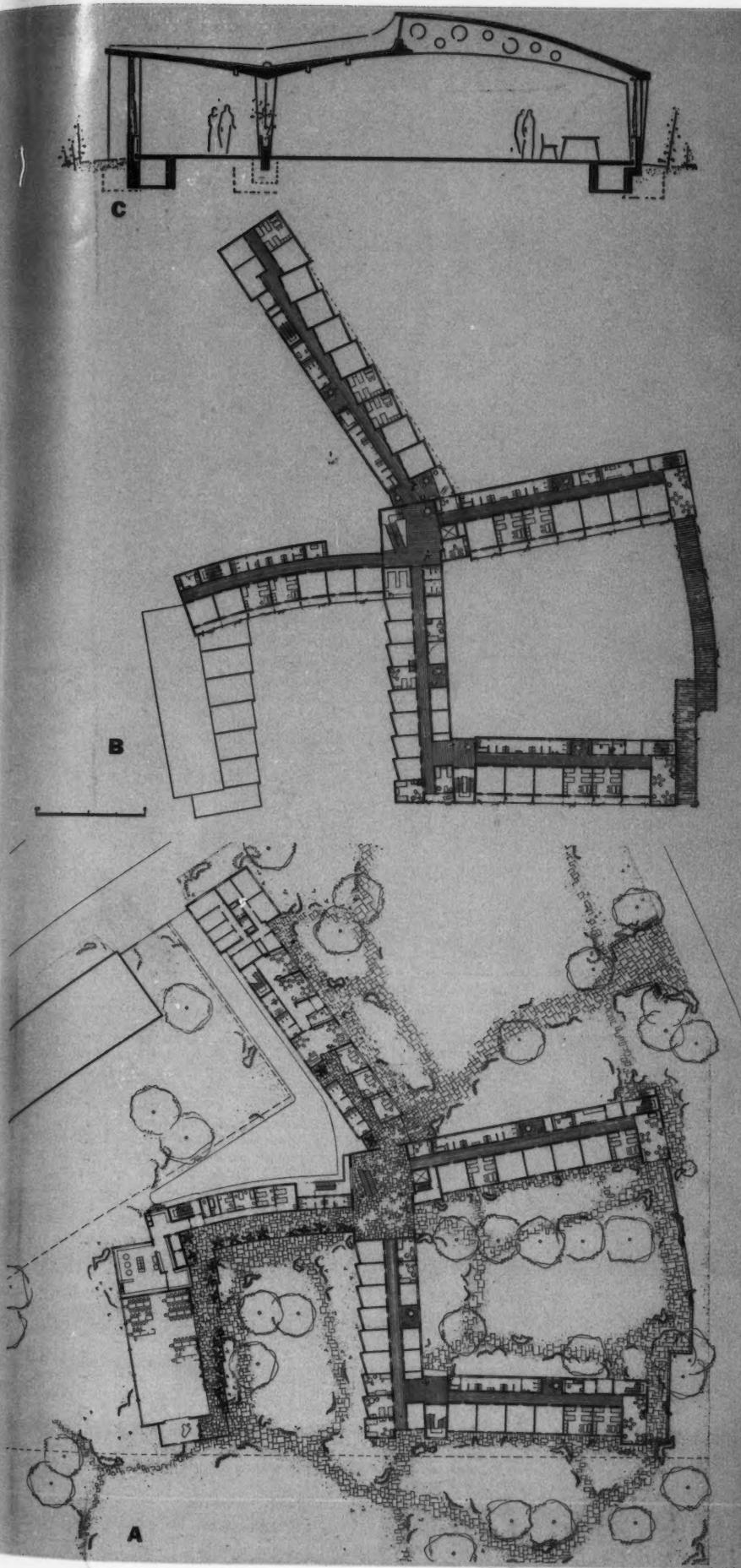
Photos Kessler

	4
1	5
2   3	6
	7

1. Vue de façade du côté des chambres. 2 et 3. On a voulu rompre la rigidité de l'aspect général par la disposition en dents de scie. 4. Vue de la salle de lecture. 5. Vue de l'escalier. Marches en bois de teck, poteau en béton armé recouvert de mosaïque. 6. La salle de restaurant. Au fond, l'estrade utilisée pour les représentations théâtrales. 7. Vue d'une chambre.

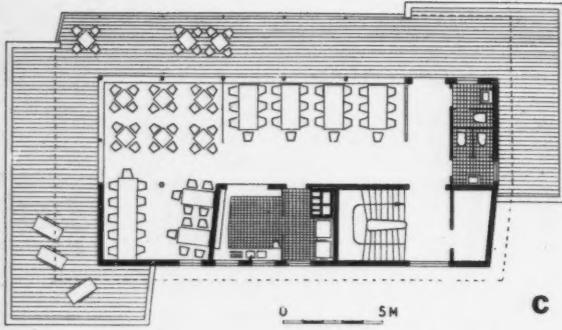
A. Plan du rez-de-chaussée. B. Plan d'étage. C. Coupe sur le restaurant.



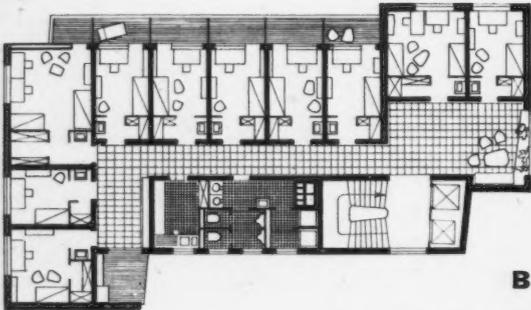


# HABITATIONS POUR ÉTUDIANTS A STUTTGART, ALLEMAGNE

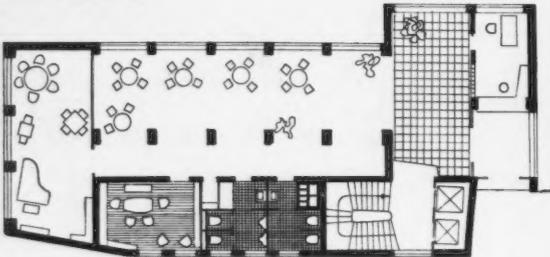
W. TIEDJE ET L.-H. KRESSE, ARCHITECTES



C



B



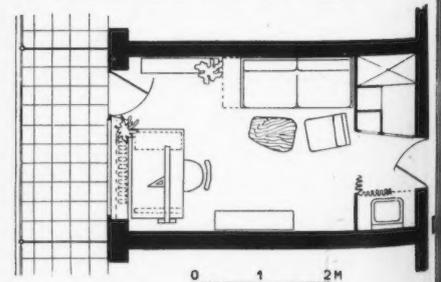
A

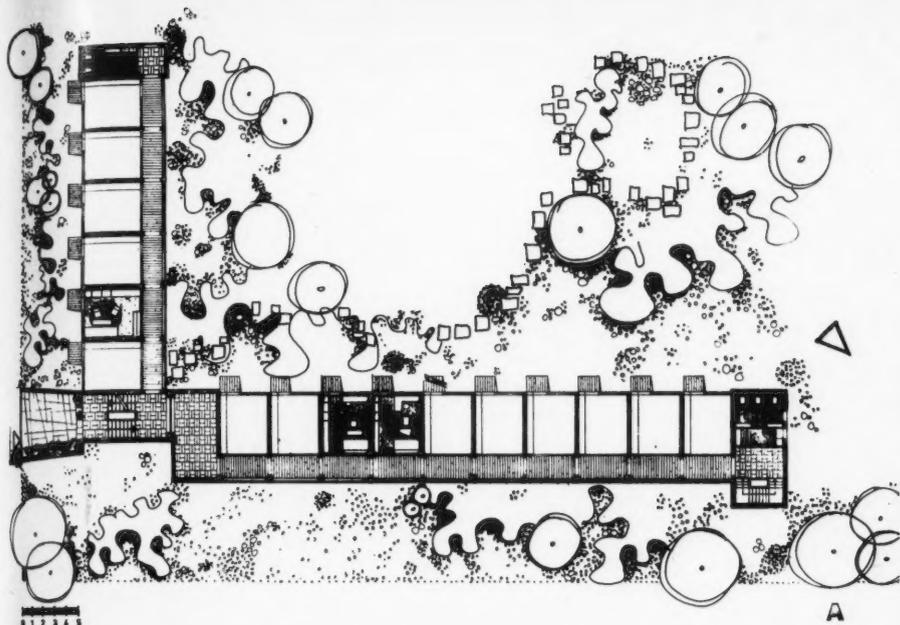


Cet immeuble de 16 étages construit pour les étudiants de l'Ecole Technique Supérieure de Stuttgart peut recevoir 160 étudiants dans des chambres simples et doubles à raison de deux chambres doubles et huit simples par étage.

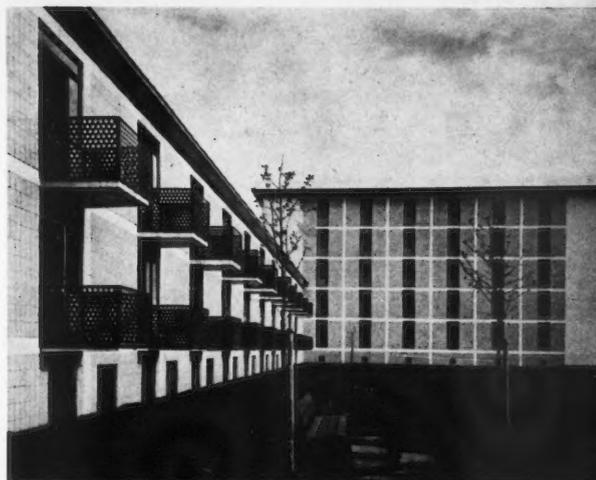
Au rez-de-chaussée sont groupées la conciergerie et une grande salle de réunion-bibliothèque. A chaque niveau on trouve une salle commune avec petite cuisine, les douches et W.C., deux ascenseurs de cinq personnes, escalier, vide-ordure. Chaque chambre est équipée de la radio et du téléphone. Au dernier niveau, a été aménagée une grande salle avec cuisine pour réunions.

1. Vue de façade. 2. Vue d'ensemble. 3 et 4. Détails des chambres.  
A. Plan du rez-de-chaussée. B. Plan d'étage. C. Plan du dernier niveau. D. Plan d'une chambre.





A



## HABITATIONS POUR CÉLIBATAIRES A DUISBOURG, ALLEMAGNE

G. CONLE, ARCHITECTE

C'est sur l'initiative d'une société minière du Bas-Rhin que fut réalisé ce home pour célibataires construit sur un plan en équerre avec un bâtiment de cinq étages et l'autre de deux.

Toutes les chambres, du type studio avec lits transformables, sont destinées à deux personnes et l'ensemble groupe 102 lits. Chaque chambre comporte un placard avec lavabo-évier et une prise pour réchaud électrique.

Les équipements sanitaires sont collectifs à l'étage.

Au sous-sol : douches et appartement du gardien.

Ossature en béton, remplissage en parpaings creux. Revêtement de céramique. Balustrades des balcons en tôle perforée laquée.

| 2  
1 | 3

1. Vue de façade du bâtiment de cinq étages. 2. Vue d'ensemble. 3. Le hall d'entrée vu de nuit de l'extérieur.  
A. Plan du rez-de-chaussée.

Cette unité d'habitation fait partie des grands ensembles urbains réalisés en Suisse et est considérée comme très importante en tant que base pour de nouveaux aménagements.

Il ne s'agit pas seulement de construire des immeubles, mais de concevoir les réalisations d'habitation comme délimitant des espaces verts aménagés en parc dans lequel viennent s'insérer terrains de jeux, piscine, etc.

En outre, les services communs sont suffisamment développés pour donner à l'ensemble son unité de vie : magasins, jardin d'enfants, garages, restaurant.

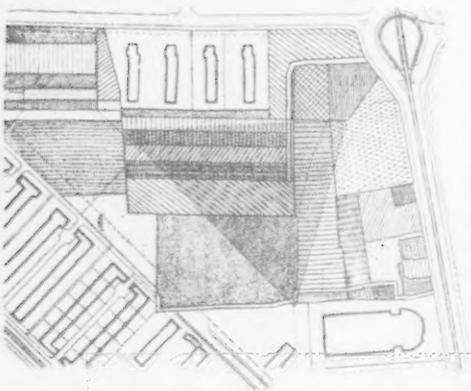
Les bâtiments d'habitation sont de trois types :  
 — deux immeubles tours de 12 étages abritant chacun 44 appartements et qui furent réalisés en 1953 ;

— des immeubles de huit étages à coursives extérieures ;

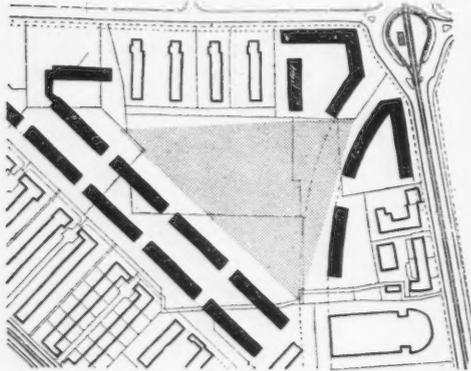
— des immeubles de quatre étages du type traditionnel récemment construits reliés entre eux par des commerces et des ateliers d'artisans.

Les appartements, de 1 à 4 pièces, sont du type économique. Coût total de la réalisation : 5.874.000 francs suisses dont 2.000.000 ont été fournis par des subventions cantonale et municipale.

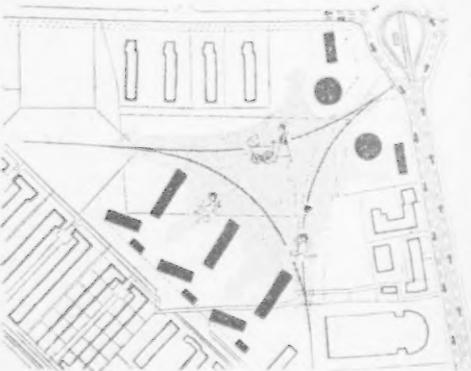
Coût des loyers : de 68 (1 pièce) à 120 fr. suisses (4 pièces).



A



B



C

Photo B. et N. Westwood



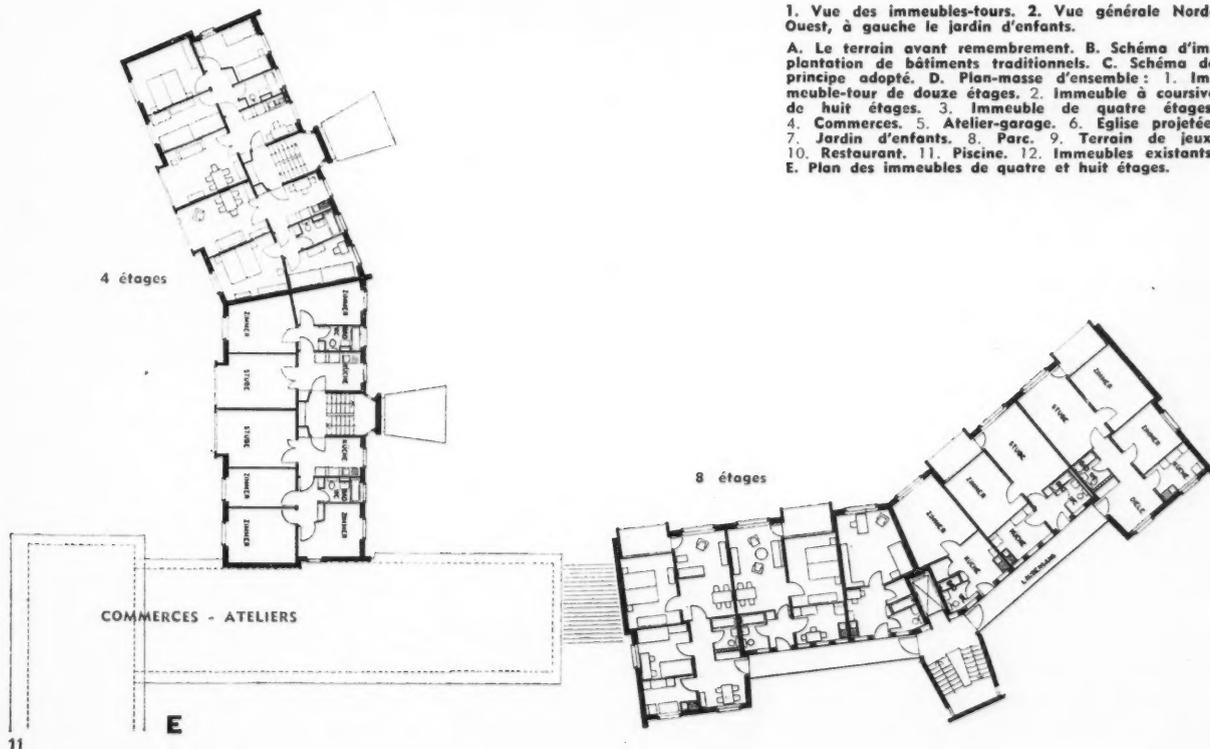


UNITÉ RÉSIDENTIELLE LETZIGRABEN, ZURICH A. H. STEINER, ARCHITECTE. G. ET P. AMMANN, PAYSAGISTES

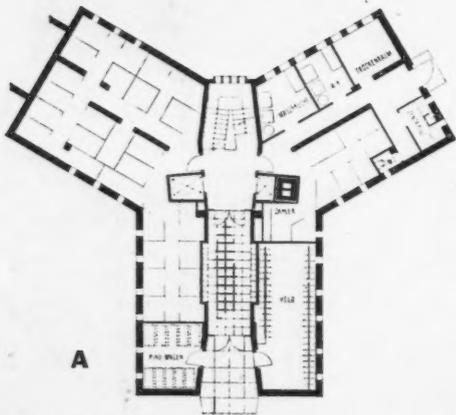
1 2  
1 |

1. Vue des immeubles-tours. 2. Vue générale Nord-Ouest, à gauche le jardin d'enfants.

A. Le terrain avant remembrement. B. Schéma d'implantation de bâtiments traditionnels. C. Schéma de principe adopté. D. Plan-masse d'ensemble : 1. Immeuble-tour de douze étages. 2. Immeuble à coursive de huit étages. 3. Immeuble de quatre étages. 4. Commerces. 5. Atelier-garage. 6. Eglise projetée. 7. Jardin d'enfants. 8. Parc. 9. Terrain de jeux. 10. Restaurant. 11. Piscine. 12. Immeubles existants. E. Plan des immeubles de quatre et huit étages.



UNITÉ RÉSIDENTIELLE "LETZIGRABEN"



Doc. Werk



Photos Wolgensing



1. Vue du Sud-Est. Au premier plan les immeubles de huit étages, au fond les immeubles-tours. 2. Vue de jardin d'enfants. 3. Le terrain de jeux avec de multiples éléments d'équipement.

A. Rez-de-chaussée et B. Etage courant de l'immeuble-tour. C. Plan du jardin d'enfants (plans au 1/400).



Photo Ingelborg Heise

# UNITÉ RÉSIDENTIELLE "IN DER AU" ZÜRICH, SUISSE

CRAMER, JARAY ET PAILLARD, BAERLOCHER ET UNGER, ARCHITECTES

La réalisation de ce vaste ensemble résidentiel, commencée en 1952, a été confiée à deux équipes d'architectes, chacune d'elles construisant des types de bâtiments différents.

Cette unité comprend 120 habitations individuelles, de quatre, cinq et six pièces, en bandes continues, un immeuble tour de six étages groupant 12 appartements de trois pièces, un jardin d'enfants à deux classes, une école primaire à deux classes également et des commerces, pour une population de 850 habitants.

Les habitations individuelles ont leurs rez-de-chaussée et sous-sol, ainsi que les murs de séparation en parpaings de béton. L'étage est en charpente bois avec bardage bois peint en rouge. Revêtements intérieurs par panneaux isolants et matelas d'isolation entre les deux. Couvertures en tuiles.

Les 120 habitations sont revenues à 5.905.000 francs suisses, les deux écoles à 450.000 et l'immeuble tour à 110.000, soit pour l'ensemble 7 millions de francs suisses. Les subventions cantonale et municipale se montent à 20 % du prix total.

On peut citer comme exemple de loyer mensuel pour une habitation individuelle de 4 pièces un chiffre variant entre 130 et 145 francs suisses.

Signalons qu'aucune clôture ne sépare les lots ce qui n'empêche pas les habitants d'apporter une collaboration collective pour l'aménagement des jardins (!!!).

## PLAN-MASSE (au 1/2500) :

A, B et C. Voies de circulation. 1. Habitations individuelles. Cramer Jaray et Paillard, architectes. 2. Habitations individuelles. Baerlecher et Unger, architectes. 3. Immeuble-tour. Cramer, Jaray et Paillard. 4. Magasins. 5. Ecole. 6. Jardin d'enfants. 7. Jardinage. 8. Terrain de jeux.

Ci-dessous : une vue des maisons individuelles et de l'immeuble-tour.



Doc. Werk

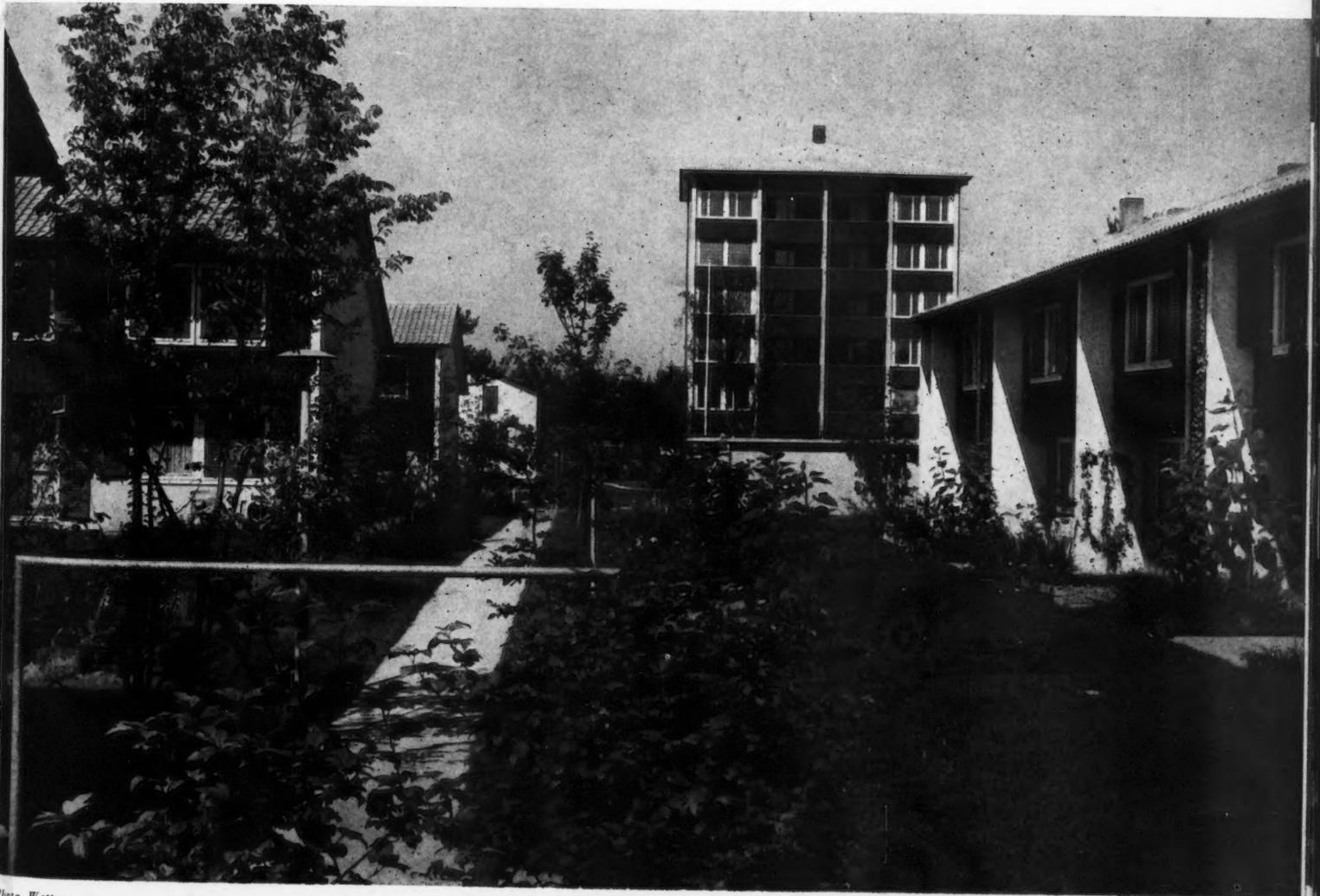
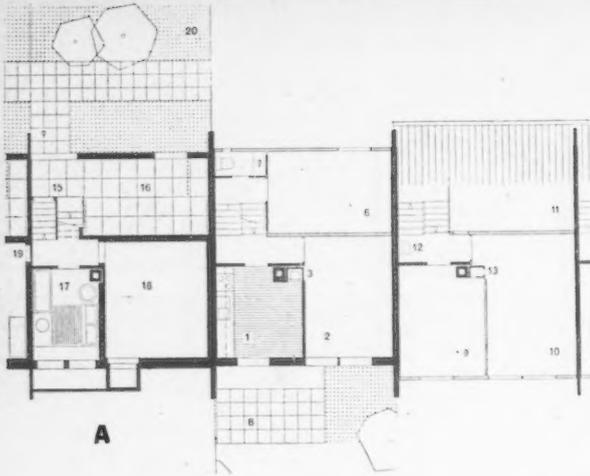


Photo Wetter



Photos Peter Gruner



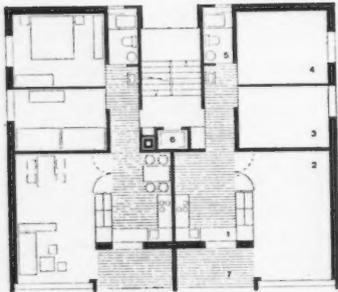
A



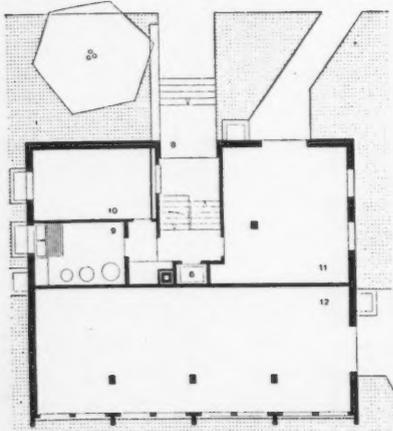
Echelle 1/300

Documents Werk

B



D



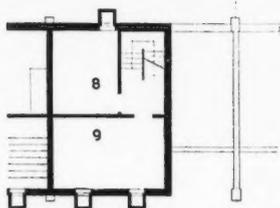
C



1 et 2. Détail et vue d'ensemble des maisons individuelles. Cramer, Jaray et Paillard, architectes. 3. Vue de l'immeuble-tour.

A. Plan et B. Coupe d'une habitation individuelle: 1. Cuisine. 2. Séjour. 3. Chaufferie. 6, 9, 10 et 14. Chambres. 7. W.-C. 8. Place. 11. Balcon. 12. Cabinet de toilette. 13. Chauffage. 15. Entrée. 16. Atelier. 17. Bains. 18. Séchoir. 19. Aération. 20. Bande verte. 21. Petite zone de plantations.

C. Sous-sol et D. Etage courant de l'immeuble-tour: 1. Cuisine. 2. Séjour. 3 et 4. Chambres. 5. Bains. W.-C. 6. Ascenseur. 7. Loggia. 8. Entrée. 9. Buanderie. 10. Séchoir. 11 et 12. Garages.



E

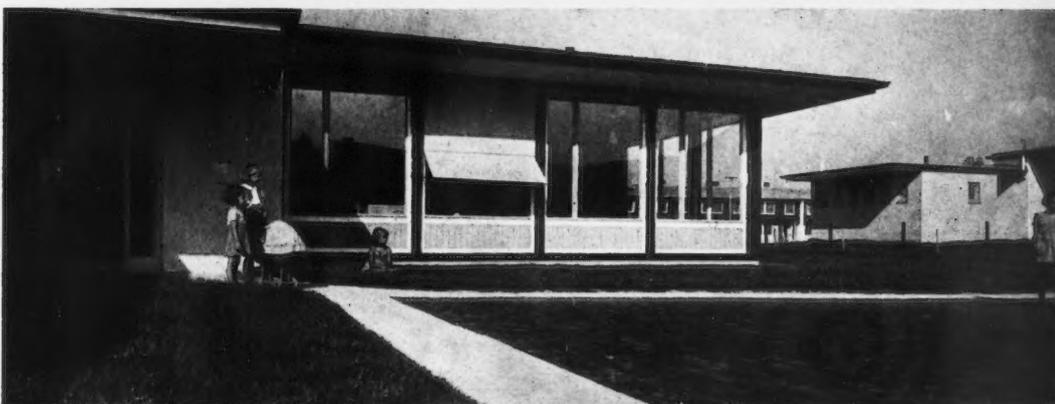
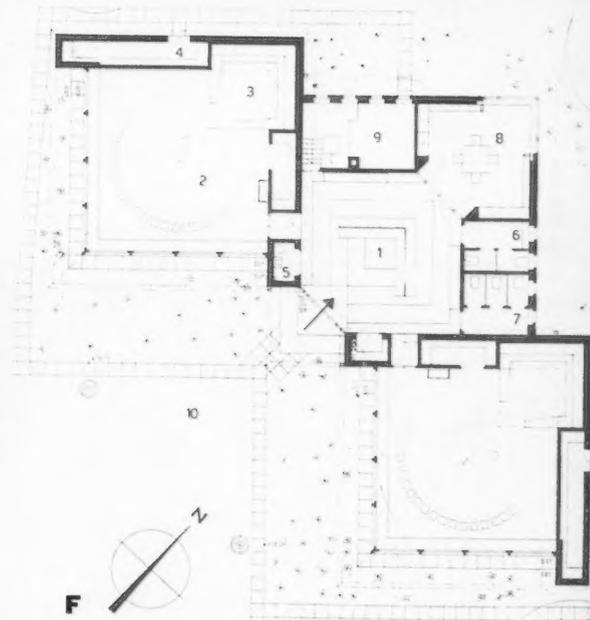
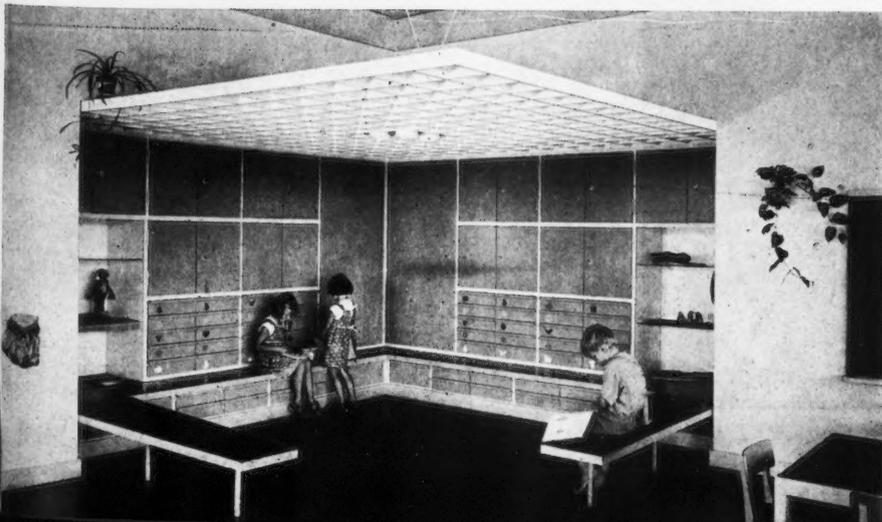
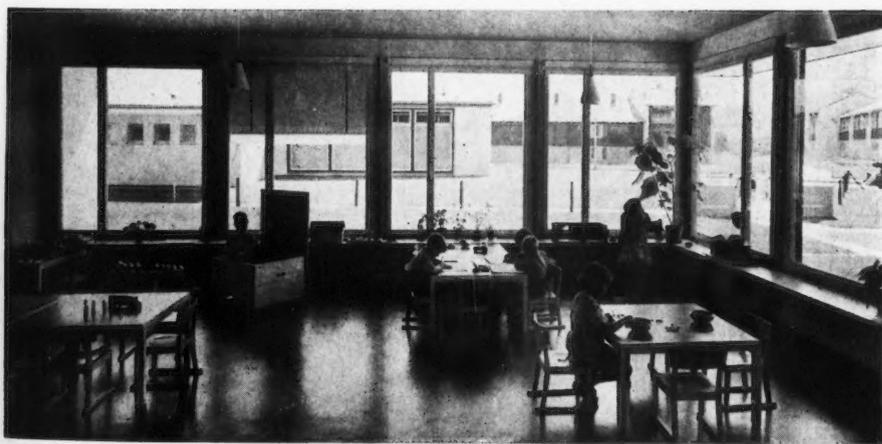


Photo Wolgensniger



F

Documents Werk

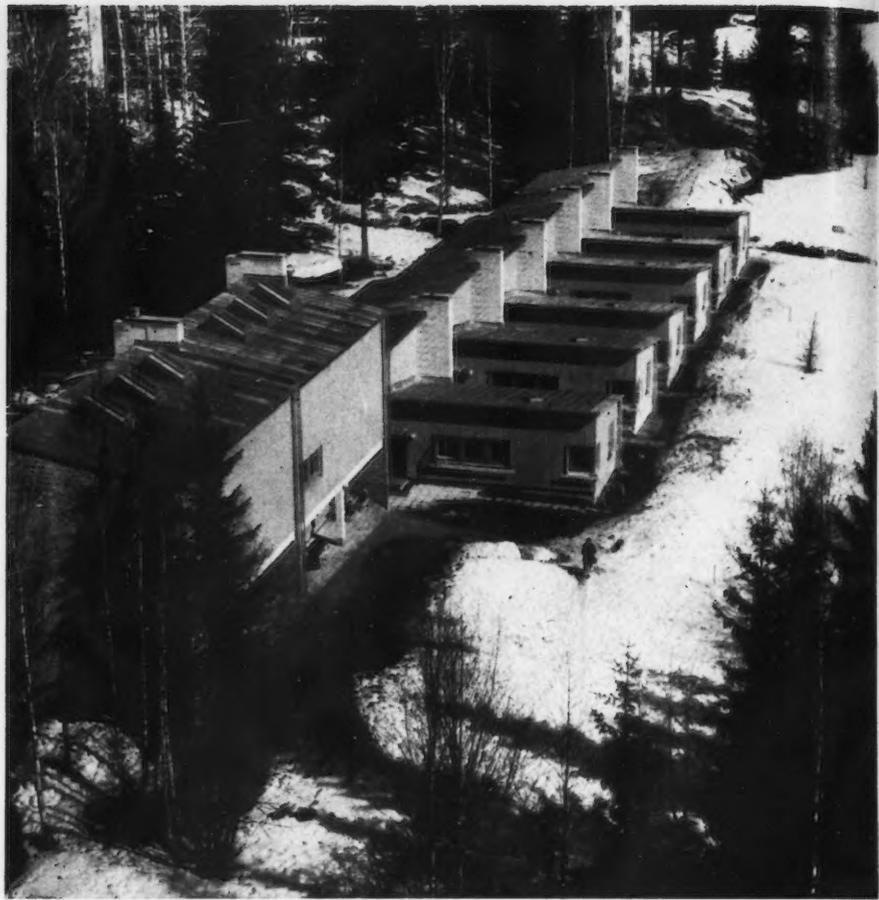
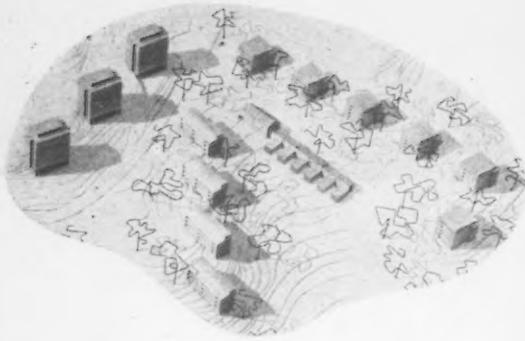
4. Vue d'ensemble des habitations individuelles. Baerlocher et Unger, architectes. 5, 6 et 7. Le jardin d'enfants, vues extérieure et intérieure. Baerlocher et Unger, architectes.

E. Plans d'une habitation au 1/300: 1. Cellier. 2. Salle à manger. 3. Bains. 4. Séjour. 5 et 6. Chambres.

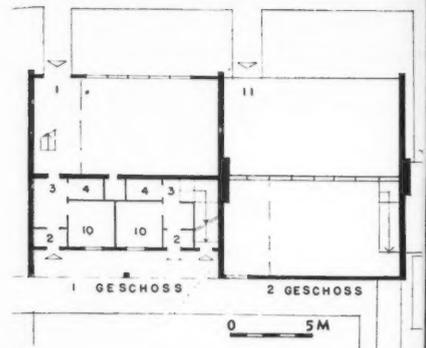
F. Plan du jardin d'enfants au 1/300: 1. Hall. 2. Classe. 3. Rangement jeux. 4. Outillage. 5. Dépôt. 6 et 7. W.-C. 8. Bibliothèque. 9. Chauffage. 10. Terrain de jeux.

# HABITATIONS A TAPIOLA, FINLANDE

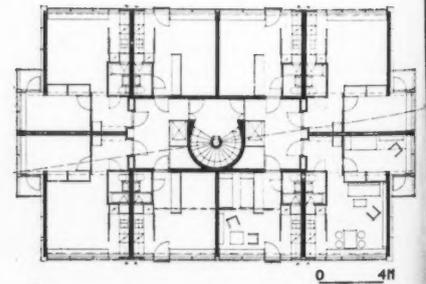
ATELIERS D'ARTISTES : AULIS BLOMSTEDT, ARCHITECTE  
 IMMEUBLES-TOURS : VILJO REWELL, ARCHITECTE



Photos Havas



B



A

1 | 3 | 4  
 2 |

1. Maquette d'ensemble : à gauche les immeubles-tours, au centre les habitations en bande pour artistes. 2. Vue d'un immeuble-tour. 3 et 4. Vue d'ensemble et façade latérale des habitations d'artistes. A. Plan d'étage de l'immeuble-tour. B. Plan des habitations pour artistes.

Une nouvelle tranche de bâtiments est actuellement en cours de réalisation à Tapiola, cité satellite d'Helsinki (v. A.A. n° 63).

L'ensemble comprend des immeubles-tours abritant des appartements d'une et deux pièces sur 7 étages, magasins et garages au rez-de-chaussée et des immeubles bas, non encore réalisés avec des appartements plus grands. D'autre part, la Municipalité, en accord avec l'Association des artistes peintres, a inclus dans cet ensemble des habitations pour artistes comprenant, sur un ou deux niveaux, appartement et atelier. Les habitants bénéficieront d'installations communes telles que buanderie, sauna, etc.

Les artistes peuvent obtenir un bail de cinq ans à l'expiration duquel ils doivent céder leur appartement à d'autres artistes.

Immeubles tours : ossature en béton armé, remplissage par éléments préfabriqués de béton vibré.  
Habitations en bande : maçonnerie de brique.



## UNITÉ RÉSIDENTIELLE "LILLO TERRASSE", OSLO, NORVÈGE

ALEX CHRISTIANSEN ET NILS ALM ROSLAND, ARCHITECTES, OYSTEIN SYVERTSEN, ARCHITECTE PAYSAGISTE. BORRING ET ROGNERUD, INGÉNIEURS



C'est sur un terrain à forte pente situé sur les hauteurs dominant Oslo que sera réalisé un ensemble d'habitations comprenant 700 appartements dont environ 280, de une et deux pièces, seront groupés dans des immeubles hauts, les trois et quatre pièces formant respectivement des immeubles de trois étages orientés est-ouest et de quatre étages orientés nord-sud.

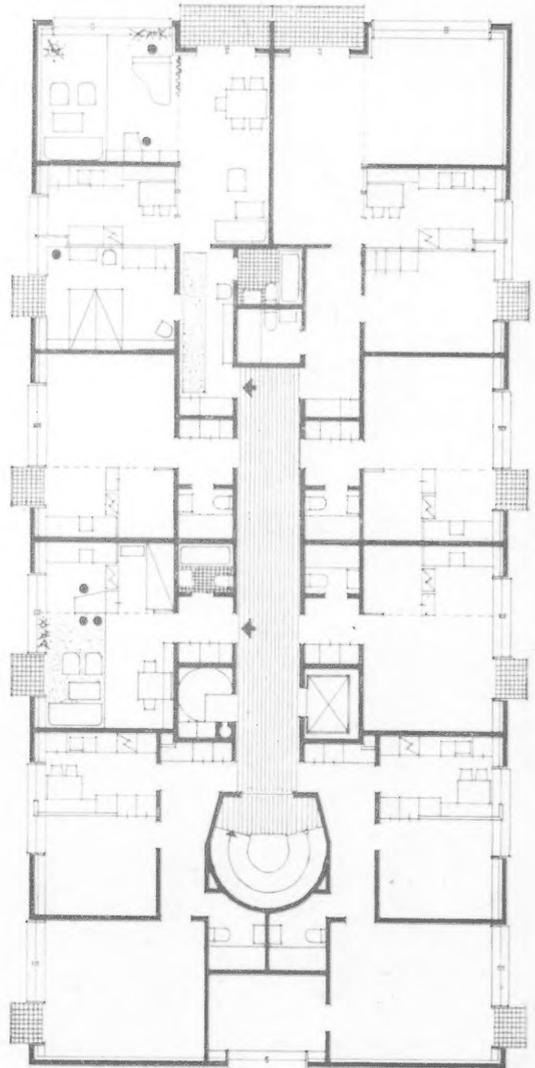
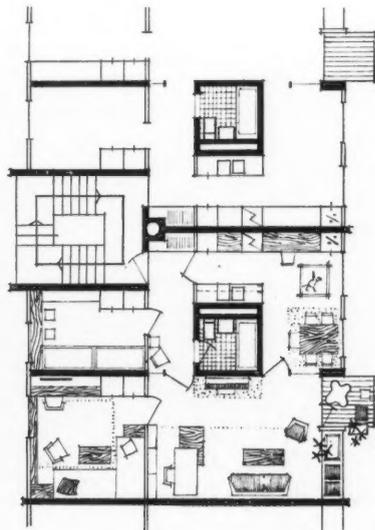
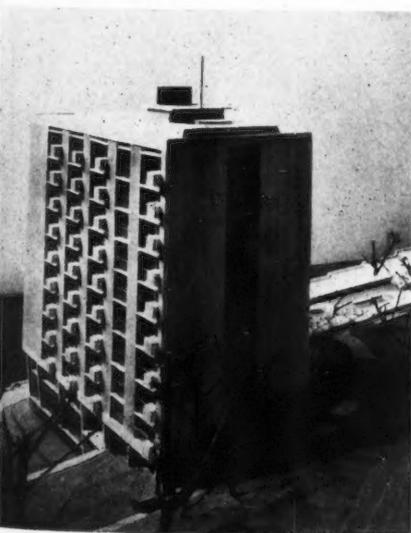
De nombreux services communs sont prévus soit aux niveaux inférieurs des immeubles tours, soit

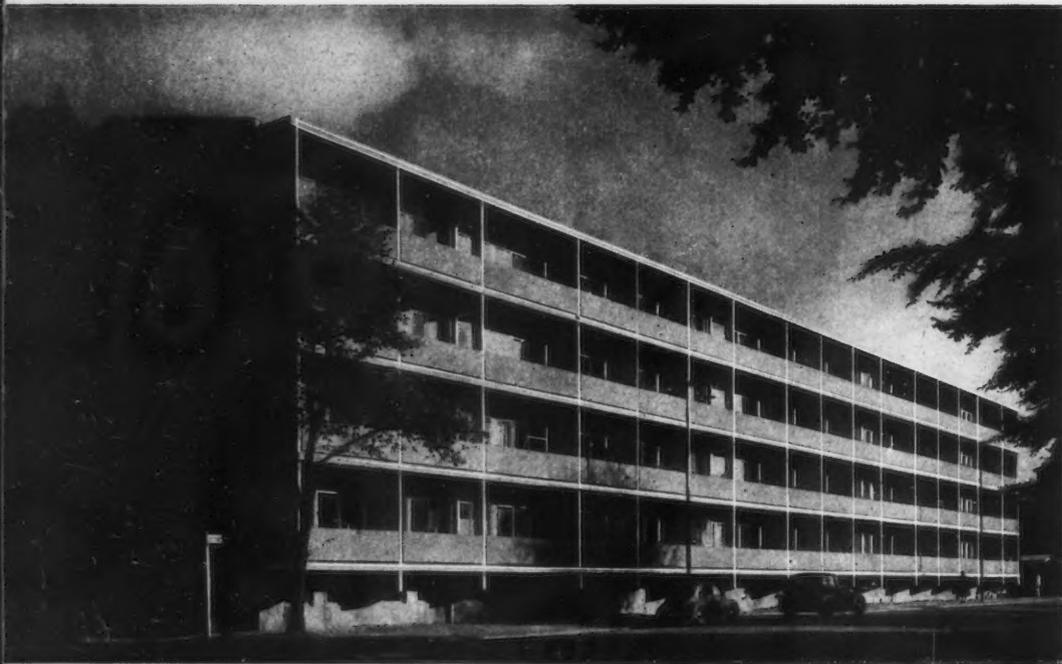
formant liaison entre eux en partie basse. Ils comprendront : commerce, buanderie, salles de réunion, de bricolage, etc. Des jardins d'enfants et un terrain de sports compléteront l'ensemble.

Les immeubles tours doivent être construits en béton à l'aide de coffrages coulissants. Les immeubles bas auront des murs de refend porteurs en béton, façades en panneaux de bois légers recouverts de fibrociment ondulé et de bois imprégné.

1 | 4  
2 | 3 |

1. Perspective d'ensemble. 2 et 4. Vue de maquette et plan d'étage d'un immeuble-tour. 3. Plan partiel d'étage courant d'un immeuble de trois étages (plans à 5 mm. par m.).





## IMMEUBLES EXPÉRIMENTAUX A MALMÖ, SUÈDE

FRITZ JAENECKE ET STEN SAMUELSON, ARCHITECTES



Photos Kenberg's



1  
4 | 2  
5 | 3

1. Vue de la façade côté séjours avec balcons du premier immeuble expérimenté. 2. Façade type côté escaliers. 3. Deuxième immeuble expérimenté : façade côté séjours. 4. Équipement d'une cuisine type avec des éléments normalisés. 5. Escalier préfabriqué avec limon central.

1. Ossature en cours de coulée. 2. Enlèvement de la toile de jute garnissant le coffrage vertical. 3. Mise en place des panneaux de coffrage de planchers. 4. Structure terminée, menuiseries et façades en cours de montage. 5. Panneaux de façade stockés sur chantier (on aperçoit entre les deux dalles de béton l'isolation en laine minérale). 6. Gaine des canalisations. 7. Vue et détail du boulonnage des panneaux d'allège sur une tête de mur.

1 | 5  
2 | 4  
3 | 7  
4

Ces immeubles ont été réalisés en tant que chantiers expérimentaux destinés à la mise au point de méthodes de construction industrialisée et d'emploi de main-d'œuvre non spécialisée.

Chaque immeuble comprend quatre cages d'escalier desservant trois appartements de deux pièces conformes aux normes suédoises.

On a dû adopter, pour l'exécution du sous-sol, des méthodes traditionnelles, en raison de la diversité des équipements et locaux généralement utilisés en Suède à ce niveau (buanderie, séchoir, dépôts, chambre froide collective, abri de défense passive, etc.). Il a donc été exécuté en béton banché.

Les quatre étages comportent des murs porteurs en béton perpendiculaires à la façade et correspondant aux cloisonnements entre les pièces. Ils sont de 12 cm d'épaisseur sans armature et coulés entre panneaux de coffrage standard garnis de toile de jute qui donne une texture à la paroi finie.

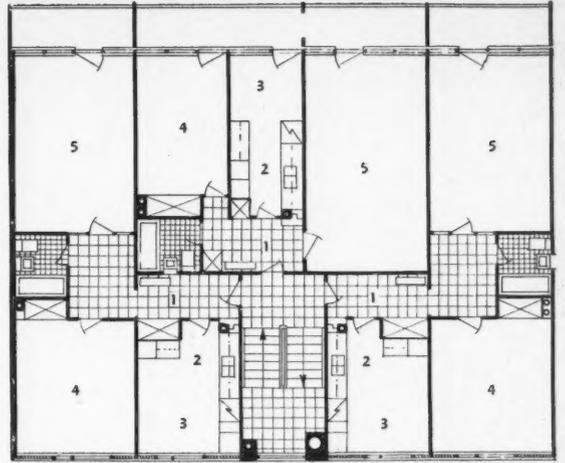
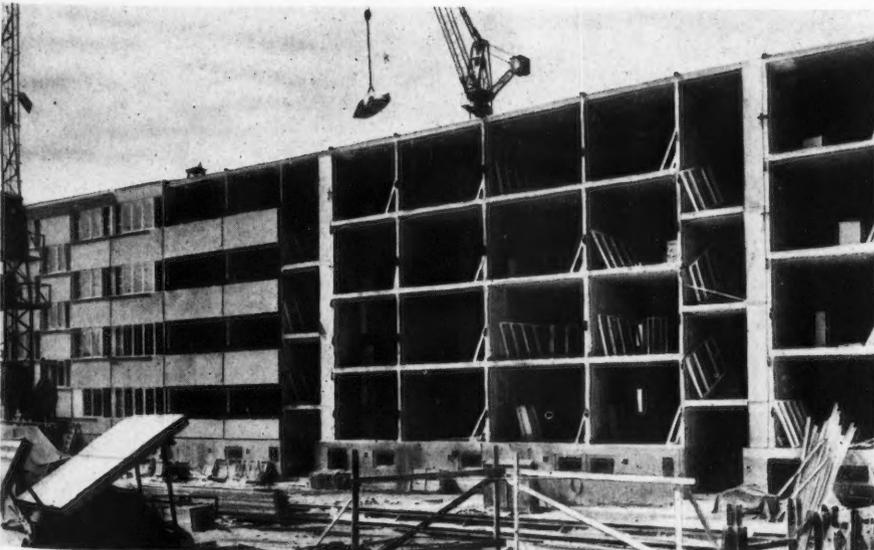
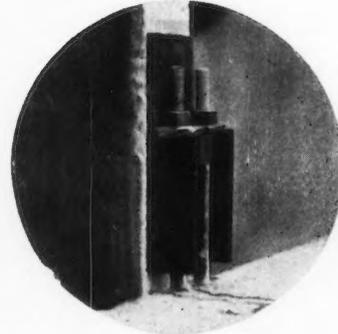
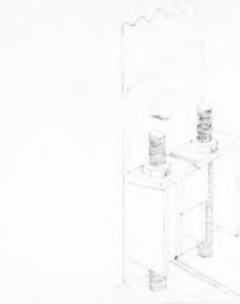
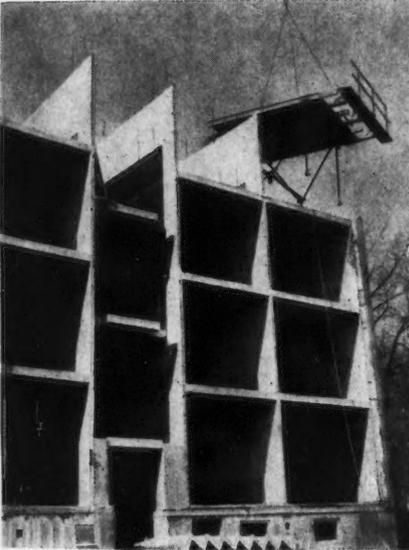
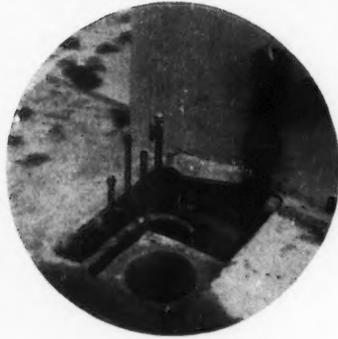
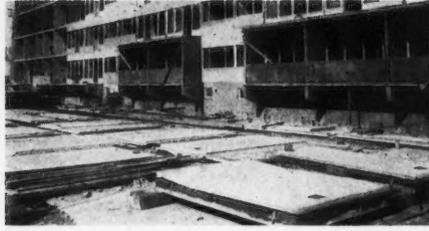
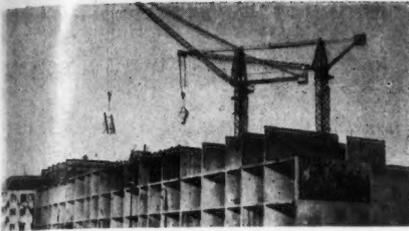
Les planchers, exécutés sur plateaux des dimensions d'une pièce, sont des dalles armées de 16 cm d'épaisseur. Certaines parties des planchers (v. fig. 4, p. 83) ont été réalisées en dalles préfabriquées.

En dehors de cette structure coulée entre coffrages standards, tous les autres éléments ont été préfabriqués : panneaux d'allèges, volées d'escaliers, dalles de balcons, gaines verticales, blocs de cheminées et de v.o., panneaux de cloisonnement secondaires de 6 cm d'épaisseur, etc.

Les panneaux de la paroi extérieure sont composés de deux dalles de béton entre lesquelles se trouve une couche de laine minérale. Les deux dalles sont reliées entre elles par des pièces en acier au chrome-nickel qui garantissent leur solidité et un écartement constant. Le parement extérieur est réalisé au poussier de marbre lavé. Ces panneaux sont boulonnés aux têtes des murs porteurs (voir détail). La préfabrication a été expérimentée pour le premier immeuble sur le chantier et dans des conditions assez sommaires. Pour le second, on a travaillé en usine selon le système hollandais du « schokbeton ». Les canalisations électriques ont été noyées à la fabrication dans les murs de béton. Les serpentins du chauffage par rayonnement dans le sol ont été placés après coup dans une chappe de 4 cm exécutée à la surface sur les dalles de plancher. Sols et lino ou dalles plastiques. Pour faciliter la mise en place des menuiseries et du mobilier, l'équipement de la cuisine, etc., on a prévu dans les murs et cloisonnements, à la coulée, des douilles permettant le montage de tous ces éléments par simple vis.

L'utilisation expérimentale de la toile de jute a été intéressante. Elle a permis en effet, d'une part d'enlever au béton son aspect « dur », et, après mise en peinture, de lui donner une texture. D'autre part, le décoffrage étant effectué après 48 h, on a conservé la toile plusieurs jours, empêchant ainsi des déprédations du béton. La toile a pu être réutilisée six et huit fois.

La faible température des planchers chauffants (25°) a nécessité une isolation très poussée. C'est ainsi que les grandes parois vitrées comportent un triple vitrage.

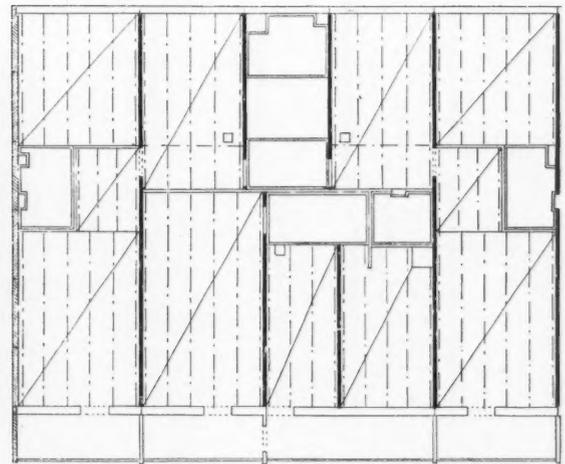


0 5M

A. Plan d'un étage courant montrant la distribution :  
1. Entrée. 2. Cuisine. 3. Coin repas. 4. Chambre.  
5. Séjour.



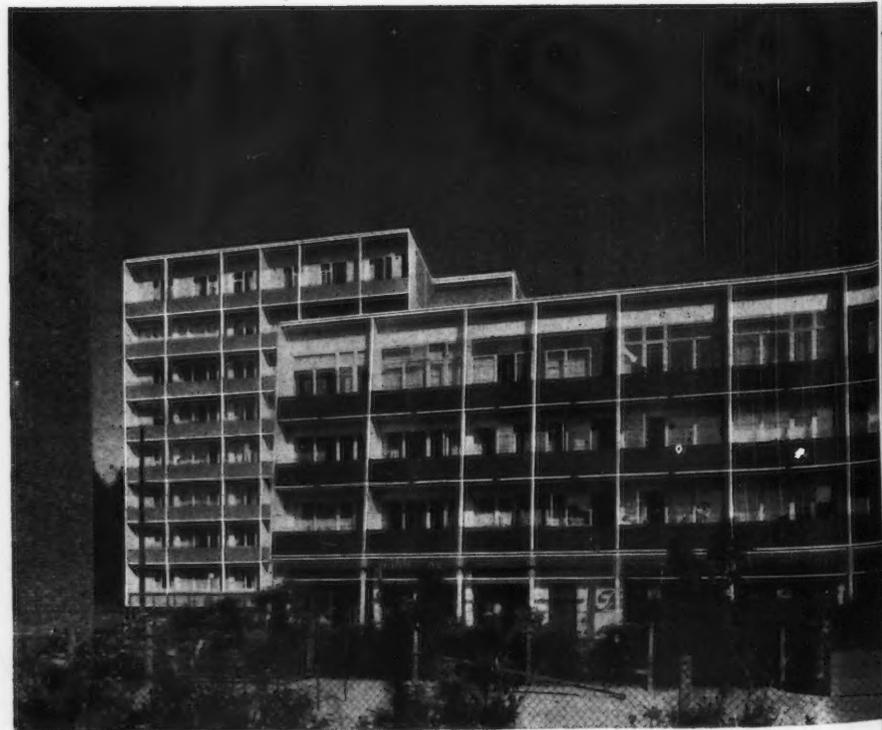
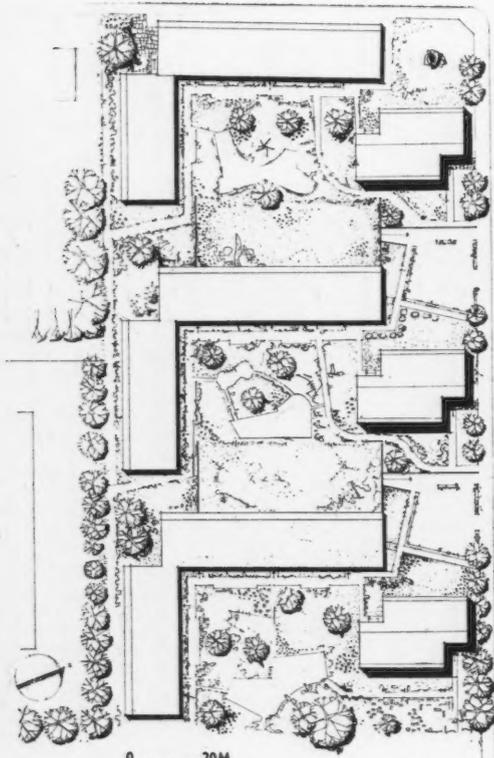
B. Plan d'un étage courant avec, en couleur, les éléments de béton préfabriqués, en noir la structure porteuse.



C. Plan des planchers indiquant les panneaux standards, en blanc cerné les parties en dalles préfabriquées.

# UNITÉ RÉSIDENTIELLE "SORGENFRI" A MALMÖ, SUÈDE

FRITZ JAENECKE ET STEN SAMUELSON, ARCHITECTES



Photos Kenberg's

1. Vue d'ensemble. 2. Au premier plan un immeuble bas, au second plan on aperçoit un immeuble-tour. 3. Maquette d'ensemble. 4. Vue d'ensemble d'un immeuble bas.

A. Plan-masse. B. Plan d'étage courant d'un immeuble-tour. C. Plan partiel d'étage courant d'un immeuble bas.

1	3
2	4

Cet ensemble comporte 320 appartements répartis en trois blocs de trois étages sur rez-de-chaussée et trois immeubles de 8 étages.

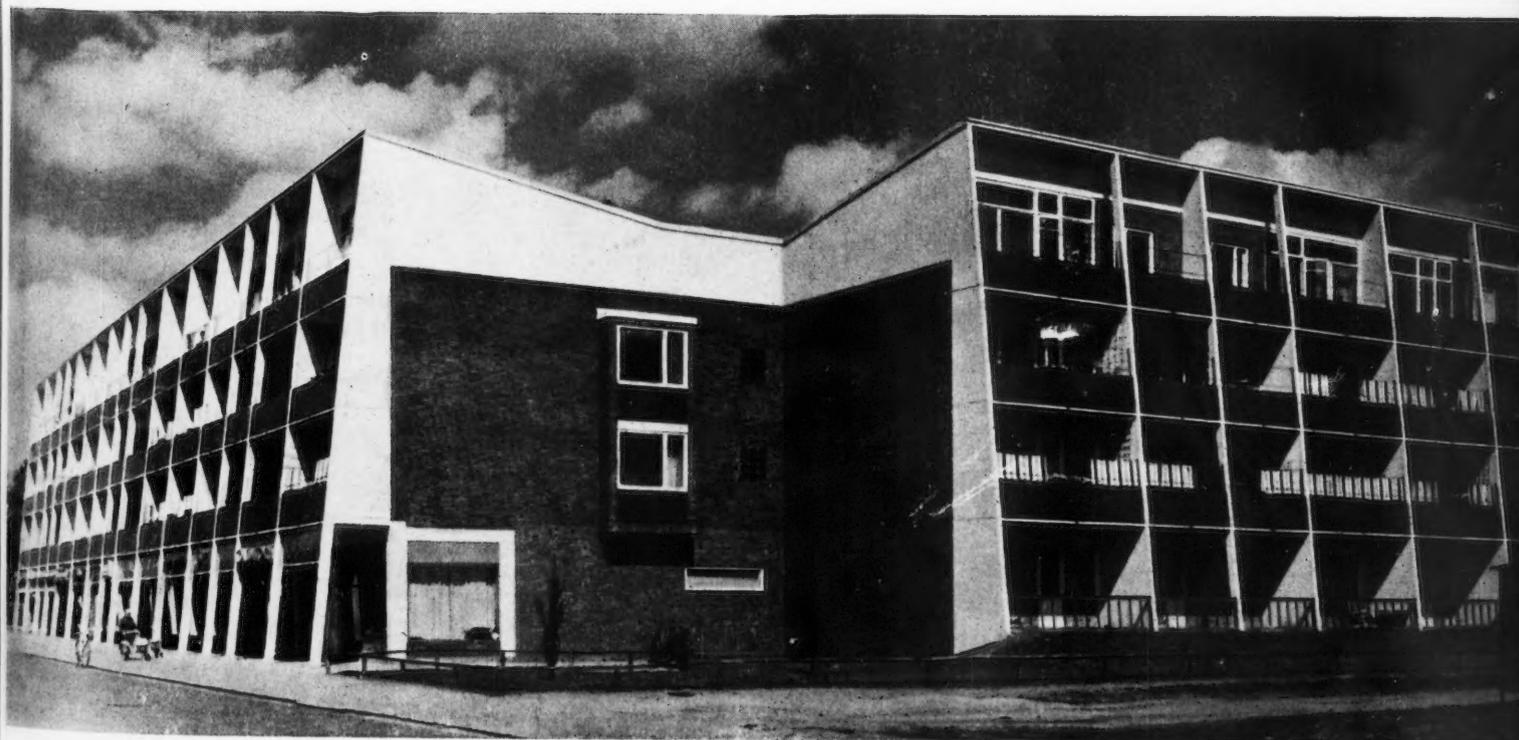
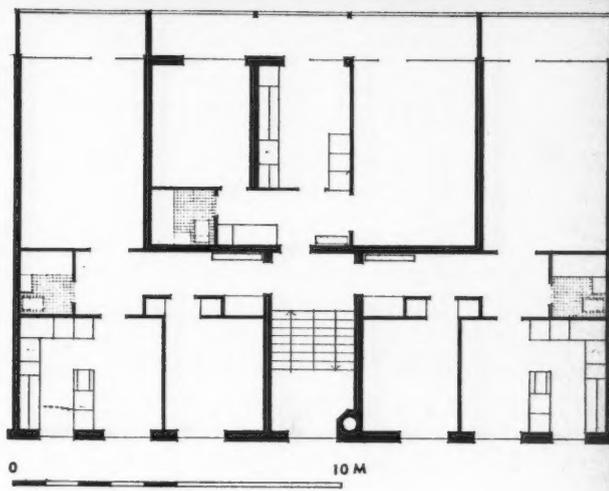
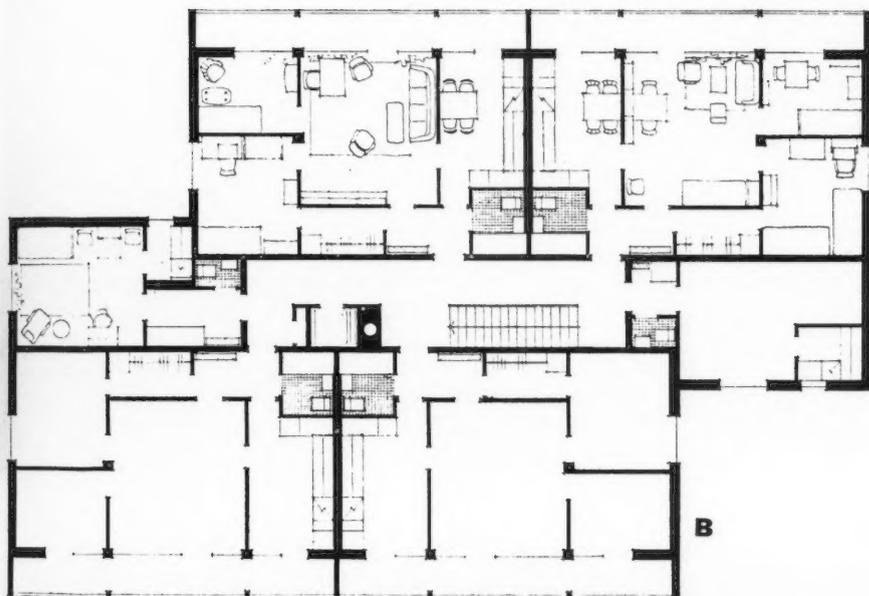
Les immeubles bas abritent des appartements de deux pièces aux niveaux inférieurs et des studios d'artiste au niveau supérieur. Construction en maçonnerie de brique rouge.

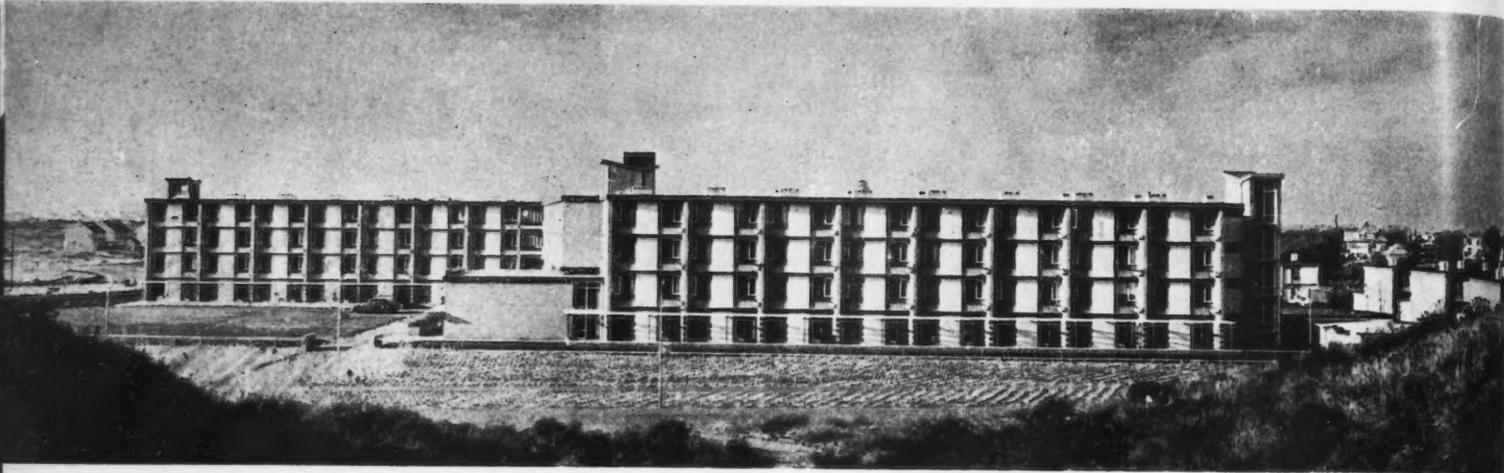
Afin d'améliorer l'insolation des étages inférieurs on a donné aux loggias une profondeur décroissante d'où une pente légèrement inclinée en façade s'harmonisant assez bien avec le toit à une pente.

Les immeubles tours groupent, par étage, six appartements dont quatre de 3 pièces (57 m<sup>2</sup>) et deux d'une pièce pouvant être réunis à un trois pièces. Au dernier étage on trouve des appartements en duplex.

Ossature en béton armé avec remplissage en brique jaune.

Tous les murs sont isolés à l'intérieur par des panneaux en béton aéré. Fenêtres à triple vitrage.

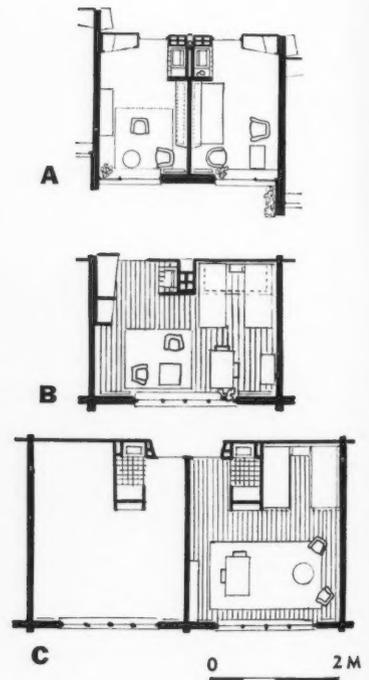
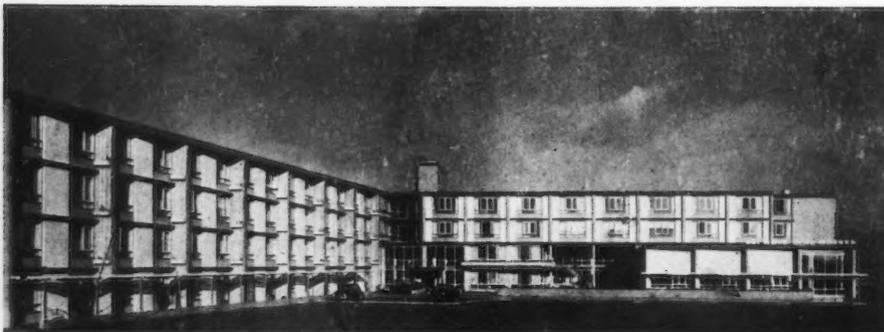




Photos Jan Verbeek

**"UNITÉ RÉSIDENTIELLE POUR PERSONNES AGÉES", ZANDVOORT, HOLLANDE**

W. VAN TIJEN ET M. BOOM, ARCHITECTES



1	4
2	5
3	6
4	7

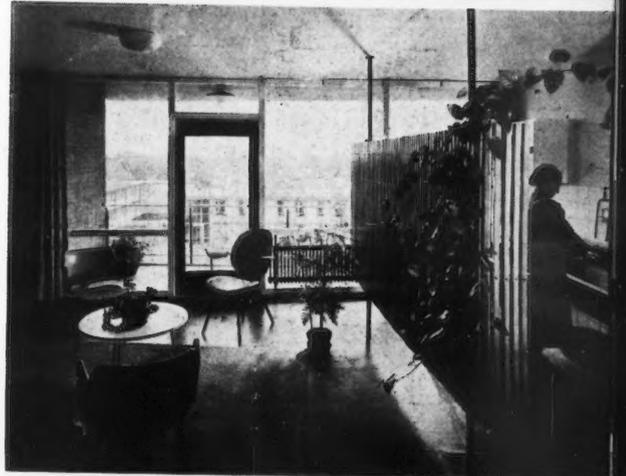
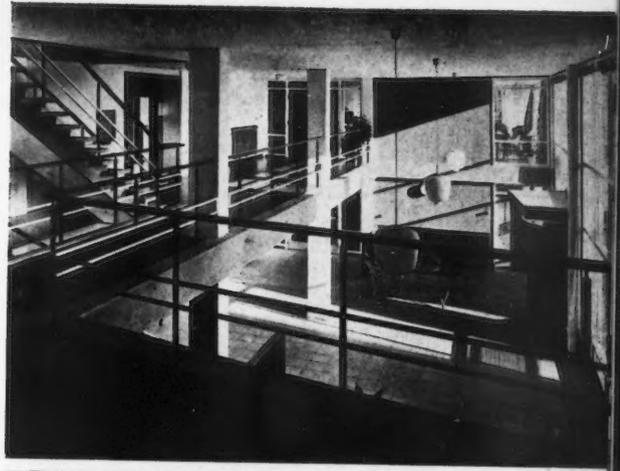
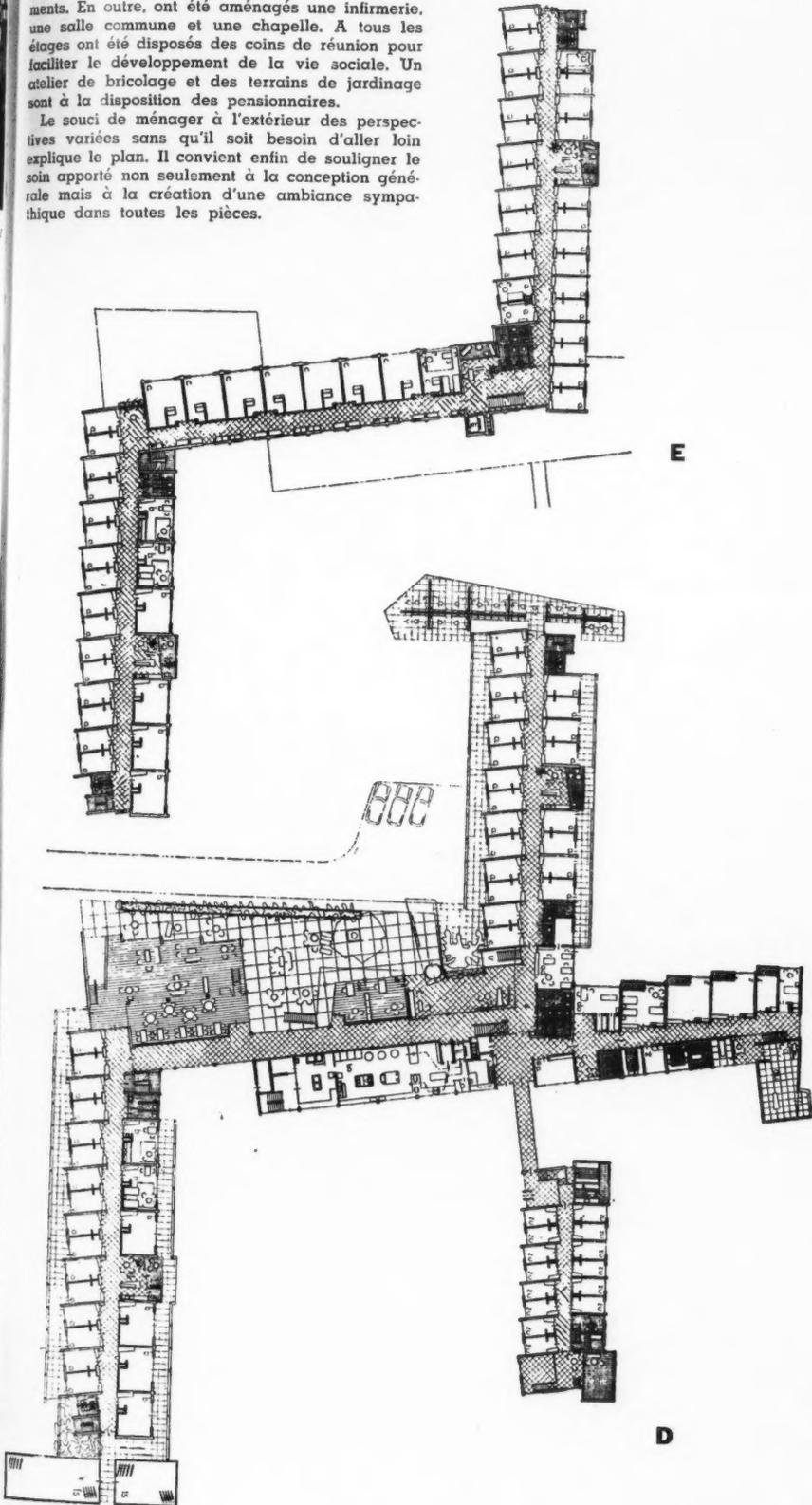
1. Vue d'ensemble. 2. Vue de l'entrée principale.  
 3. Les différentes ailes des bâtiments forment des cours-jardins dans lesquelles on a ménagé des coins de repos en plein air. 4. Vue du premier étage sur la salle commune. 5. Le couloir des chambres, chacune d'elles disposant d'une étagère pour le dépôt de la vaisselle. Au fond, un coin de réunion. 6. Vue d'un appartement pour couple. 7. La grande salle de réunions.

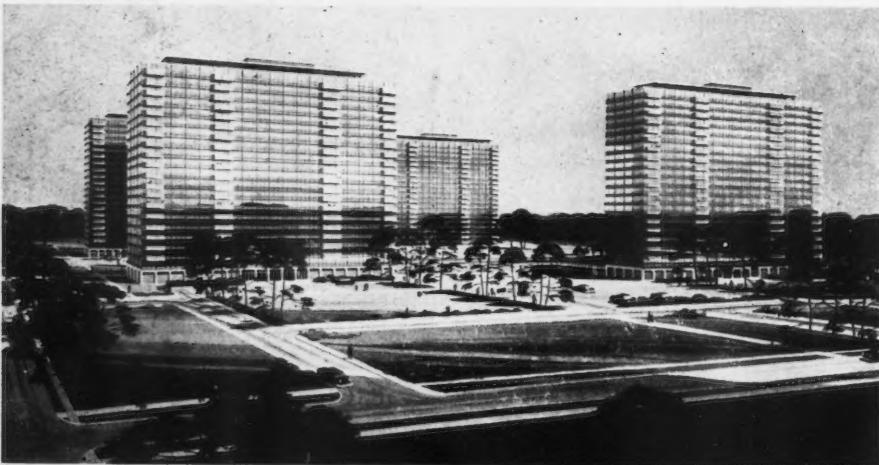
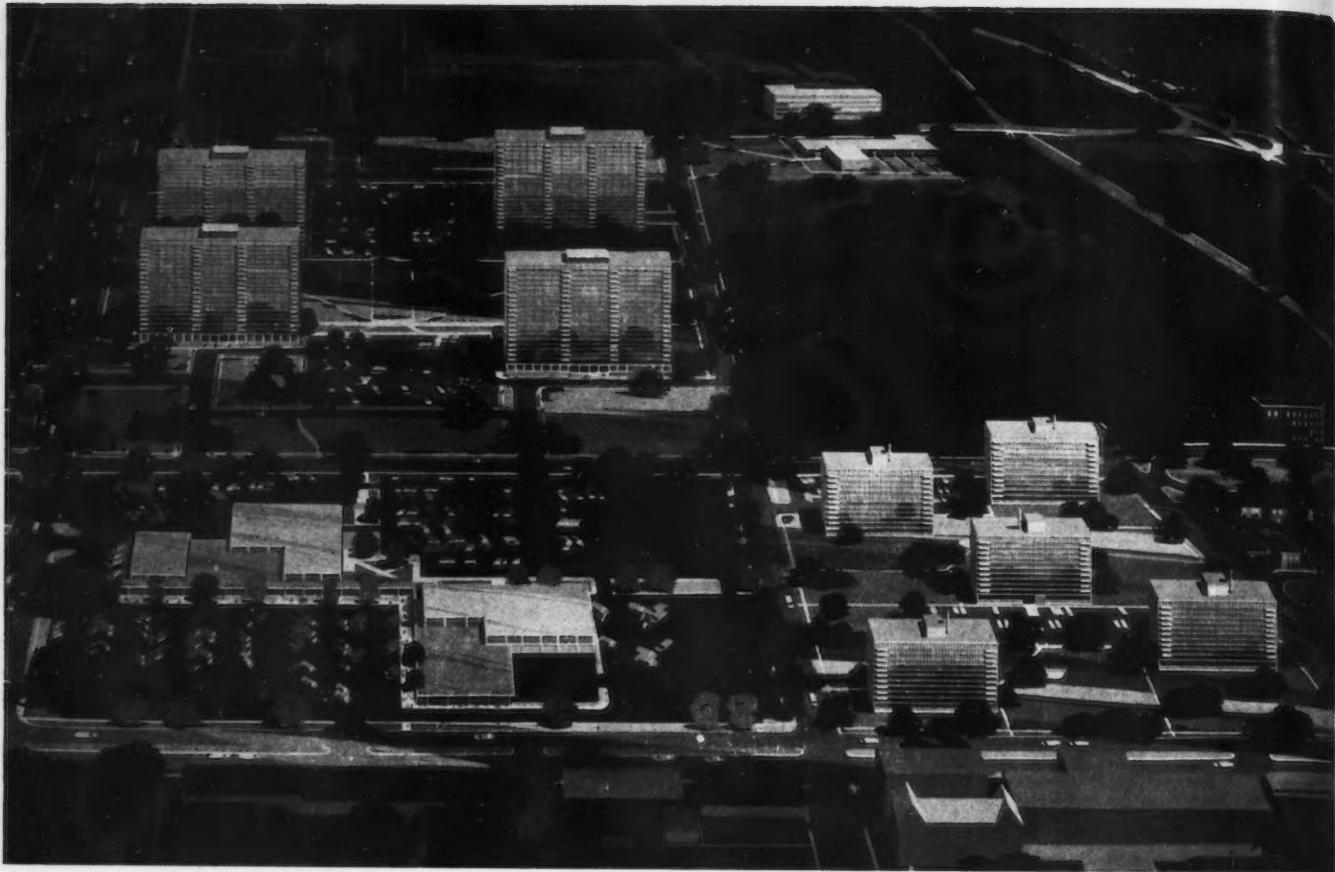
A. Chambres pour personnes seules. B. Chambre pour deux personnes. C. Appartement pour un couple. D. Rez-de-chaussée. E. Etage courant.

La Hollande est un des rares pays où l'on s'est penché sur le problème social important que pose le logement des personnes âgées dans des conditions appropriées à leurs ressources, à leurs forces et à leurs besoins. Un certain nombre d'organismes semi-officiels tentent d'y trouver des solutions et dans le cadre du programme de l'un d'eux vient d'être réalisé, près de la mer, le groupe que nous présentons.

Il comprend 164 chambres d'une personne, d'environ 11 m<sup>2</sup> ; 40 chambres de deux personnes de 25 m<sup>2</sup>, 9 chambres de malades et 48 appartements. En outre, ont été aménagés une infirmerie, une salle commune et une chapelle. A tous les étages ont été disposés des coins de réunion pour faciliter le développement de la vie sociale. Un atelier de bricolage et des terrains de jardinage sont à la disposition des pensionnaires.

Le souci de ménager à l'extérieur des perspectives variées sans qu'il soit besoin d'aller loin explique le plan. Il convient enfin de souligner le soin apporté non seulement à la conception générale mais à la création d'une ambiance sympathique dans toutes les pièces.





Cette unité résidentielle, qui est en cours de réalisation pour le compte d'une compagnie d'assurances, s'étendra sur un terrain de 40 hectares dont 9 % seulement seront occupés par les bâtiments, le reste étant réservé aux circulations ou aménagé en espaces verts, promenades, courts de tennis, etc... Elle comprend cinq immeubles de 12 niveaux, quatre de 21, un centre commercial et un parking.

C'est le centre commercial comprenant 26 magasins groupés en deux bâtiments bas et un parking pour 1.300 voitures qui a été construit en premier lieu. Les cinq immeubles de 12 niveaux abritant 595 appartements de 1 à 3 pièces ont été terminés ensuite.

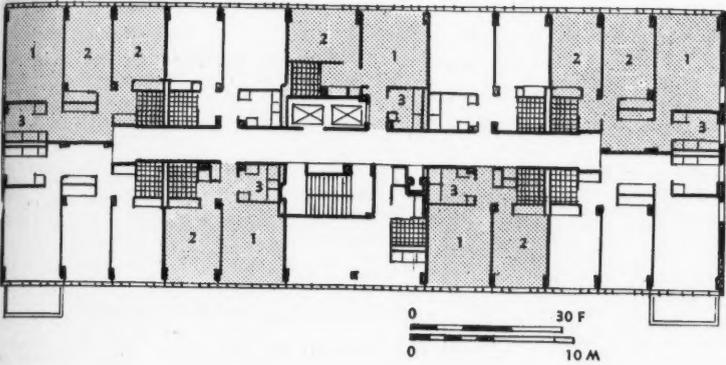
Les travaux se poursuivent actuellement par deux des quatre immeubles de 21 niveaux dont chacun abritera 320 appartements, du studio au quatre pièces, à raison de 16 appartements par étage.

Ossature en béton armé avec planchers en dalles pleines. Façades en panneaux sandwich comprennent des cadres acier parkerisés d'une hauteur d'étage avec allèges en amiante-ciment.

Les appartements sont destinés à des familles ayant des revenus moyens. Le prix de location est de \$ 28.50 par mois et par chambre (environ 10.000 francs).

# UNITÉ RÉSIDENTIELLE "LAKE MEADOWS" A CHICAGO

SKIDMORE, OWINGS ET MERRIL, ARCHITECTES



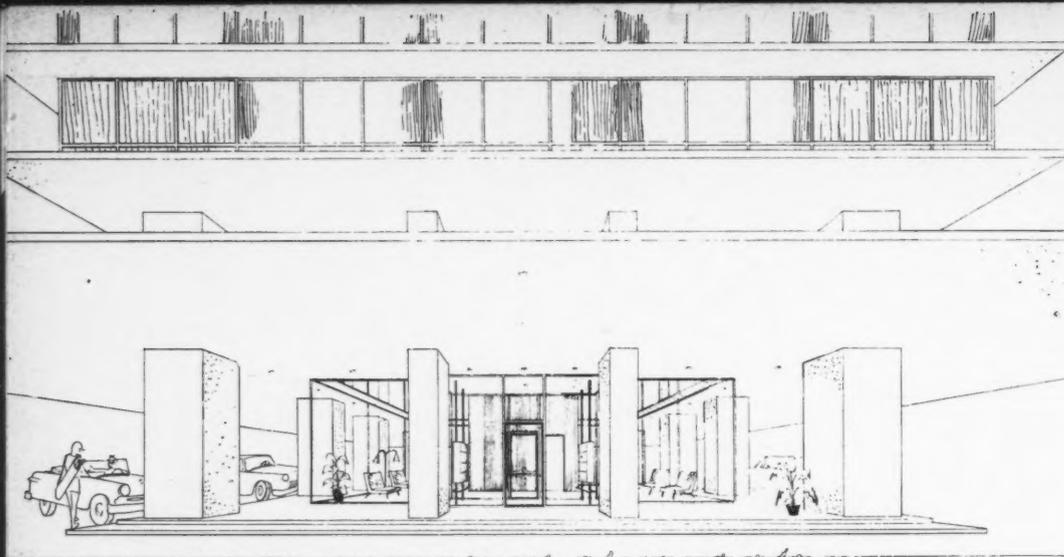
Photos Hedrich Blessing



1. Maquette d'ensemble. 2. Maquette des immeubles de 21 niveaux actuellement en cours de réalisation. 3. Vue des immeubles de 12 niveaux. 4. Deux immeubles de 12 niveaux. 5. Vue d'un portique du centre commercial. 6. Vue d'un séjour. 7. Détail d'entrée d'un immeuble.

**PLAN D'ETAGE COURANT :**

- 1. Séjour. 2. Chambre. 3. Cuisine.



*Handwritten notes in French:*  
 L'édifice est entièrement conditionné.  
 Menuiseries extérieures en aluminium.  
 Prix de revient 1.450.000 dollars dont un prêt  
 de 800.000 dollars sur 20 ans à 5 %.  
 Prix de vente en coopérative : 32.500 dollars  
 pour un cinq pièces dont 60 % payables comptant.

Photo Carl Ulrich



# IMMEUBLE A CHICAGO

MILTON M. SCHWARTZ, ARCHITECTE  
 HENRY MILLER ET A.-H. SCHWARTZ, INGÉNIEURS

Cet immeuble qui groupe 57 appartements sur 19 étages est surtout intéressant par sa structure qui comporte une ossature de poteaux sur trame carrée à partir du troisième niveau reportée au moyen de consoles dans le plan du deuxième niveau sur douze gros piliers périmétriques au rez-de-chaussée. Les dalles de plancher en cantilever ne sont pas utilisées comme balcons mais forment protection contre le soleil.

L'immeuble est entièrement conditionné.

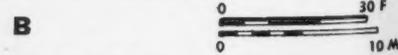
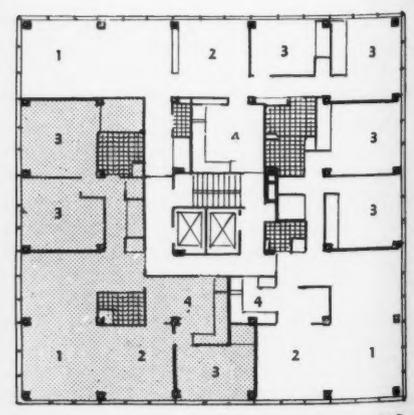
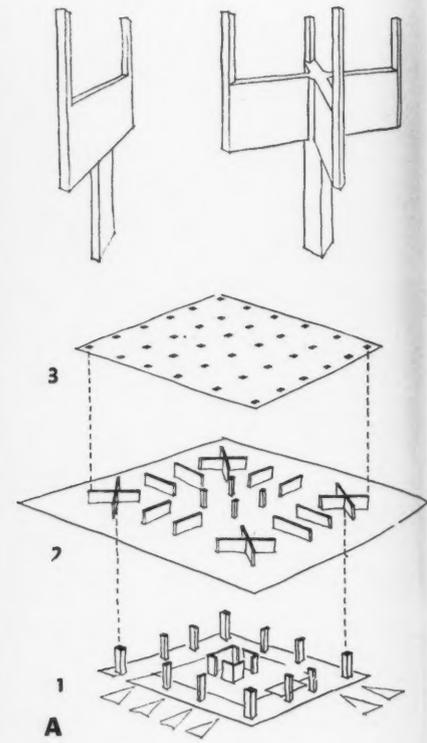
Menuiseries extérieures en aluminium.

Prix de revient 1.450.000 dollars dont un prêt de 800.000 dollars sur 20 ans à 5 %.

Prix de vente en coopérative : 32.500 dollars pour un cinq pièces dont 60 % payables comptant.

Perspective d'entrée de l'immeuble et vue d'ensemble.

A. Schéma d'ossature : 1. Rez-de-chaussée. 2. Troisième niveau. 3. Etage courant.  
 B. Plan d'étage courant : 1. Séjour. 2. Salle à manger. 3. Chambre. 4. Cuisine.



# HABITATIONS A LOS ANGELES

CARL MASTON, ARCHITECTE

Ces cinq habitations ont été réalisées sur un terrain en pente. Quatre d'entre elles sont en bande continue la cinquième occupant un second niveau. La dénivellation a permis l'installation des parkings sous les habitations. Les séjours ouvrent sur des patios-jardins par des portes en verre coulissantes.

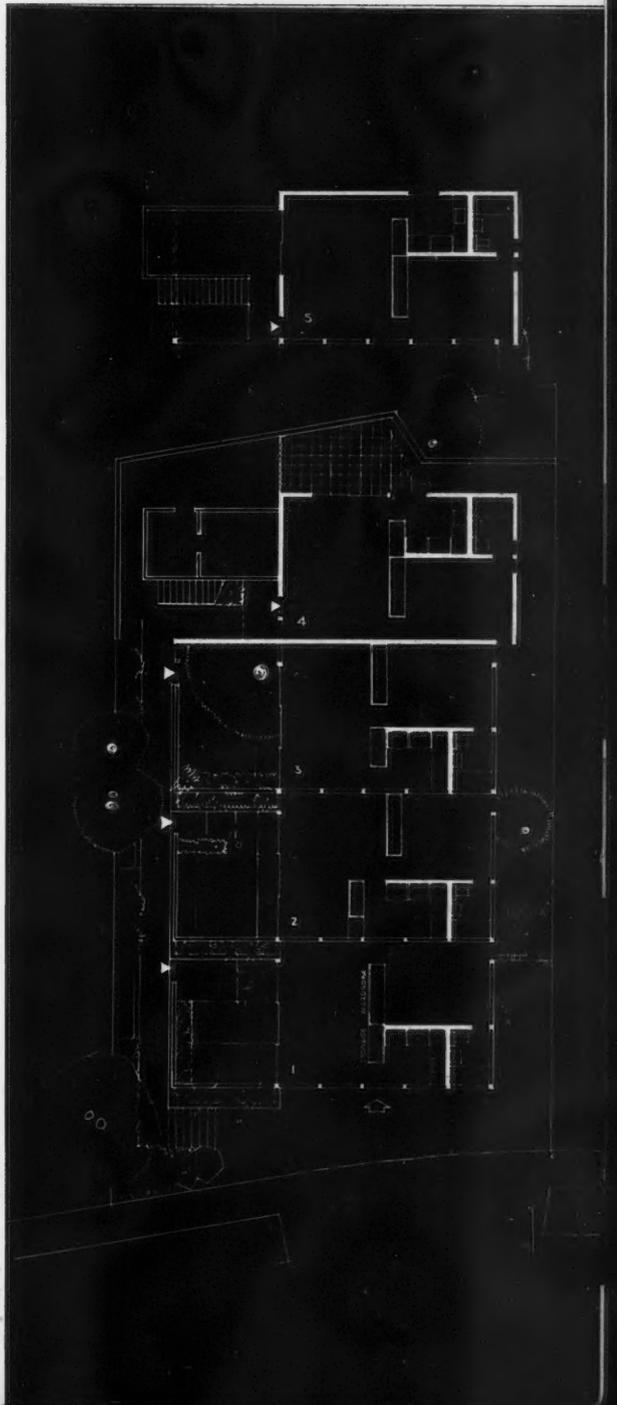
Il convient de souligner le jeu des matériaux, bois et verre et l'intégration de la construction dans un site de verdure, ainsi que le souci d'une distribution assurant un maximum d'intimité.

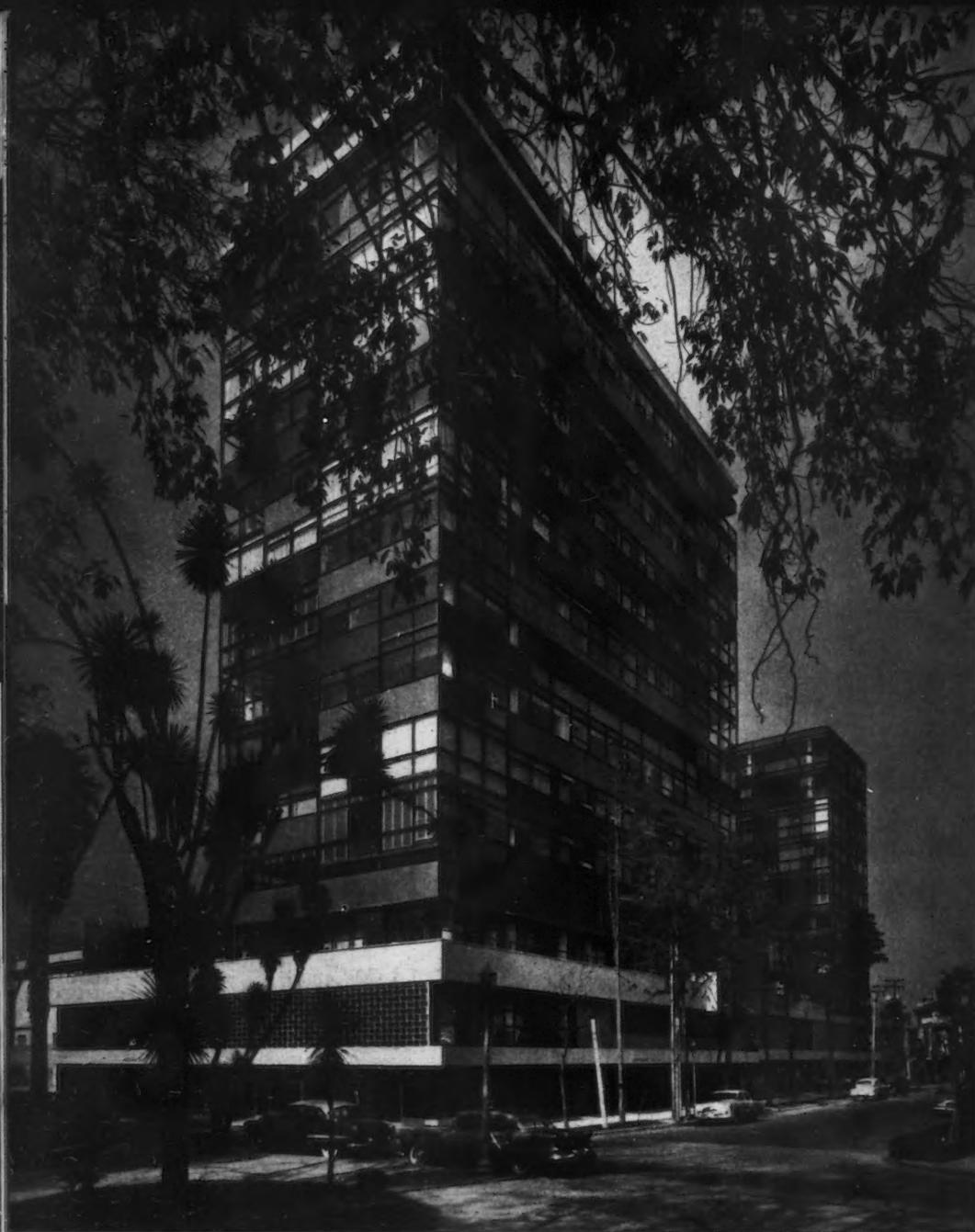
Cette réalisation a d'ailleurs été distinguée en 1954 par notre confrère américain Progressive Architecture et en 1955 par l'Institut des Architectes Américains.

1. Vue latérale des habitations côté entrées. 2. Vue de la route montrant les parkings. 3. Vue d'un séjour vers un patio-jardin.

Plan : 1, 2, 3, 4 : Les quatre appartements à rez-de-chaussée. 5. Le cinquième appartement à l'étage.

Photos Julius Shulman





Photos G. Zamora

Cet ensemble a été réalisé à l'angle de trois rues sur un terrain de 2.160 m<sup>2</sup> et comprend un immeuble d'habitation et un immeuble de bureaux.

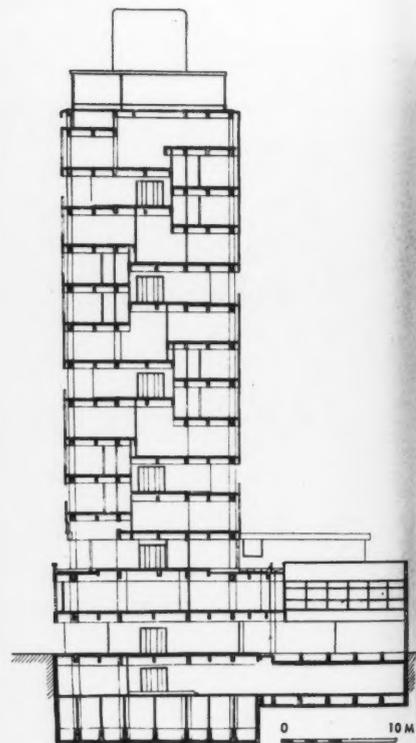
Au sous-sol ont été répartis les garages, salles des machines, caves, etc. Le rez-de-chaussée comprend quatre entrées et un passage aménagé en patio reliant les rues parallèles. Il abrite également 23 magasins et deux groupes sanitaires. Le mezzanine, qui augmente la surface des locaux du rez-de-chaussée, contient le bureau de l'administrateur.

Des décalages de niveau d'un demi étage permettent, intérieurement, la réalisation d'appartements à plusieurs niveaux extrêmement complexes et en façade un jeu de panacutage où alternent pleins et vitrages.

L'exécution, très luxueuse, a été remarquablement soignée dans le détail.

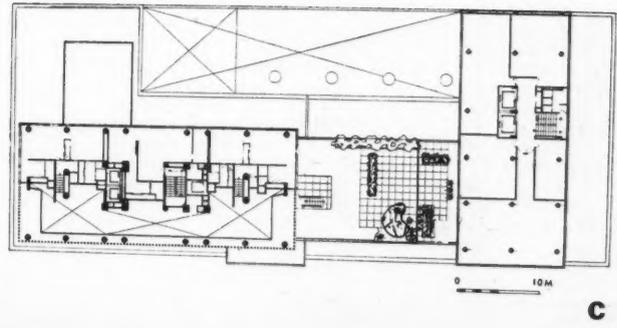
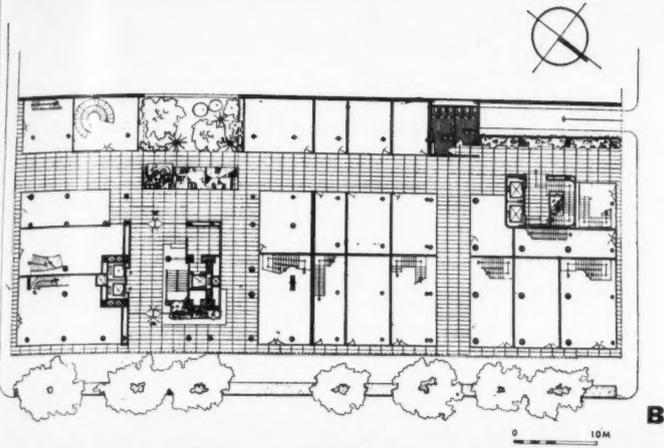
1. L'immeuble d'habitation et, au second plan, l'immeuble de bureaux. 2, 3 et 4. Trois vues du patio. 4, 5 et 6. Trois vues de l'entrée. A. Coupe sur l'immeuble d'habitation. B. Plan du rez-de-chaussée. C. Plan du premier niveau.

1	3	5
		6
2	4	7



A





## UNITÉ EXTENSIBLE EN ISRAËL

A. GLIKSON, ARCHITECTE EN CHEF, AL. PIEDARCZYK, ARCHITECTE

*Le problème : construire moins mais mieux ou plus et moins bien n'est pas particulier à Israël. Il se pose dans tous les pays où sévit la crise du logement. Ce nœud gordien n'a nulle part été tranché de façon satisfaisante. En Israël, ce dilemme a été aggravé par le fait d'une immigration trop abondante comprimée en un petit espace et arrivée en un laps de temps limité. Entre 1948 et 1955, plus de 700.000 immigrants sont arrivés en Israël, doublant le nombre de la population, et le gouvernement israélien fut mis, entre autres, dans l'obligation de fournir un abri à la plupart d'entre eux.*

*Le nombre d'immigrés et le manque de capitaux les forcèrent à construire des habitations exigües. Dans les régions rurales, les nouvelles constructions fournies par l'État avaient une superficie de 24 à 28 m<sup>2</sup> constitués par une pièce, une pièce et demi avec coin cuisine et devaient abriter environ de quatre à dix personnes. Les logements urbains n'étaient qu'à peine plus spacieux et manquaient de jardins et de courtes pouvant suppléer, grâce au climat israélien, au manque de place à l'intérieur des habitations.*

*L'insuffisance d'espace et de confort aboutirent à de nouveaux problèmes de logement. De nombreuses familles abandonnèrent leurs précieuses aubres ruraux pour la ville, gênant ainsi le projet gouvernemental d'expansion vers les campagnes et diminuant la productivité agricole.*

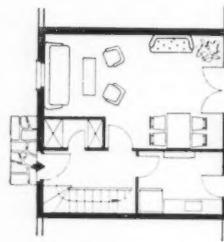
*Heureusement, au début de 1955, la diminution de l'immigration et l'amélioration de l'économie nationale permirent d'accorder plus de soin à la question du logement qui cessa d'être uniquement celle d'un toit à fournir.*

*Pour la première fois on put songer à planifier l'espace vital et à améliorer le confort. Ce fut le début des projets de ce que l'on appelle l'« unité extensible » permettant l'agrandissement ultérieur de la construction de base dans les meilleures conditions. Ces nouveaux projets devaient éviter l'apparition de taudis et permettre aux unités individuelles, en s'agrandissant, de faire face aux besoins à venir.*

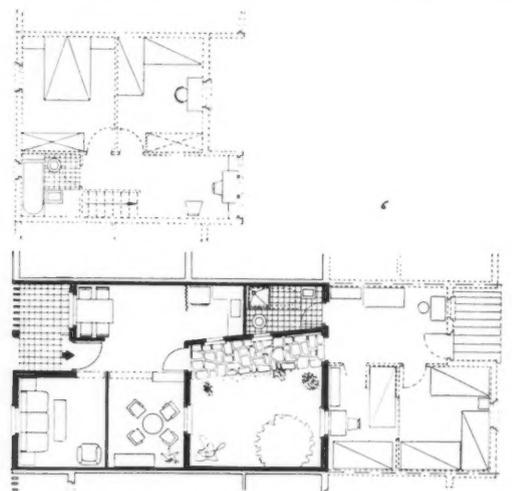
HAROLD ROBINSON.  
Conseiller à la Construction.



Type A



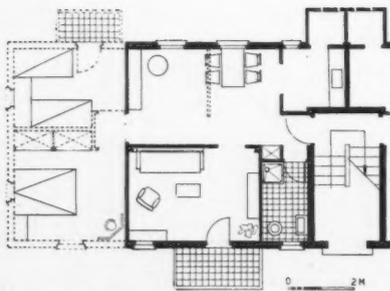
Type B



Type R



Type F



Type C

Nous présentons ci-dessus quelques exemples de logements de types différents montrant le principe de « l'extensibilité » des cellules.

Ces habitations font partie du quartier « B » de la nouvelle cité de Beersheba prévu pour une population de 7 à 8.000 habitants.

Toutes les constructions ont été conçues pour loger quatre, six ou huit familles et, à l'exception d'un seul type d'habitation, pour loger de nouveaux immigrants dont il faut satisfaire les besoins économiques et sociaux.

Une maison offerte à un nouvel immigré se doit de ne pas être un simple abri. Il faut en faire un instrument éducatif qui inculquera à ses habitants, venant pour la plupart d'Afrique du Nord et d'Asie, des principes d'hygiène et de vie familiale ordonnée. C'est ainsi qu'il est souhaitable d'avoir plusieurs chambres et un séjour nettement distincts.

Les sommes destinées à la construction de ces maisons ne permettant pas de dépasser la superficie très insuffisante de 32 à 44 m<sup>2</sup> par famille, les appartements doivent pouvoir s'agrandir jusqu'à 60 m<sup>2</sup> et les pavillons avec jardins jusqu'à 55 m<sup>2</sup> sans que cet agrandissement soit trop coûteux et provoque d'importantes perturbations dans la vie des habitants pendant la durée des travaux. On tend à donner à chaque famille la possibilité d'agrandir sa maison individuellement sans dépendre ni du consentement ou de la coopération des voisins, ni de l'agrandissement d'autres habitations. Mais, même avant que soient réalisés les agrandissements, il faut que l'ensemble présente un aspect architectural achevé.

Différents types de cellules, tous avec salle d'eau, ont été mis au point :

Type A : un niveau, 42 m<sup>2</sup> au premier stade avec entrée, séjour-salle à manger, deux cham-

bres, cuisine, bains ; stade définitif : 57 m<sup>2</sup>, l'habitation a la forme d'un L déterminant une pièce supplémentaire ouvrant sur un patio.

Type B : Deux niveaux. Au premier stade seul le rez-de-chaussée (32 m<sup>2</sup>) existe et abrite une cuisine-salle à manger et deux chambres. L'extension se fait par la réalisation d'un étage (surface totale 68 m<sup>2</sup>).

La disposition est alors la suivante : au rez-de-chaussée, la cuisine forme une pièce indépendante, le séjour prend la place des deux chambres qui sont reportées à l'étage où se trouvent la salle de bains et une pièce supplémentaire pouvant être aménagée selon les besoins. On a également mis au point un type de logement B I identique à B, mais les surfaces sont de 38 m<sup>2</sup> et 75 m<sup>2</sup> et la cuisine est séparée du séjour dès le premier stade de réalisation.

Type C : Bâtiment de deux étages. Un appartement de 42 m<sup>2</sup> à chaque niveau : séjour, deux chambres, cuisine et balcon. Par extension et en abattant une cloison on porte l'espace à 63 m<sup>2</sup> dans lesquels se trouvent un vaste séjour et trois chambres. Dans ce cas, l'extension doit être faite pour les deux appartements en même temps.

Type F : Habitation de deux étages, non extensible. A chaque niveau, un appartement de 65 m<sup>2</sup> : séjour, cuisine et chambre. Ce type d'appartement est plutôt destiné à des personnes résidant dans le pays depuis quelque temps déjà qu'à de nouveaux immigrants.

Type R : Habitation du type bungalow de 32 m<sup>2</sup> avec sous sa forme initiale séjour, cuisine et deux chambres. L'extension permet au séjour d'occuper l'espace des deux chambres ces dernières étant reportées à l'arrière de la maison primitive en formant un patio.

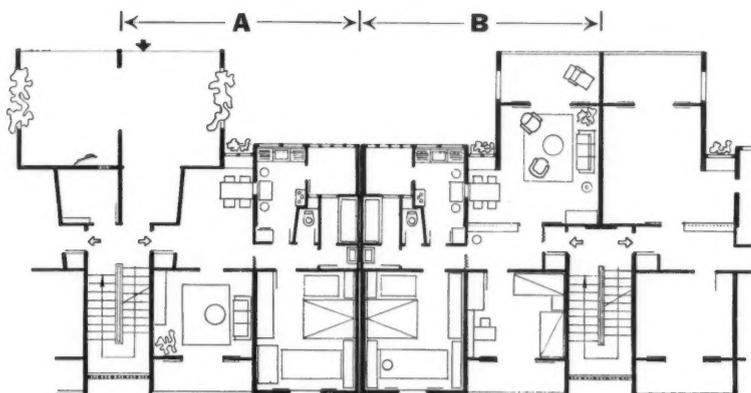
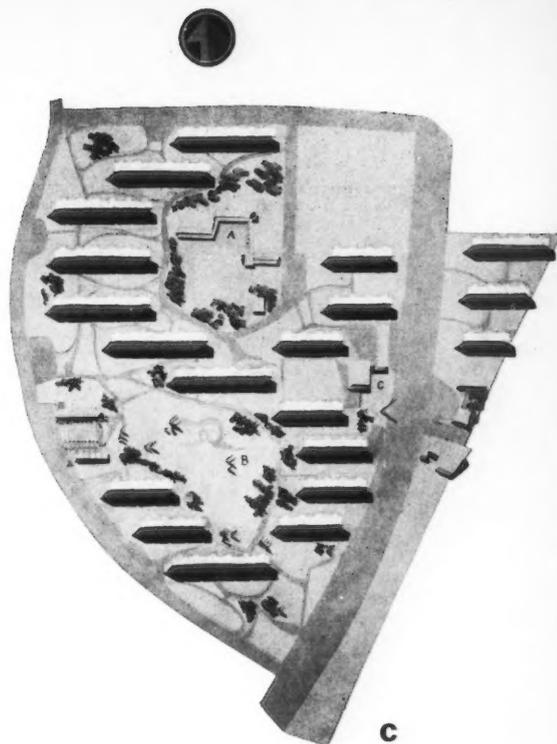
Ce type est également destiné plutôt à des résidents déjà anciens qu'à de nouveaux immigrants.

# UNITÉ D'HABITATION PRÈS DE TEL-AVIV, ISRAËL

RECHTER, ZARHY, RECHTER, ARCHITECTES

Cet ensemble est situé au nord-est de Tel-Aviv sur un terrain légèrement en pente vers le Sud, le long d'un parc national.

Il comprend, outre les immeubles d'habitations sur quatre niveaux, une école secondaire, des terrains de sports et jardins publics, un centre commercial. Le plan des appartements est basé sur des travées de 3,62 m et on a laissé le maximum de flexibilité pour l'utilisation des différentes pièces. Les chambres donnent au Sud, les séjours et les services au nord.



0 4M

1  
2

1. Vue d'ensemble des habitations. 2. Vue des habitations vers l'école.  
A. Plan d'un appartement de deux pièces au rez-de-chaussée. B. Plan d'un appartement de trois pièces (étage courant). C. Plan masse d'ensemble.



*L'Architecture Soviétique doit être caractérisée par la simplicité, la rigueur des formes et l'économie des solutions proposées. L'aspect agréable des constructions doit résulter non pas de l'application d'ornementations coûteuses et purement cérébrales, mais du lien organique entre la forme architecturale des bâtiments, de leurs bonnes proportions et de l'emploi judicieux de matériaux, d'éléments constructifs et de détails de haute qualité d'exécution.*

*Extrait des directives du Comité Central du Parti Communiste de l'U.R.S.S. concernant la suppression du superflu dans les projets de construction 1956.*

## NOUVELLES TENDANCES DE L'ARCHITECTURE EN U.R.S.S.

Nous avons souvent déploré qu'un échange avec les revues soviétiques n'ait pu être repris depuis la guerre. Le contact se fait désormais à nouveau puisque M. Paul Abrassimov, Secrétaire Général de l'Union des Architectes Soviétiques a bien voulu accepter d'être notre correspondant en U.R.S.S. et nous a fait parvenir les revues de son pays. C'est en parcourant ces dernières que nous avons trouvé la matière de l'article que nous présentons aujourd'hui et dans lequel nous tentons de dégager le sens de l'évolution nouvelle qui se dessine en U.R.S.S.

C'est lors du Congrès National des Constructeurs, Architectes et Techniciens du Bâtiment qui s'est tenu à Moscou en décembre 1954 qu'ont été formulées les premières critiques concernant l'excès de l'ornementation, les prix de revient abusivement élevés du bâtiment et l'impossibilité d'adapter à une industrialisation à grande échelle une architecture qui continuait à puiser depuis vingt ans son inspiration dans des styles d'époques révolues. Cette évolution fut confirmée et même énergiquement accentuée par le XX<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste qui, au début de 1956, donna des directives précises pour toute l'activité de la construction en U.R.S.S.

Le Sixième Plan Quinquennal (1956-1960), consacré au développement de l'équipement du territoire, fixe une augmentation de la puissance globale de production industrielle de l'ordre de 65 %, et attribue au secteur du bâtiment la tâche de construire 205 millions de mètres carrés d'habitations, soit deux fois plus que dans le Plan Quinquennal précédent, la proportion de petits appartements de deux et trois pièces étant fortement accrue. Pour réaliser un tel programme sans qu'on puisse envisager une augmentation de la main-d'œuvre (comportant déjà une très forte proportion de main-d'œuvre féminine), il fallait un plan d'équipement colossal permettant la généralisation de méthodes de fabrication hautement industrialisées. 602 usines sont construites ou en construction : elles permettront, dès 1957, la production de 14 millions de mètres cubes d'éléments de béton armé préfabriqués. Les méthodes d'industrialisation doivent d'ailleurs être appliquées non seulement à l'énorme programme d'habitations mais à toutes les séries de bâtiments-types de l'équipement collectif : écoles, hôpitaux, usines, etc. Certes, les méthodes d'industrialisation (pouvant s'étendre jusqu'aux fondations en raison de la nature identique des terrains presque toujours plats) sont déjà employées en U.R.S.S. Divers systèmes, tous du type lourd, ont été expérimentés : ossature en béton préfabriquée avec panneaux de remplissage non porteurs de systèmes divers (comprenant notamment des panneaux de maçonnerie pré-montés), des panneaux de dimensions variées formant structure et façades porteuses, etc. Le nombre de revues et d'ouvrages professionnels consacrés aux problèmes techniques de construction, et réunissant une documentation considérable concernant les méthodes de construction industrialisée, témoigne de l'importance qu'on y attache en U.R.S.S.

L'expérience acquise dès à présent en U.R.S.S. dans le domaine de la préfabrication lourde semble très intéressante sans qu'on puisse dire, néanmoins, qu'elle ait atteint un stade de mise au point et de qualité dépassant celui d'entreprises utilisant des procédés analogues dans d'autres pays et notamment en France. On sera certainement surpris d'apprendre que c'est un constructeur français qui va équiper et mettre en route, selon des prototypes français, une dizaine d'usines de préfabrication par grands panneaux en U.R.S.S.!

C'est en principe à partir d'un certain nombre de catalogues des éléments de base préfabriqués par le secteur industriel qu'ont été conçus les plans types des immeubles. Toutefois, il ne semble pas que jusqu'à présent une réelle coordination entre la typification des plans et les normes constructives et d'équipement ait été réalisée. L'unification a très souvent fait défaut sur le plan architectural, créant pour de grands ensembles des difficultés d'harmonisation entre les plans-masse et surtout suscitant des difficultés accrues de fabrication d'éléments spéciaux comportant une ornementation complexe. Les erreurs commises dans ce sens sont actuellement reconnues et critiquées impitoyablement (avec une violence qui parfois nous surprend), dans les revues professionnelles qui montrent de nombreux exemples de bâtiments terminés ou en voie d'achèvement (!) où les facteurs d'habitabilité et de technique de construction ont été sacrifiés à la recherche d'effets monumentaux considérés maintenant comme gratuits.

Les derniers commentaires officiels, en août 1956, condamnent les immeubles hauts à usage d'habitation — qui n'auraient pas donné satisfaction — et préconisent des bâtiments de quatre étages pour les grands centres urbains et plus bas encore pour les collectivités semi-urbaines.

On parle de « gigantisme » tant sur le plan urbain qu'architectural, de réalisations dont l'aspect « faussement représentatif a été poussé jusqu'à la caricature ». Il faut croire cependant que la généralisation d'une typification totale n'a pas été sans inquiéter un certain nombre d'architectes soviétiques car de nombreux articles parus dans les revues précisent le rôle nouveau dévolu aux architectes et répondent à ces craintes.

D'après ces commentaires, le rôle de l'architecte serait en quelque sorte celui de cheville ouvrière de la construction. Il lui serait demandé, d'une part, l'étude scientifique des plans-types pour les différentes catégories de bâtiments et, d'autre part, la conception des grands ensembles urbains à partir de ces éléments typifiés. « Il ne doit plus se consacrer, comme ce fut souvent le cas, à résoudre un problème particulier, créant de grands appartements très chers et surabondamment ornés, mais à l'étude d'appartements de surfaces restreintes répondant aux besoins de la masse et permettant de résoudre la crise du logement. »

Il est d'ailleurs précisé que l'adoption de projets types n'aboutirait pas forcément à l'uniformité et à la tristesse. Si ce fut le cas dans les années 30, le problème actuel est considéré comme différent car il s'agit maintenant de construire des quartiers entiers avec leurs équipements collectifs complets : écoles, garderies, clubs, et d'arriver, par « une implantation libre et une recherche de composition, à créer des effets de diversité ».

Il convient de souligner le changement que représente une telle prise de position. On voit, en effet, que les ensembles urbains nouvellement créés en U.R.S.S. ont été conçus à une échelle grandiose certes, mais selon des plans de composition extrêmement rigides selon des axes de symétrie principaux et secondaires, formalisme que ne compense pas l'ampleur considérable des espaces urbains qui s'explique par la disposition du sol. On reviendrait maintenant à une conception plus libre de l'urbanisme telle qu'elle existe au moins théoriquement ou fragmentairement dans l'architecture des pays occidentaux.

La normalisation extrêmement poussée doit permettre d'arriver à l'abaissement du prix de revient de la construction des habitations de 20 % et à l'augmentation de 52 % de la productivité demandés par les nouvelles directives. On notera que les expériences acquises dans les autres pays et plus particulièrement dans les pays occidentaux, qui

avaient été considérées comme négligeables jusqu'à présent, font maintenant l'objet d'études documentées et techniquement objectives (mais succinctes). On constate également la préoccupation d'une étude plus poussée de l'équipement et de la finition intérieure des habitations, voire du mobilier de grande série de type simplifié et non plus de style.

Il est difficile de dire si la simplification reconvenue nécessaire pour permettre une production industrielle des bâtiments de première nécessité équivalait à une totale révision des valeurs et implique la création d'une doctrine architecturale cohérente se rapprochant des tendances de l'architecture contemporaine. L'accent est mis, actuellement, sur les nécessités techniques et économiques et l'abandon de tout ce qui est gratuit et superflu. On procède pour ainsi dire à une sorte de « rabotage » des façades et à la revalorisation du confort de la cellule. Parallèlement, on assiste à la réhabilitation posthume de certains grands architectes russes qui furent à l'origine des premières manifestations de l'architecture soviétique dans le cadre des tendances « modernes ». C'est ainsi que la revue *Architecture en U.R.S.S.* consacrait récemment un long article aux Frères Vesnin, architectes de grande valeur, mondialement connus vers 1930 et dont on n'avait plus entendu parler depuis une génération. On peut considérer que l'architecture en U.R.S.S. est pour l'instant à un stade transitoire. Mais les possibilités de revirement total, les facultés nationales d'adaptation et de recherche en profondeur sont des facteurs qui peuvent théoriquement permettre à ce pays de rattraper relativement vite « le décalage » que l'on constate actuellement. Il s'est malheureusement produit au détriment non seulement de l'avènement d'une architecture véritablement conforme à un « réalisme socialiste » mais aussi de l'évolution de l'architecture contemporaine tout court et de la résolution du problème de l'habitat dans le monde entier. Nous estimons, en effet, que l'U.R.S.S. aurait pu contribuer puissamment à l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme contemporains par l'échelle de ses réalisations si elle n'était pas restée pendant vingt ans délibérément à l'écart du reste du monde et de ce qui s'y construisait.

On peut espérer que les contacts qui semblent devoir se multiplier avec les pays socialistes favoriseront dorénavant une compréhension et un enrichissement mutuels qui peuvent et doivent être profitables à tous.

A. P.

Au moment où nous mettons sous presse, nous prenons connaissance du compte rendu du voyage en U.R.S.S. de M. Marcel Lecœur, Président de la Commission de la Reconstruction.

Nous en extrayons ci-après quelques passages parus dans le journal *Le Monde*, qui apportent des précisions intéressantes :

... La surface moyenne des habitations est de 37 mètres carrés (contre 73 mètres carrés en France) pour 5,2 personnes en moyenne par logement (contre 2,9 personnes en France). Chaque citoyen soviétique dispose ainsi en moyenne de 7,2 mètres carrés de surface habitable (contre 25 mètres carrés en France).

... Les Soviétiques paient un loyer principal correspondant à 4 ou 5 % de leurs ressources, le déficit de la gestion étant couvert par des subventions.

Le gouvernement encourage l'accession à la propriété de la maison individuelle. Actuellement le quart des logements sont construits en accession à la propriété. L'Etat prête 50 % du coût total de la construction. Le prêt est remboursable en sept ans, moyennant un intérêt de 1 %.

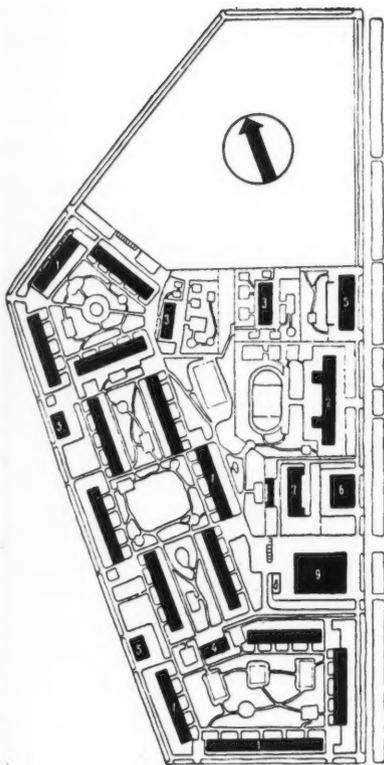
**QUARTIER EXPERIMENTAL N° 9 - MOSCOU**

Un premier exemple de projet entrant dans le cadre des nouvelles directives, tendant à la création de chantiers expérimentaux destinés à servir de prototypes pour le lancement de programmes de masse vient d'être publié dans le n° 6 de 1956 de la revue Architecture et Construction de Moscou. Il s'agit du quartier n° 9 dans le secteur sud-ouest de Moscou qui doit se réaliser en 1956-57.

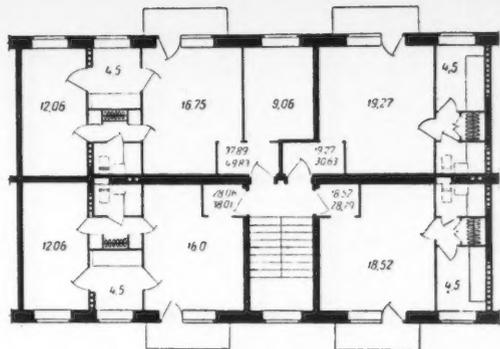
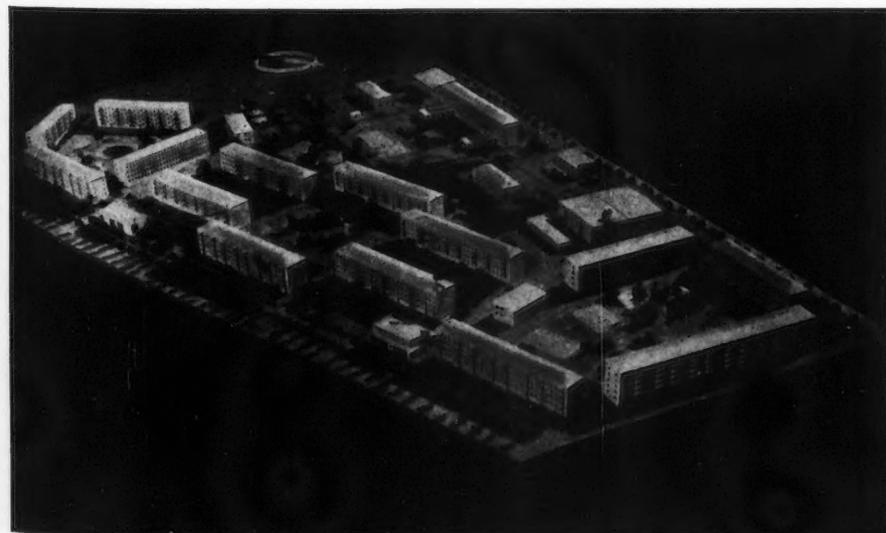
Le projet prévoit la construction de quatorze immeubles d'habitations de 4 étages sur rez-de-chaussée comprenant 880 appartements de types nouveaux de une, deux et trois pièces (respectivement 212, 444, 524), la surface moyenne par logement étant de 28 à 30 m<sup>2</sup>. L'équipement collectif du quartier comprend un terrain de sports, une école expérimentale, une garderie d'enfants, garage pour 200 voitures, cantine et magasins. Le tracé général, s'il conserve partiellement un alignement périmétrique le long des voies existantes, est plus libre surtout en ce qui concerne les aménagements intérieurs et les zones vertes pour lesquelles on abandonne pour la première fois, semble-t-il, les parterres symétriques « à la française ». Le traitement des façades est certainement, par sa simplicité, une nouveauté en U.R.S.S. et se rapproche beaucoup des constructions similaires de Suisse et d'Allemagne. Treize plans types ont été établis pour des épaisseurs d'immeubles variant de 10,4 à 11,2 et 12 m. Le groupement des blocs sanitaires et cuisines a été solutionné selon de nombreuses variantes dont l'efficacité sur le plan fonctionnel sera expérimentée à l'usage. Un soin particulier a été apporté à l'équipement intégré qui comprendra pour la première fois en U.R.S.S. des blocs cuisines et des éléments de rangement dont la fabrication industrialisée est dorénavant envisagée. Une étude des plans d'ameublement pour chaque type de cellule devrait conduire à des normes nouvelles dans l'industrie du meuble soviétique et notamment à l'abandon des « ensembles » classiques au profit de mobiliers simplifiés de dimensions réduites, à combinaisons multiples.

Le chauffage est de type urbain à contrôle thermostatique mais avec correction à partir d'une centrale pour les travées au soleil et à l'ombre par circuits indépendants par façade, les cellules n'ayant qu'une exposition.

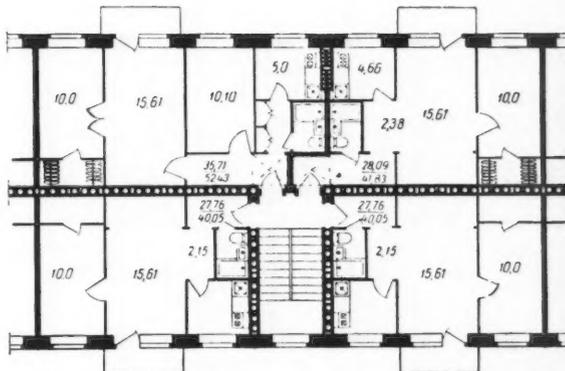
Plusieurs systèmes de construction industrialisée seront appliqués. D'une façon générale, les derniers perfectionnements seront expérimentés sur ce chantier. Le prix de revient estimé est de 1.050 à 1.330 roubles au m<sup>2</sup> et le prix moyen d'un appartement varie de 33 à 37.000 roubles, soit 7 à 10.000 roubles par habitant. (1 rouble : 85 francs.)



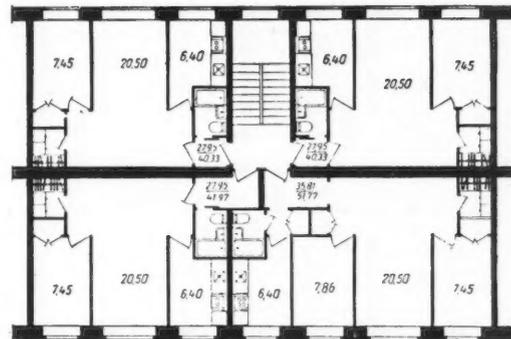
**PLAN-MASSE :**  
1. Habitations. 2. Ecole. 3. Garderie. 4. Administration, buanderie, club. 5. Magasins. 6. Cantine. 7. Chaufferie. 8. Cour de service. 9. Garage.  
**MAQUETTE D'ENSEMBLE.**



**A**



**B**



**C**



**D**

**PLANS-TYPES DE CELLULES :**  
A. Plan-type d'immeuble de 10,40 m. d'épaisseur avec appartements d'une, deux et trois pièces. B. Plan-type d'immeuble de 11,20 m. d'épaisseur avec des appartements de deux et trois pièces. C. Plan-type d'immeuble de 12 m. d'épaisseur avec des appartements de deux et trois pièces.  
D. Equipement-type d'une cellule avec bloc évier et placard.



## MOSCOU ET LES CATHÉDRALES

NOTES DE VOYAGE - MAI 1956, PAR R. CAZANEUVE ET E. PERAY

Ce n'était pas notre premier voyage d'études dans un pays d'Europe, mais il faut avouer que la préparation de ce court séjour en U.R.S.S. nous séduisait particulièrement par ce qu'il promettait à notre curiosité.

Les contacts internationaux, si purement techniques et artistiques qu'ils soient, dépendent de relations plus élevées et le fait qu'un climat nouveau les autorise leur ajoute un intérêt supplémentaire, car on ne peut vraiment apprendre quelque chose d'un pays sans les impressions du voyageur désintéressé. Sa vision est restreinte, partielle, limitée par l'horaire et par le programme qu'il s'est proposé. Ses impressions sont influencées par le temps qu'il fait ou par les effets de ses contacts avec l'art culinaire local, mais il recueille des sensations multiples dont l'analyse fait ressortir le lien étroit entre un bâtiment récent, une vieille église, la couleur d'un ciel, un magasin de confection et des visages rencontrés. L'Architecture surtout est inséparable du climat naturel et du climat social.

Nous savions déjà par quelques publications et par nos contacts au dernier Congrès de l'U.I.A. à La Haye ce qui caractérise l'Architecture actuelle en U.R.S.S. Son aspect insolite pour nous et pour notre conception de l'évolution actuelle de l'Art et de la Technique nous faisait ressentir une sorte de malaise.

Il serait trop simple et puéril de prétendre que certains sont en avance et d'autres en retard à une époque où les moindres progrès sont universellement connus et il est beaucoup plus intéressant de chercher les raisons d'une volonté qui s'exprime dans un sens nettement différent que de constater une application à suivre un mouvement qui nous est familier.

C'est pourquoi nous étions avides d'entamer quelques franches discussions avec nos confrères soviétiques. La cordialité de leur réception et celle des personnalités du Ministère de l'Industrie des Matériaux de construction qui nous ont reçus nous a permis d'exprimer très librement nos pensées, car c'eût été mal les remercier que de ne pas dire l'essentiel, de ne pas rechercher avec eux le sens de nos désaccords et l'espoir que nous avons de nous rapprocher.

Notre initiative était strictement privée ; nous sommes partis le 5 mai pour un voyage conduit par l'Intourist, aux frais de chacun des participants et avec la promesse des autorités soviétiques de nous montrer, outre les richesses histo-

riques de Moscou et de Leningrad, les nouveaux chantiers et des usines diverses dont celles consacrées à la préfabrication lourde.

Nous nous attendions tout juste à voir nos déplacements et nos visites facilités. En fait, nous avons été considérés comme une délégation technique et reçus d'une manière officielle qu'amplifiait la traditionnelle chaleur de l'hospitalité russe.

\*\*

Moscou est une grande ville de 5 à 6 millions d'habitants. C'est aussi un grand village et un grand chantier.

Si nous pensons à un grand village c'est peut-être que beaucoup de femmes portent le fichu noué sous le menton et nous rappellent nos paysannes.

C'est aussi parce que l'espace des avenues et des places est très large et que la circulation est beaucoup plus à l'aise que dans nos villes, moins encombrée d'ailleurs par les voitures particulières. C'est également parce que les édifices géants sont comme de grandes églises avec leurs flèches et leurs pinacles et dominent les alentours en en réduisant l'échelle.

C'est un grand chantier par les nombreuses constructions nouvelles qui s'étendent sur les larges espaces de la périphérie, bousculant les vieilles isbas.

Au cœur de la ville et sur le bord de la Moscova, le touriste qui double le technicien en visite, le pousse vers le Kremlin, son enceinte fortifiée et ses cathédrales.

Conduits par des interprètes savants et aimables, nous visitons les musées, les églises aux bulbes dorés ou multicolores. Hors de cette enceinte, les édifices du XVIII<sup>e</sup> siècle mêlent leurs colonnades à celles plus récentes des entrées du métro et aux pastiches d'architecture nationale que le XIX<sup>e</sup> siècle a répandus ici comme chez nous.

Ce qui frappe le plus c'est la conception de l'espace qui est toujours large et dont les grandes percées récentes confirment le principe.

A Leningrad, qui se souvient d'avoir été capitale de 1703 à 1917, cette impression de grandeur dans la composition est aussi très frappante, avec quelque chose d'autre qui tient sans doute au baroque italien des œuvres de Rostrelli et que nous sentons plus proches.

A Kharkov, en Ukraine, l'ensemble de la ville et cette place qui est la plus grande d'Europe

expriment le pays des vastes étendues que nous avons survolées à 300 mètres d'altitude.

Ce goût, cette conception naturelle de l'espace large, nous les trouvons aussi bien dans la salle de restaurant de la gare de Kharkov dont les trois nefs à colonnades font penser aux basiliques hors les murs de Rome, dans la hauteur de 3 mètres sous plafond des H.L.M. de Moscou et dans les salles de réunion des usines.

Nous avons visité plusieurs usines de matériaux de construction dont beaucoup fonctionnent 23 heures sur 24. Puissamment équipée, comme peut le permettre une industrie d'Etat, elles sont orientées vers une production intensive, non seulement par leur mécanisation mais aussi par la propagande intérieure à base d'affiches et de banderoles encourageantes, les tableaux d'honneur et le souci de l'organisation des loisirs.

Le Bâtiment tout entier est engagé dans la préfabrication lourde. L'usine de Lioubertsi, près de Moscou, fabrique des éléments de béton armé pour une quantité de l'ordre de 10.000 logements par an. Les ferrallages y sont assemblés automatiquement par soudure électrique, la mise en place des aciers en précontrainte y est faite par des moyens mécaniques perfectionnés sur tables coffrages mobiles. Le circuit de fabrication est intéressant, avec étuves, ponts roulants et chemins de roulement de grandes dimensions.

Nous avons noté, sur les chantiers, le montage à sec des éléments préfabriqués par soudure électrique avec des engins puissants de mise en place et de réglage. Dans le cas d'assemblage au mortier et par des températures allant jusqu'à -27°, les agrégats sont chauffés à la vapeur. L'ensemble paraît lourd et il semble qu'il y ait de gros progrès à faire dans le sens d'un allègement des constructions et d'une plus grande netteté dans le fini de l'exécution.

La différence avec notre industrie du bâtiment est frappante : en France, pour ne parler que de ce que nous connaissons le mieux, on voit une diversité, peut-être excessive, de méthodes allant du traditionnel à la préfabrication lourde en usine en passant par l'industrialisation d'éléments à petit module, la fabrication sur chantier d'éléments moyens, les montages métalliques, etc. En U.R.S.S., il semble que le traditionnel doive laisser la place à un plan gigantesque d'industrialisation d'éléments lourds en béton armé, jusqu'à 5 tonnes par élément, fondations comprises. Dix usines à grosse production sont prévues à proximité des grandes villes. Un millier, nous dit-on, seront construites sur



tout le territoire. Le 20<sup>e</sup> Congrès du P.C.U.S. prévoit même la vente à la population d'assortiment de pièces préfabriquées pour permettre la construction de maisons avec les économies individuelles.

Cette doctrine et ces équipements énormes excluent peut-être des solutions constructives qui ont plus d'avenir, mais ce qui nous semble plus important, c'est le manque de concordance que nous constatons entre cette technique moderne et l'expression architecturale.

Si nous nous sentons loin, actuellement, de l'architecture soviétique, c'est sans doute à cause de son obstination à respecter des formes qui n'ont rien à voir avec les techniques modernes. Ce manque de concordance est manifeste dans la profusion des éléments décoratifs, que le moindre édifice public impose aux usines de préfabrication. En outre, et c'est encore plus grave, l'importance du caractère monumental domine toutes les compositions.

Nous avons visité une école préfabriquée de 22 classes, l'une des 37 écoles du même type qui sont construites cette année à Moscou. C'est l'exemple le plus typique d'un certain anachronisme qui nous a surpris : la normalisation, la modulation d'un programme d'école primaire est soumise aux proportions classiques et a abouti à un pastiche de palais florentin avec entrées à pilastres, fenêtres étroites et corniche à modillons préfabriqués.

On nous dit qu'une école doit présenter un certain « decorum ». Nous sommes pourtant d'accord sur le caractère éducatif de l'architecture scolaire, mais pas dans ce sens !

On nous dit aussi que l'architecture doit ici se rattacher à la tradition russe, qu'il est nécessaire de faire une architecture nationale que le peuple reconnaît comme sienne, même lorsque ces ordres romains y occupent une bonne place.

Cette architecture nationale, d'ailleurs, nous la trouvons plus vraisemblablement exprimée dans d'autres édifices et la brochure sur les récents immeubles géants de Moscou nous dit de l'un d'eux qu'il « reflète les traditions de l'architecture classique russe, construction à ressauts, silhouettes originales du couronnement. En particulier la partie centrale, la plus élevée, a un toit terminé en flèche qui évoque les tours du Kremlin ».

Pour l'hôtel de la place Komsomolskaïa, « les architectes se sont arrêtés au baroque moscovite... et on pense qu'il évoquera « puissamment le Moscou de pierre blanche chanté dans les poèmes et les légendes ».

Nous avons contemplé, depuis les Monts Lénine, ces cathédrales blanches dressées dans le ciel de Moscou.

Nous pensions, en admirant ces masses élancées qu'elles étaient éloquentes, qu'elles traduisaient une volonté, celle d'un peuple idéaliste et courageux.

Au même instant nous avons défini notre désaccord d'architectes : ces réalisations grandioses sont d'abord des monuments, elles servent aussi de logements, de bureaux, d'Université, etc.

Cette pensée nous a servi de fil conducteur dans l'Université de Moscou dans laquelle la suprématie du monumental a dû gêner considérablement la recherche d'une parfaite logique de distribution.

Nous n'avons pas posé de questions à ce sujet au grand artiste qui a conduit l'étude de cette œuvre, mais nous avons ouvert la brochure qui nous aidait dans notre visite :

« En décidant en 1947 de construire à Moscou des immeubles géants, le gouvernement soviétique indiquait que leurs proportions et leurs silhouettes devaient avoir un caractère particulier et que leur composition architecturale devait s'harmoniser à la physionomie de la ville telle qu'elle s'était formée au cours des siècles. »

Quant les gouvernements « indiquent » les proportions aux architectes...

L'Architecture touche trop de problèmes pour que l'on puisse la voir en elle-même sans la lier aux conditions de la vie politique et sociale. C'est peut-être dans cette autre cathédrale qu'est le métro de Moscou qu'il faut aller chercher les raisons de ce qui nous étonne.

Tout le monde a vu des photos de l'extraordinaire métro de Moscou. Les trains eux-mêmes sont rapides, clairs, bien ventilés et fréquentés par une foule nombreuse qui accède par des escaliers mécaniques à une profondeur d'une cinquantaine de mètres sous terre. Mais ce qui surprend dans chacune des nombreuses stations, c'est la décoration exubérante qui revêt ces nefs centrales de 150 à 250 mètres de long, bordées de deux bas-côtés qui sont les quais proprement dits. Nos cathédrales du Moyen Âge étaient le livre dans lequel les fidèles apprenaient par l'image et la sculpture l'ancien et le nouveau testament. Il apparaît que le métro russe, avec sa profusion de sculptures, de mosaïques et de vitraux raconte au peuple l'histoire de son pays depuis les temps anciens jusqu'à la dernière guerre en passant par la campagne de Napoléon et la Révolution de 1917. Eclairées par des

lustres somptueux, les voûtes ornementées encadrent des tableaux ou des statues qui se reflètent sur les parois de marbre et dans les sols de granit. On pense aussi à la Chapelle Sixtine et au Musée Grévin.

C'est par le métro qu'il faut commencer la visite de Moscou, pour moins s'étonner ensuite du fait que chaque réalisation a toujours l'air de vouloir raconter, se justifier et convaincre. Il faut ensuite visiter le Mausolée, descendre lentement et pas à pas sous l'œil des gardes jusqu'aux cercueils de verre où des projecteurs invisibles animent étrangement la mort pour comprendre, une fois à l'air libre, le goût de l'art du théâtre qui se manifeste dans les immeubles géants.

\*\*\*

Cette rapide excursion en U.R.S.S. a été faite à un moment où il semble qu'un changement important soit sur le point de modifier l'orientation des conceptions. Parmi les toutes dernières réalisations de la zone Sud-Ouest, certain immeuble déjà présente une façade animée par des effets très simples et débarrassée des moulurations superflues. La préfabrication des éléments sur deux hauteurs d'étages est clairement exprimée et le rythme, marqué par des balcons discrets, suffit à une agréable sobriété.

De nos conversations avec certains architectes, nous avons cru pouvoir conclure que tout ce qu'ils peuvent nous montrer en ce moment fait encore partie d'une phase qui se termine. Il sera extrêmement intéressant, l'an prochain, au Congrès de l'U.I.A. qui doit se tenir à Moscou, de constater un démarrage qui pourrait être très rapide dans une voie nouvelle. Nous pensons que l'architecture de l'Ensemble industriel de Kharkov, qui date de 1925 et reste d'une étonnante actualité, est la preuve que nous pouvons attendre beaucoup des architectes d'Union Soviétique dans l'élaboration d'un véritable art contemporain.

1			
	2	4	6
	3	5	7

#### QUELQUES VUES DE MOSCOU :

1. Les Monts Lénine, Université Lomonossov. L. Roudnev, S. Tchernichev, P. Abrossimov, A. Khriakov, architectes. 2. et 5. Chaussée de Leningrad. 3. Quartier Smolensk. 4. Place Komsomolskaïa. À gauche, la gare de Kazan ; à droite, la gare de Leningrad. 6. Immeubles collectifs en cours de construction dans la région Sud-Ouest, chaussée de Borovsk. 7. la Place des Soviets. Le bâtiment du fond, du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été surélevé par le bas pour lui donner deux étages.



**POUR VOS MURS**

REVÊTEMENT MURAL PLASTIQUE

**GALON**

**POUR VOS SOLS**

REVÊTEMENT CAOUTCHOUC

**GUMMIGOLV**

REVÊTEMENT PLASTIQUE

**GUTAN**

LES REVÊTEMENTS « MURS ET SOLS » DE J. CORBELLINI, 6, passage Doisy, PARIS - ETOI. 32-50, 21-28 et 21-46

DOCUMENTATION GRATUITE 67

Publicité A. MARGUERITTE



Précurseur de la robinetterie "fonctionnelle",  
**ANCONETTI** présente à la compétente approbation  
de l'architecte, son dernier-né,

L'INVERSEUR-MÉLANGEUR

**VESTA**

*multi-fonctions*

qui permet d'alimenter la baignoire, le lavabo, le bidet, grâce à  
son bec orientable de longueur désirée et une douche fixe ou  
une douche flexible par prise latérale sur support téléphone.  
(Un bec plat est adaptable pour baignoire seule).

*Nous sollicitons votre demande de  
démonstration à votre bureau.*

**ANCONETTI**

18, Avenue Jean-Aicard - PARIS-XI<sup>e</sup> - OBE. 39-05

Bayonne, Châlons-s-Marne, Chartres, Clermont-Ferrand, Cluses,  
Mantes, Marseille, Melun, Nice, Toulon, Toulouse, Vichy.

Nicolas Yadioglou



**Plus de sols en ciment poussiéreux ...**



... avec

**L'OXANE**

Un sol imprégné d'Oxane ne se désagrège plus, résiste à l'usure, ne produit plus de poussière.  
Il est imperméable aux essences et aux huiles minérales qui détruisent le ciment, s'entretient  
facilement par lavage ou balayage ; n'est pas glissant et présente un aspect agréable.

Ets du METALFIX - 36, Rue de l'Avenir - Clichy (Seine) : Tél : PEReire 54-27

ALGER : M. DARDIE, 15, boulevard Maréchal-Soult. Tél. 471-19. CASABLANCA : M. POIRIER, 63, boulevard Joffre

